



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.  
Maison Saint-Augustin  
ENGHIEN

H. 180/16





Mc 18 29. 3-77

# HISTOIRE

D U

PONTIFICAT DU PAPE

INNOCENT II.

*Par Dom JEAN DE LANNES,  
Religieux Prêtre de l'Ordre de Cîteaux,  
ancien Professeur de Théologie.*



A PARIS,

Chez PIERRE GIFFART, Libraire,  
rue Saint Jacques, à Sainte Thérèse.

---

M. D C C. XLI.

*Avec Approbations & Privilège du Roy.*





A MONSEIGNEUR

D E

LAMOIGNON DE COURSON,  
Chevalier, Comte de Launay-  
Courson, Comte & Vicomte  
des grands & petits Montrevault,  
Baron de Behardy, Seigneur de  
Bryes, Vaugrigneuse, Venier,  
Marquis de la Mothe-Chanden-  
nier & autres lieux, Conseiller  
d'Etat ordinaire, & au Conseil  
Royal des Finances.

*M*ONSEIGNEUR,

*L'Histoire du Pontificat d'In-  
nocent II. que j'expose à vos yeux,*

a ij

## E P I T R E.

renferme des Evénemens qui don-  
nerent autrefois à l'Europe de  
grands spectacles. Un Schisme qui  
désola l'Eglise pendant près de dix  
années, soutenu d'une puissante  
faction, & enfin détruit par un  
\* Saint zélé défenseur \* de l'Unité, en fait  
le sujet : les grands Saints & les  
grands pécheurs, les Rois, les  
Princes & les Evêques sont les  
illustres Acteurs qui paroissent sur  
la Scene, & intéressent l'attention  
par un contraste de caracteres re-  
mués pour les intérêts, ou de l'E-  
glise, ou de la politique, ou des  
passions. A peine le flambeau de la  
discorde est-il éteint, que l'hérésie  
le rallume, & la Philosophie \* or-  
gueilleuse fait ses efforts en France  
pour soumettre aux subtilités de la

\* Saint  
Bernard.

\* Abai-  
lard &  
Gilbert  
de la  
Porée.

## E P I T R E.

*Dialectique les principaux dogmes  
de la Foi.*

*J'ai cru, MONSEIGNEUR,*  
*que le récit de ces événemens, &*  
*de quantité d'autres aussi mémora-*  
*bles, pourroit vous plaire. On sçait*  
*que vous ne cultivez pas moins les*  
*sciences qui regardent la Religion,*  
*que celles qui appartiennent à la*  
*politique. L'Eglise s'applaudit de*  
*l'un autant que la Nation se ressent*  
*de l'autre. On juge par cet enchaî-*  
*nement des conjonctures qui con-*  
*courent à faire briller en vous une*  
*diversité de talens, que vous con-*  
*sultez les lumières de la vraie sa-*  
*gesse dans l'exercice de votre Mi-*  
*nistère ; & l'on voit dans cette*  
*gradation de services importans,*  
*qui vous ont mérité la confiance d'u*

## E P I T R E.

*Souverain, que vous imitez les vertus de vos Ancêtres, & que vous marchez sur les traces de cet illustre Intendant votre Pere, qui fut les délices de la Province de Languedoc, le soutien de l'Etat, & la gloire de son Roi.*

*Quel grand modèle ! MONSEIGNEUR, & qu'il est beau de vous en voir retracer l'image ! On le reconnoît à une foule de traits frappans, à la supériorité de vos lumières, à la droiture de vos conseils, à la facilité que vous apportez aux affaires les plus épineuses, à une prudence consommée, & au zèle pour le service du Roi dans cette variété de départemens, auxquels vous suffisez à force de vous multiplier vous-même par un tra-*

## É P I T R E.

*vail continuel, qui n'est adouci que par la satisfaction du Souverain, & par la gloire de l'Etat, qui en sont les suites. C'est ainsi, MONSEIGNEUR, qu'auprès d'un Trône devenu le centre de la paix, vous n'y demeurerez pas dans un loisir indolent & stérile. Je m'estimerois heureux, si après ces momens que vous consacrez à de si importantes occupations, vous daigniez jeter quelques regards favorables sur l'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter, & de le mettre sous votre puissante protection. C'est la grace que je vous demande, aussi-bien que celle d'être persuadé que j'ai une joie sensible d'avoir trouvé cette occasion de donner au Public ces légères marques de l'at-*

a iiij

**E P I T R E.**

*attachement & du profond respect  
avec lequel j'ai l'honneur d'être,*

**MONSEIGNEUR,**

Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur, Fr.  
J. DE LANNES, Reli-  
gieux de l'Ordre de Cî-  
teaux.

\*\*\*\*\*

*P R E F A C E.*

**L'**ACCUEIL favorable dont le public a bien voulu honorer mon Histoire du Pontificat d'Eugene III. m'a engagé à lui donner celle du Pontificat d'Innocent II. J'espere que celle-ci ne lui plaira pas moins que la premiere, par la variété des faits, & par les événemens extraordinaires qu'elle renferme. On y verra que la suprême dignité n'est pas toujours un moyen sûr d'être heureux : on admirera qu'un Pape contredit & poussé à bout par de grandes Puissances, ait pû trouver assez de ressources dans son courage & dans sa patience pour se sou-

## P R E F A C E.

tenir au milieu des plus violentes agitations : on fera consolé de le voir résister invinciblement à un Schisme redoutable, & aux caprices souvent furieux d'un peuple toujours prêt à secouer la puissance temporelle des Souverains Pontifes. Il est vrai, & il en faut convenir, Rome avant S. Leon IX. avoit gémi cent cinquante ans sous la tyrannie de plusieurs Papes, qui profanèrent honteusement le Saint Siége ; mais Dieu jettant un regard favorable sur cette première Eglise, lui donna dans le onzième siècle & dans le suivant des Pontifes vertueux & zélés pour le rétablissement de la

## P R E F A C E.

discipline, tels qu'Urbain II. Pascal II. Innocent II. Eugène III. Alexandre III. Les Romains pouvoient-ils se plaindre de ces dignes successeurs de S. Pierre? Cependant les laisserent-ils en repos, & ne les forcerent-ils pas de quitter leur Siège pour se réfugier en France, l'azile ordinaire des Papes persécutés?

Il est triste, je le sens bien, de relever des faits de cette nature; mais à quoi bon les supprimer? Le récit n'en peut être que très-utile, s'il tend à ne nous présenter le mal que pour nous apprendre à l'éviter. Que les excès odieux que nous blâmons dans ceux qui ont

## P R E F A C E .

persécuté les Papes , servent donc à redoubler dans nos cœurs cet amour filial & ce respect inviolable que nous devons au Vicaire de Jesus-Christ. D'ailleurs, quand nous voudrions ensevelir dans un éternel oubli ces funestes images , le pourrions-nous , à moins que de réussir à supprimer tous les monumens qui nous restent des six ou sept derniers siècles ? Et qui peut seulement penser à un tel dessein ! Si les Catholiques l'entreprendoient , les Hérétiques s'y opposeroient de toutes leurs forces ; ils seroient d'autant plus attentifs à conserver ce grand nombre de pièces,

## P R E F A C E.

qu'elles leur paroïtroient nous porter plus de préjudice. Puisqu'il est donc impossible que les faits, quels qu'ils soient, tombent dans l'oubli, il vaut encore mieux les confier à des Ecrivains Catholiques, qui les rapportent fidèlement, que de les abandonner à la passion effrenée des Protestants, qui les exagèrent, les altèrent, & les empoisonnent du venin de leur plume.

C'est ce qui est arrivé tout récemment encore dans l'Histoire, ou plutôt la Satire infamante des Papes qu'on a imprimée à la Haie en 1732. Ce misérable Ouvrage me fut présenté dans le tems que je fai-

## P R E F A C E.

sois imprimer le Pontificat d'Eugene III. Je me méfiai d'une Histoire Ecclésiastique, présentée par les ennemis de l'Eglise, & je m'apperçus bientôt que je ne m'étois pas trompé. Quelle hardiesse ! quelle témérité ! quelle irréligion ! quelle profanation des choses saintes ! Au seul premier coup d'œil on se sent saisi d'horreur. Mais que dire de l'effronterie avec laquelle l'Auteur de cette production monstrueuse débite contre les Oints du Seigneur, je ne dirai pas les fables les moins accréditées, mais les impostures les plus grossières, les calomnies les plus atroces, les réflexions les plus licentieuses ?

## P R E F A C E.

Je n'ai eu garde de me servir d'un tel guide pour l'Histoire du Pontificat d'Innocent II. Les Lettres de cet illustre Pape, qui sont ramassées dans la collection des Conciles du Pere Labbe, celles de S. Bernard, les Auteurs très-dignes de foi que je cite en marge, sont les garants de la vérité des faits que j'annonce. J'ai omis ceux qui m'ont paru douteux, comme la dispute née entre les Cardinaux du parti d'Innocent, & Pierre Diacre du Mont-Cassin, en présence de l'Empereur Lothaire. Le Cardinal Baronius la croit supposée; & quoique M. Fleury la rapporte, il ne la garantit

## P R E F A C E.

pas de fauffeté. J'ai négligé auffi plusieurs faits particuliers, qui regardent plutôt la Vie d'Innocent II. que l'Histoire de fon Pontificat.

Au refte, fi en lifant cette Histoire on eft frappé de quelques ufages bien différens de ceux qui fe pratiquent aujourd'hui, foit par rapport à la tenue des Conciles, foit dans les Jugemens portés contre les Evêques, je n'ai eu deffein d'en faire aucune application. Tout le monde fçait que les Papes du douzième fiècle trouvant l'autorité des fauffes Décretales tellement établie, que perfonne ne fe croioit alors en droit de la contefter, fe crurent obligés

## P R E F A C E.

obligés à soutenir les Maximes qu'elles contenoient , persuadés que c'étoit la plus pure discipline des tems Apostoliques, & de l'âge d'or du Christianisme, sans s'appercevoir qu'elles étoient pour la plûpart contraires à celles de la véritable antiquité.



b

---

*Approbation du Procureur Général de  
l'Ordre de Cîteaux.*

**J**E souffigné Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Chaloché, & Procureur Général de l'Ordre de Cîteaux, ai lu par ordre de Monseigneur notre Révérendissime Abbé Général du dit Ordre, un Ouvrage qui a pour titre: *Histoire du Pontificat d'Innocent II.* composé par Dom JEAN DE LANNES, Religieux du même Ordre, dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi ni aux bonnes mœurs. A Paris le premier Décembre mil sept cent trente-neuf.

Fr. CARNOT, *Abbé de Chaloché.*

---

*Permission de M. l'Abbé de Cîteaux.*

**N**OUS Frere Andoche Pernot, Abbé de Cîteaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, premier Conseiller-né au Parlement de Bourgogne, Chef & Supérieur Général de tout l'Ordre de Cîteaux, ayant l'entier pouvoir du Chapitre Général d'icelui, &c. A tous qu'il appartiendra, SALUT : Notre vénérable Confrere en N. S. Dom JEAN DE LANNES,

Religieux Profès de notre Abbaye de Fontfroide en Languedoc , Nous ayant supplié de lui accorder notre Permission pour faire imprimer un de ses Ouvrages qui a pour titre , *Histoire du Pontificat d'Innocent II.* Nous avons commis Monsieur notre Révérend Confrere & Co-Abbé de Chaloché , Procureur Général en Cour, & notre Vicaire Général pour l'Isle de France, pour examiner ledit Ouvrage ; Vû en conséquence son rapport & son Approbation , Nous avons permis & permettons au susdit Dom de Lannes , de faire imprimer son Histoire du Pontificat d'Innocent II. DONNÉ à notre Abbaye de Cîteaux, sous notre seing manuel, celui de notre Secretaire , & l'impression de notre grand sceau , ce dixième du mois de Janvier mil sept cent quarante.

F. ANDOCHE, *Abbé Général de Cîteaux.*

F. JEAN-BERNARD BEGIN, *Secretaire.*

---

*Approbation du Censeur Royal.*

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier cette *Histoire du Pontificat du Pape Innocent II.* dans laquelle je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce 14. Août 1739.

S A N T A U B I N.

b ij

---

---

## PERMISSION.

**L**OUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé PIERRE-FRANÇOIS GIFFARD, Libraire à Paris, ancien Adjoint de la Communauté, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de permission pour l'impression d'un Manuscrit qui a pour titre : *Histoire du Pontificat d'Innocent Second* ; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele, sous le contre-scel des Présentes ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre ci-dessus spécifié, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes ; Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; Que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impétrant se conformera en

tout aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10. Avril 1725. Et qu'avant que de l'exposer en vente le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre , sera remis dans le même état où l'Appro- bation y aura été donnée , ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueffeau , Chancelier de France , Commandeur de nos ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exem- plaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueffeau Chancelier de France , Com- mandeur de nos ordres ; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles Nous vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & pai- siblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la co- pie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre , foi soit ajoutée comme à l'Original. Comman- dons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes re- quis & nécessaires, sans demander autre per- mission ; & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande , & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. D O N N E' à Fontainebleau le septième jour d'Octobre l'an de grace mil sept cent quarante , & de notre Regne le vingt- cinquième. Par le Roi en son Conseil. SAINSON. Et scellé du grand Sceau de eire jaune.

*Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris , N. 419. fol. 409. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris ce 15. Novembre 1740.*

Signé, SAUGRAIN, Syndic.

---

# SOMMAIRES

## DU PREMIER LIVRE.

I. **E**LECTION d'Innocent II. On lui oppose l'Antipape Anaclet.  
II. Schisme dans l'Eglise. Innocent chassé de Rome. III. L'Antipape veut se faire reconnoître légitime successeur de Saint Pierre. IV. Concile d'Etampes au sujet de ces deux élections. Les Peres s'en rapportent au jugement de Saint Bernard. V. Concile du Puy en faveur d'Innocent. Le Roi avec toute sa Cour vient au-devant du Pape.  
VI. L'Angleterre, la Normandie, l'Allemagne, l'Espagne, & l'Eglise d'Orient reconnoissent l'autorité du Pontife. VII. Innocent tâche de soumettre l'Aquitaine. Caractere de Gerard Evêque d'Angouleme. Caractere du Duc d'Aquitaine. VIII. Légats du Pape Innocent en Aquitaine. IX.

**Concile de Clermont. x.** Le Pape va à Liege ; réception qu'on lui fait ; piège que lui tend l'Empereur. Saint Bernard le tire d'affaire. Il couronne Lothaire Roi de Germanie. xi. Concile de Reims. L'élection d'Innocent y est confirmée. On y dresse des Canons. Sacre du Roi. Canonization de Saint Godard, Evêque de Hildesheim. xii. Le Pape va à Auxerre où il fait expédier une Bulle en faveur du Monastere du Paraclet. xiii. Il visite Clairvaux. Réception qu'on lui fait. xiv. Affaire des dîmes. Bulle en faveur de l'Ordre de Cîteaux. Autre Bulle en faveur de Cluni. xv. Le Pape va en Italie. Concile de Plaisance. Entrevüe du Pape & de l'Empereur. xvi. Innocent réunit les Pisans & les Genoïs. xvii. Contestations sur l'affaire des dîmes. Le Pape soutient par un Bref ce qu'il a fait pour l'Ordre de Cîteaux. L'Abbé de Cluni y répond. xviii. Nouveaux efforts de l'Abbé de Cluni pour obliger l'Ordre de Cîteaux à renoncer

*au privilège que le Pape lui avoit  
accordé. L'Ordre de Cîteaux prend la  
lettre de l'Abbé de Cluni en mauvaise  
part. xix. L'Abbé de Cluni s'excuse.  
xx. Réforme introduite dans l'Abbaie  
de Saint Loup de Troyes, & confirmée  
par le Pape Innocent.*



**HISTOIRE**



# HISTOIRE DU PONTIFICAT DU PAPE INNOCENT II.

## LIVRE PREMIER.

**L**A mort du Pape Honorius II. arrivée le 14. Février 1130. fut suivie d'un Schisme qui déchira cruellement le sein de l'Eglise pendant plusieurs années, & que toutes les Puissances eurent encore bien de la peine à éteindre. Il semble que les mesures qu'on avoit prises pour l'éviter furent précisément ce qui le produisit. L'élection du Pape se fai-

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

I.  
Election  
d'Innocent  
II.

Baronius ad  
an. 1130.

A

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

2 HISTOIRE DU PONTIFICAT  
soit de tems immémorial dans l'E-  
glise de S. Marc ; la loi le portoit  
expressément : mais les Cardinaux  
qui avoient été le plus attachés aux  
intérêts & à la personne d'Hono-  
rius ( ceux-ci faisoient sans contre-  
dit la plus saine partie du Sacré Col-  
lége ) résolus de prévenir les trou-  
bles & les séditions que les Romains  
excitoient ordinairement dans ces  
tems de liberté , jugèrent à propos  
de s'assembler dans l'Eglise du Mo-  
nastère de S. André , où Honorius  
venoit d'expirer , & d'y procéder à  
l'élection de son Successeur , avant  
même que sa mort fût divulguée  
dans Rome. Gregoire , Cardinal  
de Saint Ange , y fut élu tout d'une  
voix le 17. Fevrier 1130. & prit le  
nom d'INNOCENT II. Il étoit Ro-  
main , de la noble Famille des *Pa-  
paresci*. De Chanoine Régulier de  
S. Jean de Latran , devenu Abbé  
de S. Nicolas & S. Primitif à Gabis  
près du lac Buran , il avoit été fait

D'INNOCENT II. LIV. I. 3  
Cardinal Diacre par le Pape Ur-  
bain II.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.  
On lui op-  
pose l'An-  
tipape Ana-  
clet.

Les autres Cardinaux indignés de n'avoir eu aucune part à cette élection y trouverent plusieurs chefs de nullité. C'étoit, disoient-ils, le resultat d'une assemblée clandestine ; elle n'avoit été faite ni dans le tems, ni dans le lieu prescrits par les loix; enfin tous ceux qui avoient droit d'y porter leurs suffrages loin de s'y être trouvés, n'y avoient pas même été appelés. Aigris par ces réflexions qui paroissoient mettre le droit & la justice de leur côté, sans envisager les périls où ils alloient exposer la barque de S. Pierre, ils s'assemblerent dans l'Eglise de Saint Marc ; là après avoir invité pour la forme les autres Cardinaux de se joindre à eux, ils élurent par voie de suffrage, du consentement de quantité d'Evêques, d'Ecclésiastiques, & de personnes distinguées de la Ville, Pierre de Leon, Cardi-

*Suger in  
vita Ludovici  
Græfi.*

Aij

#### 4 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

nal Prêtre; & cette double élection de deux Cardinaux, autrefois Légats en France sous le Pape Calliste II, n'eut pas plutôt jetté la division dans Rome, qu'elle la répandit ensuite dans toute l'Eglise. Pierre de Leon étoit fils d'un illustre Romain; il avoit été tiré du Monastere de Cluni pour être honoré de la pourpre: il prit le nom d'*Anaclet*.

II.  
Schisme  
dans l'E-  
glise.

Chacun des deux Contendans avoit ses créatures; tous deux étoient soutenus d'un puissant Parti: il est vrai néanmoins que si celui d'*Anaclet* plus fort, sous le bouclier de la Noblesse & du Peuple qui le favorisoient, se faisoit encore de nouvelles armes des richesses immenses que son pere prodiguoit dans Rome pour lui créer des amis, celui d'*Innocent* appuié sur le crédit & sur les qualités infiniment respectables de ceux qui le protegeoient, ne paroissoit pas devoir être facilement ébranlé: presque

D'INNOCENT II. LIV. I. 5

tous les gens de bien étoient pour lui. La conduite des deux Concurrents étoit aussi bien différente l'une de l'autre. Innocent avoit toujours vécu sans reproche ; sa réputation hors d'atteinte à tous égards lui avoit mérité l'estime universelle des hommes. Il n'en étoit pas de même d'Anaclet. Outre le faste & l'ambition qui avoient corrompu jusques là toutes ses démarches, on mettoit sur son compte bien des choses qui devoient couvrir d'un opprobre éternel un homme de son caractère. D'une part donc la vertu & la probité ; de l'autre, la force & la puissance, toutes également revêtues des apparences de la justice & de l'autorité des loix, après avoir partagé les esprits sembloient devoir disputer long-tems à qui l'emporteroit.

La force l'emporta, ou parut l'emporter d'abord sur la vertu. Innocent chassé du Palais de Latran,

A iij

ANNÉE  
de J. C.  
1130.

*Spicileg.*  
tom. 2. pag.  
345. C.  
*fniv.*

Innocent  
chassé de  
Rome.

## 6 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

ensuite de toute la Ville, réduit à un petit nombre de Cardinaux qui ne l'abandonnerent point, obligé de chercher un azile, arriva heureusement à Pise : il y fut reçu avec tout l'honneur qui étoit dû au Vicaire de Jesus-Christ.

III.  
L'Antipape  
veut se faire  
reconnoître  
legitime  
successeur  
de S. Pierre.

Anaclet maître de Rome par la retraite de son Competiteur, ne pensa plus qu'à le devenir de tout le Territoire voisin par la violence & par les armes; il leva des Troupes, mît une forte garnison dans la Ville, remplit de soldats tous les Châteaux des environs, avec ordre de faire main-basse sur tous ceux qui se déclareroient en faveur d'Innocent. Sa Cour où rien ne manquoit de ce qui peut flater toutes les passions humaines, fut bien-tôt nombreuse & brillante. Pour soutenir une pareille entreprise, il falloit de grandes ressources : Anaclet les avoit. Enyvré depuis long-tems du désir de la Papauté qu'il vouloit

envahir à quelque prix que ce fût, il s'étoit muni de longue main. Les charges, les emplois lucratifs qu'il avoit exercés d'abord pour se frayer un chemin aux plus hautes dignités; les diverses Nonciatures qu'il remplit dans la suite, sources inépuisables d'exactions pour un cœur de la trempe du sien, avoient considérablement grossi ses Trésors. La France gémissant sous sa tyrannie n'avoit vû dans un Légat du S. Siège, qu'un homme infatiable de présens; un homme dont on n'obtenoit rien qu'à force d'argent, un homme enfin au Tribunal de qui la justice se vendoit au poids de l'or. Aux richesses accumulées du fils se joignoient celles du pere, qui fournissoit également à tout dans l'esperance de se dédommager un jour sur les biens de l'Eglise, si ce jeune ambitieux devenoit une fois possesseur de la Tiare qu'on lui disputoit. Ainsi l'ambition dissipoit les

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

## 8 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

biens que l'avarice & l'iniquité avoient amassés.

Cependant la guerre pouvoit durer long-tems ; & l'argent qui en est le nerf diminuoit sensiblement. Anaclet peu scrupuleux sur les expédiens , s'empara de toutes les Sacrifices des Eglises de Rome, fit fondre les Croix , les Calices , les Ciboires , les Statues , les Reliquaires d'or & d'argent ; gages précieux de la piété & de la Religion , non-seulement du simple peuple , mais encore de cent têtes couronnées. Les Chrétiens refuserent de prêter leurs mains à cette œuvre sacrilège : il se servit de celles des Juifs , & n'en prit pas moins dans ses titres le nom de Pere commun des Fidèles. Dans toutes les Cours du monde Chrétien où ses Nonces s'efforçoient de le faire reconnoître pour le vrai Vicaire de Jesus-Christ en terre , ses lettres remplies de sentimens de piété , de désintéressement,

*Ernaldus  
in vita S.  
Bernardi  
Lib. 2. c. 1.*

D'INNOCENT II. LIV. I. 9

& de zèle pour la Maison du Seigneur, n'annonçoient que le Défenseur de la cause de Dieu, le véritable Pasteur de nos ames, rempli de son esprit & envoyé d'en-haut pour rendre à l'Eglise sa premiere beauté. Innocent au contraire étoit un loup ravissant, un usurpateur, un tyran, un homme né sous l'anathème, & qui ne méritoit rien moins que d'être retranché de la société des Fidèles. Il le déclara donc lui & ses Partisans schismatiques, perturbateurs du repòs public, excommuniés, déchus enfin de toutes leurs dignités, si dans un mois ils ne se rangeoient sous son obéissance.

Malgré cela Innocent se soûtient. Il n'avoit presque pour lui que la bonté de sa cause, mais elle faisoit face à tout. Moins jaloux de son honneur & de ses intérêts que de ceux du peuple de Dieu, il levoit les mains au Ciel, & prioit ardem-

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Baronius ad  
an 1130.  
Otto Fri-  
sing. lib. 7.  
Chron. c. 18.*

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

ment le Seigneur de conjurer la tempête, non pour son propre salut, mais pour celui du troupeau qui lui étoit confié. Obligé cependant de soutenir ses droits, & de tenir tête à un adversaire redoutable, il le fit d'une manière digne de la cause qu'il défendoit. Ses Nonces partirent sans éclat pour toutes les Cours des Princes Chrétiens. Leurs instructions étoient courtes, sans fard, & sans ornement; la simple exposition du fait, beaucoup de modération en parlant d'Anaclet; c'étoit tout. Innocent demandoit en même tems aux Souverains leur secours, & leur protection. Après avoir fait ainsi dans la simplicité de son cœur ce qu'il devoit faire au-dehors, & avoir remis toute cette affaire entre les mains de Dieu, le Saint Pere tranquille pour lui même aux pieds des Autels, se livra tout entier aux fonctions du ministère épiscopal: la ville de Pise témoin

**D'INNOCENT II. LIV. I. 11**  
de ses veilles, de ses travaux, de son zèle, de sa piété, croyoit voir renaître les tems apostoliques. Elle ne jouit pas long-tems de ce spectacle qui faisoit son admiration. Innocent crut devoir passer en France : il en donna avis au Cardinal Albano son Légat auprès du Roi Louis le Gros ; peu de jours après s'étant embarqué à Genes, il aborda heureusement à S. Gilles en Provence, d'où il donna avis au Roi de son arrivée dans ses Etats.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

Louis avoit de grandes qualités, mais sur-tout un zèle ardent pour la Religion. Il avoit entendu les Légats d'Anaclet & ceux d'Innocent : mais comme il se défioit de ses propres lumieres, il demeura neutre jusqu'à ce que le droit des deux Concurrents fût bien éclairci. Pour en juger avec plus de maturité, le Roi de l'avis des Grands & des Prélats de son Royaume, convoqua

IV.  
Concile  
d'Etampes  
au sujet de  
ces deux Elections.

## 12 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Theobaldus  
in vitâ san-  
cti Guillel-  
mi Pictav.  
cap. 3.*

à Etampes une Assemblée célèbre du Clergé & de la Noblesse. Saint Bernard Abbé de Clairvaux, que l'on regardoit comme une Personne inspirée d'en-haut, & par conséquent plus en état que qui que ce fût de fixer les doutes & les incertitudes dans une affaire de cette conséquence, eut ordre de s'y trouver.

*Ernaldus  
in vitâ S.  
Bern. lib. 2.  
cap. 1.*

Le Saint sentit tout le poids de la commission dont il alloit être chargé; de-là cette crainte & cette timidité qu'il témoignoit à ses amis en allant au Concile, il y alloit pourtant, l'ordre du Roi étoit précis, il ne pouvoit s'en défendre; mais Dieu le rassûra, dit-on, dès la nuit suivante dans une vision, où il crut se voir au milieu d'une grande & spacieuse Eglise, remplie de Fidèles qui chantoient d'un parfait accord les louanges du Seigneur. Depuis ce moment il ne douta plus de la paix, il en parloit avec assû-

rance, il disoit hautement que le schisme alloit être éteint, & qu'on verroit dans peu tous les peuples Chrétiens réunis sous un seul légitime Pasteur.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

Le Roi fut présent à la première séance : on se contenta d'y indiquer un jeûne & des prières, afin d'obtenir du Ciel les lumières nécessaires. Le second jour on convint unanimement de s'en rapporter à Saint Bernard, & de le rendre Arbitre du différend, avec promesse de se soumettre à sa décision, & d'embrasser le parti qu'il prendroit lui-même : il n'y a qu'un homme de Dieu comme lui, disoit-on, qui puisse juger dignement la cause de Dieu. Envain l'humble & saint Abbé voulut s'opposer à la résolution de l'Assemblée. L'Assemblée crut elle-même avoir été inspirée dans cette conjoncture, elle n'eut aucun égard aux raisons du Saint; il fallut obéir, & travailler promptement.

Les Peres  
s'en rap-  
portent au  
jugement  
de S. Ber-  
nard.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

tement à la discussion d'un droit dont il devoit décider seul.

Il commença donc par s'informer exactement des circonstances des deux élections, il pesa le mérite des personnes, il examina en détail l'ordre & les cérémonies qu'on avoit observées de part & d'autre, il compara les Electeurs, & les Elûs : en un mot il apporta tant de soin, de vigilance, de travail & d'attention pour percer les ténèbres & les obscurités dont cette affaire étoit enveloppée, que rien n'ayant échappé ni à ses recherches, ni à ses lumieres, il se vit bien-tôt en état de juger avec connoissance de cause. Alors plein de la confiance que lui inspiroient la droiture de son cœur, & la présence de l'auguste Assemblée qui n'attendoit que sa réponse pour se déterminer, il prononça qu'Innocent étoit le seul légitime Pape, & que toute l'Eglise devoit le reconnoître en

D'INNOCENT II. LIV. I. 15  
cette qualité. Le Concile applaudit  
à la décision, & y fouscrivit comme  
à un oracle.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

Quelques Historiens ont avancé  
que dans le Concile d'Etampes on  
s'arrêta plus à examiner le mérite  
des personnes que la validité des  
élections. Pour détruire cet injuste  
préjugé, il ne faut qu'entendre  
Saint Bernard lui-même. » La règle  
» fondamentale du Droit Canon,  
» dit ce saint Docteur, est qu'après  
» une premiere élection il ne peut  
» y en avoir une seconde. Il y en  
» avoit une; donc celle qui a suivi  
» étoit nulle. Supposé même qu'il  
» eût manqué à la premiere quel-  
» qu'une des formalités & des so-  
» lemmités ordinaires, comme les  
» Auteurs du schisme le soutiennent,  
» falloit-il procéder à une seconde  
» élection, sans avoir examiné les  
» défauts de la premiere, & sans  
» l'avoir cassée, par un jugement  
» authentique? Au reste, ajoute-t-il,

*Suger in  
vitâ Ludovici  
Grossi.*

*S. Bernardi  
epist. 126.*

## 16 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

» il y a deux chefs de contestation.  
» L'un regarde le mérite person-  
» nel des deux Prétendans ; l'autre  
» la forme de leur élection. Pour ce  
» qui est de leur personne , je ne  
» dirai que ce qu'on dit par tout , &  
» ce qu'on ne sçauroit nier : que le  
» Pape que nous soutenons est d'une  
» vie & d'une réputation au-dessus  
» de la médifance , au lieu que son  
» Concurrent n'est pas même à l'abri  
» des langues de ses propres amis.  
» En second lieu , si l'on examine  
» les circonstances de leur élection ,  
» celle d'Innocent est la première  
» à légard du tems , la plus pure par  
» rapport à ceux qui l'ont élu , la  
» plus canonique selon les régles  
» de la raison. Pour le tems , cela  
» est incontestable. Pour les deux  
» autres points , ils sont aussi clairs ,  
» si l'on a égard au mérite & à la  
» dignité des Electeurs. En effet ,  
» on verra que cette élection a été  
» faite par la plus saine partie des  
» Cardinaux

• Cardinaux Evêques, Prêtres &  
 • Diacres à qui appartient le droit  
 • de nommer un Pape; & que sui-  
 • vant les anciennes constitutions,  
 • le nombre des suffrages a été assez  
 • grand pour rendre leur élection  
 • valable. De plus n'a-t-il pas été  
 • consacré par l'Evêque d'Ostie à  
 • qui ce privilège particulier est ré-  
 • servé. S'il est donc vrai qu'il y a  
 • eu plus de vertu dans la personne  
 • élue, plus d'intégrité dans les  
 • Electeurs, plus d'ordre dans la  
 • forme de l'Élection, sous quelle  
 • couleur, ou plutôt par quel entê-  
 • tement s'efforce-t-on d'en substi-  
 • tuer une autre contre toute sorte  
 • d'équité, contre la volonté de  
 • tous les gens de bien, malgré les  
 • vœux de toute l'Eglise? »

A l'égard de ce qu'on opposoit;  
 que l'élection du Pape ne devoit  
 se faire que dans l'Eglise de Saint  
 Marc, & après les funeraillles du  
 défunt, Saint Bernard ne se donne

B

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

pas seulement la peine d'y répondre. Ce ne sont-là en effet que de ces circonstances indifférentes qui ne peuvent jamais rendre nulle une élection d'ailleurs canonique, & que l'on peut observer ou omettre selon que le tems l'exige. Le passé donnoit assez à connoître aux Cardinaux ce qu'ils auroient eu à craindre des séditions du Peuple Romain, s'ils n'eussent omis en cette occasion une formalité qui n'étoit nullement essentielle.

v.  
Concile du  
Puy en fa-  
veur d'In-  
nocent.

Dès que la résolution fut prise dans le Concile d'Etampes, de reconnoître Innocent pour souverain Pasteur de l'Eglise, le Roi lui en envoya porter la nouvelle, qui lui fut bien-tôt confirmée par ses Légats. Mais pour rendre la décision plus authentique & plus générale, le Pape avec la permission du Roi, fit assembler au Puy (a) en Velay

(a) Je ne sçai sur quel fondement M. Fleury dans son Histoire Ecclésiastique tom. 14.

D'INNOCENT II. LIV. I. 19  
un autre Concile de tous les Pré-  
lats du Royaume, dont la plûpart  
à cause de leur éloignement n'a-  
voient pû assister au premier. Saint  
Hugues de Grenoble se trouva à  
celui-ci, & l'élection d'Innocent y  
fut confirmée sans aucune contra-  
diction. En même tems tout l'Or-  
dre des Chartreux se déclara en sa  
faveur; & ce qui fut plus sensible à  
Anaclet, celui de Cluni dont il  
étoit Religieux, fit la même chose.  
Ce fut aussi dans ce Concile que  
Vulgrin Archevêque de Bourges,  
qui vrai-semblablement y présidoit,  
excommunia & déposa Gerard  
Evêque d'Angoulême grand parti-  
fan de l'Antipape.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Concil.  
Labbe tom.  
10. p. 972.*

pag. 419. met ce Concile avant celui d'E-  
tampes, & avant même qu'Innocent II. fût  
en France. Guignes Prieur de la grande Char-  
treuse est le seul qui ait parlé du Concile du  
Puy dans la Vie qu'il a donné de S. Hugues  
Evêque de Grenoble; & on n'y voit point  
que celui-ci ait précédé celui d'Etampes. Il  
est au contraire plus probable qu'il n'a été  
tenu que parce que les Evêques de la Pro-  
vince du Velay n'avoient pu assister à l'autre.

Bij

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Suger in  
vita Ludovici  
Grossi.*

Cependant Innocent qui avoit pris son chemin par la Bourgogne, s'avançoit toujours vers la Capitale du Royaume. Lorsqu'il fut arrivé à la fameuse Abbaye de Cluni il y trouva les Ambassadeurs de Louis le Gros, qui avoient ordre de le reconnoître solennellement au nom de toute la Nation, & qui lui offrirent des présens dignes de la grandeur & de la majesté du Prince qui les envoyoit.

Le Roi  
avec toute  
sa Cour  
vient au-  
devant du  
Pape.

Après quelque séjour à Cluni, il descendit par la Loire jusques à l'Abbaye de Fleuri qui est située sur le bord de ce fleuve ; ce fut-là que le Roi lui-même, la Reine, leurs enfans, les Prélats & toute la Cour, vinrent au-devant de lui. Le Roi prosterné à ses pieds pour honorer Jesus-Christ en sa personne, lui offrit genereusement ses services pour lui & pour toute l'Eglise.

VI.  
L'Angle-

Le Pape vint ensuite à Orleans ;

& envoya S. Bernard vers Henri I. Roi d'Angleterre pour engager ce Prince à reconnoître l'autorité légitime du vrai Successeur de Saint Pierre. Le pas étoit glissant. Henri prévenu par les Légats d'Anaclet étoit si persuadé de la justice de sa cause, qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir lui inspirer d'autres sentimens. Mais que ne peut pas un homme rempli de l'esprit de Dieu, qui agit par son autorité, & par sa puissance ? Bernard pria Geofroi Evêque de Chartres de conduire le Pape dans sa ville épiscopale tandis que le Roi prendroit la route de Paris, & lui celle de Rouen où étoit Henri, & engagea sa parole que dans peu il ameneroit ce Prince à Chartres aux pieds d'Innocent.

On avoit déjà vû tant de choses extraordinaires exécutées par le saint Abbé contre toute apparence, qu'on ne douta point de l'heureux

ANNE'E  
de J. C.  
1130.  
terre & la  
Normandie  
reconnoif-  
sent l'auto-  
rité du  
Pontife.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

succès de son entreprise. Celle-ci néanmoins lui donna beaucoup de peines. Il trouva dans Henri, & dans les Prélats de sa Cour qui l'obédoient sans cesse des esprits, non-seulement préoccupés, mais encore aheurtés à leur sens & inflexibles. Les premières conférences furent inutiles; l'habileté du Saint, son éloquence, cette douce persuasion qui couloit de ses lèvres, tout cela alloit échouer contre la résistance opiniâtre des Anglois. Mais le Saint s'apperçut que le Roi qui avoit de la piété, n'étoit retenu que par le vain scrupule que ses Evêques lui mettoient dans l'esprit, qu'il offenseroit Dieu grièvement, s'il reconnoissoit d'autre Pape que Pierre de Léon. Il comprit aussitôt l'importance d'un entretien secret avec le Roi; le succès de sa négociation en dépendoit: il en chercha l'occasion, & l'ayant heureusement trouvée, il parla avec

tant de force à ce Prince , lui fit voir dans un si grand jour la brigue, l'ambition, & l'injustice d'Anaclet, la droiture, la vertu, le mérite d'Innocent, qu'enfin le Roi ébranlé ne se défendoit plus que par l'appréhension qu'il avoit, disoit-il, d'offenser Dieu, s'il abandonnoit celui qu'il avoit déjà reconnu pour Pape. Alors le saint Abbé d'un ton de Maître, & de Prophète envoyé de Dieu pour la conversion des Rois, & des Grands de la terre :

« Sire, dit-il, pensez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres pechés. Pour celui-ci, je le prends sur moi. C'est moi qui en répondrai pour vous au souverain Juge, & qui vous en justifierai. Ces paroles furent comme autant de flèches enflammées qui percerent le cœur de ce Prince ; il se rendit, & sans balancer un moment il vint à Chartres, où à l'exemple de Louis le Gros, prosterné aux pieds

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

Ernaldus  
lib. 2. c. 16

## 24 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

d'Innocent, il lui promit obéissance comme au Vicaire de Jesus-Christ.

Le Roi d'Angleterre eut ensuite plusieurs entretiens avec le Pape; il ne tarda pas à se confirmer dans la bonne opinion que Saint Bernard lui avoit donnée du mérite & de la vertu du Saint Pere; bien-tôt, comme s'il eût voulu réparer la faute qu'il avoit faite en s'attachant à l'Antipape, il conduisit lui-même Innocent dans ses Etats; & dès qu'il fut arrivé à Rouen, il lui offrit non-seulement ses propres présens, mais encore ceux des Seigneurs de sa Cour, & des Juifs mêmes. Toute l'Angleterre suivit l'exemple du Roi, & pour comble de satisfaction le Légat (a) qu'Innocent avoit envoyé vers Lothaire Roi des Romains, lui apprit que toute l'Allemagne l'avoit reconnu dans le

*Baronius ad  
an. 1130.*

*Guillelmus  
Malmesb.*

L'Alle-  
magne auf-  
si.

(a) C'étoit Gautier Archevêque de Ravenne.

Concile

Concile (a) de Wirsbourg, & lui apporta des lettres des Princes de l'Empire & de l'Empereur même, qui témoignoient le desir qu'ils avoient tous de le voir, & le prioient de les honorer de sa présence. Enfin l'Espagne fit la même chose: Alphonse Roi de Castille & d'Aragon, surnommé le *Batailleur*, fut un des premiers Souverains de l'Europe à donner des marques de son obéissance au véritable Successeur de Saint Pierre.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.  
*Chronicom.  
Magde-  
burg.*

L'Espa-  
gne en fait  
de même &  
l'Eglise  
d'Orient.

Ce consentement unanime de tant de peuples, auquel se joignoit celui de toute l'Eglise d'Orient, fut regardé comme un jugement de Dieu par les plus illustres Prélats du monde. De ce nombre étoient Gautier de Ravenne, Hildegair de Taragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salzbourg, Archevêques, Equipert de Munster,

*S. Bernardi  
epist. 126.*

(a) Il étoit composé de seize Evêques, & se tint au mois d'Octobre 1130.

C

## 26 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNEE  
de J. C.  
1130.

Hildebrand de Pistoie, Bernard de Pavie, Landulfe d'Ast, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme, Evêques : tous ces grands hommes étoient attachés à Innocent.

VII.  
Innocent  
tâche de  
soumettre  
l'Aquitai-  
ne.

De tous les Etats de la Chrétienté, il ne restoit plus que la Sicile, l'Aquitaine & le Poitou dans le parti d'Anaclet. Innocent tâcha de ramener ces Provinces à l'unité ; & commença par l'Aquitaine. Mais elle donna plus d'exercice à sa patience que tous les autres Etats ensemble ; peut-être eût-elle été poussée à bout, & le Pontife obligé de succomber, si Dieu n'avoit terminé les jours du malheureux Gerard Evêque d'Angoulême, Auteur de tout le mal.

Caractere  
de Gerard  
Evêque  
d'Angoulême.

Cet homme avoit été Légat du Saint Siége dans l'Aquitaine & dans le Poitou du tems du Pape Honorius II. Dès le commencement du schisme il s'adressa à Innocent comme à son Successeur légitime,

pour obtenir de lui la conservation d'un poste qui lui donnoit dans son pays un rang, une prééminence, & une autorité si considérable. Rien n'étoit plus soumis que ses lettres. Innocent qui connoissoit son ambition, & qui sçavoit d'ailleurs avec quelle tyrannie il s'étoit comporté dans sa Légation, ne jugea pas à propos de lui accorder ce qu'il demandoit. Gerard outré de ce refus, entre en fureur, abandonne Innocent, passe dans le parti d'Anaclet, & dévoré par une ambition que son âge ne pouvoit éteindre, lui demande sa Légation pour l'Aquitaine: non-seulement il l'obtient, mais l'Antipape y ajoute celle de France & de Bourgogne. Enflé de ce succès, le nouveau Légat ne pense plus qu'à se venger d'Innocent en débauchant tous les peuples de son obéissance pour les engager dans le parti Schismatique. Il ne réussit pas en France malgré ses souplesses,

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

S. Bernardi  
epist. 126.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

& l'art d'en imposer où il excelloit; obligé après la décision du Concile d'Etampes de sortir du Royaume & de céder la place aux Légats d'Innocent, il vomit inutilement contre cette Affsemblée un torrent d'invectives: réduit enfin à se renfermer dans son Diocèse, comme un furieux sanglier dans son fort, il n'en sortoit plus que pour causer mille ravages dans la vigne du Seigneur.

Cette contrée obéissoit alors à Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou, Prince naturellement feroce & mauvais, enclin à toute sorte de vices, & qui ne se servoit de l'autorité qu'il avoit en main, que pour commettre le mal impunément. L'Evêque d'Angoulême s'empara de cet esprit, & lui fit si bien comprendre qu'il étoit de ses interêts de ne point reconnoître d'autre Pape qu'Anaclet, qu'il en devint le plus outré partisan. De-là

les excès qui défolerent en peu de tems toute la face de ses Etats : tant d'Evêques chassés de leurs Sièges , tant d'Eglises pillées , tant d'Ecclésiastiques bannis , tant d'innocens persécutés , jettés dans les prisons , chargés de chaînes , tant d'autres mis à mort pour n'avoir pas voulu souscrire à la prétendue Papauté d'Anaclet. L'Evêque d'Angoulême étoit l'auteur de tous ces crimes , parce qu'il les conseilloit au Duc. Mais comme j'aurai à parler encore de ce Prince dans le cours de cette Histoire , il est à propos de le faire connoître plus à fonds ; le portrait que je vais tracer fera mieux comprendre la grandeur des miséricordes dont Dieu usa envers lui.

Guillaume issu également des Ducs d'Aquitaine ses peres , & des Ducs de Bourgogne branche de la Maison Royale , dont il descendoit par les femmes , avoit eû une éducation convenable à sa haute naissance ;

C iij

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

Biblioth.  
Labbe, t. 2.  
p. 93.

Caractere  
du Duc  
d'Aquitaine.

S. Bernardi  
epist. 127.

## 30 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Theobaldus  
in vita S.  
Guill. pnd  
Svrim, ad  
10 Februa-  
rii.*

le vice conçu dans son cœur dès le berceau fut quelque tems réprimé par la foiblesse de son âge, par la crainte de ses maîtres, & par l'autorité de ses parens ; mais on ne fut pas long-tems à le connoître, & bientôt on s'apperçut qu'à mesure qu'il avançoit en âge il faisoit aussi de nouveaux progrès dans le mal, déployant peu à peu de fonds d'iniquité qui devoit causer tant de maux à ses peuples, & à toute l'Eglise. Devenu maître à son tour par la mort de son père auquel il succéda, il fut reconnu par tous les Barons du pays pour Comte de Poitou, & Duc d'Aquitaine, & en même tems armé Chevalier par le ceinturon ou la ceinture militaire, qui étoit comme le premier rang par où la Noblesse passoit.

De toutes les qualités extérieures qui attirent les regards dans les Grands du monde, il ne lui manquoit peut-être que celles qui ga-

D'INNOCENT II. LIV. I 31  
gnent les cœurs. Il étoit grand ,  
beau, bien fait , majestueux ; sa seule  
présence imprimoit de la crainte &  
du respect. La force de son corps  
répondoit à sa taille avantageuse ; on  
en rapporte des choses extraordinaires.  
Tant qu'il porta les armes, il  
ne laissa guères passer de jours sans  
s'exercer à quelque combat dans l'é-  
tendue de ses terres ; lors même  
qu'il étoit seul il marchoit armé ;  
toujours prêt à entrer en lice : hom-  
me d'ailleurs extrêmement corrom-  
pu , & qui portoit la débauche jus-  
qu'à l'excès. Tel étoit le partisan  
d'Anaclet. Innocent que l'obstina-  
tion de ce Prince touchoit sensi-  
blement , résolu d'en triompher,  
crut devoir envoyer auprès de lui,  
des personnes pleines de zèle , de  
sagesse , & d'expérience , & de les  
revêtir de toute l'autorité nécessaire  
pour exécuter ce grand dessein.

Ayant donc jetté les yeux sur Jos-  
selin Evêque de Soissons & sur le

ANNEE  
de J. C.  
1130.

VIII.  
Légats du  
Pape Inno-  
cent en A-  
quitaine.

C iiij

### 32 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Scribitur supra.  
Ernaldus in vita  
S. Bernardi  
lib. 2. c. 6.*

Saint Abbé de Clairvaux, qu'il créa ses Légats par toute l'Aquitaine, il leur donna pour cet effet les pouvoirs les plus amples. Leurs instructions portoient qu'ils attaqueroient l'Hydre par la tête, c'est-à-dire qu'ils commenceroient par travailler à la conversion du Prince & de l'Evêque d'Agoulême, & qu'au défaut de la persuasion, ils emploiroient l'autorité, & les censures, en sorte que de gré ou de force ils pussent ramener l'un & l'autre à leur devoir, & à l'unité.

Saint Bernard reçut cette commission avec d'autant plus de joie qu'elle donnoit de nouvelles forces à son zèle, & qu'elle combloit le désir ardent qu'il avoit de contribuer à la conversion de ce Prince. Il court, il vole, il le joint, il l'attaque, il le désarme : Guillaume n'ayant plus rien à opposer à la sagesse & à l'esprit qui parle par la bouche du Saint Abbé, lui promet enfin de re-

connoître Innocent pour Souverain Pontife. En attendant l'exécution de ses promesses, Bernard se retire aux Châteliers, Monastere qu'il avoit fondé depuis deux ans dans le Poitou; là il ne cesse de lever les mains au Ciel pour obtenir de la miséricorde de Dieu, cette grande conversion, tant désirée, mais presque désespérée. L'Evêque d'Angoulême informé de la retraite du Saint dont il redoutoit la présence ne perd point de tems, il met tout en œuvre pour faire avorter les bonnes dispositions du Prince; il attaque de nouveau cette ame encore chancelante, il la replonge dans ses premiers égaremens, la persécution recommence, les Schismatiques lèvent la tête avec plus d'insolence, & les Catholiques sont opprimés.

Ce triste spectacle accabla le Saint Abbé de douleur, il vit qu'il avoit affaire à un Prothée qui changeoit de figure à tout moment, qui écha-

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Ibid.*

poit des mains lorsqu'on croioit le tenir, & qui ne pouvoit être dompté qu'en le liant avec des chaînes plus fortes que ses habitudes invéterées dans le crime. Plein de confiance en Dieu, il change de batterie, & députe hardiment vers le Duc une personne pour le prier de le venir trouver au plutôt : à cette nouvelle le Prince dépose toute sa férocité & se met en devoir d'obéir sur le champ. Saint Bernard le reçut dans son Monastere avec tout l'honneur qui étoit dû à sa dignité, mais avec toute la sévérité que la grandeur de sa faute méritoit ; il le tint enfermé pendant sept jours dans un lieu écarté, où avec son éloquence vive & pressante il ébranla ce cœur rebelle, & lui fit une peinture si terrible du jour des vengeances, que le Prince poussé à bout en fut sinon touché & attendri, du moins abbattu & terrassé. Vous l'eussiez vû s'abaisser en tremblant sous la main de l'homme

D'INNOCENT II. LIV. I. 35  
de Dieu , comme un enfant timide  
sous celle de son maître , atten-  
tif à toutes ses paroles , ne répondre  
que par des larmes , & par des sou-  
pirs. Heureux si après le départ du  
Saint Abbé qui retourna en France  
avec Josselin , le trop coupable  
Evêque d'Angoulême revenu à la  
charge n'eut eû le pernicieux talent  
de dissiper encore ces précieuses se-  
mences de conversion.

ANNE E  
de J. C.  
1130.

Un torrent impétueux arrêté par  
une puissante digue ne l'a pas plutôt  
rompue , qu'il se répand avec plus  
de fureur dans les campagnes voi-  
sines , & y fait de plus horribles dé-  
gâts. Tel fut le Duc d'Aquitaine ,  
lorsque n'étant plus contraint par la  
présence des Légats du Pape il  
sentit renaître en lui toute la véhé-  
mence & la fougue de ses passions.  
D'abord il éclata contre Saint Ber-  
nard , comme s'il en eut été enchan-  
té par des ressorts magiques , & ne  
pouvant comprendre qu'il eut été

### 36 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Theode-  
bald. in vi-  
tà S. Guib-  
delmi.*

assez foible, & assez lâche, disoit-il; pour fléchir devant un Moine, il le chargea d'injures jusqu'à le menacer de lui faire couper la tête si jamais il le rencontroit hors de son cloître. A son exemple les Schismatiques reprirent cœur, & témoignèrent plus d'insolence que jamais.

IX.  
Concile de  
Clermont.

Tout paroissant désespéré dans l'Aquitaine, le Pape qui étoit encore en France crut que pour achever d'éteindre le schisme, & dissiper les restes de la faction d'Anaclet, il devoit assembler un Concile de tous les Etats qui reconnoissoient son autorité. Il fut indiqué à Clermont en Auvergne, non seulement afin que les Evêques d'Espagne & d'Italie pussent y aborder plus facilement, mais aussi pour intimider davantage, ou du moins tenir en respect le Duc d'Aquitaine, & l'Evêque d'Angoulême, qu'on ne prevoit pas devoir mépriser plus longtemps l'autorité suprême, qui alloit

lancer de si près sur leurs têtes les foudres de l'Eglise. En effet l'élection d'Innocent y fut encore confirmée : on excommunia tous ceux qui demeuroient opiniâtement attachés au schisme ; Anaclet fut enfin lui-même nommément excommunié comme Schismatique , & perturbateur du repos de l'Eglise. On publia aussi dans ce Concile quelques canons de discipline qui furent l'année suivante renouvelés & publiés dans le Concile de Reims. C'est tout ce que nous sçavons de celui de Clermont , qui fut terminé au mois de Décembre de cette année 1130 par une Promotion de neuf Cardinaux.

ANNE'E  
de J. C.  
1130.

*Sirmundi  
nota in summa  
mâ Concil.  
tom. 10.  
p. 987.*

Dès que l'hiver fut passé , le Pape voulant profiter de la bonne volonté que les Princes d'Allemagne lui témoignioient selon le rapport que ses Nonces lui en avoient fait , partit pour Liège ( a ) , où Lothaire

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

X.  
Le Pape  
va à Liège.

( a ) Arnaud Abbé de Bonneval dans la

ANNE E  
de J C.  
1131.

s'étoit avancé pour venir au devant de sa Sainteté.

Réception  
qu'on lui  
fait.

Il ne se peut rien voir de plus respectueux, ni en même tems de plus touchant que la réception qui lui fut faite. Le Roi des Romains accompagné des Grands, & des Prélats de son Roiaume l'attendoit dans la grande place qui est devant l'Eglise Cathédrale; du plus loin qu'il aperçût le Pape, il descendit de cheval, & ne tenant qu'une simple bague à la main il s'avança vers lui, prit la bride du cheval blanc sur lequel il étoit monté, & le conduisit ainsi à travers une multitude innombrable de peuple qui étoit accouru à ce spectacle, écartant à droite & à

Suger in  
vita Ludovici  
Gruffi.

vie de Saint Bernard marque cette entrevue, après le Concile de Reims, contre le sentiment de Suger. Le Pere Mabillon semble le reprendre. *Leodii conventum*, dit-il, *post Concilium Remense narrat Ernaldus in lib. 2. de vita Sancti Bernardi cap. 1. contra expressam Sugerii auctoritatem. In præfatione generali Operum Sancti Bernardi & in chronol. Bern. ad an. 1131.*

gauche avec sa baguete , tous ceux qui embarassoient le passage. Lorsqu'on fut arrivé au bas des degrés qui conduisent à l'Eglise , le Roi avec une profonde soumission , prit le Pape entre ses bras , pour l'aider à descendre de cheval , & lui donna la main pour monter ensemble , pendant que le Pape s'apuiroit d'un autre côté sur l'épaule d'un Cardinal qui étoit à sa gauche.

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

Après qu'on eut rendu graces à Dieu de l'heureuse arrivée du Souverain Pontife , & qu'il eut été regalé splendidement par le Roi , on parla d'affaires , & dès la premiere conférence , Innocent reconnut que les soumissions de Lothaire étoient intéressées. En effet ce Prince qui étoit fin & rusé , & qui avoit pris conseil de gens habiles , dit au Pape que sans entrer dans l'examen de ses droits à la Papauté , il vouloit bien le reconnoître pour le Souverain Pasteur de l'Eglise , & employer

Piège  
que lui tend  
l'Emp.

ANNE'E  
 dd J. C.  
 1131.

même toutes les forces de son Roiaume pour le maintenir sur le Siège de Saint Pierre : mais aussi qu'il comptoit sur sa reconnoissance , & qu'il espéroit obtenir de lui une grace que son Concurrant étoit prêt de lui faire , qu'il lui avoit même déjà fait offrir par ses Légats. Au mot de *grace* , Innocent parut interdit, ne sçachant où le Roi en vouloit venir. Il en avoit cependant dit assez pour faire comprendre au Pape qu'il ne s'agissoit pas d'une bagatelle. En qualité de Roi des Romains, poursuivit-il, vous sçavez que j'ai succédé à tous les droits des Empereurs mes Prédecesseurs, celui de l'investiture de tous les Bénéfices de mes Etats en est un des principaux. Henri IV. & Henri V. qui m'ont précédé ont bien voulu pour avoir la paix avec Callixte II. s'en dépouiller en sa faveur. Mais ils ont cédé ce qui ne leur appartenoit pas. C'est un droit de la Couronne qui ne

*Ernaldus  
 in vitâ S.  
 Bern. lib 2.  
 cap. 1.*

ne peut être aliéné ; ils n'ont pû en frustrer leurs Successeurs. Je prétens donc y rentrer , & ne pas perdre un procès qui a duré près de cent ans , qui a couté des sommes immenses à l'Empire , & la vie à tant de milliers de personnes. La proposition de Lothaire , dit l'historien de Saint Bernard , fit pâlir les Romains qui ne voient jamais sans fraieur leur autorité chanceler. Chacun dans un morne silence attendoit qu'un autre prit la parole ; personne n'ouvrit la bouche, ni en faveur de Lothaire, ni en faveur d'Innocent. Cependant Lothaire impatient vouloit une réponse précise menaçant de se déclarer pour Anaclet si on ne lui accordoit sa demande : le Pape s'expliqua enfin ; il répondit , que la chose étoit assez de conséquence pour se consulter , & que dans peu il feroit sçavoir au Roi sa résolution.

Ce n'étoit pas l'affaire d'un moment : plus son Conseil y pensoit ,

D

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

*Idem ibid.*

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

S. Bern-  
nard le tire  
d'affaire.

plus il se trouvoit embarrassé : nous sommes ici, disoient les Cardinaux, dans un plus grand péril, que nous n'étions à Rome ; nous voici en terre étrangère , entre les mains d'un Prince violent qui prétend se servir de la conjoncture pour envahir les biens de l'Eglise. Ne sçachant plus quel parti prendre, ils s'adresserent enfin à Saint Bernard qui avoit accompagné le Pape dans ce voiage : détournez, lui dirent-ils , le coup terrible dont nous sommes menacés ; vous avez tout pouvoir sur les cœurs les plus endurcis ; allez trouver Lothaire , & tachez de lui faire entendre raison. Saint Bernard part armé de ce zèle pour les intérêts de l'Eglise , qui ne l'abandonna jamais , il aborde le Roi , & lui parle avec tant de force & d'énergie , qu'il abbat toute sa fierté & lui fait promettre obéissance au Pape sans parler ni d'investitures , ni des autres prétentions que ce Prince avoit sur

les biens de l'Eglise ( *a* ).

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

Le Pape n'eut pas de peine à comprendre que sans le Saint Abbé, il n'auroit jamais pû éviter le piège que Lothaire lui avoit tendu, ni sortir de ses Etats sans encourir le sort qu'Henri V. ( *b* ) fit éprouver à Pascal II. Le Saint Abbé fit plus ; il engagea ce Prince à venir lui même trouver le Pape pour confirmer en sa présence ce qu'il venoit de lui promettre, & ce fut de cette seconde entrevûe qu'on vit naître cet

( *a* ) On voit ici l'imposture de Pierre Diacre du Mont Cassin qui pour favoriser Lothaire auquel il se livra dans la suite contre les Papes, n'a point eu de honte de dire qu'Innocent II. avoit accordé les investitures à ce Prince, & que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il en avoit été reconnu pour le légitime Successeur de Saint Pierre.

( *b* ) Ce Prince fit arrêter Pascal II. dans Rome même, le 12. Février l'an 1113. & ce Pape demeura prisonnier pendant deux mois entiers, le prétexte de sa détention fut qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les Evêques à céder au Roi les Régales. Mais la véritable raison étoit celle des investitures que le Roi prétendoit.

D ij

44 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

heureux accord qui assûra pour toujours la paix de l'Eglise. Il fut arrêté entre les deux Puissances , que le Pape avant que de s'en retourner couronneroit Lothaire Roi de Germanie ; qu'aussi-tôt après , ce Prince leveroit des troupes , qu'il iroit à Rome à la tête de son Armée pour en chasser l'Antipape , & rétablir Innocent sur le Saint Siége ; qu'ensuite le Pape le couronneroit Empereur dans Rome même, & qu'ils se prêteroient mutuellement les secours dont ils auroient besoin pour se maintenir dans le poste où la divine Providence les avoit placés ; toutes conditions que l'un & l'autre exécuterent de bonne foi.

*Aubert.  
Miræus in  
Chronico.*

Il couronna  
Lothaire  
Roi de  
Germanie.

En conséquence de ce traité , le Dimanche suivant qui étoit le premier Dimanche du Careme, le Pape se rendit en cavalcade de l'Eglise de Saint Martin du Mont à la grande Eglise de Saint Lambert , où étoient le Roi , la Reine son

D'INNOCENT II. LIV. I. 45.

Epouse , & toute la Cour. Les ANNE'S  
de J. C.  
1131. Prélats qui lui faisoient cortège étoient au nombre de trente deux , outre soixante-treize Abbés. Il chanta la Messe solennellement , & à l'offertoire il couronna le Roi , & la Reine : tout se passa avec une extrême satisfaction de part & d'autre , les craintes & les soupçons s'évanouirent ; ceux enfin qui croioient tout perdu quelques jours auparavant , se virent honorés dans Liége , & traités comme amis avec des égards qu'ils n'avoient pas d'abord osé espérer.

Le Pape & Lothaire s'étant séparés à Liége après de grands témoignages d'amitié , Lothaire reprit le chemin de l'Allemagne , & le Pape celui de France. A son retour il alla visiter l'Abbaïe de Saint Denis , & quelques autres Eglises considérables ; il s'arrêta ensuite à Compiègne , jusqu'à la tenuë du Concile de Reims , qu'il avoit indiqué

XI.  
Concile  
de Reims.

## 46 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNÉE  
de J. C.  
1131.

pendant son séjour de Liège pour le 18. Octobre de cette même année 1131. Il en avoit déjà tenu un le quatrième Dimanche du Carême à Liège même où le Roi Lothaire avoit assisté avec la plupart des Evêques d'Allemagne : on y avoit excommunié Anaclet, & dressé plusieurs canons pour maintenir la discipline de l'Eglise : mais comme il n'étoit point assez nombreux, le Pape avoit remis à celui de Reims la décision de plusieurs affaires de conséquence. Il se trouva à celui-ci treize Archevêques, deux cens soixante-trois Evêques, un grand nombre d'Abbés. L'ouverture s'en fit par un discours qu'on a attribué à Saint Bernard, mais sans aucune raison. L'Orateur y appelle les Evêques *ses freres*, expression trop libre pour un simple Prêtre, & que le Saint Abbé ne s'est jamais permise en adressant la parole à des Evêques : il les traite sans ménagement,

& les charge même d'injures : il s'acharne plutôt contre eux & contre leurs vices, qu'il représente avec aigreur sous des couleurs affreuses, qu'il ne les exhorte avec douceur & avec charité. Enfin on n'y voit rien de ce stile si tendre, de cette onction si touchante, de ces applications si ingénieuses de l'Écriture Sainte que Saint Bernard s'étoit rendue si familière, & qui sont comme le caractère distinctif de tous ses ouvrages. C'est ainsi que pense le sçavant & pieux Bénédictin, Auteur de la dernière Edition des Oeuvres de ce Saint Docteur.

ANNEE  
de J. C.  
1131.

*MabilE.*  
*Edit. Sanc.*  
*Bern. Tom.*  
*2. p. 735.*

L'objet principal du Concile étoit de confirmer l'élection d'Innocent, de proscrire Anaclet, d'excommunier tous ceux qui suivroient son parti; tout cela fut exécuté dès la première Session avec une acclamation universelle de toute l'Assemblée. On fit ensuite dix-sept canons de discipline, qui ont été adoptés,

L'élection  
d'Innocent  
y est confirmée.

## 48 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

On y dref-  
se des Ca-  
mons.

mais divisés d'une autre maniere par les Peres du Concile de Latran tenu en 1139. Comme on les cite ordinairement sous le nom du Concile de Latran, nous en parlerons en son lieu.

Paul  
Emil. lib. 5.  
in vitâ Lud.  
Grossi.

Gnagninus  
hist. Franc.  
lib. 6. in  
fine.

Le samedi 24. Octobre le Roi parût au Concile avec la Reine son Epouse, l'un & l'autre accablés de douleur par la perte qu'ils venoient de faire de Philippe leur fils ainé, Prince de grande esperance & qui faisoit déjà les délices du peuple. Cependant Dieu permit pour purifier la vertu de son pere, qu'un jour comme il se promenoit dans les fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré se jetta entre les jambes de son cheval qui s'abattit. Par malheur une grosse pierre s'étoit rencontrée à la place même où le Prince tomba : on accourut à lui, & on le retira, mais si froissé & si meurtri, qu'il en mourut la nuit suivante sans confession ni viatique, âgé d'environ

**D'INNOCENT II. LIV. I. 49**

d'environ quatorze ans. C'étoit le 13. Octobre, & on l'enterra solennellement à Saint Denis. Le Roi, pour trouver quelque soulagement à la douleur excessive qui le pressoit, vint lui-même faire le récit de ce funeste accident devant les Peres du Concile, & recommander le jeune Prince à leurs saintes prieres. On en fut touché jusqu'aux larmes, & le Roi lui-même pendant son discours en verfoit en abondance. Le Pape le consola le mieux qu'il put, & lui dit tout ce qui pouvoit être capable d'essuier ses pleurs. Voici le discours qu'il lui adressa.

« Grand Roi, qui regnez sur la  
» noble Nation Françoisse, élevez  
» votre esprit & toutes vos pensées  
» au Roi des Rois, pour adorer ses  
» jugemens & respecter ses volon-  
» tés. C'est lui qui gouverne tout,  
» parce qu'il a tout créé: il n'ignore  
» rien de ce qui se passe ici-bas; &  
» quoiqu'il s'y commette quelque-

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

*Chroniq:  
Mauriniata*

**E**

## 50 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

» fois de grandes injustices; ces évé-  
» nemens sont autant d'effets de sa  
» justice ou de sa miséricorde. Vous  
» sçavez, grand Prince, que la prospé-  
» rité & l'adversité sont entre les  
» mains de Dieu deux moyens or-  
» dinaires dont il se sert dans la con-  
» duite de ses enfans : par la prospé-  
» rité il les console ; par l'adversité  
» il les instruit. C'est lui, comme  
» nous lisons dans l'Écriture Sainte,  
» qui frappe & qui guérit : c'est lui  
» qui corrige ceux qu'il aime, qui  
» ôte la vie & qui la rend ; & cette  
» alternative de biens & de maux  
» qu'il répand sur tout le cours de  
» notre vie, est l'œconomie même  
» de sa sagesse. Il nous apprend par  
» cette conduite à nous détacher de  
» la figure de ce monde qui passe,  
» pour porter nos désirs & nos  
» vœux à la céleste Jérusalem : car  
» nous sommes étrangers & voya-  
» geurs comme nos Peres ; nous  
» n'avons point ici de demeure

• assurée ; nous devons en chercher  
 • une solide & permanente : c'est le  
 • Ciel ; c'est-là où tous ceux qui  
 • ont sçu mortifier leurs passions,  
 • regnent avec Dieu dans la posses-  
 • sion d'un bonheur éternel. C'est  
 • de cette félicité qu'il a rendu par-  
 • ticipant votre fils dans toute son  
 • innocence : c'est à de telles ames  
 • que le Royaume des Cieux est par-  
 • ticulierement destiné. Souffrez,  
 • Sire, que je vous remette devant  
 • les yeux l'exemple du Prophète  
 • Roi, qui doit servir de modele de  
 • vertu à tous les Rois de la terre.  
 • Tant que ce Prince vit son fils  
 • languissant, il s'affligea : dès qu'on  
 • lui eut dit qu'il étoit mort, il quitta  
 • le cilice dont il étoit couvert, &  
 • reprit ses habits ordinaires ; il se  
 • lava le visage & les mains, & se  
 • fit apporter à manger, parce que  
 • l'esprit de Dieu, dont il étoit rem-  
 • pli, lui faisoit connoître que c'est  
 • un grand crime que de ne pas se

## 52 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

» soumettre à la volonté du Ciel &  
» aux arrêts de sa justice. Je vous  
» conjure donc de modérer cette  
» tristesse accablante qui paroît sur  
» votre visage, & qui part d'une af-  
» fection trop humaine. Souvenez-  
» vous que la perte que vous avez  
» faite, quelque grande qu'elle soit,  
» n'est point irréparable; puisque  
» Dieu vous laisse encore plusieurs  
» autres fils pour regner après vous.  
» C'est à vous à nous consoler, nous  
» autres étrangers, chassés de notre  
» Patrie. Vous l'avez fait, grand  
» Prince, d'une manière digne de  
» votre piété, en nous recevant dans  
» vos Etats, & nous comblant de  
» tant de bienfaits. Veuille le Ciel  
» vous en récompenser par cette  
» vie heureuse qui ne sera plus su-  
» jette à la mort, & par une joye  
» sans fin. »

Après que le Pape eut prononcé ce discours, il se leva pour faire l'Absoute du défunt. Tous les Pré-

lats à genoux répondirent aux prières d'un ton lugubre, & marquerent par leur contenance la part qu'ils prenoient à l'affliction de la Famille Royale.

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

L'Abbé Suger à la tête des Ministres d'Etat avoit conseillé au Roi, pour éviter les troubles qui auroient pû naître au sujet de la succession, de déclarer, au défaut de Philippe, Louis son second fils, héritier présomptif de la Couronne, & de le faire sacrer de son vivant, comme l'avoit été son frere aîné. Dans cette vûë, le Roi avoit écrit à tous les Princes & à tous les Barons de son Royaume, avec ordre de se rendre à Reims pour la cérémonie du Sacre. C'étoit le 25. Octobre. Le Pape dès le grand matin sortant du Palais archiépiscopal avec sa Cour & les Prélats du Concile, alla à l'Abbaïe de Saint Remi, où le Roi logeoit avec le Prince son fils, & fut reçu en procession avec toute la décence

*Suger in  
visâ Ludow.  
vici Grossi.*

*Sacre du  
Roi.*

## 54 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

convenable par les Religieux de cette Maison. Là le Pape prit le jeune Prince âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame. Il étoit revêtu de ses ornemens les plus solennels, avec la tiare sur la tête; & lui & le jeune Prince étoient suivis d'une multitude innombrable de clergé, de noblesse & de peuple. A la porte de Notre-Dame ils trouverent le Roi qui les attendoit avec quantité de Seigneurs & de Prélats: ils entrèrent dans l'Eglise, présentèrent le jeune Prince à l'Autel; & le Pape le sacra avec l'huile de la sainte Ampoule.

*Chron.  
Maurin.*

Le lendemain Saint Norbert, Archevêque de Magdebourg, présenta au Pape des Lettres du Roi Lothaire; par lesquelles il lui faisoit de nouvelles protestations d'obéissance, & lui déclaroit qu'il se préparoit pour le voyage d'Italie avec toutes les forces de son Royaume.

A l'instance de cet Archevêque les anciens privilèges de l'Eglise de Magdebourg furent renouvelés & confirmés.

ANNÉE  
de J. C.  
1134.

Le Roi d'Angleterre envoya aussi des Lettres d'obédience au Pape par Hugues Archevêque de Rouen, & les Rois Chrétiens d'Espagne en firent autant par les Evêques de leur nation: ceux-ci demanderent au nom de leurs Maîtres du secours contre les Morabites, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Joseph fils de Tefsefin, fondateur de Maroc. Mais Innocent II. n'étoit guères en état de satisfaire à leurs désirs; & ce ne fut proprement que sous le Pape Eugene III. que ces Infideles furent chassés d'Espagne, comme je l'ai remarqué dans l'histoire de son Pontificat.

*Ibid.*

Hugues de Mâcon, premier Abbé de Pontigni, qui fut élevé cinq

E iij

## 56 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1131.

ans après sur le Siège épiscopal d'Auxerre, apporta ensuite au Concile une Lettre des Moines de la Chartreuse, qui y fut lûe par Geofroi, Evêque de Chartres, & admise de tout le monde. Ils y marquent l'extrémité où étoit réduit alors le saint Evêque de Grenoble, par ses infirmités qui alloient toujours en augmentant; ils exhortent le Pape à résister courageusement aux Schismatiques, & à ne pas se laisser abattre par la difficulté des tems: ils lui recommandent en dernier lieu les nouvelles religions de Cîteaux & de Fontevraud.

Canonization de S. Godard, Evêque de Hildesheim.

Enfin la dernière chose qu'on fit dans le Concile de Reims, fut la Canonization de Saint Godard ou Gotard, Evêque de Hildesheim en Allemagne. Berthold son successeur en avoit commencé les poursuites en 1129. Saint Bernard Abbé de Clairvaux l'avoit sollicitée avec beaucoup d'ardeur dans le dernier

Arnoldus  
in vita S.  
Wolfgang.

Concile de Liege; mais quelque pouvoir qu'il eût sur l'esprit du Pape & des Evêques, il n'en eut pas assez pour l'obtenir. Car les canonizations ne se faisant encore alors que dans les Conciles généraux, ou presque généraux, Innocent II. remit l'affaire à celui de Reims. La canonization y fut donc faite à la requisition de Bernard, Evêque de Hildesheim, successeur de Berthold. On chanta simplement le *Te Deum*, parce que les autres solemnités, qui accompagnent aujourd'hui cette cérémonie, n'ont été instituées que quelques années après. Innocent en dressa le Décret dans un Bref daté de Reims le 28. Octobre; il l'adressa au clergé & au peuple de Hildesheim, avec ordre d'établir une Fête annuelle en l'honneur du Saint. Elle fut fixée au 4. Mai, quatre-vingt-dix ans après sa mort, ou environ.

Au mois de Novembre le Pape

ANNE'E  
de J. C.  
1132,

ANNE'E  
de J. C.  
1331.

XII.

Le Pape  
va à Au-  
xerre, où il  
fait expé-  
dier une  
Bulle en fa-  
veur du  
monastere  
du Para-  
clet.

*Abailard.*  
*Epist. cala-*  
*mit. c. 13.*  
*Duchesne*  
*hist. des Pa-*  
*pes. tom. 2.*  
*pag. 100.*

mit fin au Concile, & congédia les Prélats. Il prit ensuite la route d'Auxerre, où il passa le reste de l'année, & expédia au mois de Novembre même une Bulle, pour confirmer l'établissement du Paraclet, monastere du Diocèse de Troyes en Champagne, fondé l'année précédente près de Nogent sur Seine par le fameux Abailard, & cédé avec toutes ses dépendances à Heloise, après la réunion de l'Abbaie d'Argenteuil à celle de S. Denis. Le Pape dans sa Bulle prend le monastere de la Sainte Trinité (c'est le premier nom que portoit l'Eglise du Paraclet) avec toutes les Religieuses qui y servent Dieu sous la protection spéciale du Saint Siège, excommunie ceux qui leur feront le moindre tort, & promet la bénédiction du Ciel, & l'assistance des Apôtres S. Pierre & S. Paul à tous ceux qui les protégeront. Enfin, après avoir défendu à toutes sortes

de personnes, soit séculières, soit ecclésiastiques, d'inquiéter les Religieuses, il charge celles-ci en reconnaissance de l'entière liberté que le Saint Siège leur accorde, de payer tous les ans six écus à l'Eglise de Saint Jean de Latran.

ANNEE  
de J. C.  
1131.

De la ville d'Auxerre le Pape se transporta avec toute sa Cour à l'Abbaïe de Clairvaux, où S. Bernard s'étoit rendu quelques jours auparavant, pour donner ordre à tout. Il y fut reçu avec un appareil qui ne respiroit que la simplicité & la pauvreté évangélique. Les Religieux, au nombre de sept cens, en y comprenant les Novices & les Freres Convers, vinrent au-devant de Sa Sainteté vêtus grossièrement, précédés d'une Croix de bois mal polie, chantant des Hymnes & des Cantiques à la louange de Dieu avec tant de gravité & de modestie, que le Pape & les Evêques en verserent des larmes. Mais ce qui les surprit

ANNEE  
de J. C.  
1132.  
XIII.  
Il vint  
Clairvaux.  
& Cluni.  
Réception  
qu'on lui  
fait.

Abbas Bo-  
nav. l. 2.  
c. 1. vint  
S. Bern.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

davantage, & ce qu'ils ne pouvoient assez admirer, ce fut que dans une occasion de joie si publique & si solennelle, où à la vûë du souverain Pontife & de toute sa Cour, à l'aspect des équipages, & de tant de Cardinaux, de Prélats & de Seigneurs qui accompagnoient Sa Sainteté, la curiosité naturelle trouvoit si aisément de quoi se satisfaire, pas un seul de ces saints Solitaires ne leva les yeux: vûs de tout le monde, ils ne voyoient personne. Dans l'Eglise les Romains ne trouverent rien qui fût capable d'arrêter leurs regards; ils virent des murailles toutes nuës, une grande propreté, mais une simplicité plus grande encore. De quelque côté qu'ils jettassent la vûë dans ce désert, ils n'apperçurent rien qui ne respirât la sainteté éminente des Religieux qui l'habitoient.

Les repas ne furent ni somptueux ni magnifiques: au lieu de pain de pure fleur de froment, on ne servit

que du pain de farine dont le son n'avoit pas été enlevé; au lieu de vin exquis on présenta de la bierre; des herbes & des légumes pour tous mets & pour tous ragouts: s'il se trouva quelque poisson, il fut servi devant le Pape plutôt pour être vû que pour être mangé; car Sa Sainteté n'y toucha pas. Enfin cet illustre cortège sortit de Clairvaux si édifié, qu'il ne put s'empêcher de raconter sur la route les merveilles qu'il y avoit vûës, & les prodiges de sainteté dont il avoit été témoin.

On alla ensuite à l'Abbaie de Cluni. Les Religieux de ce monastere firent paroître à l'arrivée du Pape, les marques les plus éclatantes de leur dévouëment & de leur zèle: ils furent au-devant de lui revêtus de chappes de drap d'or; on lui présenta les saints Évangiles couverts de lames d'argent & de pierres précieuses; les Reliques des Saints furent portées dans des Chasses d'un

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

*Chroni  
Cluniac*

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Concil.  
Labbe tom.  
10. p. 955.

Mabill. in  
Chron. Ber.  
nard.

Concil. su-  
pra.

grand prix : la décoration de l'Eglise, les ornemens intérieurs, les repas, tout fut trouvé magnifique. Les Religieux étoient en état de faire cette dépense : c'étoit la boîte de parfums qu'à l'exemple de Marie de Bethanie ils répandoient aux pieds du saint Pere, pour honorer le Chef de l'Eglise dans la personne de son Vicairre. Le Pape célébra à Cluni la Fête de la Purification de la Sainte Vierge ; & on croit que ce fut alors qu'il fit la dédicace de la grande Eglise. Guillaume, Patriarche de Jérusalem, & Ansquetil, premier Evêque de Bethléem, (a) étoient venus dans ce monastere ; ils avoient apporté au nom de leurs Eglises des Lettres de soumission en faveur d'Innocent, qu'elles reconnoissoient comme légitime successeur de Saint Pierre, & rien ne fut plus agréable au Pape ;

(a) Bethléem fut érigé en Evêché en 1110. par Pascal II. à la poursuite de Baudouin Roi de Jérusalem. *Guill. Tyr. lib. xi. cap. xii.*

il en témoigna sa joie au Roi Louis le Gros, par une lettre qu'il lui écrivit de Cluni, en lui envoyant les copies de celles que ces deux Prélats lui avoient apportées.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

La visite que le Pape avoit faite à Clairvaux, & le séjour qu'il faisoit à Cluni, lui fit faire des réflexions: il n'avoit yû dans Clairvaux qu'une pauvreté extrême, & il voyoit dans Cluni des biens considérables. Les Religieux de Clairvaux étoient obligés de passer leurs jours dans de rudes & de pénibles travaux à la campagne, pour subvenir à leurs besoins; ceux de Cluni au contraire avoient des rentes & des revenus fixes: cette nature de biens ne pouvoit leur manquer; au lieu que ceux de Clairvaux consistant uniquement en quelques arpens de terre, qu'ils cultivoient de leurs propres mains, dépendoient de l'inconstance des saisons. Cette inégalité frappa le souverain Pontife, qui eût souhaité que

XIV.  
Affaire  
des dîmes.

Baronius ad  
an. 1132.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.  
s. C. 8.

selon l'esprit de l'Apôtre S. Paul,  
l'abondance des uns pût soulager la  
pauvreté des autres.

Entre plusieurs moyens qui se présenterent à son esprit pour ce sujet, il n'en trouva point de plus facile, ni qui fût moins onéreux aux Religieux de Cluni, que d'exempter non-seulement l'Abbaïe de Clairvaux, mais encore tout l'Ordre de Cîteaux, de leur payer, comme ils avoient fait jusqu'alors, la dîme des terres qu'ils cultivoient, & qui se trouvoient dans leur censive. Il pensa que cet expédient seroit avantageux aux uns, sans porter un grand préjudice aux autres; qu'après tout, il paroïssoit juste que ceux qui pour l'amour de Jesus-Christ avoient renoncé au droit de dîme, & qui n'en exigeoient de personne, n'y fussent pas obligés envers tout le monde. Pourquoi, disoit le Pape, seront-ils les seuls dans l'Eglise à qui ce droit ne sera point payé, tandis qu'ils le paient

paient aux autres ? Ne se font-ils réduits à un genre de vie si pauvre & si austere , que pour enrichir les autres de leurs travaux ? Frappé de toutes ces raisons le Pape déclara à Saint Bernard , qui ne le quittoit point , qu'il ne vouloit plus que dans tout son Ordre on payât la dîme aux Religieux de Cluni ; & qu'au premier jour il en feroit expédier une Bulle.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Saint Bernard donna avis du dessein du Pape à l'Abbé (a) de Cîteaux, à qui cette affaire qui souffroit d'assez grandes difficultés, ne pouvoit être indifférente : celui-ci en vit toutes les conséquences ; & quoiqu'accablé d'années & d'infirmités , il résolut d'aller trouver le Pape à Cluni pour les lui représenter. Il falloit user d'une grande prudence , pour ne donner rien à connoître du vrai motif de son voyage : il prit pour

(a) C'etoit S. Etienne Harding , troisième Abbé de Cîteaux.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

prétexte que les Evêques tiroient trop fréquemment les Religieux de leur solitude pour les appeller aux Synodes, & aux autres Assemblées Provinciales ; que rien n'étoit plus contraire à l'esprit de leur institut, suivant lequel ils devoient vivre hors du tumulte des affaires, & entièrement séparés du reste des hommes : qu'ainsi il venoit supplier Sa Sainteté de les dispenser d'obéir, lorsqu'il ne s'agiroit de sortir de leurs Cloîtres que pour de pareils sujets. L'Abbé de Cîteaux se plaignoit encore de ce que les Evêques dispoient trop facilement des Religieux subalternes, qu'ils retenoient souvent à leur service indépendamment de leurs Supérieurs ; ce qui les rendoit insolens, & leur faisoit perdre tout le mérite de l'obéissance. C'est ce qu'il répondoit à ceux qui s'informerient du sujet de son voyage. Mais dans les entretiens particuliers qu'il eut avec le Pape, il ne manqua pas

de lui ouvrir son cœur, & de lui ex-  
 poser ce qu'il pensoit de la Bulle  
 que Sa Sainteté projettoit : Cette  
 grace, Très-Saint Pere, lui dit-il,  
 doit être ou plus générale & plus  
 étendue, ou entierement suppri-  
 mée : elle nous rendra odieux à ceux  
 de Cluni, à qui nous avons d'ailleurs  
 de grandes obligations ; lorsqu'ils  
 verront qu'ils sont les seuls à qui  
 nous ne paierons point la dîme, ils  
 demanderont s'ils sont de pire con-  
 dition que tant d'autres à qui nous  
 la payons ? si parce qu'ils sont nos  
 freres ; qu'ils sont nos aînés, & les  
 enfans d'un même pere, ils doivent  
 être plus maltraités que des étran-  
 gers qui ne nous font rien ? Enfin,  
 poursuivit-il, ce privilége, tout fa-  
 vorable qu'il paroisse à l'Ordre de  
 Cîteaux, ne lui sera pas si avantageux  
 que Votre Sainteté se le persuade,  
 ni d'un revenu fort considérable,  
 parce que la plûpart des terres que  
 nous possédons, relevent d'un grand

## 68 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

nombre d'autres Seigneurs, & que nous en avons très-peu qui dépendent de Cluni. Faut-il pour si peu de chose rompre les liens de la société & de l'amitié qui unissent présentement les deux Congrégations? Les anciennes querelles qui nous ont divisés autrefois, au sujet de la diversité de nos observances, sont à peine assoupies. Qu'il est à craindre que ce nouveau privilège ne les fasse revivre, & ne les rende peut-être immortelles!

Bulle en  
faveur de  
l'Ordre de  
Cîteaux.

Ces raisons de l'Abbé de Cîteaux touchèrent le Pape, il en sentit toute la force; & comme il étoit résolu de faire quelque grace à l'Ordre, il la fit entière, & accorda à l'Abbé tout ce qu'il pouvoit souhaiter. La Bulle datée du 10. Février de cette année 1132. fut expédiée dans l'Abbaïe même de Cluni: afin qu'on crût qu'elle avoit été donnée du consentement des Religieux de cette Maison, & peut être

Privileges  
de l'Ordre  
de Cîteaux  
ag. 23.

**D'INNOCENT II. LIV. I. 69**  
même à leur sollicitation, ou que  
ceux-ci eussent moins de sujet de  
se plaindre d'une grace qui avoit  
été accordée chez eux & pour ainsi  
dire en leur présence. Elle est adres-  
sée à Etienne Abbé de Cîteaux, &  
à ses Successeurs légitimes, & re-  
garde en partie l'Abbaïe même de  
Cîteaux, en partie tous les autres  
Monasteres de l'ordre. Le Pape s'y  
arrête sur cinq chefs. Premièrement  
il confirme à l'Abbaïe de Cîteaux  
les biens qu'elle possède & posse-  
dera à l'avenir. En second lieu il  
ne veut pas que les Abbés de l'or-  
dre puissent être contraints à l'ave-  
nir de se trouver aux Synodes &  
aux Conciles Provinciaux, si ce  
n'est pour raison de la foi. En troi-  
sième lieu il désigne les Sujets qui  
peuvent être élus pour les Préla-  
tures : la Maison de Cîteaux, parce  
qu'elle est la première pourra élire  
pour son Abbé tel autre Abbé, ou  
tel Religieux qu'elle voudra dans

ANNE'E  
de J. C.  
1132,

ANNEE  
de J. C.  
1132.

l'Ordre ; les autres Meres-Eglises, la Ferté, Pontigni, Clairvaux, Morimond, &c... ne pourront éiire qu'un autre Abbé de leur dépendance, ou tel Religieux qu'elles voudront dans tout l'Ordre ; enfin une Maison qui n'a point de dépendance ne pourra choisir qu'un Religieux dans l'Ordre, du consentement de l'Abbé de Cîteaux (a). En quatrième lieu le Pape défend à tous Archevêques & Evêques de retenir un Frere Convers de l'Ordre sans l'agrément de son Supérieur. Enfin il vient au point principal qui est celui des dîmes, & il déclare tous les Monasteres de l'Ordre exempts de les payer, soit grosses soit menues, sur les terres de leurs domaines qu'ils cultiveront par leurs mains, ou qu'ils feront cultiver par d'autres à leurs frais.

(a) Ce sont les termes de la Bulle ci-devant rapportée, & tronquée par l'Auteur des éclaircissemens des privilèges del'Ordre.

D'INNOCENT II. LIV. I. 71

Trois Cardinaux après le Pape ont fouscrit à cette Bulle, qui fut contresignée par Aimeri autre Cardinal, & Chancelier de l'Eglise Romaine. Elle fut déposée entre les mains de l'Abbé de Cîteaux, avec ordre de la tenir secrète, & de ne la point représenter que le Pape ne fût hors des terres de France. l'Abbé en aiant donné sa parole retourna à son Abbaïe fort content d'avoir obtenu plus qu'il n'avoit osé espérer.

ANNEE  
de J. C.  
1132.

De leur côté les Religieux de Cluni avoient sçu profiter de la présence du Pape ; ils lui avoient demandé une nouvelle Bulle qui confirmât leurs anciens Privilèges, car il eût été difficile d'en demander de nouveaux, après avoir épuisé pour ainsi dire toutes les graces du Saint Siège. Le Pape avoit trop d'obligations à cet Ordre pour refuser une chose qui lui coûtoit si peu ; il n'ignoroit pas que le séjour

Autre Bulle en faveur de Cluni.

Bibli Cluni  
p. 1382.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

qu'il faisoit en cette Abbaie avec toute sa Cour , l'avoit jettée dans de grandes dépenses ; & il n'avoit guères d'autres moiens de reconnoître ces bons offices. La Bulle fut donc expédiée ; mais le Saint Pere ne fit pas réflexion , ou fit semblant d'ignorer que parmi ces anciens privilèges il y avoit des Bulles toutes semblables à celle qu'il venoit d'accorder aux Religieux de Cîteaux ; que non seulement on y permettoit à ceux de Cluni de lever les dîmes grosses & menues sur toutes les terres de leurs censives , mais qu'on les exemptoit encore de les paier aux Seigneurs dont ils relevoient pour les autres terres qu'ils faisoient valoir par leurs propres mains ; Privilège dont ils ne s'étoient jamais servi dans toute son étendue , de peur de se rendre trop odieux. Enfin le Pape en confirmant ces anciens Privilèges sembloit donner deux Bulles qui se contredisoient

contredisoient n'étant pas possible que ceux de Cluni, & ceux de Cîteaux pûssent jouir en même tems de la grace que le Saint Siège leur accordoit. Nous verrons dans peu les contestations qui s'éleverent à ce sujet.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Pendant que toutes ces choses se passaient, le Pape apprit que Lothaire Roi de Germanie s'avancoit avec un corps de bonnes troupes vers l'Italie : alors il quitta la France pour aller au devant de lui & étant entré en Lombardie par les montagnes de Genes, il se rendit ensuite à Plaisance. Là en attendant le Roi, qui ne pouvoit venir qu'à petites journées à cause de son armée qui suivoit, il assembla un Concile de tous les Evêques de la Lombardie & de la basse-Marche. L'Antipape Anaclet y fut encore condamné, & excommunié avec ses Partisans, Innocent déclaré seul souverain Pontife, & son autorité plus solidement

XV.  
Le Pape  
va en Ita-  
lie.

Concile  
de Plaisan-  
ce.

Concil.  
Labbe tom.  
10. p. 988.

G

## 74 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Entrevûe  
du Pape &  
de l'Empe-  
reur.

XVI.  
Innocent  
réunit les  
Pisans &  
les Genoïs.

établie que jamais dans toutes ces Provinces. Peu de jours après on eut nouvelles que l'Empereur étoit arrivé à Roncaille, petite ville sur le Pô, peu éloignée de Plaisance. Le Pape alla l'y trouver; ils eurent ensemble de longues conférences sur les affaires de l'Eglise, & sur celles qui pouvoient les regarder l'un & l'autre personnellement. Il fut résolu qu'à un certain jour marqué le Pape & l'Empereur se trouveroient à Rome; qu'Innocent seroit intronisé sur le Siége de Saint Pierre par Lothaire, & Lothaire couronné Empereur par le Pape; bien persuadés l'un & l'autre qu'Arnaclet n'auroit ni assez de forces pour parer ce coup, ni assez de résolution pour oser rester dans Rome, aux approches du Prince. Ce Traité conclu, le Pape prit congé de l'Empereur, & continua sa route. Il étoit à Pise, lorsqu'il médita le dessein de réconcilier ces peu-

ples avec ceux de Genes. Les guerres de ces deux Villes formoient un grand obstacle à la réunion de toute l'Italie sous l'autorité d'Innocent. Il paroissoit même dangereux que Sa Sainteté se déclarât pour l'une contre l'autre , parce qu'en prenant ce parti il ne pouvoit manquer de perdre l'une des deux , qui se feroit infailliblement jettée entre les bras de l'Antipape. Cependant la querelle des deux peuples étoit si vive & si animée , qu'ils ne pouvoient pas même entendre parler d'accommodement , & que de part & d'autre on regardoit comme traître à la patrie , celui qui pour procurer la paix leur proposeroit d'étouffer les ressentimens du passé , tant le désir de la vengeance étoit enraciné dans leurs cœurs. Les Genoïs plus que les autres étoient intraitables sur ce sujet ; les avantages qu'ils avoient remportés sur leurs ennemis dans les dernières Campagnes , les ren-

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

## 76 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

doient plus fiers , & moins disposés à écouter des propositions de paix quelque raisonnables qu'elles fussent. Les Pisans , quoiqu'humiliés par la perte de deux batailles , & par la ruine de plusieurs domaines considérables , ne perdoient pas l'espérance de quelque heureuse révolution qui pût les mettre bien-tôt au-dessus de leurs affaires. Un accommodement entre des peuples si implacablement divisés , ne pouvoit se tenter que contre toute espérance. Le Pape l'entreprit , & pour y réussir , il députa Saint Bernard à Genes. Dès que le Saint eût mis les pieds dans la Ville , toute la férocité de ce peuple indompté fut desarmée. On accourt , il parle ; il expose sa commission , tout le monde se soumet : Saint homme , lui dit-on , faites ce que vous voudrez , nous remettons nos intérêts entre les mains du Pape , & dès-à-présent nous ratifions tout ce qu'il lui plaira d'ordon-

ner. Les Consuls, les Magistrats, le peuple, tous n'ont qu'une voix; & dès ce moment, si les Pisans se fussent présentés, ce grand ouvrage d'une paix si désirée, mais si peu attendue, eût été consommé. La négociation ne dura qu'un jour; tant il est vrai qu'un seul homme animé de l'Esprit de Dieu, est plus puissant que tous les Princes de la terre, & que la sagesse peut seule triompher des plus formidables armées.

Le Pape aiant appris avec toute la joie possible ce que le saint Abbé venoit de faire à Genes, profita de la conjoncture & de la disposition favorable de ces peuples qui lui remettoient tous leurs intérêts entre les mains; il les fit venir à Pise, où en vertu du plein pouvoir qu'il avoit reçu d'eux, il conclut la paix à des conditions recevables, & reconcilia les deux peuples, de maniere qu'ils parurent n'en faire plus qu'un. Les Prisonniers furent rendus gra-

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Baron. ad  
an. 1132.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

tuitement de part & d'autre. Les  
Genois restituerent aux Pisans toutes les conquêtes qu'ils avoient faites sur eux pendant la guerre ; & l'on vit deux Nations rivales ne penser plus qu'à s'unir ensemble pour défendre d'un commun accord les intérêts de l'Eglise, & pour empêcher que l'Antipape ne prévalût sur le véritable Successeur de Saint Pierre. Innocent charmé de cette union répandit à pleines mains ses graces & ses trésors sur l'une & sur l'autre : il érigea les villes de Genes & de Pise en Métropoles , donna à la premiere pour Suffragans , trois Evêques de l'Isle de Corse, affranchissant Syrus son Evêque à qui il avoit accordé le *Pallium* de la juridiction de l'Archevêque de Milan : en sorte que le nouvel Archevêque de Genes ne dépendroit plus que du Pape , & ne seroit sacré que par lui comme celui de Pise , qui eut pour Suffragans les Evêques de Sar-

D'INNOCENT II. LIV. I. 79  
daigne & trois autres Evêques de  
l'Isle de Corse, ceux de Sagone,  
d'Aleria, & d'Adjazzo. Revenons  
à l'affaire des dîmes.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Le tems de la récolte de cette  
année étant venu, les Religieux de  
Cluni envoierent à l'ordinaire lever  
la dîme sur toutes les terres de l'Or-  
dre de Cîteaux, qui dépendoient  
d'eux; & ils furent extrêmement sur-  
pris, lorsqu'ils virent non-seulement  
qu'on la leur refusoit, mais qu'on  
avoit même pris des mesures, en  
cas qu'ils voulussent l'enlever de  
force; il fallut s'expliquer. Les Re-  
ligieux de Cîteaux ne dissimulerent  
point que le Pape leur avoit accor-  
dé tout récemment ce privilège; &  
en un instant ce fut un soulèvement  
général de tout l'Ordre de Cluni;  
on ne vit jamais ni une plus promp-  
te, ni une plus horrible tempête ex-  
citée contre les Religieux de Cî-  
teaux. Ceux de Cluni alléguerent  
un grand nombre de raisons contre

XVII.  
Contesta-  
tions sur  
l'affaire  
des dîmes.

G iij

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

le privilège. Ils dirent, entre autres choses, que les graces devoient être des faveurs, non des outrages; qu'il étoit inoui qu'on dépouillât de leur bien des gens qui en étoient en possession depuis plus de deux cens ans, sans leur consentement, sans les entendre même; que ce n'étoit pas la première fois que Rome avoit accordé de pareils privilèges, mais que d'honnêtes gens se contentoient de les avoir pour marque d'honneur & de distinction sans vouloir s'en servir; que c'est ainsi que les Religieux de Cluni en usoient avec tout le monde; que leurs Archives étoient remplies de Bulles de cette nature; que cependant ils n'avoient point cessé de paier la dîme à ceux à qui ils la devoient; qu'enfin on eût pû faire valoir cette grace pour quelques-uns des plus pauvres Monasteres de l'Ordre de Cîteaux, mais que c'étoit faire une injustice criante que de l'étendre à

tout l'Ordre, & qu'ils ne souffriroient jamais qu'on leur enlevât leur bien malgré eux.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Quoique cette querelle fût générale, elle éclata néanmoins plus particulièrement dans la province de Lion entre l'Abbaïe du Miroir (a) fille de Cîteaux d'un côté, & celle de Gigni, Ordre de Cluni, de l'autre. Les Religieux du Miroir dont presque toutes les terres relevoient de l'Abbaïe de Gigni, tinrent ferme, & ne voulurent jamais paier la dîme. Ceux de Gigni également opiniâtres persisterent dans leur demande, & ne se relâcherent en rien : on en vint de part & d'autre à de fâcheuses extrémités. Quelques Princes & d'autres personnes du premier rang s'emploierent pour assoupir ce différend : ils tâcherent de persuader à l'Abbé de Gigni de se soumettre à l'autorité

*Mabill. in  
prat. gener.  
Oper. S. Bernardi.*

(a) Elle avoit été fondée l'année précédente, c'est-à-dire en 1131.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

du Saint Siége , ou de cesser du moins de ravager les terres de l'Abbaïe du Miroir , en attendant que le Pape eût expliqué ses intentions d'une maniere plus précise. L'Abbé fut inflexible ; rien ne put modérer la vivacité de ses ressentimens.

Le Pape  
soutient  
par un Bref,  
ce qu'il a  
fait pour  
l'Ordre de  
Cîteaux.

Rome fut bien-tôt informée de ce qui se passoit , & le Pape se trouva offensé du procédé de ceux de Cluni , qu'il regardoit comme une injure faite à son autorité , & un mépris de sa personne. Pour leur faire sentir son indignation , il écrivit un Bref fulminant à Pierre le Vénérable Abbé de Cluni , Chef de tout l'Ordre , il le menaça de porter sentence contre lui-même , s'il ne faisoit cesser au plûtôt les violences de l'Abbé de Gigni , & lui enjoignit expressément , en cas que cet Abbé persistât plus long-tems dans sa désobéissance , de mettre sa personne & son Monastere en interdit. Enfin il ajouta qu'il n'en demeureroit pas

là s'il trouvoit encore la moindre résistance à ses volontés ; qu'en un mot il vouloit que les Religieux de Cîteaux jouissent pleinement & paisiblement du privilège qu'il leur avoit accordé , & que personne n'eût la témérité de les y troubler.

Ce Bref toucha sensiblement l'Abbé de Cluni, homme d'ailleurs d'un rare mérite & d'une piété peu commune , & qui n'avoit aucune part aux violences & aux emportemens des Religieux de Gigni , mais qui en qualité de Général de son Ordre , se trouvoit indispensablement obligé de s'intéresser dans cette affaire , & de conserver autant qu'il le pouvoit , à ses Monastères les droits qu'ils possédoient depuis si long - tems. Dans cette vûe il ne pouvoit qu'être sensiblement affligé de la Bulle d'Innocent , & il eût bien souhaité que le Pape l'eût retractée ; il se croioit d'autant plus en droit d'attendre cette grace de Sa

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

L'Abbé de  
Cluni y ré-  
pond.

ANNE'E.  
de J. C.  
1132.

Sainteté, qu'elle lui avoit de plus grandes obligations; car c'étoit à sa sollicitation, ou plutôt par son crédit, que tout l'Ordre de Cluni avoit reconnu Innocent pour légitime Successeur de Saint Pierre, au préjudice d'Anaclet, quoique celui-ci fût Religieux profès de son Monastère. Ainsi d'un côté la douleur de voir sa Congrégation illustre par tant de prérogatives, & respectée jusqu'alors de tous les Souverains Pontifes, & des Grands du monde, méprisée & traitée indignement par celui de tous les Papes qui devoit le plus la protéger; d'un autre côté le zèle que sa Charge lui inspiroit pour la conservation des droits & des biens de son Ordre, le déterminèrent à écrire à Rome des lettres où nous lisons encore aujourd'hui tout ce que la modestie religieuse, jointe à une sainte liberté, peut inspirer à un homme véritablement digne de la place qu'il occupoit,

D'INNOCENT II. LIV. I. 85  
pour la défense d'une cause qu'il  
croioit juste.

ANNE'E  
de J. C.

1132.

*Petr. Clu.  
niac. Lib. I i  
Epist 33.*

La premiere est adressée au Pape même au nom de toute sa Congrégation : l'illustre Abbé y représente à Sa Sainteté que son Ordre, dont une des principales ptérogatives est de ne dépendre pour le spirituel que du Saint Siège, & de n'avoir pour Supérieur immédiat que le Souverain Pontife, ne s'attendoit pas à recevoir de sa part une blessure si profonde; qu'il en a le cœur pénétré, & que tous ses freres sont dans les mêmes sentimens; que leur plus mortel ennemi ne leur auroit pas arraché sans aucune forme de procedure, & sans vouloir les entendre, des biens & des revenus dont ils jouissoient sans contradiction depuis plus de deux cens ans, dont la possession leur étoit encore confirmée par les Actes les plus authentiques : mais que ce qui mettoit le comble à leur douleur, c'étoit de

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

voir une de leurs plus illustres Abbaïes traitée sans ménagement, menacée de subir un interdit général, si dans quarante jours pour tout délai elle ne se désistoit de ses droits les plus légitimement acquis. Il ajoute que les Papes ses Prédecesseurs ont défendu qu'on les troublât dans la juste possession de leurs dîmes, qu'ils les ont même exemptés de paier aux autres celle des terres qu'ils faisoient valoir par leurs propres mains ; que Sa Sainteté elle-même avoit confirmé tous ces droits ; que cependant ses Religieux n'en usoient point, qu'ils paioient la dîme indifféremment à tous ceux à qui ils la devoient avant que d'avoir obtenu ces privilèges. Il prend l'Abbé de Clairvaux à témoin, qu'il a remis (a) les dîmes

(a) On voit dans les Archives de Clairvaux un titre qui porte la donation des dîmes d'Arconville, faite à S. Bernard par Ponce Abbé de Cluni, & une pareille donation faite à l'Abbaïe de Bonnevaux en Dauphiné, par

dans un esprit de charité à quelques  
 pauvres Maisons du nouvel Institut  
 de Cîteaux, mais qu'il n'est plus pos-  
 sible d'étendre cette libéralité plus  
 loin, parce que cet Ordre & d'au-  
 tres nouvelles Congrégations se  
 sont tellement multipliées, qu'en  
 certains endroits une seule Abbaïe  
 de Cluni a six ou sept de ces Mo-  
 nasteres autour d'elle dans l'espace  
 d'une lieue, & que s'il falloit leur  
 céder la dîme, l'Abbaïe n'ayant plus  
 de quoi subsister, se verroit dans la  
 triste nécessité de tout abandonner.  
 Il finit en priant le Pape de ne pas  
 tant chérir ses nouveaux enfans,  
 qu'il cesse d'aimer les anciens, à  
 moins que les premiers ne se soient  
 rendus indignes de leur droit d'aî-  
 nesse par leur mauvaise conduite;  
 ce qu'on ne sçauroit dire des Reli-  
 gieux de Cluni. Enfin si Sa Sain-  
 teté juge à propos d'en agir autre-

l'Abbé de S. Thiéri, confirmée par Cal-  
 lixte II. en. 1120.

ANNE'E  
 de J. C.  
 1132.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

ment, il la conjure de ne pas trouver mauvais qu'il se démette de sa charge, & qu'il abdique le gouvernement Je ne puis souffrir, ajoute-t-il, qu'on puisse jamais dire de moi : Cest de son tems que l'Ordre de Cluni a reçu une si grande flétrissure.

*Ibid. Epist.*  
34.

La seconde lettre, où paroît toute l'ouverture de son cœur, & où il s'explique avec moins de contrainte sur le juste sujet qu'il a de se plaindre, est adressée au Cardinal Aimery Chancelier de l'Eglise Romaine : il le prie d'appuier de tout son crédit les raisons qu'il lui expose en détail, & qu'il n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer dans la première ; il le conjure en finissant, de faire en sorte que le Pape suspende jusqu'à Pâques de l'année prochaine la sentence de l'interdit, prononcé contre l'Abbaie de Gigni, parce qu'il médite d'envoyer à Rome avant ce tems-là des personnes capables de pacifier

pacifier ces troubles, & d'inspirer à Sa Sainteté des conseils plus salutaires. C'est pour lui épargner la douleur de voir ses Religieux passer toutes les fêtes de Noël, sans messe, sans office divin, sans aucun exercice de Religion. On juge de-là que cette lettre fut écrite vers le mois de Novembre de cette année 1132. toutes les graces de l'éloquence y sont répandues; les raisons y sont exposées avec beaucoup de force; on y remarque sur-tout une grande confiance dans la justice de sa cause.

ANNÉE  
de J. C.  
1132.

Le zèle de ce vénérable Abbé pour les intérêts de son Ordre n'en demeura pas là. Il avoit fait du côté de Rome ce qui dépendoit de lui pour avoir justice : prières, raisons, remontrances, reproches, menaces d'abandonner le Gouvernement, présage trop bien fondé d'un scandale qu'on ne pourroit étouffer, tout avoit été employé, & avec tant d'éloquence, tant de piété, tant de

XVIII.  
Nouveaux efforts de l'Abbé de Cluni, pour obliger l'Ordre de Cîteaux à renoncer au privilège que le Pape lui avoit accordé.

H

ANNEE  
de J. C.  
1132.

modestie , qu'on ne pouvoit , ce semble , se plaindre de lui , malgré ce qu'il pouvoit y avoir de dur dans des vérités qu'il avoit mises au grand jour. Cependant comme il craignoit que ce qu'il avoit écrit au Pape & au Cardinal Aimery , ne fût communiqué aux Religieux de Cîteaux , & que ceux-ci irrités contre lui , ne voulussent le faire passer pour un détracteur , il résolut de porter également ses plaintes au Chapitre général même de leur Ordre , qui devoit se tenir dans peu. Il écrivit donc à Saint Etienne Abbé de Cîteaux , à Hugues Abbé de Pontigni , à Saint Bernard Abbé de Clairvaux , & à tous les autres Abbés assemblés , non pour se défendre ou se rétracter , mais pour leur faire sentir sans les ménager , qu'il n'avoit rien dit d'eux à Rome , qui approchât de ce qu'il avoit à leur dire à eux-mêmes. Telle étoit la candeur & la droiture de cette ame noble.

La lettre est forte, les paroles en sont énergiques ; mais elle est un peu longue : je n'en donnerai qu'un précis.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Après leur avoir représenté l'estime & l'affection qu'il a toujours eüe pour leur Ordre naissant, il répond à leurs objections. Il n'est pas juste, dites-vous, que des étrangers prennent les dîmes de vos travaux. Mais nos peres en ont toujours usé ainsi ; ce ne sont pas seulement les laïques qui paient les dîmes, les Eglises les paient aux Eglises, les Monasteres aux Monasteres, & ils les paient non seulement du travail des païsans, mais du leur propre. Vous perdés plus, ajoutez'il, par la diminution de votre réputation, que par le retranchement d'un profit si peu considérable : tout le monde vous admiroit, & vous passerés pour interressés. Il vaudroit beaucoup mieux souffrir votre pauvreté, qu'exciter ce scan-

*Petr. Clu-  
niac. Lib. 1.  
Ep. 35.*

Hij

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

L'Ordre  
de Cîteaux  
prend la let-  
tre de l'Ab-  
bé de Cluni  
en mauvais  
se part.

*Manriq.*  
*Annal.*  
tom. 1. pag.  
239.

dale , & altérer la charité.

Cette lettre ne produisit pas l'effet que Pierre le Vénérable s'en étoit promis. Les Abbés de Cîteaux en furent choqués, leur cœur s'émeut, & se troubla, les esprits s'aigrirent, ils se la firent représenter plus d'une fois; & ils ne purent la relire sans en exagerer l'injustice: elle fut regardée comme un tocsin séditieux, capable de révolter tout le monde contre les Religieux de Cîteaux. Ce fut un soulèvement général: on se récria sur le scandale, sur l'avarice, sur le défaut de charité; enfin tout y parut extrêmement odieux.

Eh! quoi, disoient-ils, les Religieux de Cluni sont les seuls qui s'opposent à notre Privilége, tandis que d'autres plus intéressés qu'eux dans cette affaire demeurent dans le silence. La charité seule & la considération que nous avons pour eux nous a portés à demander au Saint Pere que la Bulle fût géné-

rale , afin qu'étant confondus avec les autres , ils n'eussent aucun prétexte de se plaindre. Est-ce donc parce que nous sommes les enfans d'un même pere , qu'ils s'opposent au bien qu'on veut nous faire ? que par leurs plaintes , & leurs murmures , ils excitent les autres à se joindre à leur opposition ? qu'ils répandent par tout que nous nous sommes rendus odieux à tout le monde par notre avidité , non pas qu'à dire le vrai nous le soions , on sçait bien le contraire , mais afin que nous le devenions effectivement. Après tout quel si grand avantage prétendent-ils donc retirer de l'injustice de leur procédé ? les terres que nous tenons d'eux étoient pour la plûpart en friche , lorsque nous les avons prises ; elles ne leur rapportoient rien , elles reviendront dans le même état si nous cessons de les cultiver. Après tout comment osent-ils nous demander

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

le fruit de nos sueurs , & de nos travaux ? en exigeant ces dîmes , ils nous réduisent à une si grande indigence , que ne trouvant plus de quoi subsister , ils seront eux mêmes tenus en conscience de pourvoir à notre nourriture.

Mais supposons , ajoutoient-ils , que cette exemption nous soit d'un revenu infini, quel crime avons-nous commis de recevoir cette grace de la main du Souverain Pontife ? où est le scandale ? où est le défaut de charité ? où est l'avarice ? le Pape en qualité de Chef de l'Eglise , n'est-il pas le dispensateur légitime des graces & des Priviléges ? n'a-t-il pas le pouvoir de les étendre & de les restreindre selon les vûes de sa sagesse & de sa prudence , eû égard aux tems , aux lieux & aux personnes ? Le scandale est de voir les Membres se soulever contre leur Chef , & une poignée de Moines se révolter contre les ordres du

Pape. Enfin si la charité est ici violée, ce n'est que par la lettre de l'Abbé de Cluni, qui non content d'exposer tout notre Ordre à la haine des Evêques, des Abbés, des Curés & des Moines, tâche encore de semer la discorde entre nous, en insinuant que nous ne sommes point d'accord nous-mêmes sur le privilège, & que pendant que les uns sont d'avis de l'accepter, les autres veulent absolument qu'on le rejette.

Ces plaintes répandues dans le monde ne servirent qu'à échauffer les esprits, & à faire revivre les anciennes querelles des deux Congrégations. Il est vrai que les Chefs ne prenant aucune part à ces mouvemens tumultueux, faisoient au contraire tout ce qu'ils pouvoient pour contenir les esprits dans les bornes d'une juste modération, & pour prévenir les scandales. Mais il est plus facile de jeter le trouble dans un grand Ordre, que de l'appaiser; &

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

où les particuliers ne se possèdent plus, les Supérieurs ne sont plus les maîtres.

XIX.  
L'Abbé de  
Cluni s'ex-  
cuse.

Le premier qui donna en cette occasion un grand exemple de douceur & de charité, fut le vénérable Abbé de Cluni. Il sçavoit que sa lettre avoit été prise en mauvaise part ; il en écrivit une autre au Chapitre général de l'année suivante, pour en faire ses excuses. Celle-ci est si remplie de l'Esprit de Dieu, que la lecture n'en peut être que très-édifiante. Comme elle est courte, je la transcrirai toute entière, pour faire comprendre la différence qui se trouve entre la conduite des Saints, lorsqu'ils se croient obligés de soutenir des sentimens opposés à ceux des autres, & celle du commun des hommes dans de pareilles conjonctures.

*Petr. Clu-  
niac. Lib. 1.  
Epist. 37.*

» J'ai sçu, dit-il, de plusieurs per-  
» sonnes, que la lettre que je vous  
» écrivis l'année dernière, avoit of-  
» fensé

» fensé quelques-uns d'entre vous ,  
 » & qu'elle leur avoit inspiré des  
 » sentimens capables d'affoiblir l'an-  
 » cienne & solide amitié qui nous  
 » unit. Je ne l'ai pas plutôôt appris ,  
 » que ne pouvant fans douleur voir  
 » changer en amertume cette aima-  
 » ble douceur que produit la chari-  
 » té, j'ai cru devoir vous écrire en-  
 » core une fois afin que si la chose  
 » est comme on me l'a dit, cette  
 » seconde lettre puisse servir d'ap-  
 » pareil à la plaie que la première  
 » vous a faite, & que l'onction de  
 » l'Esprit Saint, dont le propre est  
 » de rejoindre ce qui est désuni, re-  
 » ferme la cicatrice, & réunisse  
 » promptement nos esprits. Je prie  
 » ceux qui ont lû ma lettre précé-  
 » dente, de bien examiner avec  
 » quelle disposition ils l'ont lûe, &  
 » de quelle maniere ils en ont in-  
 » terprété les pensées. Je me con-  
 » nois, & croiez que je le dis sans  
 » chercher à m'en prévaloir ; ce

ANNEE  
 de J. C.  
 1132.

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

» n'est pas l'esprit d'orgueil & de dis-  
 » fension qui m'animoit , mais l'es-  
 » prit de paix & de concorde ; ce-  
 » lui que je ne puis tromper m'en  
 » est témoin. Je n'ai voulu que  
 » m'opposer au naufrage de la cha-  
 » rité qui me paroïssoit en péril du-  
 » rant la tempête que l'affaire des  
 » dîmes avoit excitée. Malheur , dit  
 » l'Écriture, au pécheur qui marche  
 » par deux voies différentes. Je n'ai  
 » pas affecté de parler autrement  
 » que je ne pensois , ni de couvrir  
 » mes sentimens du voile de l'hy-  
 » pocrisie , sur-tout devant des amis  
 » qu'il m'est si doux d'entretenir à  
 » cœur ouvert. Mon unique but a  
 » été d'exposer aux yeux de votre  
 » sagesse le nœud de la difficulté ,  
 » afin que vous pussiez tous ensen-  
 » ble en délibérer , & travailler ef-  
 » ficacement à la surmonter. Voilà  
 » le véritable motif de ma lettre. Si  
 » avant que d'en être pleinement  
 » instruits , quelques-uns en ont été

• scandalisés ; du moins à présent  
 • que j'ai pris soin de vous en infor-  
 • mer , je souhaite , mes chers fre-  
 • res , & je vous en conjure , que  
 • cet aveu suffise pour vous donner  
 • pleine satisfaction. Je me repose  
 • & me reposerai toujours sur vous ;  
 • vous êtes ma joie , & ne cesserez  
 • jamais de l'être ; quelque tort que  
 • vous me fassiez , quelque chagrin  
 • que vous me causiez , je ne puis  
 • me séparer de vous. Enfin ce que  
 • je désire le plus ardemment , c'est  
 • que vous conserviez pour vous &  
 • pour nos freres , le seul bien véri-  
 • table que je crains tant que vous  
 • ne perdiez. »

ANNE'E  
 de J. C.  
 1132.

Pour ne point interrompre le fil  
 de l'histoire , j'ai rapporté cette let-  
 tre un peu plutôt qu'elle n'a été  
 écrite ; & je ne doute point qu'elle  
 ne convainqué le Lecteur impar-  
 tial de la droiture de ce grand  
 homme , qui comme un fidèle imi-

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

tateur du Disciple bien-aimé, ne respiroit que la paix & la charité. Il eût été à souhaiter que tous ses Religieux se fussent sentis animés du même Esprit. Mais ses lettres furent sans effet, la querelle générale des dîmes s'aigrit de plus en plus, & l'affaire particulière des Religieux de Gigni & du Miroir eut de fâcheuses suites. L'opiniâtreté invincible des premiers rendit inutiles les efforts réitérés de trois Papes; & rien ne fut capable de les porter à faire satisfaction aux derniers. Après avoir mis le feu à leur Monastère, & détruit tous les bâtimens qui en dépendoient, ils essuierent les censures de l'Eglise, les menaces de leur Général, les poursuites de ceux qui se croioient lezés, les reproches de tous les gens de bien, & braverent, pour ainsi dire, toutes les Puissances de la terre: Cent fois on parla d'accommodement, autant de fois ils en éluderent la con-

clusion, résolu de ne paier (a) rien ou presque rien, & menaçant toujours d'exécution militaire quiconque se mettroit en devoir de relever ce qu'ils avoient abattu, ou d'établir quelque nouveau Monastère dans leur censive; de sorte que la paix entre ces deux Maisons ne fut bien établie qu'en 1155. à des conditions que nous ignorons, si ce n'est que le vénérable Abbé de Cluni facilita beaucoup cet accord en 1150. par un trait de générosité dont on voit peu d'exemples. Un Souâdiacre de l'Eglise Romaine nommé Baron avoit déposé entre ses mains une somme d'argent fort considérable, à condition que s'il ne la répétoit point avant sa mort, elle demeureroit à l'Abbaïe de Cluni. Le Souâdiacre mourut

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

Guichenon  
hist. de Sa-  
voie, pag.  
113.

Mabill.  
not. ad ep.  
283.

(a) L'estimation du dommage montoit à plus de trente mille sols, c'est-à-dire, environ 30000. liv. les Religieux de Gigni n'en offroient qu'une partie. *Mabill. in notis fusioribus ad Epist. 283. S. Bern.*

ANNE'E  
de J. C.  
1132.

S. Bernardi  
epist. 389.

cette même année 1150. avant que d'avoir retiré son argent, & l'Abbé de Cluni en fit présent à Saint Bernard, qui le donna à l'Abbaïe du Miroir. En considération d'un présent de cette conséquence, on passa facilement sur tout ce que souhaiterent les Moines de Gigni; on se contenta du peu qu'ils offrirent pour dédommager ceux du Miroir, des pertes qu'ils leur avoient causées.

XX.  
Réforme  
introduite  
dans l'Ab-  
baïe de S.  
Loup de  
Troies, &  
confirmée  
par le Pape  
Innocent.

Si cette affaire jetta le Pape Innocent dans de grandes inquiétudes, celle de la Réforme de S. Loup de Troies, lui donna au contraire beaucoup de satisfaction. S. Loup étoit une Collégiale de Chanoines séculiers dont la vie n'édifioit pas, & qui ne paroissoient nullement disposés à rentrer dans leur devoir. Le scandale étoit trop public. L'Evêque Atton, & Thibaud le Grand, Comte de Champagne, résolus d'y apporter un prompt remède, s'ad,

dresserent pour ce sujet à Hugues Abbé de Pontigni, & à André de Beaumont, Religieux de Clairvaux, homme d'un grand mérite & d'une prudence consommée. Les deux Commissaires se conduisirent avec tant de sagesse dans leur négociation, qu'ils furent universellement approuvés. Comme ils avoient tout pouvoir en main, il ne tenoit qu'à eux de chasser les Chanoines, & d'introduire en leur place des Religieux de leur Ordre, sauf à faire aux autres quelque légère pension pendant leur vie. Mais ils montrèrent plus de générosité & de désintéressement. De deux Prébendes qui vaquoient par la mort de deux Chanoines, & du peu de secours qu'ils tirèrent encore du total de la Menſe commune, ils formerent un fonds destiné à la subsistance de quatre Chanoines Réguliers qu'ils tirèrent de l'Abbaïe de S. Martin de la même Ville, pour commen-

ANNEE  
de J. C.  
1132.

Manriq.  
Annal.  
tom. 1.  
p. 241.

ANNÉE  
de J. C.  
1132.

cer la Réforme ; ils ordonnerent en même tems qu'à mesure que les Chanoines Séculiers viendroient à mourir on leur en substitueroit de Réguliers. Et comme le nombre de quatre ne leur parut pas suffisant pour exiger un Abbé , ils réglèrent que celui de Saint Martin gouverneroit les deux Eglises , en attendant que le nombre des Réguliers fût augmenté dans celle de Saint Loup. Cependant on obligea les Chanoines Séculiers qui restoit , à se conformer en toutes choses aux Réguliers dans la célébration des divins Offices. La Règle de Saint Augustin fut ainsi introduite dans l'Abbaïe de Saint Loup.

Miscellanea Nicol. Camusat.  
p. 305.

Le Pape en étant informé , fut si satisfait de la conduite des deux Commissaires , que non-seulement il confirma par une Bulle authentique tout ce qu'ils avoient réglé , mais qu'il y ajouta encore deux clauses qui n'ont point d'exemple ,

que je sçache, dans toute l'Histoire Ecclésiastique. La premiere, que s'il arrive malheureusement dans la suite des tems que les deux Abbaïes de Saint Martin & de Saint Loup tombent dans le relâchement, & abandonnent les saintes pratiques qui leur ont été prescrites, les Abbés de Pontigni & de Clairvaux auront droit d'y faire la visite, d'en corriger les abus, & d'y rétablir le bon ordre. Ainsi deux Abbés de l'Ordre de Cîteaux sont établis par le Saint Siège, Visiteurs nés de deux Abbaïes de Chanoines Réguliers. Le Pape ajoute, & c'est la seconde clause qui n'est pas moins singuliere, que si à la mort des Abbés de Saint Martin, ou de Saint Loup, il ne se trouve dans ces deux Monastères aucun Religieux capable de remplir dignement leur place, on en tirera un des Abbaïes de Pontigni, ou de Clairvaux; tant étoit grande l'idée qu'on avoit alors des Religieux de ce célèbre Institut.



---

# SOMMAIRES

## DU SECOND LIVRE.

1. **V**AINS efforts du Pape & de l'Empereur pour rester à Rome. 11 Le Pape députe S. Bernard pour faire la paix de l'Empereur avec Conrad & Frederic. 111. Roger Roi de Sicile tâche d'ébranler la fidélité des Pisans. 14. Meurtre commis en la personne du Prieur de S. Victor de Paris. Concile de Jouarre au sujet de cette affaire. Le Pape confirme ce qui y fut ordonné. 5. Concile de Pise. 61. Le Pape envoie des Légats à Milan. 611. Il exhorte l'Empereur à défendre mieux les intérêts de l'Eglise. Lettre qu'il lui écrit. S. Bernard lui écrit aussi. Le Saint rassure les Milanois qui étoient ébranlés. 6111. Le Pape semble agir contre les intérêts de l'Eglise. Plaintes de l'Archevêque de

## SOMM. DU II. LIVRE.

*Trèves. ix. Etat déplorable des Eglises d'Aquitaine. x. Le Pape y envoie l'Evêque de Chartres avec S. Bernard. Conférence de Parthenai. Dernier effort de S. Bernard pour la conversion du Duc d'Aquitaine. xi. Mort d'Henri I. Roi d'Angleterre. Etienne Comte de Boulogne lui succède. Le Pape confirme son élection. Faux serment de ce Prince. xii. Pénitence & mort du Duc d'Aquitaine. xiii. L'Empereur Lothaire passe en Italie. Le Pape va le joindre à Viterbe. Il rentre dans Rome. xiv. Cruautés que le Roi de Sicile exerce dans la Pouille après le départ de l'Empereur. xv. Mort de l'Empereur Lothaire. Son éloge. xvi. Le Pape envoie S. Bernard vers Roger Roi de Sicile. xvii. Inutilité de la conférence qu'eut le Saint avec ce Prince. xviii. On en vient à une bataille. L'armée de Roger est défaite. xix. Il demande une conférence pour examiner la validité de l'élection d'Innocent ou d'Anaclet. xx. Conférence de Salerne.*



# HISTOIRE DU PONTIFICAT DU PAPE INNOCENT II.

---

## LIVRE SECOND.



E tems que le Pape & le Roi de Germanie avoient marqué pour se trouver à Rome, étoit déjà passé, & l'on ne voyoit encore aucun jour à l'exécution de leur grand dessein. Quoiqu'Innocent eût recueilli en France des sommes considérables, il lui en restoit peu de chose : ses voyages, & le séjour qu'il faisoit en Italie, en avoient

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

I.  
Vains efforts du Pape & de l'Empereur pour rester à Rome.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

consumé une bonne partie ; & il se voyoit hors d'état de faire des levées. Les Romains ne refusoient pas de lui rendre obéissance ; leur soumission paroissoit même sincère : mais accoutumés à être bien payés de l'Antipape , qui n'épargnoit rien pour se conserver la soldatesque qu'il tenoit sur pied , & qui l'avoit rendu maître de Rome, ils n'étoient pas d'humeur à prendre les armes en faveur d'Innocent , sans recevoir de lui aucune solde. Il falloit pourtant une armée pour entrer dans cette Capitale du Monde Chrétien : toute autre voie que la force paroissoit insuffisante ; & les troupes de Lothaire , qui ne montoient qu'à deux mille hommes, donnoient peu d'espérance de forcer Anaclét dans ses retranchemens.

S. Bernardi  
epist. 138.

Dans cet embarras le Pape eut encore recours à Saint Bernard ; il le pria d'écrire à Henri Roi d'Angleterre , qui avoit si étroite-

ment attaché au Saint Siège les années précédentes, & de lui représenter efficacement ce qui empêchoit qu'on ne vînt à bout de mettre fin au schisme, dont le Roi lui-même avoit tant d'horreur. La lettre du saint Abbé fit quelque impression sur l'esprit de Henri. Ce Prince résolut d'envoyer des troupes au secours d'Innocent; mais ce secours n'étoit pas prêt, & avant qu'il fût arrivé en Italie, le tems pouvoit apporter de grands changemens dans les affaires. On résolut donc d'employer la voie de la négociation: l'Antipape avoit même fait semblant de la demander. Saint Norbert & Saint Bernard, qui étoient sur les lieux, furent députés vers lui pour l'engager à s'en remettre à ce que les plus saints personnages d'Italie en décideroient, afin d'épargner le sang du peuple, & qu'on ne vît pas ceux qui se disoient les souverains Pasteurs de l'Eglise, sacrifier leur

ANNÉE  
de J. C.  
1133.

*Spiol. t. 2*  
p. 480.

*Fulco chron.*  
*nic. ad an.*  
1133.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

troupeau à la vengeance de leurs querelles personnelles. On demandoit pour ce sujet une entrevûe avec l'Empereur, qui agissoit en cette occasion comme Médiateur de la paix. On employa les caresses & les menaces : tout fut inutile, Anaclet encouragé par ses partisans devint intraitable ; il ne pouvoit croire qu'on osât seulement révoquer en doute la validité de son élection, sans lui faire le plus sanglant outrage ; & c'étoit la réduire en problème, disoit-il, que de l'exposer à un compromis. Il évita donc jusqu'à la vûe du Prince, parce que celui-ci cherchoit la paix.

Abbas Bo-  
nev. lib. 2.  
cap. 2.

Le désespoir d'y parvenir ne fit qu'irriter le zèle de ceux qui s'y employoient de si bonne foi. Ils résolurent de tout tenter ; & quoique leurs forces ne parussent pas suffisantes, ils les mirent en œuvre, en fondant toute leur espérance sur celui qui peut sauver son peuple avec  
une

une poignée de monde comme avec une puissante armée. Deux mille hommes forcerent la Ville.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

*Suvius in  
vitâ Sancti  
Norberti.*

Lothaire qui s'étoit joint avec le Pape, y entra victorieux, & les troupes d'Anaclet furent obligées de se retirer dans les forteresses. Alors Innocent s'empara du Palais de La-

tran; & peu de jours après, il fit dans l'Eglise du Sauveur, qu'on appelle communément la Constantine, la

*Otho Fri-  
sing. Lib 7.  
cap. 10.*

cérémonie du couronnement de l'Empereur. Elle auroit dû se faire, selon la coutume, dans l'Eglise de

Saint Pierre; mais Anaclet occupoit le Vatican, & il fallut se contenter de celle-là, qui est proprement le Siège épiscopal du Sou-

verain Pontife. A l'occasion de ce couronnement le Pape fit faire un

Tableau qui en représentoit la cérémonie, avec ces deux vers au bas :

*Cuncil.  
Labbe,  
tom. X.  
pag. 946.*

*Rex venit ante fores jurans prius urbis honores;  
Post homo fit Papa, sumit quo dante coronam.*

Il vouloit insinuer par-là que l'Em-

K

## 114 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNEE  
de J. C.  
1133.

pire relevoit de l'Eglise Romaine ; de la même maniere que la Pouille & la Calabre ; & ce distique qui du tems d'Adrien IV. & de Frederic Barberouffe , c'est - à - dire , vingt-quatre ans après , souleva toute la Nation Germanique , ne révolta pas alors deux Allemans. Ce fut sans doute pour dédommager Lothaire des frais de cette expédition , que le Pape lui donna , aussi-bien qu'à Henri Duc de Baviere son gendre , leur vie durant , toutes les terres que possédoit la Princesse Mathilde en Italie, & qu'elle avoit laissées au Saint Siége , à condition de les tenir à foi & hommage de l'Eglise de Rome , & de lui paier tous les ans cent livres d'argent. L'acte est daté du 8. Juin.

Fulco ad  
an. 1133.

Sur ces entrefaites les Génois & les Pisans , pour justifier la sincérité des promesses qu'ils avoient faites à Innocent , arriverent au port de Rome avec une armée navale ; &

avec ce nouveau secours ils le rendirent maître de la vieille Ville, lui fournirent Cività - Vecchia, & toute la côte. Anaclet ne pouvant plus tenir la Campagne, ni occuper la Ville, mit à couvert ce qu'il avoit de monde dans ses forts, d'où avec diverses machines il incommodoit extrêmement les gens de Lothaire. Il avoit défendu étroitement aux siens de faire aucune sortie, ni d'hazarder le moindre combat; de maniere qu'il falloit ou à force ouverte l'assiéger dans le Vatican, ou l'obliger par la famine à se rendre. Mais soit que les Alliés n'eussent pas assez de Troupes pour cette entreprise, soit qu'ils manquaissent de machines propres à faire un siège, soit enfin, ce qui est plus vrai-semblable, qu'ils craignissent les trop grandes chaleurs de l'Été, ils ne penserent plus qu'à la retraite, & l'Empereur en donna l'exemple aux autres. Le Pape Innocent ne

ANNÉE  
de J. C.  
1133.

*Abbas Bo-*  
*na. supra.*

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

se trouvant plus en sûreté à Rome après son départ , & jugeant que sa présence ne feroit qu'irriter l'Anti-pape , retourna à Pise.

II.

Le Pape  
députe S.  
Bernard  
pour faire  
la paix de  
l'Empereur  
avec Con-  
rad & Fre-  
deric.

Outre ces motifs généraux de la retraite des Alliés , l'Empereur en avoit encore de particuliers. Il avoit appris à Rome que Conrad & Frederic ses neveux renouvelloient leurs anciens complots , & tra- moient contre lui plus dangereuse- ment que jamais. Ce fut principa- lement ce qui l'obligea à repasser en Allemagne. Mais il faut prendre la chose de plus haut.

L'Empereur Henri V. n'avoit point laissé d'enfans de sa femme Mathilde d'Angleterre : mais Agnès sa sœur, femme de Frederic Comte de Hohen-Stauffen à qui l'Empereur avoit donné la Suabe , avoit eu deux fils , Conrad de Franconie & Frederic. L'Empereur leur oncle ne manquoit pas de bonne volonté pour eux ; il leur avoit même en-

Voie les marques de l'Empire dans le Château d'Hermanstein, peu de jours avant son décès. Mais la mémoire des deux derniers Henris étoit devenue si odieuse dans l'Empire, que son choix n'ayant plû à personne, l'Archevêque de Mayence & les Légats du Pape firent tomber l'élection sur Lothaire Duc de Saxe, de la Maison des Comtes de Querfort.

Quoique ce Prince eût les suffrages des Etats, Frederic & Conrad s'opposèrent fortement à son élection, soutenant que l'Empire étant héréditaire, il leur appartenoit de droit, comme aux plus proches parens du dernier Empereur. Ils prirent donc les armes, s'emparèrent de plusieurs Villes d'Allemagne; & de-là s'étant jettés en Italie, Conrad s'en fit couronner Roi, par Anselme Archevêque de Milan, au refus du Pape Honorius, qui étoit attaché aux intérêts de Lothaire.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

ANNEE  
de J. C.  
1133..

Conrad & Frederic de retour en Allemagne, prirent de nouveau les armes, & obligerent Lothaire d'abandonner les villes de Nuremberg & de Spire dont il avoit formé le siège, quoique secouru de Sobiflas Duc de Bohême. Mais d'un autre côté il eut le bonheur de reprendre le Duché de Franconie qu'Henri V. avoit donné à Conrad son neveu, & de le restituer à l'Evêché de Wirtsbourg dont il avoit été démembré par le même Henri. Lothaire remporta encore d'autres avantages; & soutenu d'Henri le Superbe, Duc de Baviere son gendre, il prit les villes de Nuremberg Ulm & Spire, où Conrad avoit la plus grande partie de ses forces.

Cette guerre civile qui duroit depuis cinq ans, ne pouvoit être que très-préjudiciable au bien de l'Eglise en général & aux intérêts particuliers d'Innocent qui favorisoit Lothaire. Saint Bernard fut en-

core employé pour la terminer. Il n'étoit pas possible de résister à la force victorieuse que Dieu avoit attachée à ses paroles; & l'onction qui les accompagnoit, achevoit de persuader les cœurs les plus endurcis. Il partit donc encore une fois pour l'Allemagne en qualité de Légat du Pape. Il reconcilia les deux freres Conrad & Frederic avec l'Empereur, & les fit convenir non seulement de mettre bas les armes, mais de cimenter encore une paix générale, & de s'unir ensemble contre tous ceux qui voudroient troubler la tranquillité de l'Eglise, ou de l'Empire. Cet article regardoit principalement les intérêts d'Innocent, qui enlevoit par-là un puissant Prince à l'Antipape. Les autres conditions du Traité furent que tout le passé seroit oublié de part & d'autre; que les Prisonniers de guerre seroient rendus sans aucune rançon; que chacun suppor-

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

teroit de son côté les dommages qu'il avoit soufferts pendant la guerre ; que Conrad succéderoit à Lothaire dans l'Empire d'Allemagne , & qu'en attendant il auroit la préférence & le pas dans les diètes au-dessus de tous les autres Princes.

III.  
Roger  
Roi de Sicile tâche  
d'ébranler  
la fidélité  
des Pisans.

Barn. ad  
an. 1130.

La retraite de l'Empereur pensa entraîner la ruine du Pape. Ses ennemis le croiant alors sans armes & sans défense , firent tous leurs efforts pour engager les Pisans à l'abandonner , & à se joindre à Anaclet. Celui qui se signala le plus dans cette entreprise , fut Roger Duc de Sicile , à qui l'Antipape avoit donné depuis peu la qualité de Roi , par une Bulle magnifique : il mit tout en usage pour ébranler leur constance & leur fidélité ; il entra en négociation avec eux ; il leur fit les plus belles promesses du monde ; mais il les menaça aussi de tout le poids de son indignation & de sa vengeance , s'ils demeueroient fidèles

les à Innocent. Ses lettres furent inutiles ; la négociation échoua, & Roger n'en remporta que la honte de l'avoir entreprise sans succès. La nouvelle en fut portée à Saint Bernard qui étoit alors en Saxe ; le saint Abbé en conçut tant de joie, qu'il se crut obligé d'écrire sur le champ à la République pour la féliciter de son zèle & de sa persévérance dans le bien. Dans sa lettre il loue la fermeté & la constance de ces peuples, il se réjouit avec eux du service important qu'ils viennent de rendre à l'Eglise ; il élève jusqu'au Ciel la tendre compassion qu'ils portent à cette mere affligée, qui se voit si cruellement déchirée par ses propres enfans ; il leur en promet de grandes récompenses de la part de Dieu dès cette vie même, il veut qu'ils regardent déjà comme un effet de ses promesses l'honneur qu'ils ont de posséder chez eux le Vicaire de J. C. & la

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

Bern. epist.  
130.

L

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

gloire qui revient à leur Ville d'être devenue comme une seconde Rome par le séjour que le Pape y fait avec les Cardinaux & les Princes de l'Eglise Romaine. Enfin il les exhorte à la persévérance, & leur recommande le Marquis Engelbert (a) dont il fait l'éloge : C'est, dit-il, un Ange tutélaire envoyé au secours de Sa Sainteté.

IV. Rien n'étoit plus consolant pour le Pape. Il voioit de jour en jour son droit s'affermir, & la cause de l'Eglise prendre le dessus ; mais cette joie fut bientôt tempérée par une aventure tragique qui mit presque toute l'Eglise de France en mouvement.

Meurtre  
commis en  
la personne  
du Prieur  
de S. Vi-  
ctor.

Etienne Evêque de Paris, uniquement occupé de la conduite de son Diocèse, s'étoit associé les plus sçavans & les plus vertueux Ecclé-

(a) Il étoit Duc de Carinthie, & Marquis de Frioul. Il avoit un frere Evêque de Ratisbone. *Mabill. in notis ad ep. 130.*

frastiques de son Eglise pour l'aider dans les fonctions de son ministère. Thomas de Villeneuve-Prieur de l'Abbaïe de S. Victor, homme d'une Vertu & d'une érudition consommée tenoit entre ces personnes d'élite, le premier rang, par la confiance que ce digne Prélat avoit en lui. Etienne, témoin par lui-même de son zèle pour la justice, après l'avoir établi son Grand Vicaire, lui avoit encore communiqué une si grande autorité, qu'il n'agissoit plus que par lui; ce fut par les soins de Thomas qu'il vint à bout de mettre des bornes à l'avarice insatiable de ses Archidiacres. Du nombre de ceux-ci étoit un nommé Thibaud Notier, qui par ses vexations, ses rapines & ses injustices ruinoit les Curés de la campagne, & les autres Bénéficiers sur lesquels il avoit droit de visite. Ce malheureux, au désespoir de ne pouvoir plus faire un pas vers le crime sans trouver en

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

ANNÉE  
de J. C.  
1133.

son chemin le Prieur de Saint Victor qui lui en fermoit toutes les avenues, entra dans une telle fureur contre lui, qu'il résolut sa mort. Il en parla à ses neveux, jeunes Officiers irrités comme lui de la juste sévérité d'un homme qui ne permettant plus à leur oncle d'exercer ses brigandages, tarissoit par-là la source où ils avoient coutume de puiser eux-mêmes pour entretenir leurs débauches. Il ne fallut qu'un mot pour les animer à la vengeance. Le dessein fut bientôt formé de s'en défaire à la première occasion.

Un jour que le Prieur revenoit de l'Abbaïe de Chelles, où il avoit accompagné l'Evêque, qui y étoit allé faire quelques réglemens, les neveux de l'Archidiacre l'attendirent sur le chemin, & se posterent en embuscade près de Gournay-sur-Marne. C'étoit un Dimanche, jour auquel il n'étoit permis à personne de porter des armes : ceux

qui accompagnoient l'Evêque, n'en avoient point. Lorsque les Assassins les virent approcher du lieu où ils s'étoient cachés, ils fondirent l'épée à la main sur cette troupe déformée; & sans respecter ni la sainteté du jour, ni la qualité des personnes, ils massacrèrent impitoyablement le Prieur entre les bras de son Evêque.

Ce pieux Prélat en fut pénétré de douleur; son Eglise & lui venoient de faire une perte irréparable; la vue des lieux & des personnes qui rappelloient sans cesse à son esprit cet attentat horrible, lui rendirent Paris & ses environs insupportables; Saint Bernard étoit de retour d'Allemagne; il alla le trouver, dans sa solitude de Clairvaux, pour déposer dans le cœur du saint Abbé toute l'amertume du sien, & pour prendre conseil de lui. Le Saint, après l'avoir consolé, lui conseilla d'écrire incessamment à Geoffroi Evê-

ANNEE  
de J. C.  
1133.

ANNEE  
de J. C.  
1133.

Mabill. in  
not. ad ep.  
158.

Inter Eorn.  
159. U  
160.  
Ibid. epist.  
158.

que de Chartres, qui étoit Légat du Saint Siège en France, & de le prier de se rendre à Clairvaux pour délibérer ensemble sur les mesures qu'il avoit à prendre dans cette triste conjoncture. La lettre du Prélat, où cette histoire tragique est rapportée avec toutes les circonstances, est des plus touchantes. Etienne écrivit aussi au Pape Innocent & au Cardinal Aimeri sur le même sujet. Saint Bernard en fit autant de son côté, de peur que le Pape ne se laissât surprendre; & la précaution étoit fort sage, car l'Archidiacre n'avoit pas manqué de le prévenir. Il prie encore Sa Sainteté dans cette lettre de faire en la personne des coupables un exemple qui apprenne à la postérité quelle a été la grandeur de leur crime & la juste punition qui en a été faite.

Concile  
de Jouarre  
au sujet de  
cette affaire.

L'Evêque de Chartres n'eut pas plutôt reçu la lettre de celui de Paris, qu'il se rendit à Clairvaux.

On y examina l'affaire avec maturité; il fut conclu que Geoffroi, en qualité de Légat du Saint Siège, assembleroit un Concile des quatre Provinces de Sens, de Reims, de Rouen, & de Tours, & que la cause y seroit jugée en dernier ressort. Il fut indiqué (a) à Jouarre dans le Diocèse de Meaux: outre les Prélats de ces quatre Provinces, il s'y trouva quantité d'Abbés & d'Ecclésiastiques du second ordre; les coupables n'osèrent paroître, & personne ne se présenta en leur nom pour défendre une si mauvaise cause.

Lorsque les Prélats furent assem-

(a) Le Pere Labbe dans la somme des Conciles, tom. 10. pag. 974. met la tenuë du Concile de Jouarre en 1130. fondé fut le sentiment du P. Picard qui marque le meurtre du Prieur de S. Victor cette même année. Le P. Mabillon combat cette opinion par des raisons si solides, que le nouvel Historien de l'Eglise de Meaux, & la plus grande partie de nos Auteurs modernes suivent à présent le sentiment de ce sçavant Benedictin. Voyez ses Remarques étenduës sur la 158. Lettre de Saint Bernard.

Liiiij

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

*Mabill in  
notis fustior.  
ad ep. 158.*

blés, ils reçurent une lettre que leur écrivoient Hugues, Evêque de Grenoble, Successeur de Saint Hugues, & Guigue, Prieur de la grande Chartreuse, au nom de tout l'Ordre des Chartreux. C'étoit une puissante exhortation à s'armer de zèle pour venger l'outrage fait à l'Eglise. On s'y étendoit aussi sur les suites fâcheuses que ce crime entraîneroit après lui, s'il demeurait impuni; on y faisoit sentir que personne à l'avenir n'oseroit plus prendre le parti de la justice, ni arrêter les concussions, ou s'opposer aux impiétés des méchans, si on souffroit qu'ils opprimassent l'innocence, & qu'ils emploiasent le fer & le feu pour se soutenir dans le crime. Nous n'avons point les actes de ce Concile; nous ne sçavons pas même positivement la sentence qu'il prononça contre les auteurs du meurtre. Mais quelque bien disposés que fussent les Peres à faire une

prompte & sévère justice, il est certain qu'ils agirent trop mollement, puisque les gens de bien, entre autres le vénérable Pierre de Cluni, n'en furent pas contents, & qu'ils se crurent obligés d'en porter leurs plaintes au Pape. Le meurtre d'Archambaud, Sous-Doïen d'Orleans, commis par Jean, intrus dans la dignité d'Archidiacre, & arrivé vers le même tems que celui du Prieur de Saint Victor, ranima leur zèle. Saint Bernard, qui en écrivit aussi à Rome, exhorta le Saint Pere à sévir contre ces meurtres redoublés. C'est ce que fit Innocent par une Constitution adressée à Renaud de Martigni, Archevêque de Reims, à Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, à Hugues d'Etampes (a), Archevêque de Tours, & à leurs Suffragans: il y rap-

ANNE'E,  
de J. C.  
1133.

Lib. 1.  
epist. 17.

Epist. 161.

Concil.  
Labbe tome  
10. p. 9774.

(a) Je dis *Hugues d'Etampes*, parce qu'il y a *Hugoni* dans l'édition du P. Labbe; & en ce cas-là la Lettre d'Innocent ne pourroit être:

ANNE'E  
de J. C.  
1133.

Le Pape  
confirme ce  
qui y fut or-  
donné.

pelle le double assassinat de Thomas & d'Archambaud, il confirme ce que les Prélats avoient ordonné dans le Concile de Jouarre; mais il ajoute: « Et parce que votre sentence nous paroît trop modérée, nous voulons de plus que par-tout où les meurtriers seront présens, on fasse cesser l'Office divin, & que si quelqu'un les maintient, ou les protège, il soit frappé d'anathème. Nous ordonnons encore que Thibaud Notier & ses complices soient privés des bénéfices qu'ils ont acquis ou conservés par les crimes de leurs parens. »

Le Pape fit plus. Entraîné par les éloges que Saint Bernard avoit prodigués au Prieur de Saint Victor, tant de vive voix, que dans ses lettres, il ordonna que son corps

que de l'an 1137. au plûtôt. Si cependant l'original portoit *H...* simplement au lieu d'*Hugoni*, ce seroit *Hildebert de Lavardin*; & la Lettre d'Innocent pourroit être de l'an 1133.

seroit transporté dans l'Eglise, & qu'on lui dresserait un mausolée digne de sa vertu & du genre de mort que sa probité & son zèle pour la gloire de Dieu lui avoient mérité. Ce dernier article fut exécuté pontifiquement ; & tous les ans le 7. Mars on renouvelle dans l'Abbaïe de S. Victor la mémoire de cette translation qu'on a eû soin de marquer sur le tombeau du Prieur en quatre vers latins. Il faut avouer néanmoins que le Pape en cette occasion déféra peut-être un peu trop au témoignage de l'Abbé de Clairvaux ; car après tout Thomas de Villeneuve n'avoit été que la victime d'une querelle particulière, qui s'étoit élevée entre lui & l'Archidiacre de Paris ; & les neveux de celui-ci en l'affassinant pensoient plutôt à venger leur oncle, & à satisfaire son ressentiment, qu'à rien faire en haine de la Religion, ou du culte divin.

ANNÉE  
de J. C.  
1133.

## 132 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

v.  
Concile  
de Pise.

Abbas Bo.  
nov. l. 2.  
cap. 2.

Le Pape toujours réfugié à Pise, y tint l'année suivante un Concile composé de tous les Evêques d'Occident, & d'un nombre presque infini d'Abbés, parmi lesquels étoit Saint Bernard; en sorte qu'on peut dire que presque toute l'Eglise Romaine s'y trouva, dans son chef & dans ses membres. On y excommunia Pierre de Leon avec ses fauteurs; & ce ne fut plus une sentence comminatoire, ou conditionnelle, comme dans les Conciles précédens, mais un arrêt absolu & irrévocable, qui les privoit en même tems de toute dignité, & les rendoit incapables d'en posséder jamais aucune, quelque marque de repentance qu'ils pussent donner à l'avenir.

Ce decret fut exécuté à la lettre sans rémission. Le Pape crut devoir user de cette sévérité envers des rebelles déclarés qui abusoient depuis si long-tems de la trop

grande condescendance de l'Eglise, qui méprisoient avec tant de hauteur les avertissemens charitables de cette sainte mere, & qui refusoient si opiniâtement tous les remèdes qu'elle avoit employés jusqu'alors pour leur conversion.

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

Ce fut dans ce même Concile que le bienheureux Hugues, Evêque de Grenoble, fut canonisé. La Bulle en fut dressée le 22. Avril avant la fin du Concile. On n'avoit pas encore vû un homme mort depuis si peu de tems (a), canonisé selon toutes les formes introduites (b) dans l'Eglise. Mais la sainteté de ce Prélat étoit si généralement reconnue, que ce témoignage universel, joint au récit touchant que l'on fit de ses vertus & des merveilles de sa vie, tint lieu d'informations juridi-

*Surius mow-  
se Aprilis.*

*Baron. ad  
ann. 1134.*

(a) Il mourut en 1132.

(b) Quelques-uns croient que ce fut-là le premier exemple des formalités reçûes aujourd'hui pour la Canonisation juridique.  
*Baillet Vie des Saints.*

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

ques, & abrégéa beaucoup la procédure.

Concil.  
Labbe tome  
10. p. 990.

Alexandre, Evêque de Liege, accusé de Simonie, fut cité plusieurs fois à cette Affsemblée par Innocent; & comme il avoit refusé de comparoître, il y fut déposé. Peu de tems après il en reçut la nouvelle, & mourut de chagrin. C'est tout ce que nous sçavons de ce Concile, qui fut terminé par la promotion de cinq Cardinaux, parmi lesquels fut le fameux Drogon, Abbé de Saint Jean de Laôn. Il y avoit peu de sujets alors dans l'Eglise qui joignissent tant d'érudition à une si haute vertu.

Ciaconius  
in Innoc. II.

Petrus  
Clun. lib. 1.  
epist. 27.

Le Concile fini, les Prélats retournerent dans leurs Diocésés. Ceux de France étoient encore en Toscane, lorsqu'ils furent attaqués & maltraités par les partisans d'Anaclet & de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître Roi d'Italie. L'Archevêque de Reims, après avoir été

bleffé & insulté, fans respect pour son âge ni pour sa dignité, fut mis en prison : l'Evêque de Perigueux subit le même fort. Les Archevêques de Bourges, de Sens & d'Embrun furent arrêtés à Pont-tremoli, où ils avoient eu toutes les peines du monde à se rendre : l'Evêque de Troyes fut bleffé d'un coup de lance ; ceux de Limoges, d'Arras, du Bellai, & de Rennes ; les Abbés de Cluni, de Saint Martial de Limoges, de Vezelai, de Saint Michel de Cluse, de Saint Germain des Prés, de Corbie, de Noyon, de Bourgeuil, de Saint Sulpice de Bourges, de Saint Remi de Reims, de la Grasse, de Moutier-Saint-Jean, de Montier-en-Der, de Molôme, & de Saumur, furent aussi prisonniers. La ville de Pont-tremoli étoit remplie de ces illustres captifs. Pierre de Cluni écrivit au Pape à leur priere la triste situation où ils étoient : il le pria d'exercer

---

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

en cette occasion la sévérité de sa justice, & d'étendre la punition non-seulement sur les auteurs du crime, mais encore sur tout le Diocèse de Lune, dont l'Evêque au lieu de les accompagner une journée entière, n'avoit pas fait avec eux une lieue. Mais on ignore de quelle maniere le Pape s'y prit pour procurer leur délivrance.

VI.  
Le Pape  
envoye des  
Légats  
à  
Milan.

Saint Bernard n'étoit pas avec eux ; il auroit infailliblement été enveloppé dans la même disgrâce. Le Pape après la clôture du Concile, l'avoit envoyé à Milan en qualité de Légat à *latere*, avec Matthieu Cardinal - Evêque d'Albano, Gui Cardinal-Evêque de Pise, & Geoffroi Evêque de Chartres, pour réconcilier cette Ville avec l'Eglise Romaine & avec l'Empereur. Les Milanois après la mort d'Henri V. avoient pris part au schisme ; loin d'approuver l'élection de Lothaire, que les Etats de l'Empire avoient unanimement

unanimentement proclamé, ils s'étoient déclarés pour Conrad neveu de Henri : après lui avoir ouvert les portes de leur Ville, ils l'avoient reconnu pour leur Souverain, & Anselme leur Archevêque l'avoit sacré, couronné, & déclaré Roi des Romains, comme je l'ai observé plus haut. Fermes & inébranlables dans le serment de fidélité qu'ils avoient prêté à ce Prince, ils ne pouvoient plus entendre parler de Lothaire, ni par conséquent du Pape Innocent, qui étoit attaché à ses intérêts ; de sorte que par un enchaînement de malheurs ils se trouvoient en même-tems liés avec Anaclet, & enveloppés dans le double schisme de l'Empire & de l'Eglise.

Cependant les affaires avoient bien changé de face. Conrad s'étoit réconcilié avec Lothaire ; celui-ci avoit reçu la Couronne Impériale dans Rome des mains d'Innocent : ainsi les Milanois se voyoient aban-

M

ANNEE  
de J. C.  
1134.

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

donnés à la discretion de l'Empereur, & aux ressentimens du Pape. Déjà tous les foudres du Vatican avoient été lancés sur eux; leur Ville étoit privée de la dignité de Métropole, & il ne leur restoit d'autre moyen pour parer de plus grands coups, que de faire au plutôt leur paix avec le Pape & avec Lothaire, en reconçant à Anaclet: car à l'égard de Conrad, ils n'étoient plus tenus à leur serment, depuis que ce Prince avoit cédé tous ses droits & toutes ses prétentions à son Compétiteur.

Les Milanois étoient dans ces dispositions; ils les avoient même témoignées à Saint Bernard par des députés, lorsque ce Saint traversant la Lombardie, se pressoit d'arriver à Pise. Ce fut donc pour profiter de leur bonne volonté, & pour consommer la grande affaire de leur réunion avec l'Eglise, que le Pape leur envoya ses Légats.

Dès que ceux-ci eurent passé les montagnes de l'Apennin, toute la ville de Milan accourut au-devant d'eux jusqu'à plus de trois lieues. Ils parurent, & le peuple fit éclater sa joie. Après ces premiers transports que la piété consacroit, & qui ne présageoient rien que de favorable, on les conduisit comme en triomphe avec mille applaudissemens, & on les introduisit dans les magnifiques Palais que la Ville leur avoit préparés.

Milan n'étoit plus cette Ville enorgueillie de sa prospérité & de son opulence : ses habitans n'étoient plus ce peuple mutin, & naturellement porté à la sédition, fier de ses remparts & de ses tours, qui avoient résisté à tant de Puissances liguées contre elle : devenue plus souple & plus traitable qu'un prisonnier qui a perdu sa liberté, elle parut n'oser pas même faire la moindre demande ; elle remit sans restriction tous

M ij

---

 ANNE'E  
de J. C.  
1134.

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

ses interêts entre les mains des Anges de Paix que le Souverain Pontife leur envøyoit.

S. Bern.  
epist. 137.

Les conditions de l'accord furent que tous les Etats de Milan renonceroient à l'alliance qu'ils avoient contractée avec Conrad & avec Anaclet; que non-seulement ils reconnoîtroient Innocent pour le seul Pape légitime, mais encore Lothaire pour Empereur & pour leur véritable Souverain; qu'enfin à l'égard de la satisfaction qu'ils étoient obligés de faire à ce Prince pour les excès qu'ils avoient commis contre lui pendant le cours de la guerre, ils s'en rapporteroient entièrement à Sa Sainteté. Tout cela fut promis & juré sur les saints Evangiles. En conséquence les Légats leur donnerent l'absolution des censures qu'ils avoient encourues, & les reconcilierent à l'Eglise. Ils n'en demeurèrent pas là. Comme le Pape avoit remis toute son autorité entre leurs

Sigonius de  
regno Italia  
ad annum  
1134.

mains , avec promesse de ratifier de point en point tout ce qu'ils feroient, ils rétablirent la ville de Milan dans le droit de Métropole dont elle jouissoit avant sa révolte ; & après avoir déposé Anselme leur Evêque schismatique , en vertu du decret du Concile de Pise , ils firent élire à sa place Ribalde , à qui ils accorderent le *Pallium*. Tous les Prisonniers que ceux de Plaisance avoient faits sur eux pendant la guerre , leur furent rendus sans aucune rançon ; & pour comble de graces , S. Bernard engagea l'Impératrice Richilde à obtenir en leur faveur de l'Empereur son époux une amnistie générale du passé. Pendant ce séjour de Milan le saint Abbé fit plusieurs miracles , mais ils n'ont rien de commun avec notre histoire.

ANNE'E  
 de J. C.  
 1134.

Epif. 231.

Après que les Légats eurent terminé leur négociation , & réconcilié les Milanois avec le Pape &

Sigentis  
 sup.

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

l'Empereur, ils passerent par ordre de Sa Sainteté à Pavie & à Crémone pour pacifier la Lombardie. Mais malgré les miracles que saint Bernard fit dans ces deux Villes, les Crémonois enflés de leur prospérité, n'ayant tenu aucun compte de leur médiation, ils retournerent à Pise, où ils reçurent du Pape, des Cardinaux & de toute la Cour Romaine, une réception digne des services qu'ils venoient de rendre à l'Eglise.

VII.  
Il exhorte  
l'Empereur  
à défendre  
mieux les  
interêts de  
l'Eglise.  
Lettre qu'il  
lui écrit.

Chron. Be-  
nev. apud  
Baron. ad  
an. 1135.

Cependant Anaclet profitant de l'absence de l'Empereur, avoit fait ravager toute l'Italie par les troupes que Roger Roi de Sicile son plus ardent défenseur avoit sur pied. Déjà il s'étoit emparé de Capoue & de Benevent; la ville d'Averse avoit été ruinée de fond en comble; les Milanois, malgré leurs promesses solennelles, sembloient vouloir chanceler; les Genoïs enfin n'étoient pas trop sûrs: ils n'avoient

pas encore levé l'étendard ; mais Roger employoit toutes sortes d'artifices pour corrompre leur fidélité.

ANNÉE  
de J. C.  
1134.

Innocent menacé d'une révolution dont il avoit tout à craindre, se hâta d'envoyer des Députés (a) à l'Empereur pour solliciter du secours. « Il est tems plus que jamais, » écrivit-il à ce Prince, de venir défendre l'Eglise & l'Empire, qui sont également en danger par la perfidie du Tyran. L'Italie est ravagée, ses meilleures places ont été surprises, le courage des fidèles est à bout, les timides sont sur le point de se rendre, & les rebelles semblent ne plus craindre personne. »

Saint Bernard écrivit aussi à l'Empereur, & chargea de sa lettre les mêmes Députés : « Remettez-vous devant les yeux, lui dit-il, tous les

S. Bernard  
lui écrit  
aussi.

S. Bern.  
epist. 139.

(a) C'étoient le Cardinal Gerard, & Robert Prince de Capoue, chassé de ses terres par Roger Roi de Sicile.

## 144. HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1134.

» bienfaits que vous avez reçus de  
 » Dieu, l'Empire d'Occident qu'il a  
 » enlevé à votre Compétiteur pour  
 » vous en revêtir, la couronne dont il  
 » a orné votre tête dans la ville de Ro-  
 » me même, & dans un tems où à  
 » peine pouviez-vous l'espérer, vo-  
 » tre gloire & votre réputation pré-  
 » conisées par toute la terre, votre  
 » voiage d'Italie dont les suites ont  
 » été si heureuses, vos ennemis supé-  
 » rieurs en nombre dissipés à la vue  
 » de quelques bataillons. Et que ne  
 » peut pas espérer l'Eglise lorsque  
 » vous viendrez avec une puissante  
 » armée pour la défendre? Quoiqu'il  
 » ne me convienne pas, continue-t-  
 » il, d'exciter personne à la guerre, ni  
 » de sonner la trompette, il est ce-  
 » pendant du devoir d'un fidèle en-  
 » fant de l'Eglise, d'appeller à son se-  
 » cours ceux qui sont en état de met-  
 » tre des bornes à la fureur des Schif-  
 » matiques, & d'agir de tout son pou-  
 » voir pour assurer la couronne à Cé-  
 » sar.

» far contre un injuste usurpateur tel  
 » que le Sicilien (a) qui s'efforce de la  
 » lui ravir. C'est à vous qui portez le  
 » titre d'Empereur, à faire rendre à  
 » César ce qui appartient à César, &  
 » à Dieu ce qui appartient à Dieu. Or  
 » il s'agit maintenant de l'un & de  
 » l'autre ; le Siège de S. Pierre est  
 » usurpé par une fureur judaïque (b),  
 » & les droits de l'Empire sont vio-  
 » lés par un Tyran. » Le S. Abbé en  
 finissant, avertit l'Empereur de pren-  
 dre garde que de petites fautes n'at-  
 tirent sur lui de grands malheurs, &  
 il met au nombre de ces fautes la  
 protection qu'il accordoit à ceux  
 qui opprimoient l'Eglise de S. Gen-

ANNE'E.  
 de J. C.  
 1135.

(a) Roger avoit usurpé sur Guillaume son  
 cousin les Duchés de la Pouille & de la Ca-  
 labre ; après les avoir eus en sa garde, & sous  
 sa protection ; c'est pour cela que S. Bernard  
 l'appelle *usurpatorem Siculum*. Il y en a d'au-  
 tres qui disent que c'est à cause que Roger  
 prenoit le titre de Roi de Sicile, qui apparte-  
 noit à l'Empereur.

(b) Il veut parler d'Anaclet qui tiroit son  
 origine de parens Juifs.

N

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

goul (a) en Lorraine, & les sollicitations qu'il avoit faites auprès du Pape pour empêcher que Rome n'en prît connoissance : « Je veux  
» croire, dit-il, que votre religion a  
» été surprise, mais je vous conseille  
» de révoquer incessamment ces or-  
» dres, & de ne pas arrêter plus long-  
» tems le cours de la justice, &c. »

Le Saint  
assure les  
Milanois  
qui étoient  
ébranlés.

Epist. 131.

La lettre qu'il écrivit presque en même tems aux Milanois pour leur reprocher leur légereté, ( car ils étoient sur le point d'abandonner une seconde fois le parti d'Innocent & de Lothaire ) est beaucoup plus forte, & part d'un zèle qui ne peut être comparé qu'à celui d'Elie. Après leur avoir représenté vivement toutes les graces qu'ils venoient de recevoir du Saint Siège, l'honneur & le rang de Métropole

(a) Eglise Collégiale de Toul en Lorraine, qui dans les anciens monumens porte le titre d'Abbaïe : elle fut bâtie par S. Gerard, Evêque de Toul, en 1065. S. Gengoul fleurissoit en 968. *Mabill. in not. ad epist. 139.*

rendu à leur Eglise, le *Pallium* accordé à leur Archevêque, leurs Prisonniers rendus gratuitement par ceux de Plaisance, en un mot toutes leurs demandes accordées sans restriction & sans délai, il ajoute :

« Ecoutez ce que je vais vous dire ;  
 « si Rome a de la complaisance  
 « pour vous, cette complaisance  
 « n'affoiblit pas son pouvoir. Croiez-  
 « moi, n'abusez pas de ses bontés,  
 « de peur d'être accablés de sa  
 « puissance. C'est résister à l'ordre  
 « de Dieu que de lui résister. » Là-  
 dessus il entre dans quelque détail,  
 & ajoute : « Vous l'avez éprouvé  
 « ce souverain pouvoir. Qu'a pro-  
 « duit votre rébellion & votre résis-  
 « tance ? où ont abouti les mauvais  
 « conseils de vos faux Prophètes ?  
 « Quel avantage avez-vous tiré  
 « d'un procédé dont vous rougissez  
 « maintenant ? Reconnoissez enfin  
 « une Puissance qui vous a privés si  
 « long-tems des honneurs de l'Ar-

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

ANNÉE  
de J. C.  
1135.

» chiépisopat. Quel défenseur trou-  
 » vâtes-vous contre sa juste sévé-  
 » rité, lorsque vos excès l'oblige-  
 » rent de vous dépouiller de vos  
 » anciens privilèges, & de retran-  
 » cher à votre Eglise tous ses Suf-  
 » fragans ? Vous seriez même au-  
 » jourd'hui un corps défectueux &  
 » difforme, si sa clémence n'avoit  
 » modéré son pouvoir ; & qui l'em-  
 » pêchera de redoubler ses coups,  
 » si vous l'irritez encore ? Gardez-  
 » vous bien de retomber dans sa  
 » disgrâce, de peur de ne trouver  
 » plus les mêmes facilités à l'appai-  
 » ser. Et si quelqu'un veut vous faire  
 » accroire que votre soumission ne  
 » doit pas s'étendre à tout, ou il  
 » est séduit, ou il cherche à vous  
 » séduire, Suivez plutôt mon avis.  
 » Je ne suis point un séducteur. Pre-  
 » nez le parti de l'obéissance & de  
 » la douceur. Vous avez recouvré  
 » les bonnes grâces de votre mai-  
 » tresse & de votre mère ; ména-

« gez-les avec soin, & méritez par  
 « votre attachement qu'elle vous  
 « confirme vos privilèges, & qu'elle  
 « vous en accorde même de nou-  
 « veaux. »

ANNE'E  
 dd J. C.  
 1135.

Il est certain que cette lettre produisit tout le bon effet que le Saint en pouvoit attendre. Ceux qui souffloient l'esprit de la révolte dans la Ville, furent obligés de disparaître, & les faux Prophètes qui promettoient à ce peuple de si grands avantages, s'il abandonnoit le parti d'Innocent, consternés eux-mêmes, & réduits à garder un honteux silence, n'osèrent plus se montrer. Rien ne fut plus capable d'ébranler la fermeté des Milanois. La lettre que le Pape avoit écrite à Lothaire, ne fut pas suivie d'un si prompt succès; ce ne fut que l'année suivante que ce Prince passa en Italie.

Tandis que tout conspiroit à établir le droit d'Innocent, & à défen-

VIII.  
 Le Pa-  
 pe semble  
 agir contre

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

les intérêts  
de l'Eglise.  
Plaintes de  
l'Archevê-  
que de Tré-  
ves.

*Baronius ad  
an. 1135.*

dre les intérêts de l'Eglise, lui-même sembla leur donner quelque atteinte. Le fait est mémorable, & porte avec soi une grande instruction.

Alberon avoit été élevé à l'Archevêché de Trèves par le Pape Innocent lorsqu'il y pensoit le moins, & que loin de rechercher les dignités ecclésiastiques, il se cachoit pour ainsi dire dans l'obscurité d'une vie privée, qui faisoit toutes ses délices. Cependant il n'y fut pas longtems sans avoir sujet de se plaindre de la Cour de Rome. Le Pape se rendoit juge de toutes les matières qui avoient été décidées jusqu'alors en premiere instance par l'autorité Episcopale. Alberon se voioit tous les jours les mains liées par des appellations que les Tribunaux Romains ne favorisoient que trop. Les coupables en revenoient triomphans, & insultoient à la justice. Enfin les Suffragans de cet Archevêque, jeunes Sei-

gneurs de la première distinction (a), loin de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient, agissoient en Métropolitains dans leurs Diocèses; si le Prélat les avertissoit charitablement de leurs excès, ceux-ci, au lieu de se corriger, en appelloient à Rome, & y trouvoient à coup sûr l'impunité qu'ils cherchoient.

ANNEE  
de J. C.  
1135.

Frappé de ces abus qui ne tenoient à rien moins qu'au renversement total de l'ancienne discipline de l'Eglise, il partit, le cœur pénétré de douleur, pour aller consulter le saint Abbé de Clairvaux, l'asile & le conseil ordinaire des Prélats vexés, le défenseur de la puissance légitime des Successeurs des Apôtres, l'homme du monde qui

(a) C'étoient Etienne, Evêque de Metz, fils d'une sœur du Pape Callixte II. Alberon, Evêque de Verdun, fils d'Arnoul, Comte de Chigny; & Henri, Evêque de Toul, fils de Thiéri, Duc de Lorraine. Les deux premiers étoient accusés d'aimer un peu trop à faire la guerre. *Mabill. in not. ad epist. 177.*

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

*Inter Ber-*  
*nardinas*  
*Epist. 176.*

souffroit le plus impatiemment qu'on leur ravît leurs droits contre la disposition expresse des saints Canons. Saint Bernard entra dans tous ses ressentimens , & lui conseilla d'écrire au Pape. Alberon le fit, il consola Sa Sainteté de la perte qu'elle venoit de faire des villes de Benevent & de Capoue surprises par l'armée du Roi de Sicile ; il lui demanda des nouvelles de sa santé, il l'exhorta à ne point perdre courage pour quelques légères disgraces; enfin il l'assûra que l'Empereur préparoit une puissante armée pour la délivrance de l'Eglise Romaine. C'étoit là le prétexte de la lettre. Elle fut portée par Hugues Archidiacre de Toul , confident de l'Archevêque , & intéressé lui-même dans cette affaire. Mais Hugues eut ordre en même tems d'informer le Pape de vive voix des sujets de plainte du Prélat , & de tâcher d'en tirer raison.

D'INNOCENT II. LIV. II. 153

Celui-ci attendoit à Clairvaux le retour de son Archidiacre : il vint , mais la réponse du Pape ne le satisfit pas. Quelque tems après il en écrivit une seconde plus forte , où il ne dissimula rien des justes sujets qu'il avoit de se plaindre. Celle - ci ne fut pas reçue plus favorablement que la premiere. Enfin Saint Bernard fatigué de tant de lenteurs , indigné même de voir l'iniquité triompher de la justice , écrivit lui-même à Innocent une lettre extrêmement forte , mais où la tendresse de son cœur se découvre toute entiere : « Je parle avec liberté , parce que mon amour est sincère ; c'est ainsi qu'il commence. « L'Archevêque de Trèves se plaint de vous , & beaucoup d'autres avec lui , & même vos meilleurs amis. Tous les Pasteurs de ces Provinces qui ont à cœur le salut des ames , crient tout d'une voix qu'il n'est plus de justice dans l'Eglise ,

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

*Ibid. Epist.*  
177.

*Epist.* 178

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

» que ses clefs sont inutiles, que  
 » l'autorité Episcopale est anéantie,  
 » qu'on ôte aux Evêques les moyens  
 » de venger la querelle de Dieu, &  
 » de réformer leurs Diocèses. Ils en  
 » rejettent le blâme sur vous; ils di-  
 » sent qu'on en appelle à Rome, &  
 » que cette Cour détruit le bien  
 » qu'ils font, & rétablit ce qu'ils ont  
 » eu raison de détruire. Tout ce  
 » qu'il y a parmi le peuple & le Cler-  
 » gé de scélérats ou de chicanneurs,  
 » tous les Religieux chassés de leurs  
 » Couvens recourent à vous, & re-  
 » viennent tout fiers & triomphans  
 » d'avoir trouvé en vous non pas un  
 » juge & un vengeur, mais un pro-  
 » tecteur & un azile. N'étoit-ce pas  
 » avec justice que Phinées s'étoit ar-  
 » mé du glaive pour punir le maria-  
 » ge incestueux de Drogon & de  
 » Melisse. Mais Rome a été com-  
 » me le plastron contre lequel ce  
 » glaive s'est émoussé, & qui en a  
 » rendu le coup inutile. Quelle

» honte ! quel sujet de risée pour  
 » les ennemis de l'Eglise , & pour  
 » ceux-mêmes dont la crainte ou la  
 » fureur vous font quitter le droit  
 » chemin ! On insulte ceux qui  
 » vous sont fidèles ; on outrage par  
 » tout les Evêques ; & le mépris  
 » qu'on fait de leurs justes mande-  
 » mens , donne une grande atteinte  
 » à votre autorité. Ce sont eux en  
 » effet qui la soutiennent , qui tra-  
 » vaillent pour votre repos , & qui  
 » s'attachent à vos intérêts. Mais je  
 » crains que leur zèle ne soit infruc-  
 » tueux par votre faute. Pourquoi  
 » vous affoiblir vous-même ? pour-  
 » quoi désarmer vos plus fidèles  
 » soldats ? pourquoi renverser votre  
 » plus solide appui ? &c. »

Le reste de la lettre est de la même force ; il conclut que les différens arrivés dans les Evêchés de Mets , de Toul & de Verdun , Suffragans de Tréves , étant jugés sur les lieux par le Métropolitain , le se-

ANNE'E  
 de J. C.  
 1135.

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

roient avec beaucoup plus d'équité & de connoissance de cause, que par aucun jugement de la Cour de Rome qui n'étoit point à portée de s'instruire exactement des faits, & qui ignoroit encore plus le génie, le caractère & les mœurs des personnes. Enfin il exhorte le Pape à prendre ce parti; & ce fera, dit-il, avec d'autant plus de raison, que ce que vous avez déjà décidé, loin de rétablir la paix, n'a fait qu'augmenter le trouble.

On ne sçait comment le Pape prit cette lettre, qui assurément est bien libre: néanmoins il y a lieu de croire qu'il ne s'en offensa pas, & qu'il suivit les avis de Saint Bernard, puisque nous voyons que peu de tems après il eut encore recours au saint Abbé dans des affaires très-importantes, qui regardoient les intérêts de diverses Eglises.

IX:  
Etat déplorable

Depuis quatre ou cinq ans celles d'Aquitaine réduites à un état dé-

plorable, gémissoient sous la tyrannie des Schismatiques appuyés de l'autorité du Prince : on chassoit de leurs Sièges les Evêques qui refusoient de se soumettre à l'Antipape, & on substituoit des loups & des mercenaires à la place des véritables Pasteurs. Tout Ecclésiastique ambitieux ou sans religion, qui aspiroit à l'épiscopat, n'avoit qu'à reconnoître Gerard, Evêque d'Angoulême, pour Légat du saint Siège, il étoit sûr d'y parvenir : on accusoit alors quelque saint Prélat de n'être pas dans les mêmes sentimens ; sur le champ il étoit déposé, & l'accusateur mis en sa place par le prétendu Légat. On faisoit la même chose pour les dignités inférieures ; & les Monastères n'étoient pas à couvert de la tyrannie. Les peuples entraînés par ceux qui les conduisoient, avoient dressé autel contre autel ; sur l'un la bête étoit adorée, sur l'autre on sacrifioit à Jesus-Christ. Enfin il n'y

ANNÉE  
de J. C.  
1135.

des Eglises  
d'Aquitaine.

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

avoit plus rien de stable dans la Religion : on n'entendoit parler que de dépositions & de confiscations ; & le Duc d'Aquitaine , homme vain & léger , qui trouvoit son compte dans de pareils renversemens , parce que les biens confisqués tournoient à son profit , autorisoit ces étranges désordres. Le plus criant de tous , & celui dont toute la Chrétienté fut le plus indignée , fut l'injuste & violente déposition des Evêques de Poitiers & de Limoges , deux Prélats d'un mérite singulier , & d'une sainteté peu commune.

Le Pape ne put apprendre de si tristes nouvelles , sans en être sensiblement touché ; réduit jusqu'alors à pleurer dans le silence la mort spirituelle du Duc d'Aquitaine , comme Samüel déplorait autrefois celle de Saül , il désespéroit de sa conversion , lorsque Dieu lui inspira d'envoyer vers ce Prince un homme apostolique , pour lui porter le dernier coup.

Il jeta les yeux sur Geoffroi Evêque de Chartres, son Légat en France & en Aquitaine: rien ne se-  
condoit mieux le zèle de ce saint  
Prélat; les cris de tant de person-  
nes opprimées retentissoient jusques  
dans son Diocèse. Il sçavoit par sa  
propre expérience combien les let-  
tres & les simples remontrances  
étoient inutiles auprès d'un homme  
qui faisoit trophée de son endurcif-  
sement: il quitta tout pour courir  
au secours de ces Eglises réduites  
à la dernière désolation, qui lui ten-  
doient les bras. Son humilité lui per-  
suada que dans une affaire de cette  
importance il n'étoit pas assez fort  
sans le secours de Saint Bernard;  
il le demanda au Pape, & il l'obtint.

Ces deux grands hommes n'é-  
toient pas encore entrés dans le  
Poitou que le malheureux Gerard,  
aux premières nouvelles qu'il eut  
de leur marche, prit la fuite, & alla  
se cacher dans le fort des monta-

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

X.

Le Pape  
y envoie  
l'Evêque  
de Char-  
tres avec  
S. Bernard.

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

gnes. Témoin plus d'une fois des châtimens exemplaires que Dieu avoit exercés sur ceux qui s'étoient opposés aux desseins de l'Abbé de Clairvaux, ou qui avoient osé traverser ses entreprises, il redoutoit particulièrement sa présence. Mais il avoit encore une puissante raison d'éviter la rencontre des deux Légats. L'Archevêché de Bordeaux, l'Evêché d'Angoulême, plusieurs autres bénéfices dont il s'étoit emparé sans scrupule, l'avoient mis en état d'accumuler de grosses sommes : son trésor s'étoit accru du pillage de toutes les Eglises qui avoient montré quelque fermeté pour les intérêts d'Innocent : il craignoit que la présence & les discours des Légats ne causassent quelque révolution subite dans les esprits, & que le peuple confus d'avoir été si long-tems séduit par ses impostures, ne se jettât sur lui pour l'immoler à sa vengeance, ou que ses richesses qu'il n'estimoit

n'estimoit pas moins que sa propre vie, ne lui fussent enlevées.

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

Confé-  
rence de  
Parthenai.

Mais Dieu sçait tourner à sa gloire les desseins mêmes des mechans: Gerard par sa fuite facilita la conversion de son Maître. Le Duc d'Aquitaine, incapable par lui-même de résister à la sagesse d'autrui, n'étant plus obsédé de ce serpent infernal qui sifflait continuellement à ses oreilles, n'eut pas plutôt appris que l'Evêque de Chartres, l'Abbé de Clairvaux, & d'autres Prélats s'avançoient pour traiter avec lui des moyens de rendre la paix à l'Eglise, & de remédier aux maux qui l'accabloient, que loin de refuser d'entrer en conférence avec eux, il leur donna rendez-vous à Parthenai. On y parla premièrement de la division de l'Eglise & de l'obstination du schisme, qui banni de tous les Etats de la Chrétienté, trouvoit encore un azile dans la province de Guienne. On représenta au Duc qu'il n'y

○

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

a qu'une seule Eglise, & que tout ce qui est hors d'elle, comme ce qui n'étoit point entré dans l'Arche, doit nécessairement périr : on apporta les exemples de Dathan & d'Abiron, qui s'étant rendus coupables de schisme, furent engloutis tout vivans dans les entrailles de la terre ; on montra enfin que jamais la justice de Dieu n'avoit laissé impuni un crime de cette énormité.

Le Prince parut touché des raisons des Prélats, & après quelques momens de réflexion sa réponse fut qu'il consentiroit volontiers à rendre obéissance au Pape Innocent ; mais que pour le rétablissement des Evêques qu'il avoit chassés de leurs Sièges, il ne vouloit pas seulement en entendre parler, parce que ceux-ci l'avoient outragé d'une manière si insultante, qu'il ne pouvoit leur pardonner, & qu'il avoit fait serment de ne se réconcilier jamais avec eux. Quoique ce Prince crût

en avoir beaucoup fait, l'Evêque de Chartres, & Saint Bernard ne furent pas contens de sa réponse, qui ne tendoit qu'à perpétuer le schisme, & à fomentier la division dans l'Eglise. Le peuple catholique résolu de ne point communiquer avec les Evêques intrus, demandoit ses légitimes Pasteurs, il falloit tout ou rien. L'Abbé de Clairvaux insista donc sur ce dernier article; il employa raisons, prières, menaces, remontrances, & ne put rien gagner. Enfin toutes les ressources de la sagesse humaine étant épuisées, & tous les efforts du saint Abbé devenus inutiles, il sentit la nécessité de recourir à des moyens plus efficaces. Voici de quelle maniere il s'y prit.

Le dimanche suivant il alla dire la Messe à la grande Eglise de Parthenai, où il sçavoit que tout le peuple catholique devoit s'assembler. Le Prince, pour montrer qu'il étoit

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

Dernier  
effort de  
S. Bernard  
pour la  
conversion  
du Duc  
d'Aquitaine.

O ij

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

enfant de l'Eglise, & dans une sincère disposition d'obéir au Pape Innocent & à ses Légats, voulut y assister, mais hors de l'Eglise même, comme un excommunié; les censures du Saint Siège lancées contre lui, & contre les fauteurs de sa rébellion n'étant pas encore levées. Cette démarche fit plaisir au saint Abbé; il en conçut un bon augure. C'étoit déjà beaucoup qu'un Prince si fier, qui alloit presque de pair avec les plus grands Rois de la terre, & qui ne leur cédoit d'ailleurs ni en puissance, ni en richesses, ni en courage, pliât sa tête orgueilleuse sous le joug de l'Eglise, & se soumît à ses châtimens. Il étoit donc à la porte de l'Eglise avec toute sa Cour, pendant la célébration des saints Mysteres. Lorsque le saint Abbé eut donné la paix au Diacre, & par son ministère à tous les fideles présens, il prit le Corps de notre Seigneur sur la Patene, & s'avançant avec ses

Ministres suivis de tout le Clergé, jusqu'au lieu où étoit le Prince, il lui adressa, non plus en suppliant, mais en menaçant, ces paroles effrayantes : « Vous avez méprisé mes prières ; toute cette multitude de frères qui sont assemblés ici, vous ont supplié, & vous vous êtes moqué d'eux & de moi : voici maintenant le Fils de la Vierge qui vient à vous, voici le Chef & le Seigneur de l'Eglise que vous persécutez ; voici votre Juge, au nom duquel tout genouille fléchit dans le Ciel, sur la Terre, & dans les Enfers ; voici le juste vengeur des crimes, entre les mains duquel cette ame qui vous anime tombera un jour. Le mépriserez-vous aussi, comme vous avez méprisé ses serviteurs ? »

Tous les Assistans étonnés de la nouveauté du spectacle ; terrassés eux-mêmes par le contre-coup de ces paroles foudroyantes, fondoient en larmes ; également partagés entre

ANNE'R.  
de J. C.  
1135.

Abbas Be-  
næ. Lib. 2.  
cap. 6.

## 166 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

la crainte & l'espérance, ils attendoient en prieres quelle seroit l'issue d'une action si extraordinaire.

Le Prince, dès qu'il eut apperçu de loin le saint Abbé venant à lui, le sacré corps de Jesus - Christ à la main, les yeux étincelans, & le visage enflammé, avoit déjà été saisi de fraieur, ne sçachant ce que tout cela signifioit : mais après l'avoir entendu tonner d'un air de majesté, qui tenoit plus de la divinité que de l'homme, tout son corps trembla, il tomba en défaillance, ses membres se roidirent, il se précipita à la renverse sur le pavé. Ses Gardes accoururent pour le relever ; foible secours quand Dieu frappe un homme ! il retombe de nouveau le visage contre terre, sans proférer une parole ; il ne parloit à personne, ne regardoit personne ; l'écume lui sortoit de la bouche, il jettoit de profonds soupirs, & sembloit frappé d'épilepsie.

Alors Saint Bernard s'approchant plus près de lui, le poussa du pied, & lui commandant de se lever, & d'entendre prononcer son arrêt de la part de Dieu : « Voilà, dit-il, » l'Evêque de Poitiers que vous » avez chassé de son Eglise, allez » vous reconcilier avec lui : don- » nez-lui le saint baiser de paix pour » gage d'une nouvelle union ; ré- » tablissez-le vous-même dans son » Eglise ; & pour satisfaire à Dieu, » après l'avoir outragé, rendez-lui » l'honneur que vous lui devez, & » rappelez à l'unité de l'Eglise tout » ce qu'il y a de peuples schismati- » ques & divisés dans vos Etats ; sou- » mettez-vous au Pape Innocent, » & obéissez à ce grand Pontife, » élu de Dieu, comme toute l'Egli- » se lui obéit. »

Le Duc vaincu par l'autorité du Saint Esprit, & par la présence des saints Mystères, sans oser, ni sans pouvoir répondre, alla au-devant

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

de l'Evêque déposé, l'embrassa, & de la même main dont il l'avoit chassé de son Eglise, il l'y rétablit au grand contentement de toute la Ville. Après cela l'Abbé retourna à l'Autel achever le saint Sacrifice.

Au sortir de l'Eglise il alla trouver le Duc dans son Palais, se doutant bien que l'amertume de cette médecine avoit besoin de quelque correctif. Mais quel changement dans l'un & dans l'autre ! Saint Bernard n'est plus cet homme qui parle en Maître & en Souverain, qui prend des airs menaçans, qui prononce des arrêts de la part de Dieu : il aborde le Prince humilié avec cet air doux & gracieux qui lui étoit si naturel ; il l'exhorte de la maniere la plus tendre & la plus affectueuse à demeurer fidele à Dieu, à conserver la paix qu'il venoit de rendre à l'Eglise, & à ne plus irriter la patience divine par de nouvelles rechûtes, qui seroient peut-être à la  
fin

fin sans remède. Le Duc de son côté lui fait un accueil favorable, écoute ses avis avec docilité, l'en remercie, & lui promet de persévérer dans les saintes résolutions que la grace toute-puissante vient de lui inspirer.

ANNE'E  
de J. C.  
1135.

Ainsi la paix fut renduë à toute l'Eglise d'Aquitaine, & Guillaume IX. ne pensa plus qu'à faire pénitence de ses fautes. Gerard seul persistoit dans le crime; mais la colere de Dieu éclata bien-tôt sur lui: on le trouva mort dans son lit, le corps excessivement enflé: il périt ainsi sans confession & sans Viatique. Ses neveux l'enterrerent dans une Eglise, d'où l'Evêque de Chartres le fit tirer ensuite pour le jeter ailleurs. On chassa aussi de l'Eglise de Poitiers ces mêmes neveux qu'il y avoit élevés aux dignités. Enfin on bannit toute sa famille, & ces misérables allèrent porter leurs plaintes inutiles dans les pais étrangers.

P.

ANNE'E  
de J. C.

1135.

XI.

Mort

d'Henri I.  
Roi d'An-  
gleterre.

Guill. Mal-  
mesb. pag.

177.

Ordericus

Lib. 8.

p. 901.

Ce fut vers la fin de cette année 1135. que mourut Henri I. Roi d'Angleterre, qui avoit si solennellement reconnu Innocent pour légitime successeur de Saint Pierre. C'est tout ce que ce Prince fit en faveur du Pape : car la lettre que Saint Bernard lui avoit écrite deux ans auparavant à la sollicitation d'Innocent même, fut inutile : uniquement occupé des affaires de son Roïaume, il ne se prêta guères à celles de l'Eglise en général. Il étoit à Lions en Normandie, pour se réjouir de la naissance de Geoffroi son second petit-fils, que venoit de lui donner Matilde sa fille, mariée au Comte d'Anjou, lorsqu'il tomba subitement malade pour avoir mangé d'une lamproie, qui lui refroidit si fort l'estomac, & lui causa une si grande révolution d'humeurs, qu'il en eut une fièvre violente dont il fut emporté trois jours après : sa mort fut toute chrétienne.

C'est le témoignage qu'en rendit au Pape Innocent, Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, qui l'avoit assisté dans ces derniers momens.

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

La Princesse Matilde devoit lui succéder, mais elle fut prévenue par Etienne Comte de Boulogne, son cousin germain, qui fut sacré & couronné dans Westminster le jour de S. Etienne, premier Martyr, par Guillaume Archevêque de Cantorberi, & Légat du Saint Siège, assisté de Roger Evêque de Salisberi.

Etienne  
Comte de  
Boulogne  
lui succé-  
de.

Guill.  
Nembr.  
Lib. 1.

Le nouveau Roi s'étant fait reconnoître par tous les Etats d'Angleterre, alla à Oxford, où il promit & jura solennellement de conserver les libertés de l'Eglise Anglicane, comme il paroît par une Charte de l'an 1136. dans laquelle il reconnoît que son élection a été confirmée par le Pape Innocent. Il promet encore de ne rien faire par simonie dans l'Eglise ou dans les affaires ecclésiastiques, & de ne per-

Cencil.  
Labbe,  
tom. X.  
pag. 991.

Le Pape  
confirme  
son élec-  
tion.  
Faux ser-  
ment de ce  
Prince.

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

mettre jamais rien de semblable : la juridiction sur toutes les personnes ecclésiastiques, & la distribution des biens de l'Eglise appartiendront aux Evêques : les dignités, les privilèges des Eglises, & leurs anciennes coutumes seront inviolablement conservées : les Eglises posséderont librement & sans trouble tous les biens dont elles jouissoient du tems de Guillaume le Conquerant ; si elles ont perdu quelque chose de ce qu'elles possédoient alors, ou de ce qu'elles ont aquis depuis, le Roi promet de leur en faire justice : il se reserve toutes les forêts que Guillaume le Conquerant son ayeul, & Guillaume II. son oncle, avoient possédées, & cède à l'Eglise celles qu'Henri I. son prédécesseur, avoit aquises : il s'engage de plus à maintenir dans toute leur intégrité les dispositions que les Evêques, les Abbés, & les autres Ecclésiastiques auront faites de leurs biens ayant

leur décès ; que si la mort les surprend avant qu'ils aient pû disposer de rien , leurs biens seront employés en œuvres pies pour le repos de leurs ames. Pendant la vacance du Siège Episcopal tous les biens de l'Eglise vacante seront en la garde du Clergé , ou de quelques personnes de probité de la même Eglise : enfin les exactions & les injustices introduites par les Vicomtes , ou autres Officiers semblables , seront abolies. Tel fut le serment du Roi Etienne. Peu de tems après il oublia toutes ses promesses , & ne tint compte de rien. Perfidie bien grande , s'écrie un Historien , & d'autant plus blamable , que la foi est un des principaux fondemens sur lesquels est affermie la durée & la félicité d'un Etat.

Etienne passa ensuite dans le Northumberland , pour visiter David Roi d'Ecosse , & pour y faire tenir un Concile ou une Assemblée com-

ANNE R.  
de J. C.  
1136.

*Duchesne  
hist. d'An-  
gleterre ,  
tom. 1.  
pag. 451.*

Concile  
d'Angle-  
terre.

## 174 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNÉE  
de J. C.  
1136.

posée également d'Evêques, d'Ab-  
bés, de Comtes, de Barons, &  
d'autres Nobles d'Angleterre. Dans  
cette Assemblée à laquelle présida  
Turfin, Archevêque d'York, on  
ne dressa aucun Canon, mais on  
pouvut à la vacance du Siège  
d'Excester, par l'élection qui se fit  
de l'Archidiacre Robert qui suc-  
céda à Guillaume de Varevast. On  
donna aussi deux Abbaïes, celle de  
Vinecombe, Ordre de Saint Be-  
noît, à Robert, Moine de Cluni,  
parent du Roi Etienne; & celle de  
Sainte Marie d'York, à un Reli-  
gieux profès du même Monastère.

XII.  
Pénitence  
& mort  
du Duc  
d'Aquitai-  
ne.

Depuis la mort de l'Evêque d'An-  
goulême, le Duc d'Aquitaine rap-  
pelloit sans cesse dans son esprit le  
souvenir des instructions de Saint  
Bernard, & elles y jettoient de  
profondes racines. Échauffé de ce  
feu céleste qui le purifioit, & qui  
devoit le changer bien-tôt en un  
homme nouveau, il se dépouilla

enfin de ses biens & de ses Etats, il foula aux pieds toute sa grandeur, & abandonna son païs, pour aller pleurer ses péchés à Saint Jacques en Galice, dont le pèlerinage étoit déjà en vogue dans l'Occident. Il donna des tuteurs à ses deux filles; & n'envifageant plus que le bien & l'avantage de ses peuples, il destina par une dernière disposition l'aînée Eleonore, son héritière, âgée de 13. ans, au Roi Louis le jeune, afin qu'au moyen de cette alliance tous ses domaines fussent réunis à la Monarchie Françoisè. Il partit ensuite couvert d'un cilice, en habit de Pèlerin, & avec tout l'appareil d'un pécheur véritablement contrit & humilié. On présume avec confiance que Dieu agréa le sacrifice qu'il lui fit de sa vie, en expiation de ses fautes, & que ce fut l'ardeur même de son amour pour celui qui lui faisoit miséricorde, qui en abrégèa le cours. Il mourut, dit-

ANNEE  
de J. C.  
1136.

*Orderic.  
Vitalis  
Lib. 17.*

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

*Julianus*  
*Chronic.*  
n. 635.  
*& alii.*

On, cette même année 1136. (a), le jour du Vendredi Saint, qui étoit le 9. d'Avril, aux pieds du saint Apôtre, dont il arrosoit le tombeau de ses larmes. Ainsi finit ses jours Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, si fameux dans le monde par ses vices, & dans les Fastes de l'Eglise qui l'a mis au nombre des Saints, par sa conversion; sa pénitence fut courte, mais elle fut sincère. On peut la regarder comme l'effet de la sollicitude pastorale d'Innocent. Ses Etats affligés de son départ, étoient restés dans une espèce de suspension sans rien régler, sans penser

(a) Selon l'usage de France dont l'année commençoit le jour de Pâques. Et en 1137. selon ceux qui comptent à l'usage de Rome dont l'année commençoit en Janvier. Le Vendredi-Saint que mourut Guillaume appartenoit à l'année 1136. selon le calcul de France, & à l'année 1137. selon le calcul de Rome, qui devançoit toujours celui de France. *Mabill. in præf. 1. tom. operum S. Bernard.* Ce ne fut qu'en 1564. qu'on commença en France à compter l'année par le mois de Janvier. *Voi. Richolet.*

même à exécuter ses dernières volontés, dans l'espérance qu'après une absence de peu de durée il reprendroit en main les rênes du gouvernement. Mais lorsqu'on eut des nouvelles certaines de sa mort, les Etats assemblés pour mettre ordre à toutes choses, aiant flotté pendant quelque tems entre divers avis, résolurent enfin de s'en tenir exactement à ce que le Prince avoit ordonné tant pour sa succession & ses domaines, que pour les Princesses ses filles. Ils envoierent donc une ambassade solennelle en France, & offrirent au Roi ces belles Provinces avec la jeune Duchesse Eleonore, pour Louis son fils aîné. L'affaire fut remise au jugement de l'Abbé Suger, premier Ministre d'Etat, homme consommé en sagesse & en prudence; & sur son avis le jeune Prince partit peu de jours après, avec un cortége digne de l'héritier présomptif de la Cou-

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

*Idem ibid.*  
*Suger in*  
*vita Ludovici*  
*Griffi.*

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

ronne. Il arriva heureusement à Bordeaux, où on lui fit une entrée magnifique, & dès le lendemain il épousa la Princesse par les mains de l'Archevêque du lieu. Quelques jours après il reçut le serment de fidélité des Etats, & reprit le chemin de Paris avec Eleonore & sa sœur Petronille, qui dans la suite donnerent bien de l'exercice à la France.

J'ai dit peu de choses de la pénitence & de la mort du Duc d'Aquitaine; mais nous n'avons de certain que ce que j'en ai dit. Tout ce qu'on en débite d'ailleurs, n'est qu'un tissu de fables inventées par des Ecrivains modernes, sans autre fondement que quelques faux bruits, ou des traditions populaires, & ne mérite aucune croiance. Tels sont les longs pèlerinages qu'on fait faire à cet illustre pénitent; sa retraite en diverses solitudes de l'Europe; le grand nombre de dis-

D'INNOCENT II. LIV. II. 179  
ciples qu'il forma à la piété ; l'établissement qu'il fit d'un Ordre de Religieux auxquels il prescrivit des Règles , & qui prirent le nom de *Guillelmites*. Vers la fin de ce siècle , parut dans l'Eglise un Solitaire nommé aussi Guillaume, mais d'une famille peu connue. C'est celui-ci qui institua en Flandre & en France l'Ordre des *Guillelmites*, qui ne fut confirmé que près d'un siècle après la mort du Duc d'Aquitaine , par le Pape Innocent III. Il ne falloit pas confondre ces deux *Guillaumes*.

---

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

Ceux qui font aussi le premier Coadjuteur de Saint Jean de Mata dans l'établissement de l'Ordre de la Trinité , ou de la Rédemption des Captifs , ne sont pas mieux fondés ; ils n'ont pas fait réflexion que ce grand Prince étoit mort plus de vingt ans avant que Saint Jean de Mata vînt au monde. Mais ces fables servent du moins à nous faire

ANNE'E  
de J. C.  
1136.

connoître la haute idée qu'on s'étoit formée du Duc d'Aquitaine, puisque deux Ordres célèbres ont fait paroître tant d'empressement à se le donner pour pere, & se sont disputé la gloire de l'avoir eû pour Instituteur.

XIII.  
L'Empereur Lothaire passé en Italie.

L'Empereur Lothaire, après avoir mis ordre aux affaires d'Allemagne dans la diète qu'il tint à Halberstat, passa avec une armée nombreuse en Italie, où le Pape l'avoit appelé dès l'année précédente. A son arrivée il trouva tout en désordre; car la plûpart des Villes & des Provinces s'étoient déclarées pour Anaclet, & Roger Roi de Sicile avoit réduit sous son autorité tout le païs jusqu'à Rome, en sorte que Lothaire eût besoin du reste de l'année pour rétablir les affaires de Lombardie.

Le Mont-Cassin même intimidé par les armes des Schismatiques, avoit suivi le torrent : ce célèbre

Monastère , l'ornement & la retraite la plus fameuse des Moines de l'Occident , si recommandable d'ailleurs aux Souverains Pontifes , & qui avoit donné tant d'autres Evêques à toute l'Eglise , aiant reconnu publiquement l'Antipape , contribuoit de ses richesses à le maintenir sur le Trône qu'il avoit usurpé , & avoit reçu un Abbé ( a ) de sa main.

ANNÉE  
de J. C.  
1137.

Sur la nouvelle de l'arrivée de Lothaire , Innocent sortit de Pise avec toute sa Cour , & alla le trouver à Viterbe. Après une assez longue conférence entr'eux il fut résolu que l'Empereur sépareroit son armée en deux corps , dont l'un commandé par Henri Duc de Baviere son gendre , prendroit sa route par la Campanie , l'autre commandé par l'Empereur même tiroit vers la Marche d'Ancone ;

Le Pape  
va se joindre à Viterbe.

Chron.  
Benev.

(a) C'étoit Rainald le Toscan 45. Abbé du Mont-Cassin.

ANNEE  
de J. C.  
1137.

que ces deux corps, après avoir passé sur le ventre à tout ce qui leur résisteroit, se réuniroient devant Rome pour l'assiéger, si on leur en fermoit les portes; qu'enfin après y être entrés de gré ou de force, ils la nettoieroient de tous les partisans d'Anaclet.

Le Pape considéroit tous ces préparatifs avec un serrement de cœur qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer. Mais aux maux qui le menaçoient, il n'y avoit presque plus d'autre remède que la force. Cependant comme il tenoit la place de celui qui est descendu en terre, non pour perdre les hommes, mais pour les sauver, il fit surseoir l'exécution de ce projet, & pria S. Bernard d'aller à Rome pour faire entendre raison aux Schismatiques, & les éclairer sur leurs véritables intérêts. Le Saint fit un dernier effort; il porta plusieurs Evêques à quitter le parti

d'Anaclet ; mais les autres se figurant qu'ils alloient se couvrir d'une éternelle infamie , qu'ils deviendroient la fable & le rebut des hommes , s'ils revenoient à celui d'Innocent, aimèrent mieux se couvrir de l'ombre d'un spécieux prétexte , que de s'exposer à être chassés pour jamais de leurs sièges , & réduits à une honteuse mendicité.

Cette voie n'ayant donc pas eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre , on ne balança plus à prendre celle des armes. Henri gendre de l'Empereur assiégea la ville d'Albano , & la prit ; il soumit toute la Campanie à l'obéissance du Pape , & força le Mont-Cassin à recevoir l'étendart de l'Empereur. Capoue se rendit ensuite avec tout son territoire , & le Prince Robert qui en avoit été chassé par le Roi de Sicile , y fut rétabli. La ville de Benevent en fit de même après une légère résistance , que l'Archevê-

ANNE'E.  
de J. C.  
1137.

*Ibidem*

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

que Rosceman intrus par Anaclet, avoit suscitée. Le Pape qui suivoit toujours le Duc Henri, garantit la Ville du pillage, délivra les prisonniers, & permit aux exilés de retourner dans leurs maisons. On lui amena le Cardinal Crescence, qui soutenoit dans la Ville le parti de l'Antipape, il le déposa, & mit en sa place le Cardinal Gerard. Après quoi il alla joindre Lothaire au siège de la ville de Bari, qui fut prise au bout de quarante jours. Le reste de la Pouille se soumit en fort peu de tems; & comme rien ne retenoit plus l'Empereur dans ce pais-là, il marcha à Salerne avec son armée, soutenue d'une flotte commandée par Guibald, Abbé de Stavelo. La Ville se rendit à composition. Mais le Pape & l'Empereur qui y prétendoient l'un & l'autre, croiant outre cela chacun de son côté avoir droit d'établir un Duc de la Pouille; cette dispute qui fut assez

assez vive , les divisa pendant près d'un mois. Enfin du consentement de l'Empereur , Innocent choisit pour ce Duché le Comte Rainulfe , & ils lui donnerent conjointement l'étendart en public. Ils vinrent ensuite à Benevent , où ils furent honorablement reçus , & le 5. Septembre de cette même année 1137. le Pape y consacra solennellement Gregoire , Archevêque de la Ville, à la place de Rosceman qui avoit pris la fuite.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

Cependant Innocent averti que Rainald, Abbé du Mont-Cassin, qui tenoit toujours le parti de l'Antipape , avoit demandé des troupes à Gregoire fils d'Adenulfe de Saint Jean, pour défendre son Monastere contre l'Empereur , leur envoya Saint Bernard avec le Cardinal Aimeri , & quelques autres Cardinaux, dans le dessein de les ramener à leur devoir. Les Commissaires aiant assemblé la Communauté dans le Cha-

Q

ANNEE  
de J. C.  
1137.

*Chron.  
Cassin.*

pitre, où Saint Bernard prononça un discours digne de sa piété & de son érudition, examinerent l'élection de l'Abbé, qui fut déclarée nulle. Ils l'obligerent ensuite lui-même d'aller déposer sa crosse & son anneau, avec le livre de la Règle sur le tombeau de Saint Benoît; ils élurent à sa place Guibald, Abbé de Stavelo, qui venoit de commander la flotte de Lothaire; & malgré la résistance de celui-ci, l'Empereur lui donna l'investiture de l'Abbaïe, par le sceptre qu'il portoit à la main. Ainsi la paix fut rétablie dans ce Monastere, qui demeura dans la suite inviolablement attaché au Saint Siège.

Il rentre  
dans Ro-  
me.

Toutes les Villes dont Roger s'étoit emparé, suivirent l'exemple du Mont-Cassin. Comme elles étoient entrées malgré elles dans le parti d'Anaclet, & que la puissance seule des Schismatiques leur avoit imposé ce joug, elles n'eurent pas de peine

à le secouer, lorsqu'elles virent qu'il n'y avoit plus rien à craindre de leur tiranie : ainsi tout étant en paix de ce côté-là, le Pape & l'Empereur allerent droit à Rome, où les choses avoient pris un si bon train en faveur d'Innocent, que l'Antipape n'eut plus d'autre parti à prendre que celui de la retraite. Alors l'Empereur croiant le schisme terminé, laissa le Pape à Rome, & prit le chemin de la Toscane, pour retourner dans ses Etats.

Mais dans le tems qu'on croioit les Schismatiques abattus, & hors d'état de rien entreprendre, ils se releverent tout d'un coup, & les troubles recommencerent avec plus de furie que jamais. Roger Roi de Sicile, qui tenoit sa flotte prête, n'eut pas plutôt appris le départ de l'Empereur, qu'il fit une descente dans la Pouille, où il exerça des cruautés inouïes, pour se venger des peuples qui l'avoient abandon-

ANNE'E  
de J. C.  
1137..

XIV.  
Cruautés  
que le Roi  
de Sicile  
exerce dans  
la Pouille  
après le dé-  
part de  
l'Empe-  
reur.

Baron. ad  
an. 1137.

Qij

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

né. Il commença par la ville de Salerne, qui n'étant pas en état de lui résister, fut obligée de se rendre, & de subir avec toute la campagne des environs le joug du Tiran. De-là il s'avança vers Capouë, qu'il regardoit comme le principal objet de sa colere; parce que le Prince Robert entierement livré à l'Empereur, avoit fourni des troupes pour réduire toute la Pouille sous l'obéissance d'Innocent: la résistance que fit cette Ville, ne servit qu'à combler ses maux, en précipitant sa chute; elle fut emportée d'assaut, & tout y fut mis à feu & à sang. Roger n'épargna ni le sacré ni le profane: les Eglises & les Monasteres furent brûlés, les biens des citoiens, leurs femmes, leurs filles, les Religieuses mêmes abandonnées sans ménagement à la licence effrenée du soldat: plus les choses étoient saintes, plus elles furent traitées indignement par des gens qui se nom-

moient les défenseurs de l'Eglise, & qui prétendoient n'agir qu'au nom de celui qui s'en disoit le Chef, & le Souverain Pontife des Chrétiens. Les autres Villes prouèrent presque toutes le même sort. Celle de Benevent ne trouva son salut que dans la prompte abjuration qu'elle fit du serment de fidélité qu'elle avoit juré au Pape, pour se donner à Anaclet. Dans tout le reste de la Pouille ce ne fut plus que misere & désolation. Les Siciliens poufferent l'inhumanité jusqu'à mettre le feu aux arbres fruitiers, de crainte que ceux qui se cachotent dans les cavernes, & dans les creux des montagnes, ne pussent y trouver quelque nourriture; personne n'échappa sans insulte des mains de ces barbares; nul endroit ne fut à l'abri de leur fureur. Mais les domaines du Mont-Cassin sur-tout furent encore plus maltraités que les autres. Le nouvel Abbé Guibald fait une triste

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

*Chron.  
Cassin.*

peinture de ces excès dans la lettre qu'il en écrivit à l'Empereur : lui-même ne pouvant survivre à la ruine de son Monastere, contraint de fuir & de se réfugier en Allemagne, passa le reste de ses jours dans le Monastere de Stavelo, où il avoit été élevé dès sa jeunesse. Comme un autre Jeremie il n'eut plus d'autre occupation que de verser jour & nuit des larmes ameres sur le désastre de son peuple, & sur la destruction de la maison du Seigneur.

XV.  
Mort de  
l'Empereur  
Lothaire.

*Otho Frising.*

Son éloge.

*Chron.  
Cassin.*

L'Empereur ne put retourner sur ses pas pour remédier à tous ces désordres : accablé d'années & de maladies, il mourut au pied des Alpes dans la maison d'un païsan, proche de Trente, après avoir regné douze ans & trois mois. Son corps fut porté en Saxe, & enterré dans le Cloître de Konigflutter, qu'il avoit fait réparer depuis peu. Les Historiens ont éternisé sa mémoire par les éloges pompeux qu'ils lui ont

donné, & qu'il a mérités: à l'exemple de Charlemagne il fit rentrer deux fois le Souverain Pontife dans la ville de Rome; il eut encore la gloire de chasser de toute l'Italie les Normans, que l'on regardoit alors comme une nation invincible. Aux vertus militaires, qui l'ont rendu si recommandable, il joignit encore un fonds de piété & de religion, qui lui mérita le nom de pere des pauvres, des veuves, & des orphelins, & qui lui assura le titre de protecteur de tous les misérables. Les Ecoles de Droit n'oublieront jamais que c'est à ses soins & à son zèle qu'elles sont redevables du Digeste de Justinien, dont il les a enrichies. Cet ouvrage fut trouvé pendant la dernière expédition qu'il fit dans la Pouille. Comme la lecture en étoit très-difficile à cause de la vétusté des caractères, il donna commission à un célèbre Jurisconsulte Allemand, son Chancelier, nommé

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

*Chroni-  
de Jean  
Carion.*

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

Iner, ou Werner, de le faire transcrire, & d'en multiplier les copies. Il voulut aussi que l'on enseignât dorénavant en public le corps du Droit Civil de cet Empereur, & qu'il fût loi en jugement ; car l'usage en étoit tout-à-fait banni de l'Italie, où l'on ne se gouvernoit plus que selon les Loix des Lombards, publiées par le Roi Rotharit, ou selon les Capitulaires des Francs introduits par Charlemagne, Louis le Débonnaire, & Charles le Chauve. En Allemagne on ne rendoit la justice que selon les Coutumes locales, ou ce qu'on appelloit vulgairement *Jus Statuarium*.

Mais depuis l'Empereur Lothaire le Code, le Digeste, & tout le Droit Romain reprit cours dans les Ecoles & dans les Tribunaux, surtout en Italie. Boulogne fut la première Ville, où on commença à l'enseigner publiquement ; ce qui donna lieu ensuite à l'introduction des grades

D'INNOCENT II. LIV. II. 193  
des de Docteur, de Bachelier, de  
Licentié, & de Maître ès Arts; &  
cet usage devint bien-tôt commun  
dans les autres Facultés de Théo-  
logie (a) & de Médecine. Les pre-  
miers qui furent élevés au degré de  
Docteur, furent *Bulgarus, Hugoli-  
nus, Martin, & Pileus.*

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

Pour revenir au Manuscrit du  
Digeste qui fut trouvé dans la Pouil-  
le, l'Empereur Lothaire en fit pré-  
sent à la ville de Pise; & il a passé  
de-là dans la bibliothèque du grand  
Duc de Toscane, d'où il a tiré le  
nom de *Pandectes Florentines.* Voilà  
quelle fut la nouvelle source du  
Droit Civil, qui a repris le dessus  
dans nos Provinces occidentales;  
elles en ont l'obligation à l'Empe-  
reur Lothaire.

La mort de ce Prince affoiblit  
beaucoup le parti d'Innocent: il

XVI.  
Le Pape  
enVoie à S.  
Bernard

(a) Celle de Paris adopta ces usages, &  
s'en servit pour la première fois à l'égard de  
Pierre Lombard.

R

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

vers Roger  
Roi de Si-  
cile.

avoit éprouvé plus d'une fois que le secours de l'Empereur lui étoit nécessaire, & que les Schismatiques redoutoient bien plus ses armes, que celles du Vatican. Dans la conjoncture épineuse où il se trouvoit, il eut encore recours à Saint Bernard, qu'il chargea de s'opposer à l'Armée du Vainqueur; & s'il le pouvoit, d'appaïser Roger par ses exhortations. Le saint Abbé partit de Rome pour la Pouïlle sur la fin du mois de Novembre de cette même année 1137. sans que la mauvaise saison pût ralentir son zèle, ou retarder son obéïssance. Il ne vit sur sa route que de tristes effets de la fureur des Schismatiques, des campagnes ravagées, des maisons renversées, des Eglises encore fumantes, les champs jonchés de corps morts. Toutes les forces des Catholiques se réduisoient à un petit corps de troupes commandées par le Duc Rainulfe, que l'Empereur avoit lais-

fé en Italie, mais composé pour la plûpart de gens intimidés, qui s'étoient sauvés des meurtres & des incendies de l'armée de Roger, si foibles, & si peu en état de le combattre, qu'ils cherchoient plutôt à se mettre à couvert sous les murs de quelque Place forte, qu'à donner la chasse aux ennemis de l'Eglise.

ANNÉE  
de J. C.  
1137.

Le Saint ne fut pas plutôt arrivé au Camp du Roi de Sicile, qu'il lui fit demander audience de la part du Pape. Tout son discours tendoit à persuader la paix à ce Prince, à détourner le cours de ses horribles vexations, & à le presser de se réconcilier avec l'Eglise, hors de laquelle il n'avoit point de salut à espérer : il lui remontra qu'il ne devoit pas faire grand fond sur les avantages qu'il venoit de remporter ; qu'une guerre injuste tôt ou tard étoit funeste à celui qui en étoit l'auteur ; qu'il passeroit dans tout le

XVII.  
Inutilité  
de la conférence  
qu'eut le  
Saint avec  
le Prince.  
*Abbas Benav. lib. 2. cap. 7.*

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

monde Chrétien pour un sacrilège ; aiant pris les armes contre le Vicaire de Jesus-Christ ; qu'il lui seroit bien plus glorieux de les employer contre l'ennemi commun du nom Chrétien ; qu'alors soutenu des prieres de toute l'Eglise , il seroit invincible : mais que dans la guerre qu'il faisoit , de quelque côté que penchât la victoire , vainqueur , ou vaincu , il auroit toujours Jesus - Christ pour vengeur de son crime. Enfin haussant la voix , & prenant le ton d'un Prophète , il lui déclara que s'il ne mettoit bas les armes , & qu'il eût la témérité d'attaquer le Duc Rainulfe , il seroit infailliblement vaincu , & ne remporteroit du combat que la honte d'avoir fui avec toutes ses Troupes devant une poignée de gens. Le Roi de Sicile se sentant infiniment supérieur à son ennemi , méprisa la prédiction.

Alors le Saint convaincu de la mauvaise volonté de ce Prince ,

D'INNOCENT II. LIV. II. 197  
changea de conduite ; & quelque  
aversion qu'il eût pour le carnage ,  
ayant tâché jusqu'alors de concilier  
les esprits par la douceur & par la  
raison , il fut trouver Rainulfe , &  
l'exhorta à donner un combat, dont  
il lui promit que les suites seroient  
heureuses ; après quoi il se retira  
avec trois Religieux de Clairvaux  
qui l'accompagnoient , dans une  
métairie voisine , & se mit en prie-  
res avec eux.

Déjà les Troupes de Roger s'a-  
vançoient , & selon l'ordre qu'elles  
avoient reçu , elles commençoient  
à étendre leurs aîles dans la plaine ,  
afin d'envelopper de toutes parts  
la petite armée des Catholiques , &  
que pas un ne pût échapper. On son-  
ne la charge , les Troupes se mê-  
lent , les fleches volent de toutes  
parts : chacun se croit sûr de la vi-  
ctoire, les uns par la confiance qu'ils  
ont dans leur multitude , les autres  
appuiés sur la promesse du S. Abbé ;

ANNE E  
de J. C.  
1137.

XVIII.  
On en  
vient à une  
bataille.

R iij

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

L'armée  
de Roger  
est défaite.

il se fait un choc épouventable.

Au bout d'une demi-heure on n'entendit plus que les cris de ceux qui fuyoient, & de ceux qui les poursuivoient l'épée dans les reins.

Comme ils passoient fort proche de la métairie où étoit Saint Bernard, un de ses Religieux en sortit, & demanda avec empressement au premier soldat qu'il apperçut, quelle étoit l'issue du combat. *J'ai vu l'im-*

*Psal. 36.*

*pie*, répondit-il, *élevé comme les cèdres du Liban, j'ai passé, & je ne l'ai plus vu.* Le Duc Rainulfe qui suivoit de près, aiant vu ce Religieux, descendit de cheval, se jeta tout armé à ses pieds, & lui dit: Je rends graces à mon Dieu, & à son fidèle serviteur: cette victoire ne doit pas être attribuée à nos forces; Dieu l'a accordée à sa foi & à ses prieres. Et sans perdre de tems il remonta à cheval, continua de poursuivre l'ennemi, & acheva de le mettre en déroute.

Une défaite si honteuse devoit bien humilier le Prince Roger ; mais cette plaie dont Dieu l'avoit frappé, ne fit qu'endurcir son cœur, & il ne pensa qu'à prendre sa revanche. Après avoir ramassé les débris de son armée, & réuni auprès de sa personne tous ceux qui avoient pû échapper des mains du vainqueur ; loin de paroître abbatu & déconcerté, il leur témoigna une fausse joie ; il se para même de ses habits roïaux, & fit avec pompe environner son palais de gardes & de soldats. Il attendoit du secours ; un corps de Sarrazins, de Lombards & de Normans devoit le joindre au premier jour : l'espérance de ce nouveau renfort lui faisoit faire bonne contenance, & dissimuler adroitement la confusion que son cœur altier & superbe ne ressentoit que trop vivement. Mais comme il falloit temporiser, ou plutôt amuser pendant quelque tems

ANNÉE  
de J. C.  
1137.

XIX.  
Il deman-  
de une  
conférence  
pour exam-  
iner la  
validité de  
l'élection  
d'Innocent  
ou d'Ana-  
clet.

Chron.  
Benev.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

les Troupes victorieuses, en leur ôtant le moyen de profiter de leur avantage, & qu'il n'auroit rien gagné par la voie des armes, il eut recours à la ruse : feignant donc de vouloir entrer en quelque accommodement, il députa vers le Pape Innocent des personnes affidées qu'il avoit bien instruites. Ces préliminaires de paix suspendirent les actes d'hostilité, & ménagerent une espèce de trêve. Les Députés avoient ordre de dire au Pape que leur Maître vouloit remonter jusqu'à l'origine de cette division qui duroit depuis si long-tems, & s'informer plus à fond de la vérité de toutes choses, pour se déterminer enfin avec plus de maturité où à persister dans le parti qu'il avoit pris s'il le reconnoissoit juste, ou à se condamner lui-même s'il étoit dans l'erreur; que dans cette vûe, il avoit prié Anaclet de lui envoyer quelques personnes de confiance, qui

fussent en état de l'instruire pleinement de ses droits, & des raisons qu'il avoit de disputer le Pontificat à Innocent ; qu'il étoit juste qu'Innocent envoyât aussi de son côté, afin qu'aucun des deux partis ne pût se plaindre d'avoir été condamné avant que d'être entendu ; il lui demandoit pour cela les deux personnes qui lui étoient les plus agréables, son Chancelier le Cardinal Aimery & l'Abbé de Clairvaux.

Quoique le Pape eût tout lieu d'être persuadé que ces propositions n'étoient pas trop sincères, que Roger, dont la droiture lui étoit fort suspecte, n'agissoit pas de bonne foi ; cependant aiant fait réflexion qu'il ne risquoit rien, que sa cause étoit en bonnes mains, & que s'il refusoit au Prince cette satisfaction, tout le blâme de la continuation de la guerre & du schisme retomberoit sur lui ; qu'on pourroit même dire qu'il se défioit lui-même

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

de son droit , puisqu'il craignoit de l'exposer à un examen en présence de ses meilleurs amis , il accorda aux Députés tout ce qu'ils demandoient , & leur promit d'envoyer incessamment à Salerne, les deux personnes que leur Maître souhaitoit. C'étoit la Ville où ce Prince s'étoit retiré après sa défaite , parce que de-là il pouvoit aisément se sauver par mer en Sicile, si quelque fâcheux événement, ou sa mauvaise fortune l'obligeoit enfin d'abandonner la Pouille à ses ennemis.

Abbas Be-  
nev. l. 2.  
cap. 7.

Mais il avoit encore d'autres espérances, il avoit oui dire que Pierre , Archevêque de Pise, étoit l'homme le plus éloquent de son siècle , que personne au monde ne lui étoit comparable dans la science des Loix & des Canons, & qu'Anaclet n'avoit point de plus zélé partisan que lui. Il l'avoit demandé à l'Antipape , bien persuadé que s'il lui donnoit audience dans une Assem-

blée solennelle, la simplicité de l'Abbé de Clairvaux seroit infailliblement accablée par la force de son éloquence, & par les artifices de ses déclamations. Il ne tendoit donc au fond de son cœur qu'à se confirmer de plus en plus dans le parti qu'il avoit pris, & d'en faire connoître à toute la terre l'équité & la justice. Il comptoit aussi que son armée qui auroit eu le tems de se rétablir pendant ces conférences, & de se fortifier par le secours qu'il attendoit, seroit en état d'agir vigoureusement, sans que les menaces d'excommunication, ou la honte de se soulever contre le véritable Vicaire de Jesus-Christ, fussent capables de lui débaucher un seul soldat de son armée.

Anaclet envoya trois Cardinaux à Salerne, Matthieu son Chancelier, Pierre Archevêque de Pise, & un autre Cardinal nommé Gregoi-

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

XX:  
Confé-  
rence de  
Salerno.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

re, tous trois d'une éloquence admirable. Innocent se contenta d'en envoyer deux, Gerard, & Aimeri, auxquels il joignit Saint Bernard. La conférence dura huit jours en présence de Roger, & de toute sa Cour qui étoit fort nombreuse; & la plûpart des Assistans ne purent s'empêcher d'admirer la patience de ce Prince, qui loin de s'ennuyer d'une dispute si rebutante pour des personnes qui n'ont pas fait une étude particulière des Loix & des Canons de l'Eglise, paroïsoit néanmoins y prendre plaisir, & écouter avec satisfaction tout ce qui se disoit de part & d'autre. Mais ceux qui étoient du secret, ne paroïsoient point si surpris; ils sçavoient qu'il étoit de son intérêt de prolonger la conférence le plus long-tems qu'il pourroit.

L'Archevêque de Pise parla le premier, & n'oublia rien de ce qui

pouvoit faire valoir l'élection d'Anaclet. « C'est la première (a) en date, » disoit-il ; elle est donc la seule canonique ; toute élection postérieure ne peut plus être qu'illégitime, fût-elle soutenue de toute la terre. » L'Écriture sainte, les Loix, le Droit Canon, les passages des SS. Peres, les exemples du passé, les traits de l'Histoire sacrée & profane, rien ne fut oublié, l'Archevêque mit tout en œuvre ; & il le fit avec une grâce & une éloquence qui charmerent toute l'assemblée, & enleverent presque tous les suffrages. Aussi ajoute-t-on que le Prélat s'étoit surpassé lui-même. Les Cardinaux d'Innocent répondirent à ses moïens. Ceux d'Anaclet répliquèrent ; & après une semaine entière de contestations, on n'étoit pas

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

(a) Cela n'étoit pas vrai à la lettre, car Innocent avoit été élu le premier, mais parce que cette élection s'étoit faite en secret, ils ne la comptoient que du jour qu'elle avoit été reconnue par les Princes Chrétiens.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

plus avancé que le premier jour. Enfin pour abrégér la dispute, les deux partis convinrent qu'il n'y auroit plus que l'Archevêque de Pise, & l'Abbé de Clairvaux sur les rangs, & qu'il falloit remettre entre leurs mains la décision de cette importante querelle.

Abbas Bon-  
nav. lib. 2.  
cap. 7.

L'homme de Dieu, qui sçavoit que les affaires du Roiaume céleste ne se traitent pas comme celles de la terre, & qu'il faut y apporter plus de vertu & de grace que de paroles, prit un autre tour. Sans s'amuser davantage à discuter tant de Loix, & de Canons, il s'adressa à l'Archevêque, & lui porta la parole en ces termes : « Je n'ignore pas, lui dit-il, quels sont vos talens & votre érudition; je désirerois seulement que vous les emploïassiez à défendre une meilleure cause, & à soutenir des prétentions plus justes & plus légitimes : alors j'avouë que nulle éloquence humaine ne

» pourroit résister à la vôtre. Pour  
 » nous qui sommes des gens gros-  
 » siers & rustiques, plus accoutumés  
 » à manier la bêche, & à cultiver la  
 » terre, qu'à faire des harangues &  
 » des déclamations, nous demeu-  
 » rerions dans les bornes du silence,  
 » où notre profession nous engage,  
 » s'il ne s'agissoit des interêts de la  
 » Foi, & de la Religion. Mais au-  
 » jourd'hui la charité nous presse,  
 » & nous oblige de parler, voiant  
 » que Pierre de Leon favorisé par  
 » le Prince qui nous assemble, met  
 » en pièces d'une maniere si indigne  
 » la robe de Jesus - Christ, cette  
 » robe indivisible, que ni les païens,  
 » ni les Juifs au tems de sa Passion,  
 » n'oserent jamais ni déchirer ni  
 » rompre. Répondez donc présen-  
 » tement, si vous le pouvez, à ce  
 » que j'ai à vous dire. Il n'y a qu'une  
 » Foi, un Seigneur, un Batême, &  
 » pour prendre les choses dans leur  
 » source, il n'y avoit qu'une Arche

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

» au tems du Déluge, où huit per-  
 » sonnes seulement se sauverent :  
 » tous ceux qui se trouverent hors de  
 » l'Arche , périrent misérablement.  
 » Tout le monde sçait que cette Ar-  
 » che étoit la figure de l'Eglise ; mais  
 » nous en avons deux maintenant.  
 » Et quelle est donc la véritable ?  
 » Car enfin il faut nécessairement  
 » que celle qui ne représente pas vé-  
 » ritablement l'Eglise , soit précipi-  
 » tée au fond des eaux. Si l'Arche  
 » que Pierre de Léon gouverne , est  
 » de Dieu , celle que gouverne In-  
 » nocent périra sans ressource. L'E-  
 » glise d'Orient qui le reconnoît ,  
 » périra donc ; tout l'Occident pé-  
 » rira, la France, l'Allemagne, l'An-  
 » gleterre, l'Espagne , & les Roiau-  
 » mes les plus reculés seront enve-  
 » loppés dans le même naufrage.  
 » Les Evêques , les Abbés & les au-  
 » tres Princes de l'Eglise seront pré-  
 » cipités dans le même gouffre. Les  
 » Ordres des Camaldules, des Char-  
 » treux,

» treux, de Grandmont, de Pré-  
 » montré, de Cîteaux, & une infi-  
 » nité d'autres Congrégations des  
 » serviteurs de Dieu seront empor-  
 » tées par le même tourbillon dans  
 » l'abîme. Quoi donc ? Sera-t-il dit  
 » qu'entre tous les Princes du mon-  
 » de le seul Roger soit entré dans  
 » l'Arche véritable, & que tous les  
 » autres étant submergés, lui seul  
 » se sauvera de la désolation géné-  
 » rale ? A Dieu ne plaise que la Re-  
 » ligion périsse dans tout l'Univers,  
 » & que l'ambition de Pierre de  
 » Leon, dont la vie a été telle que  
 » tout le monde sçait, obtienne seule  
 » le Roiaume du Ciel, où les am-  
 » bitieux n'ont point de part. »

L'Esprit divin parloit par la bou-  
 che du saint Abbé, & animoit tou-  
 tes ses paroles. Il se fit sentir dans  
 ce moment avec tant de force à  
 tous ses auditeurs, que ne pouvant  
 plus résister à ce mouvement impé-  
 tueux, qui avoit remué leurs cœurs,

S

ANNE'E  
 de J. C.  
 1137.

ANNE'E  
de J. C.  
1137.

& enlevé leurs esprits, ils s'écrierent tous comme de concert, que le parti d'Innocent étoit celui de Dieu, & qu'Anaclet devoit être en horreur à tous les fidèles. Alors Saint Bernard profitant de cet heureux instant, qui étoit celui de la grace, se leva, & saisissant l'Archevêque de Pise par la main : « Si vous m'en » croiez, lui dit-il, nous entrerons » tous deux dans une Arche plus » assurée que celle où vous vous êtes » embarqué; » & en même-tems il continua de le presser par des raisons si fortes & si touchantes, qu'enfin il le convertit, & lui persuada à l'heure même de venir à Rome avec lui pour se réconcilier avec le Pape Innocent.

Roger seul demeura insensible; son cœur endurci dans le crime ne put être touché: des intérêts humains, un fond d'ambition, le désir d'accroître ses Etats de tout le patrimoine de Saint Pierre, répandu

dans la Province de Benevent dont il s'étoit emparé, l'arrêterent. Il s'imagina qu'à force de reculer, il feroit prier davantage, & qu'au moien d'un Traité de paix qu'il feroit dans la suite avec les Romains, il pourroit posséder à juste titre & en pleine propriété ce grand héritage. Ainsi il congédia les Députés, & n'eut plus d'envie de les voir ni de leur parler.

ANNÉE  
de J. C.  
1137.



33

---

# SOMMAIRES

## DU TROISIÈME LIVRE.

1. **R**ECONCILIATION de l'Archevêque de Pise avec le Pape Innocent. II. Mort de l'Antipape. III. On oppose un second Pape à Innocent. Fin du Schisme. IV. Contestations sur l'élection d'un Evêque de Langres. L'Ordination se fait en faveur d'un Religieux de Cluni. Elle est cassée par le Pape. Godefroi Prieur de Clairvaux est élu. V. Rome commence à goûter les fruits de la paix. VI. Déposition de l'Evêque de Valence. VII. Le Pape envoie en Angleterre le Cardinal Alberic en qualité de Légat. VIII. Concile de Londres. IX. Fameux Concile de Rome, appelé le second Concile général de Latran. Canons de ce Concile. Dégradation de l'Archevêque de Tarente. X. Conduite du Pape à l'égard du

## SOMM. DU III. LIVRE.

*Cardinal de Pise. xi. Le Pape est fait prisonnier. Son Traité avec Roger Roi de Sicile pour obtenir sa liberté. xii. Arnaud de Bresse souleve presque toute l'Italie. L'Hérétique prend la fuite xiii. Eloges surprenans donnés à Roger par Saint Bernard & par Pierre de Cluni. xiv. Saint Malachie Archevêque d'Armagh va à Rome pour les affaires de son Eglise. xv. Sa réception dans Rome. Il demande le Pallium au Pape. Le Pape le lui refuse. xvi. Abailard renouvelle ses erreurs. Il est condamné dans le Concile de Sens. xvii. Le Pape confirme cette condamnation. xviii. Fin d'Abailard. xix. Réflexions sur sa condamnation. xx. On poursuit vivement Arnaud de Bresse, mais inutilement. xxi. Affaires d'Orient. Lettres du Pape Innocent en faveur de Foucher Archevêque de Tyr. xxii. Légation en Syrie. Concile d'Antioche. Le Patriarche Raoul y est déposé. Concile de Jérusalem. xxiii. Fondation de l'Abbaïe de Trois-Fontaines à Rome par le Pape Innocent.*



# HISTOIRE DU PONTIFICAT DU PAPE INNOCENT II.

---

## LIVRE TROISIÈME.

**L**A grace & la vérité victorieuses de l'erreur & du mensonge, alloient, pour ainsi dire, comme en triomphe à Rome, en y conduisant attaché à leur char le Cardinal Archevêque de Pise, & grand nombre de ses amis. Ils y arrivèrent le 3 Janvier 1138. & dès le lendemain Saint Bernard les présenta au Pape, qui leur fit tout le

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

I.  
Réconciliation de  
l'archevêque de Pise  
avec le Pape  
Innocent.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

bon accueil qu'ils pouvoient en attendre. Le saint Abbé régla lui-même les conditions de la réconciliation, & n'oublia rien pour faire à l'Archevêque de Pise un parti honorable qui pût le dédommager du sacrifice qu'il faisoit, en renonçant non-seulement à Anaclét, mais aux honneurs & aux charges qu'il avoit reçues de lui. Une des principales conditions fut qu'il conserveroit la dignité de Cardinal auprès d'Innocent.

II.  
Mort de  
l'Antipape.

Cette désertion à laquelle l'Antipape ne s'attendoit pas, fut pour lui un coup de foudre qui lui causa la mort; il perdoit le plus sçavant & le plus habile homme de son parti, un homme qu'il avoit élevé à la pourpre, & mis à la tête de toutes les affaires, un homme enfin qui lui faisoit extrêmement honneur, & qui par ses rares talens, autant que par l'intégrité de ses mœurs, en retenoit sous son obéissance plusieurs

sieurs qui n'y seroient jamais restés, s'ils n'avoient pas cru qu'un Prélat de ce mérite ne pouvoit se tromper, & qu'en le suivant il n'étoit pas possible de s'égarer. Aussi Anaclet n'eut pas plutôt appris qu'il venoit de le perdre, & que sa réunion avec Innocent étoit conclue, qu'il se livra à tout son désespoir; son cœur superbe percé de douleur & de dépit, n'ayant pu supporter ce coup plus fort que lui, il expira trois jours après dans l'impénitence, & fut enterré sans pompe dans un lieu si obscur, que jusqu'à présent on n'a pu le découvrir.

Par cette mort le Schisme paroissoit entièrement éteint, n'y ayant plus personne qui osât disputer à Innocent la qualité de Souverain Pontife & de Pasteur universel de l'Eglise. Mais l'homme ambitieux ne recule pas. S'il s'est engagé dans de fausses démarches, il les pousse à l'extrémité, plutôt que de recon-

T

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

*Fulco Chron.  
Benev.*

noître sa faute ; l'impuissance seule est capable d'arrêter ses orgueilleux desseins. Le parti schismatique n'ayant plus de Chef, tint conseil pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Ce conseil étoit composé des parens d'Anaclet, & des Cardinaux qui ne l'abandonnoient point, la plûpart de sa création, & qui par conséquent ne pouvoient espérer de se maintenir dans leur haute dignité, qu'en travaillant à perpétuer la division, & à rendre, pour ainsi dire, le schisme immortel. Le résultat de leur Assemblée fut qu'on députeroit incessamment vers le Roi de Sicile, pour lui donner avis de la mort d'Anaclet, & pour sçavoir de lui s'il ne jugeoit pas à propos qu'on lui donnât un Successeur, qui sous sa protection pût être en état de disputer encore la tiare à Innocent, afin ou de l'obliger, en lassant sa patience, à faire cession de ses droits, ou s'il lui survivoit comme

il y avoit apparence, de rester seul Pape, & maître absolu dans Rome.

ANNEE  
de J. C.  
1138.

Les Députés du parti d'Anaclet furent reçus favorablement du Prince, il manda aux Cardinaux qui l'avoient consulté, de ne pas différer l'élection, quand elle ne devoit servir qu'à tirer d'Innocent une meilleure composition, & à l'obliger d'abandonner une partie de ses prétentions. Sur cet avis ils se rendirent tous à Rome fort secretement vers le milieu du mois de Mars, & aiant assemblé leurs amis, ils élurent pour Pape le Cardinal Gregoire (a), à qui ils donnerent le nom de Victor III. pour témoigner la victoire qu'ils croioient remporter par cette démarche irréguliere, sur le parti d'Innocent.

III.  
On oppose un second Pape à Innocent.

Tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans la Ville en furent conster-

Abbas Benev. lib. 2. cap. 7.  
Chron. Benevent.  
Baron. ad an. 1138.

(a) C'est le même qu'Anaclet avoit envoie en Aquitaine en qualité de Légat, pour l'opposer aux Légats d'Innocent.

ANNÉE  
de J. C.  
1138.

nés, parce qu'ils voioient que les anciens désordres alloient recommencer ; mais Dieu ne le permit pas. Ce phantôme de Pape n'ayant aucune ressource, désespérant d'ailleurs de pouvoir soutenir un parti que tous les Princes Chrétiens avoient en horreur, & que le seul Roi de Sicile appuioit plutôt par un mouvement de dépit & de désespoir, que par aucune raison de justice, vint trouver la nuit Saint Bernard, lui ouvrit son cœur, & le pria de le réconcilier avec le Pape Innocent. Le Saint qui avoit prévu ce changement, & qui l'attendoit tous les jours de la miséricorde de Dieu, ne différa pas un moment à terminer cette affaire. Ils allèrent ensemble trouver le Pape, Victor, après avoir déposé à ses pieds toutes les marques extérieures de la dignité dont on l'avoit revêtu, renonça le 29. Mai suivant au schisme, promit obéissance à Innocent, dont il reçut

Fin du  
Schisme.

l'absolution des censures qu'il avoit encouruës , & fut admis au baiser de paix.

ANNÉE  
de J. C.  
1138.

Cette nouvelle ne fut pas plutôt répanduë dans Rome , que le reste des Schismatiques ne voiant plus aucune apparence de se soutenir, s'empresserent de faire eux-mêmes de bonne grace leur paix avec le Pape , pour n'être pas obligés de la faire de force. Les premiers qui se présenterent , furent les freres d'Anaclet ; ils étoient trois , & tenoient chacun un des premiers rangs dans la Ville : Hugues qui en étoit Préfet , Leon , & Censius qui étoient Consuls. Ils rendirent foi & hommage à Innocent , & renoncèrent à quelque ligue ou confédération que ce pût être contre sa personne sacrée , ou contre l'honneur du Saint Siége. Ils furent bien-tôt suivis des Ecclésiastiques qui avoient embrassé le même parti ; & de tant de personnes conjurées contre la paix de

T iij

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

l'Eglise, il ne resta plus que le seul Roger qui avoit pris la qualité de Roi de Sicile, mais qui n'osoit plus se montrer, se tenant caché avec le peu de troupes qui lui restoit.

S. Bernardi  
Epist. 317.

Toutes ces choses se passerent dans l'octave de la Pentecôte.

IV.  
Contesta-  
tions sur  
l'élection  
d'un Evê-  
que de Lan-  
gres.

Ce fut aussi en ce tems-là que deux Députés de l'Eglise de Langres arriverent à Rome, & demanderent à Innocent la liberté de l'élection d'un nouvel Evêque. Pour comprendre l'importance de cette affaire qui fut vivement agitée, il faut sçavoir qu'après la mort de Guillaume de Sabran (a) Evêque de Langres, arrivée au commencement de cette année 1138. le Pape avoit défendu de procéder à l'élection de son successeur, sans l'agrément de certaines personnes de

(a) Il avoit été Abbé de Vezelai. Pierre le Vénérable Abbé de Cluni s'opposa à son élection à l'Evêché de Langres, & en écrivit à Innocent II. Guillaume fut pourtant élu en 1136.

piété qu'il avoit nommées pour y assister. Les principaux du Clergé de Langres furent vivement piqués de cette défense, qui anéantissoit, disoient ils, le droit incontestable dont ils avoient toujours été en possession de s'élire un Evêque. Ils en portèrent leurs plaintes à l'Archevêque (a) de Lion leur Métropolitain, résolu d'aller à Rome pour en obtenir la révocation; & afin de donner plus de poids à leurs sollicitations, ils engagèrent l'Archevêque à les accompagner. Ils s'adressèrent d'abord à S. Bernard qui étoit encore à Rome, & le prièrent de leur obtenir de Sa Sainteté la liberté de leur élection. Robert, Doïen de Langres, & un au-

ANNEE  
de J. C.  
1138.

S. Bern.  
epist. 167.

(a) Il se nommoit Pierre, & avoit été Moine de Cluni, ensuite Evêque de Viviers, & enfin Archevêque de Lion en 1131. Il mourut en 1139. dans son voiage d'outremer, à Acre en Palestine, où selon quelques-uns il fut empoisonné. *Guill. Tyrius de bello sacro lib. 15. cap. 11. & 15.*

T. iiiij

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

tre Chanoine nommé Odolric, portoient la parole. Le Saint leur répondit naïvement, qu'il n'en feroit rien, à moins qu'il ne fût bien assuré qu'ils étoient dans la résolution de faire un bon choix. Ils le promirent, & ajouterent qu'ils n'élieroient que celui qu'il leur désigneroit. L'Archevêque ajouta qu'il se rendoit garant de leurs bonnes intentions, & que s'ils en agissoient autrement, il ne confirmeroit jamais l'élection. Le Chancelier de l'Eglise Romaine fut témoin de toutes ces promesses; & pour plus grande assurance, après avoir examiné tous ceux qu'on croioit capables de remplir cette place, on convint de deux personnes dont on leur laissoit le choix. Le Pape confirma toutes ces conventions, & ne les rétablit dans leur première liberté qu'à condition qu'ils exécuteroient fidèlement tout ce qu'ils avoient promis. Ils partirent de Rome, &

D'INNOCENT II. LIV. III. 225  
Saint Bernard les suivit quelques  
jours après.

ANNE<sup>e</sup>  
de J. C.  
1138.

A peine ces Députés furent arrivés à Langres, que le Chapitre de cette Eglise, malgré l'opposition du Doïen (a), de l'Archidiacre (b) & de quelques autres (c), élut pour Evêque, à la sollicitation de Hugues, fils d'Odon Duc de Bourgogne, un certain Religieux de Cluni, dont l'habit étoit deshonoré par le dérèglement de ses mœurs, & que sa réputation rendoit l'opprobre de tous les gens de bien. Saint Bernard aiant appris l'élection sur sa route, en fut frappé au vif. Il alla sur le champ à Lion pour tâcher de rompre cette malheureuse intrigue à laquelle l'Archevêque avoit eu la foiblesse de donner les mains. Ce Prélat ne nia point le fait, mais il

(a) C'étoit Robert.

(b) Ponce.

(c) Odolric, &c. *Mabillon. in not. ad epist.*  
164. S. Bern.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

s'excuſoit ſur la volonté du Prince à qui il n'avoit pas été poſſible de refuſer une pareille faveur, ſans riſquer de mettre toute la Province en combuſtion. Cependant, ajouta-t-il, il n'en fera que ce que vous voudrez. Le Saint dit qu'il ſ'en rapportoit à l'avis des Evêques & des autres perſonnes de conſidération qui étoient venues pour la cérémonie du Sacre. Elles furent conſultées en préſence des intereſſés, & tous convinrent unanimement que l'Archevêque, loin de confirmer l'élection, devoit ordonner inceſſamment au Chapitre de Langres d'en recommencer une autre.

Sur ces entrefaites le nouvel élu arriva à Lion un Vendredi au ſoir, afin d'être ſacré le Dimanche ſuivant. Aiant appris ce qui ſe paſſoit, il ne voulut point paroître à l'Archevêché, mais il eut l'adreſſe de faire venir ſecrètement l'Archevêque dans la maiſon où il étoit logé ;

& après une longue conférence qu'ils eurent ensemble, le Prélat déclara à l'Assemblée, que ce Religieux, loin de penser à être Evêque, s'opposoit à tout ce qui avoit été fait en sa faveur, & renonçoit à ses droits. En même tems l'Archevêque écrivit au Chapitre de Langres, & lui ordonna de procéder à une nouvelle élection. La lettre fut remise entre les mains de quelques Chanoines de ce corps, qui étoient présens. On crut l'affaire terminée, & chacun se retira.

Lorsqu'on eut lû dans le Chapitre de Langres les lettres de l'Archevêque, deux Chanoines se leverent, & en montrèrent de postérieures, dans lesquelles le Prélat disoit tout le contraire, & assûroit que l'ordination du Religieux qu'ils avoient élu pour Evêque, n'étoit que différée, qu'enfin au premier jour, il ne manqueroit pas de le sacrer. On ne peut exprimer quelle fut la surprise de

ANNÉE  
de J. C.  
1138.

L'ordination se fait en faveur d'un Religieux de Cluni.

ANNEE  
de J. C.  
1138.

tous les assistans. Cependant ils se persuaderent facilement que les premières n'avoient été écrites que pour se débarrasser de la présence importune de ceux qui s'opposoient au Sacre. Pendant ce tems-là l'Abbé de Cluni emmena son Religieux, le conduisit lui-même au Roi Louis le jeune, qui étoit alors au Puy-en-Velay, & obtint en sa faveur main-levée de la Régale, sans parler des oppositions. Muni de tous ces pouvoirs, il convint secrètement avec l'Archevêque de Lion, du jour & du lieu pour la cérémonie du Sacre, dans la pensée qu'il ne se trouveroit personne pour y former opposition, & que l'affaire étant terminée, rien ne seroit plus capable de la rompre. Mais la Providence permit que deux Religieux de Clairvaux qui passoient par Lion, aiant été informés sur le lieu de cette cabale, en avertirent leurs amis. Ceux-ci sou-

tenus de Falcon, Doien de l'Eglise de Lion, de Gui, Trésorier de la même Eglise, de Ponce, Archidiaque de Langres, de Bonami, Chanoine de Langres, & de quelques autres, s'y opposerent, & appellerent au Saint Siège de tout ce qui se feroit. On passa outre néanmoins, & nonobstant les oppositions le Religieux de Cluni fut ordonné Evêque de Langres par l'Archevêque de Lion, assisté des Evêques d'Autun & de Mâcon.

ANNEE  
de J. C.  
1138.

Cette manœuvre scandalisa tous les honnêtes gens; on fut également frappé & de l'indignité du sujet, & de la simonie manifeste dont son élection se trouvoit infectée. Car pour y réussir l'argent (a) n'avoit pas été épargné. De-là le zèle qui enflamma S. Bernard, & qui l'obligea d'écrire tant de lettres à la Cour de Rome & ailleurs, pour arrêter, s'il

Elle est  
cassée par  
le Pape.

(a) *Ubi nimirum imperabat aurum, judicabat argentum.* S. Bern. epist. 166. ad Innocentium.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

se pouvoit, ce torrent d'iniquité, & pour faire casser l'ordination. D'un autre côté l'Abbé de Cluni ne négligea rien pour la faire subsister. Il publioit de toutes parts que son Religieux étoit innocent des déreglemens qu'on lui imputoit, que les bruits désavantageux dont on flétrissoit sa réputation, étoient autant de calomnies atroces inventées par ses ennemis, qui ne pouvoient voir sans envie les talens & le mérite de ce Religieux dont il répondoit. C'est sans doute ce qui arrêtoit la Cour de Rome, qui alla très-lentement dans la décision de cette affaire.

*Petr. Clun.  
ad Innoc.  
epist. 36.  
lib. 2.*

En effet l'Abbé de Cluni en écrivit fortement au Pape, auprès de qui il n'épargna rien pour justifier les mœurs & la conduite de son Religieux; il conjura aussi le Saint Pere de ne point agir en cette occasion contre le droit des gens, & de ne vouloir point réduire l'Eglise

de Langres à une honteuse servitude, en lui ôtant la liberté d'élire ses Pasteurs. Enfin il en écrivit encore à l'Abbé de Clairvaux, qu'il pria instamment de donner les mains à cette ordination, & de se désister de toutes ses poursuites : Vous n'êtes pas en état, lui disoit-il, de connoître ce Religieux-là, aussi-bien que moi qui l'ai élevé.

Cependant la Cour de Rome n'eut aucun égard à cette justification, & ne fit non plus aucun droit sur les accusations formées contre le Religieux de Cluni. Elle prit l'affaire d'un autre biais ; & ne s'arrêtant qu'à la défobéissance de l'Archevêque de Lion, & des Chanoines de Langres, qui, contre leur promesse & contre le commandement exprès que Sa Sainteté leur avoit fait de ne choisir qu'une personne qui fût agréable à Saint Bernard, avoient passé outre au mépris de l'autorité du Saint Siège. Ce fut

ANNÉE  
de J. C.  
1138.

*Idem ad  
Bern. epist.  
29. lib. 1.*

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

ce qui obligea le Pape de casser l'élection, de déposer celui qui venoit d'être sacré Evêque, & de mander à tous les auteurs de l'intrigue de comparoître incessamment à Rome pour rendre compte de leur conduite.

Cette sentence effraia les Chanoines de Langres, & en même tems les indisposa fort contre l'Abbé de Clairvaux. Le Saint, pour les appaiser, leur déclara qu'il se chargeoit de leur réconciliation auprès du Pape, qu'il les dispensoit d'aller à Rome subir les peines dont ils étoient menacés, qu'il en faisoit son affaire; enfin il leur promit que Sa Sainteté auroit pour agréable tout ce qu'il feroit, pourvû que de leur côté ils s'accordassent tous ensemble pour proceder à une nouvelle élection canonique, de l'avis & du consentement des personnes de piété, que le Pape nommeroit pour y assister. La crainte du

du châtement, & celle de la dépense où ce voiage alloit les jeter, leur fit accepter les conditions. Le saint Abbé écrivit au Pape de la manière la plus respectueuse & la plus propre à lui faire recevoir ses excuses de la liberté qu'il avoit prise d'interpréter lui-même ses ordres, & d'empêcher les Chanoines d'aller se présenter devant lui, comme il leur étoit ordonné. Herbert (a) Abbé de Saint Etienne de Dijon fut le porteur de la lettre, & le Pape accorda tout ce que souhaitoit Saint Bernard.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

S. Bernardi  
epist. 169.

*Ibidem.*

La paix étant ainsi rendue à l'Eglise de Langres, on disposa tout

(a) Ce fut le premier Abbé Régulier de Saint Etienne de Dijon. Il reçut en 1125. la bénédiction Abbaticale des mains de Jofferan Evêque de Langres, & de Saint Bernard. M. l'Abbé Fyot dans son histoire de Saint Etienne de Dijon ne fait aucune mention de ce voiage d'Herbert à Rome. Il est néanmoins vraisemblable que ce fut dans ce voiage que cet Abbé obtint d'Innocent la Bulle qui fait la 153. preuve de son histoire.

V

ANNEE  
de J. C.  
1138.

Godefroi  
Prieur de  
Clairvaux  
est élu.

pour une nouvelle élection, & Godefroi, Prieur de Clairvaux, fut élu d'un consentement unanime. Le Roi s'en tint offensé, non pas qu'il désaprouvât le choix d'un si digne Sujet, mais parce qu'il croioit qu'on ne l'avoit pas assez respecté lui-même, en rejetant une personne à qui il avoit donné son agrément. Il se rendit néanmoins aux remontrances de Saint Bernard, & Godefroi prit possession de l'Evêché de Langres, après plus d'un an (a) de contestations & de troubles.

v.  
Rome  
commence  
à goûter  
les fruits  
de la paix.

Pendant que toutes ces choses se passoient à Langres, le Pape Innocent jouissoit à Rome de la paix & de la tranquillité que ses travaux & sa patience, secondés des soins de

(a) Cela paroît par l'acte de la consécration de l'Eglise de Saint Etienne de Dijon faite par ce Prélat, datté de l'an 1141. le 2. de son Pontificat. Il n'avoit donc pris possession qu'en 1139. ou 1140. & son prédécesseur Guillaume étoit mort au commencement de 1138.

Saint Bernard, lui avoient procurées. On s'empressoit de toutes parts pour le féliciter de son rétablissement; on lui témoignoit avec joie la part qu'on prenoit à l'affermissement de son Trône; on faisoit partout des processions solennelles d'Eglise en Eglise, pour rendre grâce à Dieu de tant d'heureux succès. Le peuple après avoir posé les armes, accouroit dans les Temples pour se nourrir de la parole de Dieu: la Ville qui avoit souffert tant de miseres, reprenoit insensiblement sa première splendeur: les richesses & l'abondance dilatoient les cœurs que la pauvreté & l'indigence avoient si long-tems resserrés. Le tumulte des soldats qui jusq' alors avoient fait le guet pendant la nuit, ne se faisoit plus entendre; & les portes qui demeuroient ouvertes, témoignent assez que toute crainte étoit bannie.

Un des premiers soins du Pontife fut de travailler à réparer les

V ij

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

*Petr. Clun-*  
*lib. 2. ep. 18.*  
*30. vita S.*  
*Bern. c. 7.*  
*num. 48.*

ANNEE  
de J. C.  
1138.

breches que trop d'assauts redoublés avoient faites au temporel & au spirituel de l'Eglise. Il rappella les exilés, fit rendre aux Eglises & aux Monasteres leurs anciens droits, & leurs anciens patrimoines, rétablit dans les métairies pillées & sacagées les légitimes Propriétaires, qui en avoient été chassés; & pour les aider à se relever, il leur fit des dons & des gratifications considérables. Enfin il s'étudia à effacer jusqu'au moindre souvenir des maux passés, & à procurer à son peuple des jours heureux, qui le dédommageassent des calamités sans nombre qu'il avoit essuies sous la tiranie d'Anaclet.

VI.  
Déposit on  
de l'Evê  
que de Va-  
lence.

Il sçavoit qu'une des prérogatives de l'Eglise étoit de paroître devant le céleste Epoux sans rides & sans tache; que l'ambition & la simonie ternissoient tout l'éclat de cette chaste Epouse; que sa pureté devoit être inaltérable, ses mœurs incorruptibles, l'élection de ses Pasteurs

canonique , leur entrée dans l'Épiscopat sainte & légitime. C'étoit sur-tout ce dernier article qu'il avoit extrêmement à cœur : s'il apprenoit que quelque mercénaire se fût mis en possession de la bergerie du Seigneur , que quelqu'un y fût entré par une autre porte que par la véritable , qui est Jesus-Christ même , il ne se donnoit point de relâche , qu'il ne l'eût dépossédé ignominieusement , tant son zèle pour l'honneur de l'Église étoit ardent. Il l'exerça en ce même tems d'une maniere signalée en la personne d'Eustache , Evêque de Valence en Dauphiné. Ce Prélat étoit un des plus puissans Seigneurs du Roiaume : ses biens égaloient sa noblesse : il avoit toujours vécu dans le monde avec distinction & avec cet éclat qui accompagne d'ordinaire les richesses , & la haute naissance ; d'ailleurs on ne lui reprochoit aucun vice. Mais sur la fin de ses jours il eut l'ambition de par-

**ANNÉE**  
de J. C.  
1138.

*Marrig. ad*  
*an. 1133.*  
*Mabill. in*  
*not. ad 27.*  
*185. S. Ber.*

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

venir à l'Episcopat ; & comme le Siége de Valence vint à vaquer, il s'en empara avec violence, corrompit par argent les voix des Electeurs, intimida ceux qui ne voulurent pas se rendre à ses sollicitations, fit de grandes promesses aux autres, menaça le peuple, & trouva enfin des Evêques assez lâches pour lui imposer les mains.

Une entrée si irréguliere ne pouvoit manquer de causer un scandale éclatant. On en écrivit au Pape : le Pape ordonna à l'intrus de se retirer ; celui-ci tint ferme, il trouva des gens qui épouserent sa querelle, & qui le soutinrent avec fermeté. Les violences vinrent au secours de l'usurpation. Eustache avoit juré de s'affervir un peuple libre, & il en vint presque à bout ; du moins ne traita-t-il pas autrement la ville de Valence, que ne l'auroit fait un Conquerant furieux qui l'auroit prise d'affaut. On fut obligé d'en venir

avec lui aux dernières extrémités. Le Concile de la Province s'assembla par ordre d'Innocent. Le nouvel intrus y fut déposé honteusement, sa déposition confirmée par le Saint Siège, & la liberté rendue à l'Eglise & au peuple de Valence. Aiant ensuite procédé à une nouvelle élection, le choix tomba du consentement unanime de tous les Ordres, sur le bienheureux Jean, premier Abbé de Bonnevaux (a).

Le zèle d'Innocent s'étendit jusqu'aux dernières extrémités du monde Chrétien. Depuis deux ans l'Angleterre & l'Ecosse étoient en guerre; la Religion en souffroit. Les Piétes, peuples du Nord de l'Ecosse encore barbares, profitant de ces troubles, faisoient des incursions dans les deux Roiaumes, profanoient les Eglises, violoient les

ANNEE  
de J. C.  
1138.

VII.

Le Pape  
envoie en  
Angleterre  
le Cardinal  
Alberic en  
qualité de  
Légar.

(a) Abbaïe de l'Ordre & de la Filiation immédiate de Cîteaux dans le Diocèse de Vienne en Dauphiné, fondée en 1115.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

choses saintes, & exerçoient des cruautés inouïes. L'Ecosse d'ailleurs qui avoit favorisé le parti de Pierre de Leon, ne s'étoit pas encore déclarée pour le Pape Innocent; & la discipline ecclésiastique commençoit à s'affoiblir en Angleterre. Pour remédier à tous ces maux, Innocent envoya dans ces contrées Alberic, Evêque d'Ostie, en qualité de Légat du Saint Siége. Alberic étoit natif de Beauvais, Moine de Cluni, & le Pape venoit de le créer Cardinal. Les lettres du Pontife étoient adressées à Etiene Roi d'Angleterre, à David Roi d'Ecosse, à Turstain Archevêque d'Yorck, (car le Siége de Cantorberi étoit vacant) aux Evêques, & aux Abbés de l'un & de l'autre Roiaume. La légation fut agréée avec applaudissement en Angleterre, & le Légat reçut tous les honneurs que mérite un Envoié de l'Eglise Romaine. Alberic accompagné

*Cancil.  
Labbé tome  
20. p. 932.*

pagné de Richard, Abbé de Fontaines au Diocèse d'Yorck, de l'Ordre de Cîteaux, de l'Abbé de Moleme, & de plusieurs autres Moines de deçà la mer, visita presque tous les Evêchés & les Monasteres d'Angleterre. Etant arrivé en Ecosse, il trouva à Carlîle le Roi David avec les Evêques, les Abbés, & les Seigneurs les plus qualifiés de la nation, qu'il amena enfin à l'obéissance du Pape Innocent. Il pressa par toutes sortes de raisons le Roi de faire sa paix avec l'Angleterre; mais David piqué de la bataille qu'il venoit de perdre contre les Anglois sur les bords de la riviere de Tese; & cherchant à se venger de cet affront, ne voulut consentir qu'à une trêve de six semaines, jusqu'à la S. Martin. Le Légat obtint encore des Pictes, que dans le même terme ils rameneroient à Carlîle toutes les filles & les femmes qu'ils avoient enlevées, & qu'ils leur rendroient

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

Duchefne  
hist. d'An-  
gleterre.

ANNE'E  
de J. C.  
1138.

la liberté: il leur fit aussi promettre de ne point profaner les Eglises durant la guerre, d'épargner les femmes & les enfans, & de ne tuer dorénavant que ceux qui résisteroient.

VIII.  
Concile  
de Lon-  
dres.

Vers la fin de Septembre il revint à la Cour d'Angleterre, & convoqua un Concile à Londres. Il se tint dans l'Eglise de S. Pierre de Westminster le 13. Décembre. Le Légat y présida, il s'y trouva dix-huit Evêques, & environ trente Abbés, & tous ensemble dressèrent diverses Ordonnances, exprimées en dix-sept chapitres, & tirées pour la plupart des derniers Conciles précédens. Ceux qui n'y sont pas compris, sont le second qui défend de garder le Corps de Jesus-Christ plus de huit jours, & ordonne qu'il sera porté aux Malades avec respect par des Prêtres, ou par des Diacres, & en cas de nécessité par un Laïc. Le quatrième qui

défend à un Evêque appelé par un autre Evêque pour consacrer une Eglise, de rien exiger outre son droit de procuration. Le dixième, qui renvoie au Pape l'absolution de ceux qui maltraitent les Prêtres, ou les personnes consacrées à Dieu. Le douzième, qui défend de bâtir aucune Chapelle sans la permission de l'Evêque Diocésain. Le treizième, qui interdit aux Clercs la milice & le port des armes. Le quatorzième, qui défend aux Moines de quitter leur état. Le quinzième, qui fait défense aux Religieuses, sous peine d'anathême, de porter des martres, de l'hermine, ou autres fourures de prix, d'avoir des bagues d'or, & de friser leurs cheveux. Le dix-septième enfin, qui porte que les Maîtres d'écoles ne pourront louer leurs écoles à d'autres pour de l'argent.

On élut dans ce Concile Thi-  
baud, Abbé du Bec en Norman-  
die, pour Archevêque de Cantor-

ANNEE  
de J. C.  
1388.

berri, dont le Siège vaquoit depuis deux ans par le décès de Guillaume de Corbeil. Le Légat invita tous les Evêques d'Angleterre, & plusieurs Abbés, au Concile que le Pape devoit tenir à Rome vers la mi-carême de l'année suivante. Pout s'y trouver lui-même à tems, il partit aussitôt après l'Octave de l'Épiphanie, & fut suivi par le nouvel Archevêque de Cantorberi, accompagné de quatre autres Evêques, & de quatre Abbés, qui tous ensemble devoient représenter au Concile l'Eglise Anglicane; car le Roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont son Roïaume étoit agité. Le Cardinal Alberic eut la satisfaction avant son départ, de voir cimenter la paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Cette légation lui fit beaucoup d'honneur, & lui mérita dans la suite celle d'Orient, dont nous parlerons en son lieu.

*Duchesne  
hist. d'An-  
gleterre.*

On faisoit à Rome les préparatifs du Concile général, lorsque le Cardinal Alberic y arriva. Il se tint dans le Palais de Latran le 8. Avril 1139. qui étoit le samedi de la quatrième semaine de Carême; on le compte pour le dixième Concile général; & nous en avons peu, où les Evêques aient fait paroître plus de zèle pour la réformation des mœurs, & pour l'honneur du Sacerdoce. Il fut composé de plus de mille Evêques de tout le monde Chrétien, & on y fit 30. canons, tous de la dernière conséquence, pour régler les affaires de la Religion qui avoit beaucoup souffert durant le schisme, & pour étouffer s'il étoit possible, jusqu'aux moindres étincelles de cette funeste division, qui avoit porté le fer & le feu dans toute l'Italie.

Le premier porte, que tous ceux qui ont été ordonnés par simonie, seront privés de la dignité qu'ils ont usurpée injustement. X iij

ANNEE  
de J. C.  
1139.

IX.  
Fameux  
Concile de  
Rome ap-  
pellé le se-  
cond Con-  
cile géné-  
ral de La-  
tran.

*Baron. ad  
hunc an.*

Canons de  
ce Concile.

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

Le second , que tous ceux qui ont vendu ou acheté quelque bénéfice , en seront dépouillés & notés d'infamie , & que l'on n'exigera quoique ce soit pour les dignités & les bénéfices ecclésiastiques.

Le troisième , que personne ne recevra ceux qui sont excommuniés par leur Evêque.

Le quatrième , que les Evêques & les Clercs s'efforceront de plaire à Dieu & aux hommes , non-seulement en s'attachant essentiellement aux devoirs intérieurs de leur état , mais en réglant même jusqu'à leur extérieur ; qu'ils ne scandaliseront personne par la couleur ou par la forme de leurs habits ; qu'ils seront vêtus d'une manière régulière & modeste ; & que ceux qui n'observeront pas cette règle , seront privés de leurs bénéfices , s'ils ne se corrigent pas après avoir été avertis par leurs Evêques.

Le cinquième défend de piller

D'INNOCENT II. LIV. III. 247  
les biens des Evêques après leur  
mort.

ANNE'E  
de J. C.  
1139..

Le sixième ordonne que les Soudiacres, Diacres ou Prêtres, qui se marieront, seront privés de leurs offices ou bénéfices.

Le septième fait défense d'entendre la Messe d'un Prêtre marié ou concubinaire, & déclare ces sortes de mariages nuls; ordonne qu'on séparera ceux qui les auront contractés, & qu'ils seront mis en pénitence.

Le huitième règle la même chose à l'égard des Vierges consacrées à Dieu, si elles se marient.

Le neuvième défend aux Chanoines Réguliers, & aux Moines d'apprendre le Droit Civil, ou la Médecine, pour gagner du bien dans cet exercice.

Le dixième enjoint aux Laïques qui ont des dîmes, ou des Eglises, de les rendre aux Evêques, sous peine d'excommunication, défend

X iij

## 248 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

de donner des Archidiaconés ou des Doyennés à d'autres qu'à des Prêtres ou à des Diacres ; déclare que ceux qui en sont pourvûs sans être dans ces Ordres, en seront privés s'ils refusent de se faire ordonner ; fait défenses de les conférer à de jeunes gens qui ne sont point encore dans les Ordres, ou de donner des Eglises à loyer à des Prêtres.

Le onzième ordonne que les Prêtres, les Clercs, les Moines, les Voyageurs, les Marchands & les Païsans iront & viendront en toute sûreté en tout tems.

Le douzième marque les jours & les tems où il est défendu de faire la guerre, & exhorte les Chrétiens à la paix.

Le treizième condamne l'usure & les usuriers.

Le quatorzième défend les combats qui se faisoient aux foires, & ordonne que ceux qui seront bles-

sés à mort , seront privés de la sépulture Ecclésiastique , quoiqu'on ne doive pas leur refuser la Pénitence & le Viatique.

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

Le quinzième prononce anathème contre ceux qui maltraiteront un Clerc ou un Moine , & défend aux Evêques de leur donner l'absolution, si ce n'est en cas de nécessité, jusqu'à ce qu'ils se soient présentés au Saint Siège. Il renouvelle le droit d'azile pour les Eglises & les Cimetieres.

Le seizième fait défenses d'acquiescer des prébendes ou d'autres bénéfices comme par droit de succession.

Le dix-septième renouvelle les loix contre les mariages entre parens.

Le dix-huitième prononce anathème contre les Incendiaires , & les déclare indignes de la sépulture Ecclésiastique ; fait défenses de leur donner l'absolution , à moins

qu'ils n'aient réparé le tort qu'ils auront fait , & leur impose pour pénitence de faire le pelerinage de la Terre sainte , ou de S. Jacques en Galice , pour y servir l'Eglise.

Le dix - neuvième suspend pour un an , & condamne à la restitution les Archevêques ou les Evêques qui se relâcheront de la rigueur portée dans le canon précédent.

Le vingtième porte que les Rois & les Princes ont pouvoir de faire justice , en consultant les Archevêques & les Evêques. Canon qui ne se peut entendre qu'à l'égard des Ecclésiastiques , & même a-t-il besoin de certaines modifications.

Le vingt-unième défend de promouvoir aux Ordres les fils des Prêtres , s'ils n'ont vécu religieusement dans des Monasteres, ou dans des Maisons Canoniales.

Dans le vingt-deuxième on avertit les Prêtres de ne pas souffrir que les Laïques soient deçus par de

fausses pénitences ; & l'on y remarque que la pénitence est fausse si on ne s'abstient que d'un crime, sans se corriger des autres, si on demeure dans l'occasion prochaine du péché en retenant une charge ou un office qu'on ne peut exercer sans offenser Dieu, si on conserve de la haine dans son cœur, si on ne fait pas satisfaction à celui que l'on a offensé, si on ne pardonne pas à celui qui nous a offensés, enfin si l'on fait une guerre injuste.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Le vingt-troisième est contre les Hérétiques qui condamnent les Sacremens.

Le vingt-quatrième défend de rien exiger pour le saint Chrême, pour les saintes Huiles, & pour la Sépulture.

Le vingt-cinquième prive de leurs bénéfices ceux qui les reçoivent de la main des Laiques.

Le vingt-sixième défend aux Religieuses de demeurer dans des maisons particulières.

Le vingt-septième leur fait dé-

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

fenſe de ſe trouver dans un même chœur avec des Moines ou des Chanoines pour y chanter l'Office Divin.

Le vingt-huitième défend ſous peine d'excommunication aux Chanoines des Cathédrales d'exclure les perſonnes de piété de l'élection des Evêques, & déclare nulle l'élection qu'ils feroient ſans les avoir appelés & écoutés.

Le vingt-neuvième prononce anathême contre ceux qui s'exercent à la fronde & au jeu de l'arc.

Par le trentième on ne ſe contenta pas d'excommunier de nouveau le Comte Roger, ſes partiſans, & ceux qui ſoutenoient encore Pierre de Leon, ou qui n'avoient pas eu recours à la pénitence ; on caſſa de plus tout ce qu'avoit fait cet Antipape, on déclara nulles ſes ordinations, ſes promotions, & on obligea ceux qui avoient reçu l'impoſition de ſes mains, de rentrer dans leur premier état, ſans même leur

laisser la permission d'exercer les fonctions de l'Ordre dont ils étoient revêtus avant le schisme.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

La rigueur de la plupart de ces decrets étoit capable à la vérité d'intimider les rebelles, & d'inspirer une véritable horreur de tout ce qui peut jeter la division dans l'Eglise : les suites néanmoins firent voir qu'il est quelquefois dangereux de pousser trop loin la sévérité. Au reste il est bon d'observer qu'en déclarant nulles les Ordinations des Schismatiques, le Concile n'entend autre chose sinon qu'il interdit pour toujours, & qu'il dépose ceux qui avoient reçu l'Ordination des mains de l'Antipape, de Gerard Evêque d'Angoulême, ou de leurs adhérens, avec défense de monter à un Ordre supérieur.

*Chronic.  
Maurin.*

Celui de tous les Prélats interdits qui sçut le mieux profiter de sa disgrâce, fut Philippe, Archevêque de Tarente. Ce Prélat reçut la sen-

Dégradation de  
l'Archevêque de Tarente.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Manriq.  
tom. 1.  
p. 372.

tence qui le dégradoit, toute infamante qu'elle fût, avec une humilité si profonde, que non content de s'y soumettre, il dit adieu au monde, & alla se jeter entre les bras de Saint Bernard, pour passer le reste de ses jours dans les travaux de la pénitence parmi le nombre de ses Religieux. Dans la suite du tems à peine lui permit-on de servir à l'Autel dans le rang des Diacres; & le Pape (c'étoit alors Eugene III.) crut encore faire beaucoup en faveur de Saint Bernard à qui il avoit des obligations infinies, que de permettre à cet Archevêque d'exercer cette fonction.

x.  
Conduite  
du Pape à  
l'égard du  
Cardinal  
de Pise.

Tout le monde s'étoit persuadé que le Cardinal de Pise seroit excepté de la loi générale; l'honneur, la justice, la bonne foi paroissoient le demander ainsi. C'étoit de son propre mouvement, qu'après avoir entendu les raisons de Saint Bernard, il avoit quitté le parti d'Ana-

clet. Innocent s'étoit réconcilié avec lui : une des conditions du traité portoit qu'il seroit conservé dans sa dignité de Cardinal : Saint Bernard lui en avoit donné sa parole de Légat ; Innocent l'avoit confirmée, lorsque ce Prélat vint à Rome baiser ses pieds, & lui promettre obéissance. Cependant il fut enveloppé avec les autres dans une même condamnation, & traité par le Concile avec la même rigueur que ceux qui n'avoient fait aucune démarche pour rentrer dans leur devoir : comme eux il fut déposé, & privé pour jamais de sa dignité. Il en porta ses plaintes à S. Bernard, & dans l'amertume de son cœur il s'oublia jusqu'au point de lui reprocher qu'il l'avoit trompé. A cette nouvelle que le Saint ne pouvoit croire qu'à peine, il s'arma d'un nouveau zèle, & sentit renaître dans son cœur toute la fermeté d'un protecteur de la vérité & de la justice.

---

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Comme il avoit été envoie de Dieu spécialement pour subjuguier le schisme, & que le Pape en particulier ne l'avoit fait son Légat que dans la vûe de ramener cet illustre Cardinal à l'unité, il ne put souffrir que le Chef de l'Eglise, se laissant aller à des conseils indignes de la majesté de son rang & de la sainteté de son caractère, ne gardât pas sa parole, qu'il la violât même d'une manière si deshonorante pour lui envers un homme tel que le Cardinal de Pise, qui par un acte de vigueur hors de saison se voioit ainsi trompé honteusement, pour ne pas dire, affronté, à la face de Rome & de toute l'Italie. Ces considérations le porterent à en écrire fortement au Pape. Mais Innocent au lieu de prendre en bonne part une remontrance si juste & si nécessaire, s'emporta contre le saint Abbé, jusqu'à le traiter de traître & de perfide. Les lettres du Pape sont perduës. Voici la réponse que lui fit Saint Bernard. « A

« A quel Juge vous défererai-je ?  
 \* Si j'en avois un devant qui je pusse  
 \* vous citer , je vous ferois voir vo-  
 \* tre mauvais procédé. Helas ! la  
 \* douleur me transporte hors de  
 \* moi-même. Il est vrai que je pour-  
 \* rois vous citer au Tribunal de Je-  
 \* sus - Christ ; mais au lieu d'y être  
 \* votre délateur , je voudrois vous  
 \* y défendre , si je le pouvois , & si  
 \* vous aviez besoin de moi. Ainsi je  
 \* suis réduit à vous prendre vous-  
 \* même pour juge , puisque vous  
 \* êtes celui de toute la Chrétienté.  
 \* Soiez donc votre juge & le mien.  
 \* En quoi , je vous prie , ai-je désob-  
 \* bligé si fort Votre Sainteté , pour  
 \* me décrediter dans le monde , &  
 \* donner lieu de croire que je suis  
 \* un fourbe & un traître ? Ne m'a-t-  
 \* elle pas fait l'honneur de me nom-  
 \* mer son Vicaire dans la réconci-  
 \* liation de Pierre de Pise , afin de  
 \* travailler à le ramener du schisme ?  
 \* Si elle le défavouë , j'ai pour té-

ANNEE  
 de J. C.  
 1139.

S. BERN.  
 epist. 213.

Y

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

» moins tout ce qu'il y avoit de gens  
 » à la Cour de Rome : & n'est-ce  
 » pas en exécution de vos ordres  
 » qu'on l'a rétabli dans son rang &  
 » dans sa dignité ? Par quel conseil,  
 » ou plutôt par quelle séduction a-t-  
 » elle lâchement révoqué sa grace,  
 » & manqué à sa parole ? Ce n'est  
 » pas que je condamne sa fermeté  
 » Apostolique, son zèle ardent con-  
 » tre les Schismatiques, cette force  
 » invincible qui brise les Puissances,  
 » & extermine les fornicateurs. Mais  
 » doit-on punir également ceux qui  
 » ne sont point également coupables,  
 » envelopper dans la même  
 » peine celui qui a quitté son péché,  
 » & ceux que le péché a quitté ? Je  
 » vous conjure par celui qui s'est li-  
 » vré pour les pécheurs de sauver  
 » ma réputation, & de conserver la  
 » bonne opinion qu'on a de votre  
 » probité, en rétablissant cet hom-  
 » me, comme vous vous y êtes en-  
 » gagé. Je vous ai déjà écrit une fois

» sur la même affaire. Comme je n'ai  
 » point eu de réponse, je m'imagine  
 » qu'on ne vous a point rendu ma  
 » première lettre. »

ANNÉE  
 de J. C.  
 1139.

Celle-ci fut sans effet comme la  
 première. Le Pape demeura inflexible ; mais Dieu lui fit faire malgré  
 lui ce qu'il refusoit à de si justes prières : car il fut pris quelques mois  
 après par les troupes de Roger, & une des premières conditions de son  
 élargissement fut le rétablissement  
 de Pierre de Pise. Voici comme  
 l'affaire se passa.

XI.  
 Le Pape  
 est fait prisonnier.

Raoul, Duc de la Poüille, étant  
 mort le dernier jour d'Avril de cette  
 année 1139. Roger qui ne craignoit  
 d'autre puissance sur la terre que ce  
 Prince, dont il avoit éprouvé tant  
 de fois l'ascendant & la supériorité,  
 crut avoir trouvé l'occasion favorable  
 d'envahir son Duché : il se persuada  
 facilement que les troupes  
 du Duc consternées & sans Chef,  
 n'ayant plus ce grand Capitaine à leur

Y ij

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

tête, ne feroient pas grande résistance; qu'ainsi il uniroit sans peine ce nouvel Etat à son petit Roiaume de Sicile; & c'étoit en effet l'unique chose qu'il s'étoit proposée dans sa révolte contre le Saint Siége, & dans la protection qu'il avoit accordée à l'Antipape. Il usa de tant de diligence, que dès le 7. Mai il étoit déjà avec toute son armée navale au port de Salerne, où il fit sa descente. Tout plia devant lui; les Villes n'attendirent pas d'être forcées pour subir le joug du Vainqueur: il se rendit en peu de jours maître de la Pouille entière, excepté des Villes de Troye & de Bari qui tinrent ferme.

Falco chron.  
Beneventano,  
& Baroni ad  
hunc an.

A cette nouvelle le Pape sortit de Rome avec le peu de troupes qu'il put ramasser à la hâte, & s'avança jusqu'à Saint Germain, ville située aux pieds du Mont-Cassin. Là Roger lui envoya des Ambassadeurs: Innocent lui en envoya de son côté,

mais avec des vûes plus sinceres que celles du Prince, qui ne pensoit qu'à le surprendre. Tandis que de part & d'autre on sembloit ne faire autre chose que défendre ses droits, & qu'on se flattoit de conclure incessamment le Traité de paix, Roger qui avoit appris que le Pape sur cette vaine confiance décampoit, détacha secretement son fils avec mille chevaux, & l'envoia attendre le Pontife sur son passage pour se saisir de sa personne; ce qui fut exécuté sans qu'il en contât la vie qu'à très-peu de monde. On eut beau crier à la fourberie, au sacrilege, le Saint Pere fut conduit au camp de Roger, & mis sous bonne garde. Tout ceci arriva le 10. Juillet. Le Prince qui s'attendoit bien que par-là il obtiendrait tout ce qu'il vouloit, & beaucoup plus même qu'il n'auroit osé espérer par la voie des armes, laissa crier le peuple. Pour lui jouant toujours le même personnage, il

---

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

prit la posture de suppliant, envoia les principaux de sa Cour faire compliment à Innocent, & le consoler de sa part sur cette disgrâce, qui n'étoit autre chose, disoit-il, qu'un de ces événemens journaliers qu'il faut attribuer uniquement au sort des armes; qu'au reste il ne demandoit que la paix, & qu'il supplioit très-humblement Sa Sainteté de vouloir bien la lui accorder; mais il ne disoit pas à quelles conditions.

Son Traité  
avec Roger  
pour obtenir  
sa délivrance.

Le Pape s'ennuioit de sa prison; les Prélats Romains qui lui tenoient compagnie, s'en ennuioient encore plus que lui. Le parti fut donc bientôt pris de conclure la paix à quelque prix que ce fût; mais on ne s'attendoit pas aux conditions que Roger imposa, & que ses Agens expliquèrent nettement: ils exigèrent avant toutes choses qu'Innocent confirmât l'érection qu'Anaclet avoit faite en sa faveur du Duché de Sicile, en Roiaume; dont il lui

donneroit l'investiture ; que la Pouille demeurât à son fils aîné , la principauté de Capouë à son cadet , & que le Cardinal Pierre de Pise fût confirmé dans sa dignité ; le tout moiennant six cens florins ( a ) de tribut annuel , que Roger & ses successeurs paieroient à perpétuité à la Chambre Apostolique.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Ces demandes paroissoient extrêmement dures , & honteuses pour l'Eglise Romaine ; cependant Roger protestant que sans cela jamais le Pape ne seroit mis en liberté , il fallut les accorder. La Bulle en fut donc expédiée en forme , & on y donne tant de louanges à Roger ,

( a ) Le latin porte *sexcentorum Schiffatorum* , ce que quelques-uns entendent d'une monnoie qui revenoit à nos écus d'or. D'autres prétendent que les Schifates valaient 10. liv. & qu'ainsi cela faisoit la somme de six mille livres , que les Rois d'Espagne dans la suite ont toujours païé à l'Eglise Romaine pour le Roïaume de Naples & de Sicile. Au reste c'étoit une monnoie d'or marquée d'une coupe. *Voy. le Glossaire de Ducange.*

## 264 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

on l'y traite avec tant d'honneur, on dit tant de bien de sa personne & des siens, qu'il est aisé de voir que c'est un Pape dans les chaînes qui parle. Elle est datée du 25. Juillet 1139. la dixième année du Pontificat d'Innocent II. & porte pour souscriptions, Innocent Evêque de l'Eglise Catholique; Alberic Evêque d'Osie; Aimeri Cardinal-Diacre, & Chancelier de l'Eglise Romaine. Elle est rapportée dans les Annales de Baronius; & c'est-là la véritable époque de l'érection de la Sicile en Roiaume.

Baron. ad  
an. 1139.  
n. 12. 13.

Roger muni de cette pièce parut alors devant le Saint Pere avec les deux Princes ses fils: ils lui baisèrent les pieds, promirent obéissance à lui & à ses successeurs, & lui rendirent foi & hommage pour les Etats & les Seigneuries qu'ils venoient d'acquérir. Le Pape de son côté pour témoigner sa satisfaction, mit entre les mains du nouveau Roi de Sicile

un

un étendard magnifique travaillé en broderie, avec les autres marques de la dignité Roiale. Après cette scene où les principaux Acteurs représenterent un personnage bien différent des sentimens qu'ils avoient dans le cœur, le Pape dit la sainte Messe, où il donna publiquement la paix au Roi & aux Princes ses enfans : cérémonie qui fut suivie d'une longue & patétique exhortation que leur fit le Saint Pere, pour les engager à tenir inviolablement leur parole.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Le 1. Août le Pape entra dans Benevent, où il fut reçu aux acclamations du peuple, qui ne désiroit rien avec plus d'ardeur que de voir terminer la guerre à quelque condition que ce pût être. Le Roi qui ne jugea pas à propos d'entrer dans la Ville, s'arrêta hors des murs, où il fit camper son armée, & se contenta de conduire le Pape, jusqu'à la porte de Saint Laurent. Cepen-

*Chronicon  
Benevent.*

Z

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

dant sur le soir il lui fit une visite, & après quelques momens de conversation, il alla à l'Evêché pour consoler Rossiman, que Pierre de Leon avoit fait Archevêque de cette Ville, mais dont Roger n'avoit pû obtenir la confirmation; de sorte que ce Prélat fut obligé de se retirer, & de suivre la Cour du Roi son protecteur. Ce Prince, comme s'il eût été l'homme le plus pieux & le plus dévot de son siècle, affecta, au sortir de l'Evêché, d'aller faire ses stations à la Cathédrale, à l'Eglise de Saint Barthelemi, & au Monastère de Sainte Sophie. Dans cette dernière maison il se prosterna au pied des Autels, il visita tous les lieux réguliers, se recommanda humblement aux prières des Religieux, & sortit enfin de la Ville pour retourner au Camp. Accoutumé à tendre des pièges aux autres, il croioit ne pouvoir prendre trop de sûretés pour lui-même,

Le lendemain les Députés de Naples vinrent lui apporter les clefs de la Ville , & se soumettre à son obéissance. Roger envoya l'aîné de ses fils avec eux pour en prendre possession, & recevoir leur serment de fidélité. Le jour de l'Assomption le Pape officia pontificalement dans la Cathédrale dédiée à la Sainte Vierge , & le jour de Saint Barthelemi il célébra pareillement les saints Mystères , dans l'Eglise où l'on croit que repose le corps de ce saint Apôtre. Enfin le 2. Septembre il rentra dans Rome , où tous les efforts que firent la Noblesse & le peuple pour l'obliger à rompre un Traité qu'ils regardoient comme extrêmement injurieux au Saint Siège , furent inutiles. Le S. Pere avoit encore trop présent le souvenir de sa prison & du risque qu'il avoit couru de perdre la vie, il craignit de retomber dans la même situation , & peut-être de s'exposer

ANNEE  
de J. C.  
1139.

*Osbo Fri-  
sing. lib. 7.  
cap. 23.  
Chronic.  
Benevent.*

encore à de plus grands malheurs, Cependant le nouveau Roi de Sicile jouissoit orgueilleusement des fruits de sa victoire. L'Evêque & les habitans de Troye aiant en-voié au-devant de lui pour le prier de les recevoir au nombre de ses amis, il jura qu'il ne mettroit jamais le pied dans leur Ville, ou qu'il la feroit raser, à moins qu'ils n'en fissent sortir le plus grand de ses ennemis. Il vouloit parler du Comte Raoul, qui y étoit inhumé. Les habitans effraïés de cette menace, pour ne pas irriter la colere de ce Prince trop redoutable, firent tout ce qu'il voulut. Le sépulcre de Raoul fut ouvert, son corps en fut tiré, & après l'avoir lié avec une corde, il fut traîné par les pieds hors de la Ville, & jetté dans un marais fangeux. On obligea même ceux qui avoient été ses plus fidèles serviteurs durant sa vie de faire cette inhumaine exécution de leurs pro-

près mains. Ainsi fut assouvie la haine implacable de Roger. Innocent apprenoit toutes ces choses, & étoit réduit à garder le silence.

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

Ce ne fut pas la seule mortification que reçut ce grand Pontife. On la regarda néanmoins comme une juste punition du Ciel, à cause de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du Cardinal de Pise, & de la dureté dont il avoit usé en cette occasion envers S. Bernard. Mais Arnaud de Bresse lui suscita d'autres affaires bien plus fâcheuses que celles qu'il venoit de terminer avec le Roi de Sicile; & peu s'en fallut qu'il ne fût détrôné & chassé de Rome.

XII.  
Arnaud  
de Bresse  
souleve  
presque  
toute l'Ita-  
lie.

Arnaud aiant fait ses études en France, où il reçut les premiers Ordres, retourna à Bresse en Lombardie lieu de sa naissance, où il commença à dogmatifer. C'étoit un homme d'une vie austère, irréprochable dans ses mœurs, d'un

Lign. de  
gestis Frider  
l. b. 3.  
Citho Frising.  
suprà.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

abord doux & facile, vêtu grossièrement comme un homme Apostolique. Animé d'un zèle véhément qui paroissoit n'avoir en vûe que l'honneur de l'Eglise, & la réformation du Clergé, il négligea de disputer comme le fameux Abailard dont il avoit été le disciple, sur les questions subtiles de la Trinité, de la Prédestination & de la Grace, & ne traita que des matieres de Morale. Son but, disoit-il, étoit de détacher les Ecclésiastiques des choses passageres & périssables, de leur inspirer le mépris des biens de ce monde, & l'amour de cette bienheureuse pauvreté qui faisoit le partage de la primitive Eglise. S'il s'en fût tenu là, & qu'il n'eût employé que la voïe de l'exhortation, peut-être l'auroit-on laissé en repos; mais voiant le peu de fruit de ses déclamations, & que ce qu'il croioit dire de plus persuasif, n'étoit pas capable de re-

trancher rien du luxe , de la vanité , de l'ambition & des autres excès qu'il condamnoit dans les Ecclésiastiques , beaucoup moins les toucher jusqu'au point de renoncer aux biens qu'ils possédoient , & qu'ils pouvoient en effet posséder légitimement , il prétendit qu'il falloit leur faire une sainte violence , & animer le peuple à les dépouiller de ces mêmes biens , qu'on n'avoit pû , à ce qu'il prétendoit , leur donner en conscience , & qu'ils ne pouvoient eux-mêmes retenir sans crime. Il attaquoit nommément la Cour de Rome , comme celle qui , selon lui , affectoit un plus grand faste , & vivoit dans une plus grande ostentation des richesses de la terre. Une morale si capable d'enrichir la populace toujours mutine & peu instruite , sans qu'il en coûtât rien , ne pouvoit manquer de faire en peu de tems un nombre infini de profélytes. Déjà on voioit de

Z iiij

---

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

ANNEE  
de J. C.  
1139.

grands mouvemens dans les Villes & dans les Provinces, & des gens tout prêts à se jeter sur les trésors de l'Eglise qu'ils ne regardoient plus que comme leur bien propre. On ne parloit de rien moins que de chasser le Pape & les Cardinaux, & de rétablir dans la Ville le gouvernement Républicain. Arnaud ne dogmatifa pas long-tems en repos. Il fut excommunié, on donna des ordres pour le poursuivre, & pour le livrer à la Justice Ecclésiastique, si on pouvoit se saisir de sa personne. Mais à la premiere nouvelle qu'il eut de sa condamnation, il quitta l'Italie, & se retira en Suisse, d'où il ne cessa de s'élever contre le Pape & contre Rome. Innocent ne put voir la fin de cette persécution.

L'hérétique prend la fuite.

XIII.  
Eloges  
surprenans  
donnés à  
Roger Roi  
de Sicile

Cependant les plus grands hommes du siècle aiant été informés, de l'accord que le Pape avoit fait avec Roger, commencerent à traiter ce

Prince autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Saint Bernard dans ses lettres lui donna non-seulement la qualité de Roi de Sicile que le Saint Siège lui avoit confirmée, mais il releva sa grandeur, sa générosité & sa magnificence; il supposoit que Roger aiant changé de conduite, on devoit aussi en changer à son égard. En effet ce Prince travailla alors pour l'honneur & l'aggrandissement de l'Eglise, plus qu'il n'avoit fait pour la détruire pendant neuf ans qu'avoit duré le Schisme. Dans cette vûe il pria le saint Abbé de Clairvaux de lui en-voier quelques-uns de ses Religieux pour l'aider à établir en Sicile un Monastere, qui par sa piété & la bonne odeur de toutes les vertus chrétiennes & religieuses apprit à ses peuples à servir Dieu en esprit & en vérité. Saint Bernard lui en-voia douze que le Roi reçut avec bonté & avec actions de graces. Il

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

par S. Ber-  
nard & par  
Pierre de  
Cluni.

S. Bern.  
Epist. 207.

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

les établit dans un Monastere qu'il fonda proche la petite ville de Noara dans le Diocèse de Messine. Tout s'y fit avec une magnificence véritablement digne d'un grand Roi. Le Prince sçut profiter des bons exemples & des pieux entretiens de ses nouveaux hôtes ; & l'on remarque que depuis leur arrivée en Sicile, il se fit de grands changemens dans sa personne : il étoit fier & cruel ; il devint doux & humain : il ravissoit le bien d'autrui ; il répandit le sien avec charité dans le sein des pauvres : il n'avoit ni piété , ni religion ; Dieu l'éclaira & lui toucha le cœur, il commença à faire ses délices de l'une & de l'autre. Le Cardinal Baronius qui n'en parle pas autrement , attribue cette éclatante conversion au mérite & à la piété singuliere des Religieux de Cîteaux.

Baron. ad  
ann. 1139.

Ce merveilleux changement attirera au nouveau Roi de la part même

du vénérable Pierre Abbé de Cluni, de grandes louanges qui ont donné lieu à plusieurs Historiens d'en parler fort diversement. Ils n'ont pû se persuader qu'un homme que sa droiture & sa candeur avoient rendu incapable de flatter qui que ce soit aux dépens de la vérité, ait pû être assez lâche pour donner tant d'éloges, & pour relever dans des termes si magnifiques la vertu d'un Prince, qu'on sçavoit d'ailleurs avoir tant fait de mal en sa vie, & qui avoit persécuté l'Eglise durant tant d'années : mais ils n'ont pas fait réflexion qu'il y a douze heures dans la journée, selon l'expression de Jesus - Christ, & que celui qui étoit un grand pécheur à la première heure du jour, peut devenir un grand homme de bien à la douzième. En effet la lettre de l'Abbé de Cluni au Roi Roger, ne fut écrite qu'après la conversion de ce Prince, lorsqu'il eut fondé deux Mo-

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Lib. 5.  
epist. 11.

## 276 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNEE  
de J. C.  
1139.

nasteres , l'un en faveur de l'Ordre de Cîteaux, le second qu'il dota magnifiquement, en faveur de l'Ordre de Cluni.

XIV.  
S. Malachie Archevêque d'Armagh va à Rome pour les affaires de son Eglise.

S. Bern.  
vita S. Malachie.

Ce fut vers ce tems-là que Saint Malachie alla à Rome pour les affaires de son Eglise. C'étoit l'Apôtre de l'Irlande, & l'une des grandes lumieres du douzième siècle. Sa vie n'a été qu'un prodige de vertus. Né en 1095. de parens nobles & d'une mere très-pieuse, il apprit de bonne heure à cultiver la loi de Dieu, & à faire ses délices des plus saintes pratiques de la perfection chrétienne. Il fut élevé dans la ville d'Armagh, où après le cours de ses études il se mit sous la discipline d'un saint homme nommé Imar, & mena à son exemple une vie très-austère. Quelque tems après, Celse Archevêque d'Armagh l'ordonna Diacre, & ensuite Prêtre malgré lui, mais de l'avis d'Imar, sans attendre l'âge prescrit par les Ca-

nons (a), qui s'observoient encore alors, sçavoir 25. ans pour le Diaconat, & 30. ans pour la Prêtrise. L'Archevêque l'ayant fait son Vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'instruction de ce peuple encore barbare; il déracina les superstitions, établit le chant des Heures Canoniales & les coutumes de l'Eglise Romaine, l'usage de la Confession, le Sacrement de Confirmation, la règle dans les Mariages.

A peine avoit-il 30. ans, qu'il fut élu Evêque de la ville de Connerth dont le Siège vaquoit depuis long-tems, & sembloit être abandonné. Quelques années après Celse Archevêque d'Armagh se trouvant à l'extrémité, & ne connois-

(a) Ceux du Concile de Neocesarée, du IV. d'Arles, & celui d'Agde en 506. dont le Canon est conçu en ces termes : *Presbiterum & Episcopum ante 30. annos, id est, antequam ad viri perfecti etatem perveniant, & diaconos ante 25. nullus metropolitanorum ordinare presumat, &c. Ita apud Bothellum,*

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

fant personne qui fût plus digne d'être mis à la tête du Clergé d'Irlande, que Malachie, lui envoya sa crosse, & le désigna son successeur, après l'avoir fait agréer à son Clergé, & aux plus puissans Seigneurs du pais. Mais la chose n'étoit pas aisée. Le Siège d'Armagh étoit devenu héréditaire : on n'y souffroit point d'Archevêque que d'une certaine famille qui s'en étoit emparé, & qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de Clercs de cette race, on y mettoit des Laïques ; & il y en avoit déjà eu huit avant Celse, qui étoient mariés & sans Ordres, quoique lettrés. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet anéantissement de la piété & de la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evêchés étoient changés & multipliés sans règle & sans raison, suivant la fantaisie du Métropolitain ; en sorte

qu'on y voioit presque autant d'Evêques que de Paroisses. Ce fut dans le dessein de rémedier à ces maux que Celse voulut avoir Malachie pour successeur.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Mais il n'eut pas plûtôt les yeux fermés, qu'un nommé Maurice de la race de ceux qui étoient en possession de ce Siège, s'en empara, & s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embrasser l'occasion de refuser cette dignité : il représenta qu'il étoit trop foible pour abolir un abus si invétéré ; que l'usurpateur ne pourroit être chassé sans effusion de sang ; enfin qu'il étoit lié à une autre Eglise. Toutefois après que l'usurpation de Maurice eut duré trois ans, Malachie fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il accepta, disant qu'on le menoit à la mort, & qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du martyre, mais à condition que quand l'Eglise d'Armagh seroit dé-

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

livrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettoit de retourner à son premier Siége. Cependant Maurice vécut encore deux ans; & pendant ce tems-là Malachie ne mit point le pied dans la Ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel; mais le Roi, les Evêques, & les principaux d'entre les fidèles s'assemblerent pour mettre le Saint en possession; & Nigel obligé de prendre la fuite, emporta l'Evangile de S. Patrice (a), & la Crosse (b) de Jesus; deux choses qui étoient en si grande vénération parmi ce

(a) On le croioit écrit de la main de cet Apôtre de l'Irlande.

(b) La crosse ou le bâton de Jesus étoit une crosse de bois qu'on croioit par tradition avoir été apportée du Ciel à Saint Patrice par le ministère des Anges. Le peuple ajoutoit que Jesus l'avoit faite lui-même, pendant qu'il travailloit encore dans la boutique de Saint Joseph. *S. Bern. in vit. S. Malach. cap. 12.*

peuple

peuple grossier, qu'il se persuadoit que celui qui en étoit en possession étoit leur véritable Evêque. Avec ces Reliques Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant, par-tout où il alloit.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Ce fut en 1133. que Malachie prit possession du Siège d'Armagh; & pendant les premières années il eut beaucoup à souffrir de la violence & des calomnies de ses ennemis: mais il les surmonta par son courage & par sa patience. Au bout de trois ans aiant rétabli la paix & la liberté de l'Eglise, chassé la barbarie, & ramené les mœurs chrétiennes, il abdiqua suivant la condition sous laquelle il avoit accepté, & mit à sa place dans le Siège d'Armagh Gelase, homme de mérite, & digne de le remplir, du consentement du Clergé & du peuple, qui n'osa s'y opposer à cause de la convention. Malachie l'aiant sacré & recommandé au Roi & aux Sei-

Aa

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

gneurs, retourna aussi-tôt à son ancien Diocèse.

L'ambition de ses prédécesseurs avoit donné à cette Eglise beaucoup plus d'étenduë qu'elle n'en devoit avoir ; de deux Evêchés ils n'en avoient fait qu'un. Malachie qui n'avoit en vûë que la plus grande gloire de Dieu, commença par mettre les choses sur l'ancien pied ; il laissa la ville de Connerth à celui qu'il y avoit établi Evêque, & alla résider à Doune, dont le Diocèse étoit moins considérable ; il y forma une Communauté de Chanoines Réguliers, avec lesquels il se propoisoit de vivre en retraite ; mais Dieu en disposa autrement. Tout le monde, les plus puissans mêmes venoient en foule le consulter ; on le regardoit comme un Apôtre, & ses décisions étoient des oracles.

Ce fut en ce tems-là qu'il prit la résolution d'aller à Rome, pour assurer sa conduite, pour obtenir du

Saint Siège la confirmation de tout ce qu'il avoit fait, soit à l'égard de la Métropole d'Armagh, soit au sujet des deux Evêchés, de Connerth, & de Doune, & pour demander en même-tems le *Pallium* pour le Siège d'Armagh, qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre Siège métropolitain que Celse avoit établi de nouveau, mais avec dépendance d'Armagh, comme du Siège Primatial. Ce ne fut pas sans douleur, & sans verser bien des larmes, qu'on le laissa partir. Il se mit en chemin en 1139. & après avoir traversé l'Ecosse & l'Angleterre, il aborda en France au port de Calais, d'où il prit sa route par la Champagne pour aller à Clairvaux, où il lia pendant le séjour qu'il fit dans ce Monastere, une étroite amitié avec Saint Bernard.

Enfin il arriva à Rome, & y fut reçu avec des honneurs extraordinaires. La réputation de sa sainteté

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

xv.  
Sa réception dans Rome.

A a ij

## 284 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNÉE  
de J. C.  
1139.

qui y étoit déjà connuë, le bruit des miracles qu'il avoit opérés (a) sur sa route, avoient donné de sa personne la plus haute idée. La première chose qu'il fit, lorsqu'il fut admis à l'audience du Pape, ce fut de lui demander avec instance & avec larmes la permission de se retirer & d'aller mourir à Clairvaux; mais le Pape jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande pour le service de l'Eglise, ne la lui accorda pas. Le Saint passa un mois entier à Rome à visiter les saints lieux. Pendant ce tems-là le Pape s'informa soigneusement de lui & de ceux qui l'accompagnoient, de la qualité du pais, des mœurs de la nation, de l'état des Eglises, & des merveilles que Dieu y avoit faites par son ministère. Quand il fut sur son départ, le Pape lui donna ses pouvoirs, & le fit son Légat par toute l'Irlande.

(a) Ces miracles sont rapportés dans le 10. chap. de la vie de S. Malachie par S. Bernard.

Malachie demanda ensuite la confirmation de la nouvelle Métropole, dont le Pape lui donna aussi-tôt la Bulle. Mais à l'égard du *Pallium*, il lui remontra qu'il falloit y observer plus de solemnité. « Quand vous serez en Irlande, lui dit-il, vous semblerez un Concile général, & d'un commun consentement vous enverrez demander le *Pallium*, qui vous sera accordé. » Ensuite le Pape ôta sa Mitre (a), & la mit sur la tête de Malachie; il lui donna aussi son Etole & son Manipule; & l'ayant salué par le baiser de paix, il le renvoia avec sa bénédiction.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

Il deman-  
de le *Pal-*  
*lium* au Pa-  
pe. Le Pa-  
pe le lui  
refuse.

Le Saint à son retour séjourna encore à Clairvaux, bien affligé de ne pouvoir y finir ses jours; mais il

(a) Le Cardinal Baronius remarque que c'étoit l'ancien usage des Papes de se revêtir de toutes les marques de leur dignité, lorsqu'ils donnoient des audiences publiques, afin que les livrées du Pasteur fissent mieux sentir aux ouailles leur dépendance. *Baron.* ad an. 1137.

ANNE'E  
de J. C.  
1139.

y laissa quatre de ses disciples pour apprendre l'institut de cette sainte Maison. On les éprouva, & ils furent reçûs à la profession religieuse. Saint Malachie de retour en Irlande en envoya d'autres qui furent reçûs de même, & si bien instruits, que deux ans après, c'est-à-dire, en 1141. Saint Bernard les renvoia avec quelques-uns des siens fonder dans le Diocèse d'Armagh l'Abbaïe de Mellifont, qui en a produit cinq autres dans la suite.

XVI.  
Abailard  
renouvelle  
ses erreurs.

Il y avoit près de vingt ans qu'on ne parloit plus du fameux Abailard, lorsque son livre de Théologie, brûlé par lui-même dans le Concile de Soissons en 1121. parut de nouveau, & tomba par hazard entre les mains de Guillaume, dit de Saint-Thierry, du nom d'une Abbaïe du Diocèse de Reims, qu'il avoit abdiquée pour embrasser l'institut de Cîteaux dans l'Abbaïe de Signi au même Diocèse. Guillaume y trouva

plusieurs choses qui lui déplurent, & en écrivit fortement à Saint Bernard pour l'engager, non-seulement à se déclarer contre le livre, & contre son Auteur, mais encore à en poursuivre juridiquement la condamnation. Saint Bernard négligea d'abord ces avis, & ne crut pas devoir se mêler de cette affaire. Cependant Guillaume de Saint Thierri le pressa si vivement, qu'ayant fait un voyage à Clairvaux exprès pour ce sujet, il présenta au saint Abbé l'extrait qu'il avoit fait lui-même de toutes les propositions du livre qu'il regardoit comme hérétiques. Le saint homme alla trouver Abailard, qui étoit alors au Paraclet, pour mettre Heloïse en possession de ce lieu qui lui avoit été donné depuis que Suger Abbé de Saint Denis avoit repris l'Abbaïe d'Argenteüil, comme un bien qui avoit appartenu de toute antiquité à son Monastere.

Abailard fut touché des exhorta-

ANNEE  
de J. C.  
1139.

Ganfrid.  
Lib. 3.  
c. 5. vit.  
S. Bern.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

tions du saint Abbé de Clairvaux ; & lui promit de régler ses opinions sur les siennes. Mais Arnaud de Bresse, qui en se retirant en Suisse passa par la France, le replongea dans les erreurs dont il commençoit à se corriger, & le fortifia dans ses égaremens. Excité par les conseils de ce Proscrit, il fit entendre partout que l'Abbé de Clairvaux lançoit sur lui les traits d'un zèle envenimé ; qu'il devenoit de jour en jour plus exposé que jamais à la calomnie des faux freres ; qu'enfin ses sentimens étoient orthodoxes, mais qu'on se plaisoit à leur donner un mauvais sens. Sçachant donc qu'il se devoit bientôt tenir un Concile nombreux à Sens, il alla trouver l'Archevêque de cette Ville ; il se plaignit à lui que l'Abbé de Clairvaux affectoit de condamner ses livres en secret ; enfin il lui déclara qu'il étoit prêt de les défendre en public, & le pria d'appeller cet Abbé au Concile, où

Il est con-  
damné  
dans le  
Concile  
de Sens.

où leur débat pourroit être terminé dans une dispute réglée, & par le jugement des Evêques. Le Prélat lui accorda sur le champ sa demande. Ensuite aiant convoqué ses Suffragans pour l'octave de la Pentecôte, il écrivit à Saint Bernard de se tenir prêt à combattre. Le saint Abbé refusa d'abord d'accepter le défi. Cependant il ceda au conseil de ses amis, & parut au Concile, lorsqu'on ne l'y attendoit plus. Il mit sur le Bureau les ouvrages & les propositions qu'il disoit (a) être tirées des ouvrages

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

(a) Je me fers de ces termes, *qu'il disoit être*, non pas que je prétende qu'elles n'y fussent en effet, mais à cause que quelques Auteurs, & entre autres M. Joly Chanoine de N. D. de Paris, dans le *Mélange critique de Litterature d'Ancillon*, tom. 1. pag. 4. croient que le livre dont ces propositions furent tirées, étoit le livre des *Sentences de Pierre Lombard*, sous le nom d'Abailard; ce qui est néanmoins impossible. Car outre que S. Bernard ne se seroit pas trompé si grossièrement, il est certain que le livre de Pierre Lombard n'a paru qu'après la mort d'Abailard vers l'an 1160.

B b

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

d'Abailard ; il lui donna l'option ou de nier que celles-ci fussent de lui , ou de les reconnoître ; & en ce dernier cas , ou de les rétracter comme fausses & hérétiques , ou d'en faire voir la catholicité.

Chacun se persuadoit qu'Abailard alloit prendre ce dernier parti, Cependant soit qu'il craignît une émotion populaire , si on en croit Othon de Frisingue , soit qu'il ne pût résister à l'esprit de sagesse qui parloit par la bouche du saint Abbé de Clairvaux , soit que d'épaisses ténèbres aiant enveloppé sa raison , toutes les puissances de son ame se fussent troublées , comme l'assure Geoffroi d'Auxerre , soit enfin , comme il y a plus d'apparence , & comme le dit Saint Bernard , qu'il se confiât trop à la Cour de Rome , où quelques Cardinaux & plus d'un Evêque se glorifioient d'avoir été du nombre de ses disciples , il en appella au Pape , & se retira de

Lib. 1. de  
gestis Frid.  
cap. 48.

In Apoc.

Epist. 293.

l'Assemblée, accompagné de ceux de son parti. Les Evêques jugerent que son appel n'étoit pas dans les règles, parce qu'il s'étoit lui-même choisi ses juges; & que suivant la rigueur du Droit on est obligé de subir la juridiction à laquelle on s'est volontairement soumis. Cependant par respect pour le Saint Siège, ils ne voulurent point prononcer de sentence contre sa personne, mais ils condamnerent ses sentimens. En même tems ils dressèrent un procès verbal de tout ce qui s'étoit fait; & y aiant joint les propositions qu'ils avoient condamnées, ils envoierent le tout au Pape auquel ils écrivirent pour le prier de confirmer leur jugement.

Saint Bernard eut beaucoup à travailler dans cette affaire, il fut l'ame de l'Assemblée, & à proprement parler, ce fut lui qui fit tout. Il composa les deux lettres que les deux Archevêques de Reims & de

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

XVII.  
Le Pape  
confirme  
cette con-  
damnation.  
*Inter Ber-  
nard. 191.  
Epist. 337.*

ANNE'E  
de J. C.  
1140,

S. Bernardi  
epist. 189.

Sens à la tête de leurs Suffragans ; écrivirent au Pape ; & il ne se peut rien voir de plus majestueux , ni de plus digne du caractère Episcopal que ces deux lettres : il en écrivit une troisième en son propre nom , & ne négligea rien pour engager le Pape à flétrir la personne & les écrits d'Abailard ; il y joignit un gros Traité , où il entreprit de réfuter la plus grande partie des propositions que le Concile avoit condamnées. Enfin il écrivit encore à tous les Cardinaux qu'il connoissoit à Rome ; & leur fit d'étranges peintures de son Adversaire.

Le Pape Innocent ne tarda pas à ratifier la sentence du Concile ; il ordonna de plus que les livres d'Abailard fussent brûlés , qu'on l'enfermât lui-même , & qu'on lui défendît d'enseigner, ou qu'on le mît hors d'état de le faire. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet aux Archevêques de Reims & de Sens , & à

Saint Bernard, est conçue en ces termes ; elle regarde Arnaud de Bresse aussi-bien qu'Abailard :

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

« Innocent Evêque ; Serviteur  
» des Serviteurs de Dieu. A nos vé- Concil.  
Labbe tomé  
10. pag.  
1023.  
» nérables Freres, les Archevêques  
» Samson de Reims, & Henri de  
» Sens, & à notre très-cher fils en  
» Jesus-Christ, Bernard Abbé de  
» Clairvaux, Salut & Bénédiction.

» Nous vous mandons & enjoignons par ces Présentes de faire  
» enfermer séparément dans des  
» Monasteres de Religieux, où  
» vous jugerez le plus à propos,  
» Pierre Abailard, & Arnaud de  
» Bresse, comme auteurs d'une do-  
» ctrine corrompue, & ennemis de  
» la Foi Catholique, & de faire  
» brûler leurs livres par-tout où il  
» s'en trouvera. Donné au Palais de  
» Latran le 16. Juillet. » Il étoit  
ajouté par apostille, « Ne montrez  
» à personne cette lettre jusqu'à ce  
» qu'elle ait été rendue aux Arche-

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

» vêques mêmes dans la conférence  
» qu'on est prêt de tenir à Paris ; »  
& ces paroles font voir que le Bref  
avoit été adressé à Saint Bernard  
seul.

Le jugement du Pape déconcerta entièrement Abailard. Dans l'incertitude où il étoit s'il continueroit son voiage pour poursuivre son appel, il s'arrêta à Cluni, persuadé que personne n'étoit plus en état de lui donner un bon conseil que Pierre le Vénérable. Cet illustre Abbé, après une mûre délibération, lui persuada de se fixer à Cluni, & d'y passer le reste de ses jours dans le repos & le silence. Il lui promit en même tems que s'il vouloit embrasser ce parti, il se chargeoit du reste, mais sur-tout de faire sa paix avec le Pape, & avec l'Abbé de Clairvaux.

XVIII.  
Fin d'Abailard.

En ce tems-là Rainald Abbé de Cîteaux visitoit les Monâsteres de son Ordre. Comme il se trouva

près de Cluni , il alla faluer Pierre le Vénéralle , qu'il honoroit comme un homme que fes lumieres & fes vertus rendoient respectable à toute la terre. Outre l'envie qu'il avoit de voir cet illufre Abbé , il fe fentoit encore touché du malheur d'Abailard qu'il vouloit confoler dans fa nouvelle folitude. L'entrevûe des deux Abbés fut un coup de la Providence qui opéra fon falut. Ils agirent fi efficacement auprès de lui pour l'engager à fe foumettre au jugement du Concile & du Pape , en abjurant de bonne foi fes erreurs, qu'ils en tirerent enfin cette promeffe conditionnelle, mais férieufe & inviolable , que fi véritablement il avoit écrit ou dit des chofes qui bleffaffent les oreilles catholiques , il les banniroit de fon langage , & les effaceroit de fes livres. L'ayant fait convenir enfuite de l'équité de la censure de fes propofitions , il tint parole , & exécuta

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

ponctuellement ce dont il étoit convenu. Il alla ensuite trouver Saint Bernard, fit sa paix avec lui, & retourna enfin à Cluni. Le Pape approuva le choix qu'il avoit fait de cette retraite, leva l'excommunication qu'il avoit encouruë, & le rétablit dans tous ses droits. Depuis ce tems-là Abailard renonçant pour jamais aux disputes de l'Ecole, ne pensa plus qu'à s'avancer dans les voies du salut, & donna de si grands exemples de vertu, qu'il devint l'admiration de l'Abbé & de tous les Religieux de Cluni. Il mourut dans ce Monastere en odeur de sainteté en 1142. âgé de soixante-trois ans.

XIX:  
Réflexions  
sur la con-  
damnation  
d'Abai-  
lard.

On a beaucoup raisonné dans la suite sur cette affaire, & chacun en a parlé selon sa passion ou ses lumieres. Quelques-uns ont condamné hautement le zèle de Saint Bernard; d'autres se sont persuadé qu'il n'y avoit que du mal-entendu dans toute cette querelle; que les qua-

torze propositions qui avoient fait tant de bruit, & étoient devenues la matiere de sa condamnation, se pouvoient soutenir, quoique quelques-unes prises en elles-mêmes, & détachées du livre fussent fausses; mais que si on vouloit se donner la peine de les rejoindre avec ce qui précède & ce qui suit, & à supposer les principes que l'auteur avoit établis, elles étoient orthodoxes. Cette seule dernière raison suffit pour disculper les Peres du Concile de Sens, qui se contenterent de condamner les quatorze propositions séparément prises, sans condamner Abailard. Mais dans le fond on ne lui a point fait de tort à Rome, en condamnant ses livres au feu, & lui à la clôtüre. Il s'est exprimé si clairement sur les forces du Libre Arbitre (a), qu'il seroit mal-aisé de le justifier sur le trop

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

(a) Voy. son exposition de l'Épître aux Romains, pag. 652. & les suivantes.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

d'étendue qu'il lui donne au préjudice de la grace. Il a aussi enseigné nettement que Jesus-Christ n'est point mort pour nous racheter de la tyrannie du diable, mais uniquement afin que la bonté du Pere Eternel qui se manifestoit à nous par l'Incarnation de son Fils, nous portât à l'aimer réciproquement, & à suivre les instructions & les exemples d'un Dieu fait homme. C'est une abomination que Saint Bernard croit moins digne de réfutation, que de punition corporelle :

Epist. 190.

*An non justius, os loquens talia fustibus tunderetur, dit-il, quàm rationibus refelleretur?* Une autre proposition d'Abailard, qui n'est pas moins répréhensible, est que les Juifs qui ont crucifié Jesus-Christ par ignorance & par zèle pour la Loi, n'ont point péché en cela, & qu'ils ne seront point damnés pour cette action, mais seulement pour leurs péchés précédens qui ont mérité un

si grand aveuglement. Cette opinion est insoutenable (a), aussi Abailard l'a-t-il proscrite lui-même dans le Traité qu'il écrivit pendant sa retraite, & qui renferme sa confession de foi sur tous les articles condamnés. En faut-il davantage pour justifier la conduite du Concile de Sens, & le zèle que Saint Bernard a fait paroître dans toute cette affaire. Je laisse quelques autres sentimens qu'on peut avoir eu raison de lui imputer, & qui sont ou faux, ou indifférens à la Religion. Mais il est toujours vrai de dire que ceux qui s'érigent en Apologistes des fautes que ce Docteur n'a pas cessé un moment d'expier par les larmes & par les travaux d'une pénitence austère qui n'a fini qu'avec sa vie, sont plus passionnés pour lui, que ne l'étoit Heloise, qui n'eut pas plutôt appris sa mort, qu'elle pria in-

---

ANNÉE  
de J. C.  
1140.

(a) Voy. S. Aug. de *Gratiâ & Libero Arbitris*, cap. 2.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

flamment Pierre de Cluni de faire graver son absolution sur son tombeau.

Parmi ceux qui continuerent à foutenir sa doctrine, Berenger de Poitiers fut le plus ardent. Il écrivit en fayeur d'Abailard une apologie qui porte tous les caractères d'un esprit extrêmement partial, & où on ne lit que d'horribles menfonges, des invectives & des calomnies atroces tant contre les Peres du Concile, que contre Saint Bernard. C'est moins une satire, qu'un libelle diffamatoire, dont l'auteur effronté & corrompu, dans la description qu'il fait des préliminaires du jugement rendu contre Abailard, n'a pas rougi de traiter d'ivrognes (a) des Prélats infiniment ref-

(a) *Post aliqua Pontifices insultare, pedem pedi applodere, ridere, nugari conspiceres, ut facile quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere, sed Baccho: inter hæc salutantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, Pontificum guttura irvigantur, &c. Berengarius in apologiâ Abailardi impressâ Parisiis an. 1616.*

pectables & par leur caractère & par leur mérite personnel. Le mensonge ne tient pas long-tems contre la vérité. Berenger revint de son aveuglement, & rendit justice à Saint Bernard, il s'excusa (a) sur sa jeunesse, & sur ce qu'il ne connoissoit pas alors la sainteté de l'Abbé de Clairvaux. Voici encore ce qu'il écrivit sur le même sujet à l'Evêque de Mende. « Pourquoi, me dit-on, après avoir achevé le premier livre ne travaillez-vous pas au second comme vous l'avez promis? C'est parce que le tems m'a rendu plus sage, & que je n'ai plus d'autres sentimens que

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

In not. fœ-  
fior. Ma-  
bill. in epist.  
S. Bernard.  
187a

(a) C'est sur le rapport de Petrârque dans son apologie, dont voici les paroles. *Damnavit Bernardus Clarœvallenſis Abbas, Petrum Abailardum literatum quondam virum. Huic iratus Berengarius Pictaviensis vir, & ipse non infacundus ac discipulus Petri, contra Bernardum librum unum scripsit, non magni quidem corporis, sed ingentis acrimoniæ. De quo postmodum à multis increpatus, se excusavit quod adolescens scripsisset, & quod sibi viri sanctitas nondum penitus nota esset.*

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

» ceux de l'Abbé Bernard. Je n'ai  
» pas voulu me rendre le défenseur  
» des dogmes qu'on attribue à Abai-  
» lard ; car quoiqu'ils ne renfermas-  
» sent rien que d'orthodoxe , ils  
» étoient susceptibles d'un mauvais  
» sens. Mais , ajoute-t-on , puisque  
» vous avez abandonné le second  
» livre , pourquoi n'avez - vous pas  
» supprimé le premier ? Je l'eusse  
» fait volontiers , si je n'eusse re-  
» connu l'inutilité de cette précau-  
» tion ; car combien en couroit - il  
» de copies ? &c. »

Après cet aveu du plus zélé par-  
tisan d'Abailard , je crois qu'il ne lui  
reste plus d'autre justification que sa  
propre conversion , & que la plus  
belle apologie qu'on puisse faire de  
ce Docteur , est l'éloge que Pierre  
le Vénérable a fait des derniers  
tems de sa vie , & le témoignage (a)

(a) *Nec Germanus eo abjectior , nec ipse Mar-  
tinus pauperior appareret. Petrus . . . ni. ad He-  
loisam lib. 4. epist. 21.*

qu'il a rendu à son humilité & à sa pauvreté.

La grande affaire d'Abailard étant terminée, on travailla sérieusement à celle d'Arnaud de Bresse. Cet hérésiarque, à la première nouvelle qu'il reçut du jugement porté contre lui, quitta la France, sans qu'on sçût précisément l'endroit où il s'étoit réfugié pour se mettre à couvert. Le Pape ne l'y laissa pas en repos, il manda aussi-tôt, comme nous l'avons remarqué, aux Evêques de France, & à S. Bernard de le chercher, & de le faire enfermer. Cet ordre dont le malheureux fugitif eut bientôt connoissance, l'obligea à se tenir encore plus serré; enforte qu'après bien des recherches, on ne put parvenir à sçavoir où il étoit.

Saint Bernard qui se voioit chargé de la part du Pape de la recherche d'un homme si dangereux, crut qu'il ne devoit point se donner de

ANNE'E.  
de J. C.  
1140.

XX.

On pour-  
suit vive-  
ment Ar-  
naud de  
Bresse, mais  
inutile-  
ment.

ANNE'E  
de J. C.  
1140:

relâche, qu'il ne lui eût fermé tous les aziles où il pouvoit se sauver, ou se mettre à couvert de la justice Ecclésiastique. Il n'y en avoit que deux, à ce que le Saint s'imagina; l'un auprès de l'Evêque de Constance (a), homme rigide & austere, qui paroissoit favoriser les déclama-tions d'Arnaud, le regardant comme un Apôtre envoyé de Dieu pour purifier son Eglise, & lui rendre sa premiere beauté; l'autre auprès de Gui du Châtel Cardinal & Légat du Saint Siége en France, qui comme lui avoit étudié sous Abailard, & paroissoit être de ses amis. Il est certain que si Arnaud sûr de la protection du Légat, eût trouvé un logement dans son Palais, il eût été difficile de se saisir de lui, au moins

(a) Horffius croit que c'est Coutance ville de Normandie. Mais le Pere Mabillon assure plus probablement, que c'est Constance sur le Rhin, dont le Siége étoit alors rempli par Herman d'Arbonne. *Voy. ses Remarques sur la lettre 195. de S. Bernard.*

aussi

aussi promptement qu'on le souhaitoit. L'Abbé de Clairvaux résolut de tenter l'un & l'autre, & de le chasser de ces deux retranchemens, en cas qu'il y fût.

ANNEE  
de J. C.  
1140.

Dans cette vûë il s'adressa d'a- Epist. 175.  
bord à l'Evêque de Constance, lui fit le portrait d'Arnaud avec les couleurs les plus vives, & l'exhorta de le faire arrêter, s'il étoit dans son Diocèse, pour obéir au Pape qui l'avoit déjà fait chasser d'Italie, & de France. La lettre qu'il écrivit au Légat, est beaucoup plus forte. Il Epist. 176.  
représentoit à ce Prélat le tort qu'il feroit à l'Eglise, à lui-même, à sa dignité, à sa réputation, s'il favorisoit Arnaud de Bresse. « Cet homme, dit-il, dont les discours sont emmiellés, qui a la tête d'une colombe, & la queue d'un scorpion, que le Pape a déjà condamné, seroit-il possible que son Légat n'eût pas la force de le proscrire ? » Il lui représente ensuite qu'à l'ombre

C c

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

de la protection les erreurs d'Arnaud feroient plus de progrès, qu'avec tous les artifices dont il s'étoit déjà servi ; « parce que, dit-il, on se » persuadera facilement que cet hy- » pocrite prêche la vérité, dès qu'on » verra qu'il mange tous les jours à » la table du Légat du Saint Siège, » & qu'il loge chez lui. Au reste, » ajoute le saint Abbé, je veux croire que dans tout ce que vous avez » fait jusqu'à présent, vous n'avez eu » en vûë que de travailler à la conversion de ce malheureux ; mais » souvenez-vous de l'avis de Saint » Paul, qui veut qu'après un avertissement ou deux on fuie les hérétiques ; qu'on évite leur conversation, & qu'on les abandonne à leur endurcissement ; ce que le saint Apôtre n'ordonne pas seulement aux simples fidèles, mais aux Pasteurs mêmes de l'Eglise, puisqu'il parle à un Evêque. »

Quoi qu'il en soit de l'effet qu'eu-

rent ces lettres, il est sûr qu'on n'entendit plus parler d'Arnaud de Bresse, tant que vécut le Pape Innocent ; il se cacha si bien, qu'on ne put découvrir l'endroit où il s'étoit retiré. Cette hydre devoit reparoître sous son successeur, qui fut le Légat dont nous venons de parler, & qui prit le nom de Celestin II. Mais soit que les lettres de S. Bernard eussent persuadé le nouveau Pape de la mauvaise foi d'Arnaud, & qu'en conséquence le Saint Pere eût rompu entièrement avec cet hypocrite, soit que les affaires ne fussent pas disposées comme il souhaitoit, tout son Pontificat, qui fut à la vérité fort court, se passa sans qu'on vît renouveler les troubles qu'Arnaud avoit déjà excités en Italie. Ce ne fut que sous les deux Pontificats suivans de Luce II. & d'Eugene III. que ce féditieux se déchaîna avec une fureur effrénée, qui lui couta enfin la vie.

ANNEE  
de J. C.  
1140.

ANN. B  
de J. C.  
1140.  
XXI.  
Affaires  
d'Orient.

Onill.  
Tyr. lib.  
24. c. 11.

Pendant que ces choses se passeroient en France, Foucher Archevêque de Tyr, alla à Rome pour demander le *Pallium* au Pape, & se plaindre en même-tems des vexations que lui faisoient les Patriarches de Jérusalem & d'Antioche. Foucher étoit d'Angoulême, & Abbé de la Celle-Frouin, Monastere de Chanoines Réguliers dans le même Diocèse. Se voyant persécuté par son Evêque Gerard Chef des Schismatiques en Aquitaine, il dit adieu à ses Religieux, & alla en pèlerinage à Jérusalem, où il vécut régulièrement dans la Communauté du Saint Sépulcre. Sur ces entrefaites Guillaume, premier Archevêque de Tyr d'entre les Latins, mourut, & Foucher fut élu pour lui succéder. Ce Siège relevoit immédiatement de celui d'Antioche; mais depuis l'expédition des Latins, le Patriarche de Jérusalem se prévalut d'un acte, par lequel le Pape Pas-

cal II. avoit soumis à son Patriarchat tous les Evêchés dont le Roi Baudouin feroit la conquête. Ce démembrement fut cause de plusieurs autres. Berÿte, Sidon, & Acre ou Ptolemaïde qui dépendoient de la Métropole de Tyr, furent usurpés par Guillaume Patriarche de Jérusalem : d'un autre côté, le Patriarche d'Antioche retenoit à Foucher Biblis, Tripoli, & Torthosie, non qu'il prétendît que ces Villes ne fussent pas de la juridiction de Tyr, mais uniquement parce que l'Archevêque ne le reconnoissoit pas pour son Supérieur. Ces motifs de plaintes obligerent Foucher d'aller à Rome, & pour celer la vraie cause de son voiage, il prétexta la nécessité où il étoit de demander le *Pallium* au Pape, à l'exemple de ses prédécesseurs. Le Patriarche de Jérusalem aiant appris son dessein, lui fit dresser des embûches sur la route ; en sorte qu'il n'arriva à Rome

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

qu'après avoir couru de grands périls. Il y fut reçu honorablement, comme un Prélat qui avoit toujours montré beaucoup d'attachement pour le Saint Siège, qui avoit tout sacrifié, & souffert de violentes persécutions pour soutenir le parti d'Innocent durant le schisme. Aussi le Pape lui accorda tout ce qu'il demandoit, & manda au Patriarche de Jérusalem de rétablir l'Eglise de Tyr dans son ancienne dignité, & de réparer les dommages que l'Archevêque avoit soufferts. Il adressa aussi un Bref aux Evêques de Beryte, de Sidon, & d'Acre, par lequel il leur ordonnoit, sous peine de censures, de reconnoître pour leur Primat l'Archevêque de Tyr, à l'exclusion de tout autre. Enfin il écrivit encore au Patriarche d'Antioche de restituer à cet Archevêque les trois Suffragans qu'il lui retenoit, & aux Suffragans, de revenir sans délai à leur Métropolitain; ce qui fut exécuté.

Lettres du  
Pape Innocent en faveur de Foucher Archevêque de Tyr.

Concil.  
Labbe tom.  
10. p. 648.  
Ibid. Epist.  
8.

Ibid. epist.  
7.

Id. Epist.  
6.

Le Patriarche d'Antioche étoit alors Raoul, natif de Domfront aux confins du Maine en Normandie. Il fut premierement Archevêque de Mamestra ville de Cilicie dans l'Asie mineure ; aiant ensuite gagné la faveur du peuple, il fut fait Patriarche contre la volonté des Archevêques & des Evêques de la Province ; & sur le champ il prit le *Pallium* sur l'autel de Saint Pierre, sans en avoir demandé la permission au Souverain Pontife. Avec le tems il attira à sa communion quelques-uns de ses Suffragans ; & s'il eût vécu en paix avec son Clergé, il auroit pû se maintenir. Mais il inquiéta ses Chanoines sur la possession de leurs biens ; il chassa de l'Eglise les principaux d'entre eux, & en fit mettre quelques-uns en prison & aux fers. Ses deux principaux adversaires étoient Lambert Archidiacre de son Eglise, & Arnoul, Calabrois, homme noble, sçavant & versé dans

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

Gnill. lib.  
15. c. 120.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

les affaires, qui fut depuis Archevêque de Cosenza. Ceux-ci entreprirent le voiage de Rome, pour y porter leurs plaintes contre le Patriarche Raoul; & Raimond Prince d'Antioche qui les soutenoit, força ce Prélat à en faire autant. Arnoul prit les devans; dès qu'il fut arrivé en Sicile, il alla avec ses amis & ses parens trouver le Roi Roger; il fit entendre à ce Prince, que Raoul étoit cause par son manège que la Principauté d'Antioche étoit parvenue à Raimond, à son préjudice; & le Roi donna aussitôt ses ordres dans tous les ports de son obéissance. Raoul qui ne se doutoit de rien, étant arrivé à Brindisi, y fut arrêté, mis aux fers & envoyé en Sicile; mais par son adresse, par son éloquence, & par l'entremise du Pape, il fit sa paix avec le Roi sous certaines conventions, & continua sa route.

Etant arrivé à Rome, il ne trouva pas

pas les esprits disposés en sa faveur : on étoit prévenu contre lui ; moins à la vérité à cause de son procédé, que parce qu'il soutenoit, suivant l'erreur de la plûpart des Grecs, que l'Eglise d'Antioche étoit égale à celle de Rome. Cependant à la sollicitation de ses amis il eut audience du Pape. A peine fut-il en présence de Sa Sainteté, qu'il se jetta à ses pieds, reconnut sa faute, & se dépouilla lui-même du manteau de Patriarche. Alors un Cardinal-Diacre lui en donna un autre, avec des Lettres Apostoliques. Lorsque ses adversaires parurent, ils présentèrent leurs Mémoires, prêts à poursuivre leur accusation dans les formes. Mais la Cour voyant qu'ils manquoient d'instructions nécessaires pour convaincre pleinement l'accusé, on signifia aux deux parties, qu'elles se tinssent en repos, jusqu'à ce que le Pape eût envoyé un Légat sur les lieux pour dresser de plus

---

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

ANNEE  
de J. C.  
1140.

amples informations. L'affaire ainsi suspendue, le Patriarche retourna en Syrie : quand il fut à quatre ou cinq lieues d'Antioche, il manda à son Clergé de venir le recevoir en procession ; mais le Clergé n'en voulut rien faire, le Prince même lui refusa l'entrée de la Ville ; en sorte qu'il fut obligé de se retirer dans un Monastere voisin, où il demeura, jusqu'à ce que le Prince permit enfin de lui ouvrir les portes, après s'être réconcilié avec lui, du moins en apparence.

XXII.  
Légation  
en Syrie.

*Guill. Tyr.*  
*Lib. 15.*  
*cap. 15.*  
*Concil.*  
*Labbe tom.*  
*x. p. 1026.*

Cependant le Pape, pour terminer cette affaire, envoya en qualité de Légat en Syrie, Pierre, Archevêque de Lion, qui, étant débarqué à Acre, alla d'abord faire ses prières à Jérusalem : mais Lambert & Arnoul le pressant de venir à Antioche, il retourna à Acre, où il tomba malade, & mourut, à ce qu'on dit, d'un breuvage empoisonné qu'on lui donna. Alors les

ennemis de Raoul frustrés de leurs espérances, & fatigués de toutes les peines qu'ils avoient essuïées dans la poursuite de cette affaire, pensèrent à se réconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans son Archidiaconé ; mais il ne voulut jamais pardonner à Arnoul, quelque instance que lui en fît l'Archidiacre. Cette inflexibilité lui coûta cher, & fut la cause de tous ses malheurs. Arnoul poussé à bout, & soutenu par le Prince d'Antioche, retourna à Rome, sollicita un nouveau Légat, & l'obtint. Le Pape, qui ne put résister à ses importunités, donna cette commission à Alberic, Cardinal, Evêque d'Ostie. Alberic étant arrivé sur les lieux, convoqua un Concile à Antioche pour le dernier jour de Novembre de l'an 1140. où se trouverent de la Province de Jérusalem le Patriarche Guillaume, Gaudence, Archevêque de Césarée, & Anselme, Evê-

Concile  
d'Antio-  
che.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

que de Bethléem ; de la Province de Tyr, l'Archevêque Foucher, sur qui le Légat comptoit le plus, à cause de son attachement à l'Eglise Romaine : Il étoit accompagné de Bernard de Sidon, & de Baudouïn de Beryte, ses Suffragans. Les Prélats de la Province d'Antioche formoient trois partis : Etienne, Archevêque de Tarse, Gerard, Evêque de Laodicée, & Hugues de Gabales, tenoient contre le Patriarche ; Francon d'Hieraple, Gerard de Coryce, & Serlon d'Apamée, étoient revenus à lui, après lui avoir été contraires : les autres paroissoient neutres.

Au jour marqué les Prélats revêtus pontificalement, étant assemblés dans l'Eglise de Saint Pierre, & le Légat président, on commença par lire sa commission ; ensuite parurent les deux accusateurs, Arnoul & l'Archidiacre Lambert, qui nonobstant sa réconciliation avec

le Patriarche, & la restitution de son Archidiaconé, s'étoit de nouveau déclaré contre lui : plusieurs autres se joignirent à eux, comme au parti le plus fort. Les accusateurs lurent leurs mémoires, & se soumirent à la peine du talion, s'ils n'en prouvoient le contenu, qui se réduisoit à trois chefs principaux : L'entrée irrégulière de Raoul dans le Patriarchat; son incontinence; sa simonie. Comme ils demandoient avec instance que le Patriarche comparût, on envoya l'inviter solennellement à se présenter à l'assemblée : mais il le refusa, & on ne passa pas outre dans cette première séance.

Il fut encore cité dans la seconde, & il persista dans son refus. Selon d'Apanée, qui lui avoit été opposé auparavant, se déclara ce jour-là en sa faveur, & ajouta qu'il étoit prêt de soutenir ses intérêts jusqu'au dernier soupir. Ce procédé irrita

D d iij

---

 ANNÉE  
de J. C.  
1140.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

si vivement le Prince d'Antioche , déjà fort animé contre le Patriar- che , qu'il engagea le Légat à pro- noncer une sentence d'excommu- nication & de dégradation contre Serlon ; ce qui fut exécuté , sans qu'aucun des Peres du Concile eût la force de s'opposer à un jugement si partial & si irrégulier. La crainte du Prince leur lia la langue , & ils souscrivirent par foiblesse à une condamnation qui faisoit en quelque maniere la justification de Raoul. Serlon proscriit & chassé du Con- cile , ne put survivre à l'injure qu'il venoit de recevoir. Il mourut de chagrin en se retirant à Apamée , dans le Château d'Harenc.

Le Patriar-  
che Raoul  
y est dépo-  
sé.

Enfin dans la troisième séance on fit au Patriarche la dernière ci- tation , pour répondre aux accusa- tions intentées contre lui ; mais soit qu'il se sentît coupable , soit qu'il craignît la décision du Concile peu disposé à le favoriser , ou la violence

du Prince , il refusa absolument de comparoître. Il étoit dans son Palais environné d'un grand nombre de Chevaliers & d'autres personnes armées qui auroient pû chasser de la Ville & le Légat & les Prélats du Concile , si le Prince d'Antioche ne leur eût opposé ses troupes & son autorité. Le Légat appuié de l'un & de l'autre , monta lui-même au Palais , & aiant prononcé au Patriarche sa sentence de déposition , il le contraignit par force de rendre l'anneau & la croix , ensuite il le livra au Prince , qui le fit charger de chaînes , & l'envoia prisonnier au Monastere de S. Siméon près de la Mer sur une haute montagne. Raoul y fut gardé long-tems , mais enfin aiant trouvé le moyen de se sauver , il alla encore à Rome , & s'étant en quelque façon réconcilié avec le Saint Siége , comme il hâtoit son retour , il fut empoisonné en chemin. Telle fut la fin déplora-

D d iij

ANNEE  
de J. C.  
1140.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

ble de ce Patriarche fier & pré-  
sompctueux. Sa dignité ne put le  
mettre à couvert des poursuites  
d'un simple Chanoine de son Egli-  
se, dont il avoit méprisé la soumis-  
sion, & qu'il avoit poussé à bout.

Concile de  
Jérusalem.

Cette affaire terminée, le Légat  
Alberic alla à Jérusalem, où il de-  
meura jusqu'à Pâques, & le troisié-  
me jour après la fête, il dédia so-  
lemnellement l'Eglise du Temple.  
Il se trouva à cette cérémonie  
quantité de Noblesse, tant de deçà  
que de de-là la Mer. Entre autres  
le jeune Josselin, Comte d'Edeffe.  
Quelques jours après, il tint dans  
l'Eglise de Sion un Concile com-  
posé du Patriarche, des Evêques de  
la Nation, & du *Catholique* (a) d'Ar-  
menie avec qui l'on traita de plu-  
sieurs articles de foi, dans lesquels

(a) C'est-à-dire *universel*, à cause du grand  
nombre d'Evêques de la Medie, de la Perse,  
& des deux Armenies qu'il a sous sa jurisdic-  
tion. On les fait monter à mille ou douze  
cens.

il sembloit s'éloigner des Catholiques Romains ; & il promit en partie de les corriger. C'est ce qui donna lieu à la réunion des Arméniens avec l'Eglise Romaine , dont on doit en effet attribuer les commencemens aux travaux d'Alberic : car quelques années après Maxime Patriarche des Arméniens, qui avoit assisté à ce Concile, envoya à Rome ses Députés du consentement de tous ses Evêques pour rendre obéissance au Pape Eugene III. comme je l'ai observé dans l'histoire de son Pontificat. Le Concile de Jérusalem fini , le Légat retourna à Acre où il trouva un vaisseau qui le porta à Rome.

Le Pape Innocent qui ne s'y occupoit depuis l'entiere extinction du schisme , qu'à réparer les breches que le fer & le feu y avoient faites , pensoit alors à relever les ruines du Monastere de Saint Anastase. Cette Maison avoit été fondée en

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

XXIII.  
Fondation  
de l'Ab-  
baye de  
Trois-Fon-  
taines à  
Rome par  
le Pape In-  
nocent.

ANNÉE  
de J. C.  
1140.

*Jongelinus  
in not. Ab-  
batiarum  
Ord. Cist.*

626. par le Pape Honorius I. dans une plaine dépendante de l'Eglise de Saint Paul, pour y conserver le chef de Saint Anastase martyrisé par les Perses, & envoyé à Rome (a) par l'Empereur Heraclius. Elle portoit aussi le nom de *Trois-Fontaines*, parce que c'est le lieu où Saint Paul aiant été décapité pour la cause de Jesus-Christ, sa tête en tombant avoit fait, dit-on, trois bonds sur la terre, & que de-là étoient sorties trois fontaines, qui subsistent encore. Ce lieu étoit encore en grande vénération parmi les fidèles, pour avoir été consacré par le sang de plus de dix mille Martyrs (b). Les années aiant détruit ce monument de la piété du Pape Honorius I. Leon III. le rétablit, & y mit des Moines de l'Ordre de Saint Benoît vers l'an 808. Charlemagne

*Onnphrius  
Panvinus  
ad hunc an.*

(a) L'Empereur envoya aussi le corps de ce même Saint, qui repose dans l'Eglise de Saint Paul.

(b) S. Zenon & 10203. Chrétiens y furent martyrisés.

se signala en même-tems par la magnificence des dons qu'il fit aux Religieux de cette Abbaïe. On compte jusques à douze Villes (a) qu'il leur soumit; ce qui leur produisit un revenu fort considérable. Cependant sous le Pontificat d'Innocent II. soit que le lieu fût mal sain, soit que les guerres l'eussent détruit, il étoit presque abandonné, & les bâtimensomboient en ruine. Le Saint Père ne put voir un lieu si vénérable réduit à cette désolation: il en fit relever les murs, rétablit l'Eglise, l'orna décemment, & forma le dessein d'y faire venir des Religieux de Clairvaux. La lettre qu'il écrivit à ce sujet à Saint Bernard étoit fort pressante: cependant quelque envie

ANNEE  
de J. C.  
1140.

(a) Ces douze Villes étoient Orbitello, Caparbi, Ansedonia, le Giglio, Montargentré, Altrecofte, Aquasparta, Montaigu, Serpena, Marcigliano, Scia-Pilasio, & Monterosi. Les Papes suivans en ont donné les revenus aux Siennois, & les Moines de S. Anastase n'en ont plus aujourd'hui, dit-on, que les droits honorifiques. *Onuph. Panvinus ad an. 1140.*

ANNE'E  
de J. C.  
1140.

*ibid.*

qu'eût le saint Abbé de satisfaire le Pape, la chose ne lui parut pas possible pour lors. Ce n'est pas qu'il n'agrât fort le dessein de Sa Sainteté; le lieu même lui plaisoit extrêmement; il y avoit dans l'Eglise une chapelle où il alloit souvent dire la Messe, lorsqu'il étoit à Rome, & où il avoit reçu des graces & des faveurs singulieres. Un jour, dit-on, comme il y offroit le saint Sacrifice pour le soulagement des ames du Purgatoire, il demeura en extase après la consécration; & dans cet état, il fut gratifié d'une vision semblable à celle du Patriarche Jacob; il vit une échelle, dont une extrémité étoit appuyée sur les voutes du Ciel, & dont l'autre touchoit au Purgatoire: sur cette échelle plusieurs Anges montoient & descendoient, les uns pour tirer de ce lieu de souffrances les ames dont les mérites du Saint avoient obtenu la délivrance, les autres pour

conduire au Ciel celles qu'ils en avoient déjà tirées ; vision qui fut renduë si publique, que le nom en est demeuré à la Chapellé (a), qui ne se nomme pas autrement aujourd'hui, que *l'échelle du Ciel*, ou simplement *la Scala*. On croit même que ce fut ce qui porta le Pape à réparer entièrement ce Monastere, & à y faire venir des Religieux formés de la main même de Saint Bernard ; un lieu si saint, & si digne de vénération ne pouvoit être habité d'une maniere convenable que par des Saints.

ANNE'E  
de J. C.  
1149.

Manriq.  
tom. 1. pag.  
392.

La proposition ne pouvoit donc être que très-agréable au saint Abbé ; néanmoins il s'en excusa sur ce qu'ayant déjà tiré de son Monastere

S. Bern.  
epist. 184.

(a) On prétend que c'est la seconde de toutes les Chapelles qui aient jamais été bâties en l'honneur de la Sainte Vierge. Avant cette vision on la nommoit simplement la Chapelle de Sainte Marie ; à présent c'est Sainte Marie de l'échelle du Ciel, *Sancta Maria de scala Cali*. Manriq. tom. 1. pag. 392. *Annal. Cist.*

ANNEE  
de J. C.  
11401

depuis son retour de Rome, plus de cinquante Religieux pour d'autres établissemens, il ne pouvoit se résoudre pour le présent à l'appauvrir davantage. Cependant il fit entendre au Pape, que pour donner à Sa Sainteté la satisfaction qu'elle souhaitoit, il pensoit à faire venir de différentes Maisons de sa dépendance le nombre de Religieux nécessaire pour la nouvelle fondation de celle de Saint Anastase, & qu'il alloit y travailler incessamment.

*Manriq.*  
*ibid.*

Le Pape ne goûta pas cette excuse; le moindre délai lui parut insupportable. Dans l'impatience où il étoit d'accomplir au plutôt ses desirs, il fit venir lui-même de l'Abbaye de Saint-Sauveur l'Abbé & les Religieux que Saint Bernard y avoit envoyés depuis peu, il les mit en possession du Monastere de Saint Anastase; & Dieu parut approuver cette translation: car du vivant même d'Innocent les biens temporels

& spirituels de cette Maison, & le nombre de ses Religieux s'accrurent de telle sorte, qu'elle devint en peu de tems une des plus célèbres de toute l'Italie. Bernard *de Paganellis*, qui en fut le premier Abbé, eut par-là les moiens de faire connoître son mérite & sa vertu, qui l'éleverent quelques années après sur la Chaire de Saint Pierre, & en firent un digne Pontife de l'Eglise de Dieu, sous le nom d'Eugene III.

ANNE'E  
de J. C.  
1140.



Digitized by Google

## SOMMAIRES

---

# SOMMAIRES

## DU QUATRIÈME LIVRE.

1. **L**E Pape interdit le Roiaume de France à l'occasion de l'élection d'un Archevêque de Bourges. 11. Saint Bernard & l'Abbé de Cluni s'intéressent dans cette affaire, mais inutilement. Soumission du Roi ; le Pape leve l'interdit. 111. Privilège extraordinaire accordé à l'Ordre de Cîteaux. 1v. Troubles en France à l'occasion du divorce de Raoul, Comte de Vermandois, avec sa légitime épouse. v. Le Cardinal Yves est envoyé en France pour examiner les raisons de ce divorce. Il porte une sentence d'excommunication contre le Comte. vi. Mort de ce Cardinal ; il renouvelle les Censures avant sa mort. vii. Le Roi de France prend le parti de Raoul contre le Comte de Champagne. viii. Incen-

E c

## SOMM. DU IV. LIVRE.

die de Virri. ix. Le Roi rentre en lui-même. Belle lettre que Saint Bernard lui écrit. x. Il écrit aussi au Pape, mais inutilement. xi. Le Portugal érigé en Roiaume par Innocent. xii. Il devient feudataire du Saint Siège. xiii. Et de l'Abbaïe de Clairvaux. xiv. Tentative pour l'Evêché de Tournai. xv. Le Pape se brouille avec Saint Bernard à cause de la succession du Cardinal Yves. xvi. Lettre apologétique du saint Abbé à ce sujet. xvii. Mort d'Innocent. Son portrait.





# HISTOIRE DU PONTIFICAT DU PAPE INNOCENT II.

## LIVRE QUATRIEME.

**L**A France qui avoit si hautement défendu les interêts d'Innocent pendant le schisme d'Anaclet & de Victor, qui lui avoit ouvert un asile avec autant de religion que de générosité ; qui l'avoit mis en quelque façon sur le Trône, éprouva dans le cours de l'année 1141. tout le poids de la sévérité de ce Pontife ; & ce fut de l'élec-

ANNEE  
de J. C.  
1141.

I.

Le Pape interdit le Roiaume de France à l'occasion de l'élection d'un Archevêque de Bourges

E e ij

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

*Baronius  
ad hunc  
annum.  
Guill. Nan-  
gis Chron.  
1142. &  
Robert. de  
monte in  
Supl. Sige-  
berti. 1141.*

tion d'un Archevêque de Bourges que nâquit tout le trouble. Alberic (a) soixante & unième Archevêque de cette Ville étant mort cette même année, la plus grande partie du Clergé & du peuple élit en sa place un Prêtre nommé Cadurcus, homme fort agréable au Roi. Mais ceux qui étoient intéressés à l'élection, soit parce qu'ils y prétendoient eux-mêmes, soit parce qu'ils avoient résolu de la faire tomber sur quelqu'une de leurs créatures, prétendirent qu'elle étoit nulle, sous prétexte que le Roi avoit donné l'exclusion à Pierre de la Châtre cousin du Chancelier de l'Eglise Romaine, sur lequel quelques-uns avoient jetté les yeux; & ils en appellerent à Rome.

Pierre fut lui-même le porteur

(a) C'est cet Alberic qui avoit tant persécuté Abailard, lorsqu'il enseignoit la Théologie à Reims. Il est enterré dans l'Abbaïe de Leroy en Berri.

de la procedure , & alla à Rome  
 solliciter l'affaire. Innocent cassa de  
 son autorité l'élection de Cadur-  
 cus, nomma Pierre , Archevêque  
 de Bourges , le sacra de ses pro-  
 pres mains, & le renvoia en France  
 prendre possession de son Eglise.  
 La raison du Pape étoit que sans li-  
 berté il n'y a point d'élection légi-  
 time , & que c'est violer la liberté  
 que de donner l'exclusion à quel-  
 que sujet que ce soit , si on n'a  
 point prouvé auparavant en pré-  
 sence d'un Juge Ecclésiastique, que  
 ce sujet qu'on veut exclure , est in-  
 digne de la charge dont il s'agit ;  
 ce que le Roi n'avoit pas fait : d'où  
 Sa Sainteté tiroit cette conséquen-  
 ce , que l'élection de Cadurcus  
 étant nulle , la collation de l'Ar-  
 chevêché de Bourges lui étoit dé-  
 volue de plein droit. Le Pape ajou-  
 ta en présence de sa Cour , & c'est  
 ce qui gâta tout ; que le Roi de  
 France étoit encore un jeune

ANNEE  
 de J. C.  
 1141.

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

homme qu'il falloit instruire , & ne pas souffrir qu'il se donnât de telles libertés.

Le Roi, qu'on appelloit Louis le jeune, pour le distinguer de son pere Louis VI. qui l'avoit fait sacrer & couronner de son vivant, gouvernoit seul ses Etats, depuis quatre ans que son pere étoit mort, & étoit sans contredit le plus puissant Prince de l'Europe, sur-tout depuis qu'il avoit épousé Eleonor, Duchesse d'Aquitaine, qui lui avoit apporté en mariage la Guienne, le Poitou, & toutes ces belles Provinces qui sont situées au-delà de la Loire. Il n'eut pas plûtôt appris ce que le Pape venoit de faire, & en quels termes il avoit parlé de lui, qu'il entra dans une étrange colere, & jura publiquement sur les saintes Reliques, que ni Pierre de la Châtre, ni aucun Prélat qui seroit élu contre sa volonté, ne mettroit jamais le pied dans son Roiaume.

Pierre voiant qu'il ne faisoit pas sûr pour lui d'entrer en France, passa sur les Terres de Thibaud I V. Comte de Champagne; & le Pape pria ce Prince de lui donner une retraite dans ses Etats, jusqu'à ce qu'il eût calmé cette tempête, & mis le nouvel Archevêque en possession paisible de son Eglise.

La chose n'étoit pas si facile qu'Innocent se le persuadoit: il crut qu'il n'étoit question dans cette affaire que d'agir avec hauteur; il menaça le Roi de mettre son Roiaume en interdit, s'il n'obéissoit, & ne recevoit Pierre de la Châtre. Ces menaces ne firent qu'attiser le feu qui n'étoit déjà que trop violent. Le Roi, pour se venger du Comte de Champagne, se jette sur les Terres de ce Prince, & y met tout à feu & à sang. Le Comte en porte ses plaintes au Saint Siège; le Pape lance ses foudres contre le Roi, il met le Roiaume en inter-

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

*Idem* ☞  
*Chronic.*  
*Maurit.*  
pag. 387.

ANNE'E  
de J. C.  
814F.

dit ; les esprits s'échauffent, & prennent parti les uns pour le Pape, les autres pour le Roi ; toute la France en combustion est déchirée par un cruel Schisme.

II.

S. Bernard & l'Abbé de Cluni s'intéressent dans cette affaire, mais inutilement.

Saint Bernard ne put sans douleur voir former ce nouvel orage. Vivement pénétré de ce zèle ardent dont il se sentoit dévorer, lorsqu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, il résolut de tenter jusqu'à l'impossible pour conjurer la tempête, avant qu'elle pût causer de plus grands ravages.

Le Roi fut le premier objet de la sollicitude : il le pria avec instance d'obéir au Pape, & de permettre que l'Archevêque de Bourges entrât dans son Eglise ; mais il ne gagna rien sur son esprit. J'ai fait serment, répondit le Roi, qu'il n'y mettra jamais les pieds de mon vivant, & vous sçavez de quel opprobre se couvrent parmi nous ceux qui violent, ou qui n'accomplissent

plissent pas leurs sermens : Le Saint eut beau lui représenter que celui-ci avoit été fait dans la colere ; que d'ailleurs il étoit injuste ; & qu'ainsi non-seulement il n'obligeoit pas , mais que ce seroit même offenser Dieu que de l'accomplir , il ne put ébranler ce jeune cœur trop inflexible , & trop piqué en même tems de l'insulte que venoit de lui faire le Comte de Champagne. Cependant pour accorder quelque chose aux prieres & aux sollicitations réitérées du saint Abbé , autant que pour sauver son honneur , il proposa par voie d'accommodement que l'Archevêché ne fût donné ni à Cadurcus , ni à Pierre de la Châtre ; que l'un & l'autre renonçassent à leurs droits ; & que l'Eglise de Bourges remise en liberté , pour proceder à une nouvelle élection , fît choix d'un autre sujet qui fût agréable au Pape & à lui.

Saint Bernard prévît bien que le

F f

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

Pape ne s'accommoderoit pas de ces offres ; il ne laissa pas néanmoins de lui en faire la proposition (a), & de l'exhorter par toutes les voies imaginables à se relâcher de ses prétentions. Il lui représenta la jeunesse du Roi , la peine qu'il avoit à se dédire ; nécessité honteuse qu'il faut toujours épargner à des Souverains ; la persuasion où l'on étoit en France qu'il n'étoit pas permis d'enfreindre un serment , sur-tout lorsqu'il avoit été fait sur les saintes Reliques ; les suites fâcheuses que pouvoient avoir le ressentiment & la colere du Roi ; enfin il crut devoir lui remontrer qu'il étoit de la bonté d'un pere de pardonner quelque chose à son fils , & à un fils tel que celui-là. Innocent fut inexorable ; il menaçoit déjà de redoubler ses foudres , & d'ajouter à l'interdit

(a) Nous n'avons pas cette lettre , mais il en est fait mention dans la 219. de l'édition du P. Mabillon.

l'excommunication & l'anathême. L'affaire en demeura donc là. Cependant nos Eglises étoient toujours interdites, & l'Office Divin cessoit dans toutes celles où le Roi entroit.

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

Ces difficultés ne rebuterent ni le zèle, ni la patience du saint Abbé. Il sçavoit qui étoient les principaux Conseillers du Pape, & ceux qui avoient le plus de crédit sur son esprit. Le Cardinal Alberic, qui étoit de retour de Sirie, le Cardinal Etienne Evêque de Palestrine, le Cardinal Igmarr Evêque de Tusculum, & Gerard (a) Chancelier de l'Eglise Romaine, étoient alors à la tête de toutes les affaires, & entroient dans les consultations les plus secrètes d'Innocent. Le Saint s'adressa à eux; & après leur avoir représenté avec force dans une lettre qu'il leur écrivit en commun, l'horreur que tout homme Chré-

*Id. in ead.  
Epist. 219.*

(a) Il fut depuis le Pape Luce II.

ANNEE  
de J. C.  
1141.

rien doit avoir du Schisme dans l'Eglise, & combien sont coupables ceux qui le fomentent, ou qui y donnent lieu, il les pressa vivement de se servir de tout leur pouvoir & de toute leur autorité pour terminer celui qui désoloit l'Eglise de France, & pour engager le Pape à prendre un parti plus modéré. Dans cette lettre qui est d'une grande beauté, le saint Abbé insiste sur ce qu'il avoit déjà dit au Pape & au Roi. Il les blâme tous deux, l'un de ce que contre le précepte de l'Apôtre, il provoquoit ses enfans à la colere, l'autre de ce que contre le commandement de Dieu, il n'obéissoit pas à son pere; il se plaint de ce que ni l'un ni l'autre n'ont voulu l'écouter; il conjure enfin les quatre Cardinaux au nom de toute l'Eglise de France & de tous les Etats du Roiaume, de faire cesser ce désordre; & leur remontre qu'ils sont obligés en conscience

d'y travailler efficacement, s'ils ont quelque amour pour Dieu & pour son Eglise. Pierre le Vénérable Abbé de Cluni, qui entra dans les mêmes sentimens, écrivit aussi au Pape pour lui représenter de quelle conséquence il étoit de ménager en cette occasion la délicatesse d'un jeune Roi, dont les vertus personnelles, indépendamment de la majesté inséparablement attachée à toute Tête couronnée, sembloient même demander quelque chose de plus qu'un peu de condescendance. Toutes ces tentatives furent inutiles. Rien ne fut capable de fléchir le Pape. Pierre de la Châtre triompha ; le Roi cedant enfin par grandeur d'ame, reçut ce sujet rebelle dans ses bonnes graces, & le laissa paisible possesseur de l'Archevêché de Bourges ; le Pape leva ensuite l'interdit, & on ne parla plus de cette affaire.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Soumission du  
Roi. Le  
Pape leva  
l'interdit.

Il ne restoit plus qu'à réconcilier

F f iij

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

le Comte de Champagne avec le Roi. Saint Bernard, qui s'en mêla encore, en vint à bout, & dressa lui-même les articles du Traité. Pour établir entre ces deux Princes une paix solide & durable, il fut réglé qu'ils choisiroient chacun deux arbitres, avec pouvoir de juger de tous les différends qui pourroient survenir entr'eux; & on fit promettre à l'un & à l'autre de n'en venir jamais aux voies de fait, avant que ces quatre arbitres eussent examiné leurs griefs, & employé leur médiation pour les mettre d'accord. Le Roi nomma pour lui Josselin Evêque de Soissons, & Suger Abbé de Saint Denis en France, tous deux Ministres d'Etat; le Comte de Champagne nomma de son côté Saint Bernard, & Hugues de Mâcon Evêque d'Auxerre, l'un & l'autre Religieux de l'Ordre de Cîteaux, auquel ce Comte étoit entièrement dévoué.

Mais cette paix fut bien-tôt trou-  
blée, & la réconciliation ne dura  
pas long-tems, comme nous allons  
le voir, après que j'aurai parlé d'un  
privilége singulier que le Pape ac-  
corda cette année à l'Ordre de Ci-  
teaux. C'est une fameuse exception si  
souvent mentionnée dans le Droit,  
par laquelle les Religieux de cet  
Ordre peuvent être juges dans leur  
propre cause, contre les regles or-  
dinaires. En voici les propres ter-  
mes; ils sont remarquables: *Quod  
licet non possit quis esse judex non modo  
in sua, sed neque in suorum causa, ta-  
men si persona judicis est ejusmodi quod  
omnis suspicio verisimiliter cesset, ut  
si sit Monachus Cisterciensis, hoc non  
procederet, neque talis posset recusari.*  
Ce qui donna lieu à ce privilége,  
fut un différend qui s'éleva entre  
Gui Abbé de Charlieu (a) au Dio-  
cèse de Besançon, & un Religieux

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

III.  
Privilege  
extraordi-  
naire ac-  
cordé à  
l'Ordre de  
Cîteaux.

*Tiraquellus*  
de penis  
temp. aut  
remittendis  
15. num.  
60.  
*Jean. An-  
dreas, Fe-  
linus, &c...*

(a) Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, & de  
la Filiation de Clairvaux fondée en 1131.

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

*Vid. not.  
Mabil. in  
epist. 299.  
& Bernardi.*

de la Chaise-Dieu, Abbé ou Prieur de Favernai : la querelle rouloit sur l'affaire des dîmes, pour laquelle Gui étoit inquieté & persécuté injustement. Il eut recours au Pape, qui renvoia la décision de l'affaire au jugement du bienheureux Jean Evêque de Valence, & de Hugues II. Evêque de Grenoble. Les deux Prélats la terminerent à son avantage, & leur sentence fut ensuite confirmée par le Pape même. L'Evêque de Valence, anciennement Abbé de Bonnevaux, étoit Religieux de l'Ordre de Cîteaux : il fut donc en cette occasion juge dans sa propre cause. Sur quoi l'Auteur des Annales de l'Ordre observe que s'il a été le premier, il n'a pas été le seul de son Ordre qui ait exercé ce privilège. Les Religieux de Cîteaux, ajoute-t-il, étoient alors dans une si grande estime ; ils avoient porté si haut le désintéressement & l'amour de la justice & de la vérité, qu'on ne

*Manr. q.  
t. m. 1.  
p. 409.*

faisoit aucune difficulté de soumettre leurs affaires mêmes & leurs procès à leur propre décision.

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

Quoique la paix nouvellement conclüe entre le Roi de France, & le Comte de Champagne, parût établie sur des fondemens inébranlables, elle fut presque aussi-tôt rompuë que signée; & cette rupture, outre le scandale qu'elle causa dans tout le monde, donna encore une si violente secousse à la France, que non-seulement la sollicitude pastorale d'Innocent fut poussée à bout, mais que le Roiaume même fut à deux doigts de sa perte, & que sans les prieres de quelques saintes ames, qui par leurs gémissemens & leurs bonnes œuvres le soutinrent en appaisant la colere de Dieu, il auroit été entierement renversé. Voici ce qui ralluma le feu de la discorde.

IV.  
Troubles  
en France  
à l'occasion  
du divorce  
de Raoul  
Comte de  
Vermandois,  
avec  
sa légitime  
épouë.

*Otho Fri-  
sing. lib. 7.  
cap. 21.*

Lorsque Louis le Jeune alla épouser la Princesse Eléonore, héritiere du Duché d'Aquitaine, le Roi son

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

pere lui donna pour l'accompagner sur la route, & pour lui servir de conseil dans les affaires, Raoul Comte de Vermandois, premier Prince du Sang, & l'Abbé Suger qui étoit alors premier Ministre d'Etat. Après la célébration du mariage, comme on délibéroit sur le retour, le Conseil fut d'avis d'emmener en France la sœur cadette d'Eléonore, nommée Petronille, non-seulement parce que la jeune Reine élevée dès son enfance avec elle, & qui l'aimoit tendrement, ne pouvoit se résoudre à s'en voir séparée, mais encore parce que l'honneur & les raisons d'Etat le demandoient ainsi. En effet, le Duc d'Aquitaine, pere de ces deux Princesses, les avoit recommandées au Roi par son testament : le Roi étoit donc chargé de prendre soin lui-même de leur éducation ; d'ailleurs si on laissoit la cadette en Aquitaine, il y avoit sujet de craindre que les Barons du pais

ne se servissent dans la suite du nom de cette Princesse pour remuer dans l'Etat, & pour affecter l'indépendance, dont ils avoient joui jusqu'alors sous le gouvernement de leurs Ducs ; ce qui ne pouvoit manquer d'exciter une guerre civile.

ANNE'E  
de J. C.  
1141.

Ces deux sœurs, dont l'aînée n'étoit âgée que de seize à dix-sept ans, & l'autre de quinze, pouvoient déjà, disent les Historiens, exciter de grandes passions. Eléonore étoit belle, spirituelle, & parfaitement bien faite ; Petronille ne lui cédoit point en esprit, mais sa beauté l'emportoit sur celle de sa sœur, & le Comte de Vermandois en fut frappé. A mesure qu'elle avançoit en âge, de nouvelles grâces succédoient, sans éclipser les premières : la passion du Comte se fortifioit ; au bout de trois ou quatre ans il n'en fut plus le maître.

Cependant il n'osoit & ne pouvoit se déclarer. Toute autre voie

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

*Mabil. in  
not. ad  
epist. S. Ber.  
216.*

que le mariage n'étoit pas propo-  
sable ; & il étoit déjà lié avec la  
nièce , ou selon quelques-uns avec  
la sœur du Comte de Champagne ,  
dont il avoit même des enfans : tiran-  
nisé par cette passion qu'il nourrissoit  
dans son cœur depuis trop long-  
tems , il prit enfin la résolution de  
faire casser son mariage , ne voiant  
que ce seul moien de la satisfaire. Il  
en parla au Roi , sans lui déclarer  
néanmoins le motif qui le faisoit agir ,  
ni les vûës qu'il avoit sur la jeune  
Princesse. C'étoit , disoit-il , un  
scrupule de conscience , qui ne lui  
permettoit pas de garder pour fem-  
me une de ses parentes. Ce mariage ,  
ajoutoit-il , lui avoit toujours fait de  
la peine ; ses Directeurs lui en fai-  
soient des reproches : enfin plusieurs  
Evêques le condamnoient & le re-  
gardoient comme nul. Le Roi qui  
avoit toujours dans le cœur quelque  
ressentiment contre le Comte de  
Champagne , & qui ne pouvoit ou-

blier l'affront qu'il en avoit reçu dans l'affaire de l'Archevêque de Bourges, ne fut point fâché de trouver une occasion de mortifier ce Prince en renvoyant sa parente chez lui : le plaisir de la vengeance lui parut d'autant plus doux, qu'on ne voioit point qu'il y eût aucune part, ni que le coup partît de sa main. Il permit donc à Raoul de faire ses poursuites, approuva sous-main le divorce, & souhaita qu'il pût avoir lieu. L'affaire fut bien-tôt terminée. Raoul avoit déjà pris ses mesures, & étoit sûr des Evêques qui devoient prononcer la sentence. Ceux de Noion, de Laon & de Senlis étoient à sa dévotion ; il les prit pour Juges, quoique celui de Noion qui étoit son propre frere, ne pût pas l'être. Les trois Evêques déclarerent le mariage nul, & permirent aux Parties de se pourvoir comme elles le jugeroient à propos.

Le Comte de Vermandois devenu libre, ou croiant l'être, ne

ANNEE  
de J. C.  
1142.

*Sigeb.  
contin. ad  
hunc an.*

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

perdit pas de tems ; il demanda Pe-  
tronille : le Roi & la Reine la lui  
accorderent ; & les trois mêmes  
Evêques qui n'avoient pas eu honte  
d'annuller le premier mariage , mi-  
rent le dernier sceau à leur crime ;  
en faisant eux-mêmes la célébration  
de celui-ci. Cependant tout se passa  
en secret , un reste de pudeur ne  
leur permettant pas de faire la cé-  
rémonie avec éclat. La légitime  
épouse obligée de céder la place à  
sa concurrente , se retira auprès du  
Comte de Champagne : ses larmes  
annonçoient d'avance le triste récit  
de l'outrage qu'elle venoit de rece-  
voir, & qu'elle sçut lui détailler dans  
toutes ses circonstances. Le Prince  
qui ne faisoit rien sans conseil , partit  
sur le champ pour Clairvaux , &  
alla implorer l'assistance de Saint  
Bernard. « Ce n'est , lui dit d'abord  
» le saint Abbé , qu'un emportement  
» du Comte de Vermandois ; sur les  
» premières plaintes que vous en fe-

» rez , le Roi le forcera à rentrer  
 » dans son devoir , & à reprendre  
 » sa première femme. » Il avoit peine  
 à croire que le Comte se fût porté  
 à cet excès d'incontinence & de per-  
 fidie ; mais lorsqu'il fut informé de  
 toutes les circonstances de l'intri-  
 gue , & qu'il eut reconnu , à n'en  
 pouvoir plus douter , qu'elle étoit  
 secrètement soutenuë de l'autorité  
 Roiale , il vit bien que le Pape seul  
 étoit capable de remédier au mal ;  
 il consola le mieux qu'il lui fut pos-  
 sible le Prince affligé , se chargea de  
 l'affaire , & en écrivit ensuite à Sa  
 Sainteté.

ANNEE  
 de J. C.  
 1142.

*Epist. 216.*

Le Pape fortement sollicité par  
 le Comte de Champagne & par  
 l'Abbé de Clairvaux , envoya en  
 France le Cardinal Yves avec plein  
 pouvoir de prononcer sur le divor-  
 ce ; & s'il n'en trouvoit pas la cause  
 légitime , d'en punir les auteurs se-  
 lon toute la rigueur des Canons.  
 Yves étoit un homme intègre , que

v.  
 Le Cardi-  
 nal Yves  
 est envoyé  
 en France  
 par le Pape  
 pour exam-  
 iner les  
 raisons de  
 ce divorce.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

le Pape avoit tiré depuis douze ans de l'Abbaïe de S. Victor de Paris, pour l'élever à la dignité de Cardinal : sa piété & sa probité l'avoient rendu recommandable à tous les gens de bien. Lorsqu'il fut sur les lieux, il assembla le plus d'Evêques du Roiaume qu'il lui fut possible, examina à fond cette affaire avec eux ; & après s'être bien assuré de la vérité, il déclara nul le second mariage du Comte de Vermandois, porta sentence d'excommunication contre sa personne & contre Petronille, jusqu'à ce qu'ils se fussent séparés, & que le Comte eût repris sa premiere femme, mit tous les Etats de ce Prince en interdit par rapport à sa personne seulement, c'est-à-dire, que le Service divin devoit cesser dans quelque Eglise que ce fût, où il mettroit le pied ; & parce que les Evêques qui avoient autorisé le divorce, & qui les avoient mariés, étoient plus coupables qu'eux,

Il porte  
une sen-  
tence d'ex-  
communi-  
cation con-  
tre le Com-  
te.

qu'eux, la sentence s'étendit aussi sur ces Prélats, qui furent suspendus de toutes les fonctions du sacerdoce, & de l'entrée même de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu leur faute, & fait au Saint Siège la satisfaction qu'ils devoient.

Peu de tems après ce Cardinal tomba malade, & mourut; mais avant que d'expirer il renouvela les censures qu'il avoit portées contre les deux adulteres, & contre les auteurs du divorce, ne croiant pas pouvoir finir ses jours d'une maniere plus chrétiennement héroïque. Cet acte de vigueur, digne du tems des Apôtres, étourdit les coupables. Il étoit difficile de parer le coup. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'animer le Roi contre le Comte de Champagne. La Reine outrée de dépit & de douleur de voir sa sœur traitée d'adultère, se joignit à eux; & tous ensemble ils lui firent entendre que Thibaut seul étoit l'au-

ANNEE  
de J. C.  
1142.

VR  
Mort de  
ce Cardi-  
nal.  
Il renou-  
velle les-  
censures  
avans sa  
mort.

G g

ANNEE  
de J. C.  
1142.

teur de l'iniquité de cette sentence, dont tout le deshonneur retomboit sur Sa Majesté, puisqu'elle diffamoit d'un seul coup sa belle-sœur, le premier Prince de son Sang, & trois des plus illustres Evêques de son Roiaumé.

VII.

Le Roi  
de France  
prend le  
parti de  
Raoul con-  
tre le  
Comte de  
Champagne.

Il n'en falloit pas tant pour exciter à la vengeance un Prince qui y étoit déjà assez porté de lui-même. La guerre fut donc résolüe. Le Roi envoya son frere Robert Comte de Dreux à la tête d'une armée, ravager les terres du Comte de Champagne ; & ce Prince ne le servit que trop bien : il fit saisir jusqu'aux revenus des Eglises ; il empêcha celles dont le Siège étoit vacant, de céder à aucune élection ; il enleva les hommes & les bestiaux : peu s'en fallut que le Comte de Champagne qui n'étoit point sur ses gardes, & qui se fiant à la paix jurée solennellement l'année précédente, ne s'attendoit à rien moins qu'à une pa-

S. Bernard.  
Epist. 217.  
C 222.

reille irruption, ne fût fait prisonnier ; enfin le Comte de Dreux portoit par-tout le fer & le feu, & ne menaçoit de rien moins que d'une désolation entière & universelle, si le Comte de Champagne ne faisoit au plutôt lever l'interdit porté par la sentence du Légat de Rome. La chose étoit difficile ; il n'y avoit que le Pape qui le pût faire, puisque le Légat étoit mort. Thibaut pour sauver ses Etats, & pour ne pas laisser périr tant d'innocens exposés à la fureur du soldat, s'y engagea par serment, & le Pape l'accorda à sa priere, mais avec la clause, que le Comte de Vermandois & Petronille se sépareroient incessamment ; & que faute de le faire dans un certain tems marqué, il aggraveroit la sentence, & les puniroit encore plus sévèrement. Ce fut S. Bernard qui suggéra cette condition au Pape par un pur motif de zèle & de justice, afin que les deux coupables

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

*Ibidi*

ne pussent pas se glorifier d'avoir trompé le Saint Siège, ni jouir impunément de leur crime.

Sur le serment du Comte de Champagne les Troupes du Roi s'étoient retirées ; mais lorsque la Bulle arriva en France, & que le Comte de Vermandois vit qu'on ne lui accordoit son absolution, qu'à la charge de quitter Petronille, ses plaintes retentirent plus haut que jamais ; le Roi également piqué de la restriction, écrivit à Saint Bernard, qu'il sçavoit en être l'auteur, & le pressa de la faire retrancher, sinon qu'on verroit encore de plus grands maux que ceux qu'on avoit déjà éprouvés, & dont on n'avoit arrêté le cours que dans l'espérance d'une absolution pure & simple : il lui marqua nettement que le Comte de Champagne en souffriroit plus qu'un autre, & que ce Prince n'auroit jamais de paix avec lui, jusqu'à ce qu'il eût obtenu de

Rome une absolution sans réserve, à laquelle il prioit l'Abbé de Clairvaux de travailler efficacement, sachant qu'il pouvoit plus que personne dans cette affaire.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Saint Bernard fit au Roi une réponse digne de son zèle & de cette fermeté qui ne l'abandonnoit jamais, lorsqu'il s'agissoit de l'honneur de Dieu & de l'Eglise. Il lui remontra qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'empêcher le Pape de renouveler l'anathême porté contre le Comte de Vermandois, s'il ne quittoit sa seconde femme; & que quand il auroit assez de crédit pour cela, il se donneroit bien garde d'y penser, parce qu'il ne le pourroit sans blesser la raison, la justice & sa conscience. Je n'envisage qu'avec crainte, ajoutoit-il, tous les malheurs dont vous nous menacez; mais il n'est jamais permis de faire le mal pour se procurer quelque bien, & j'aime mieux abandonner

Epist. 2202.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

le tout à la divine Providence qui  
 ſçait faire tourner les événemens les  
 plus ſiniftres au bien de ſes Elûs.  
 Au reſte , pourſuit-il , je ne vois pas  
 que la clauſe dont vous vous plai-  
 gnez , doive vous empêcher de  
 conſerver la paix avec le Comte  
 de Champagne ; faites réflexion que  
 vous avez déjà commis un grand  
 peché en obligeant ce Prince par  
 la violence de vos armes à vous  
 promettre avec ferment , mais con-  
 tre toute juſtice , de faire venir une  
 abſolution de Rome pour le Com-  
 te de Vermandois ; ce Prince néan-  
 moins s'eſt acquitté de ſa promeſſe,  
 il a obtenu la Bulle avec des peines  
 & des difficultés infinies , mais il  
 n'eſt point le maître d'empêcher  
 que le Pape ne renouvelle tout de  
 nouveau ſes anathêmes , ſi les cou-  
 pables ne rentrent pas dans leur de-  
 voir. Le Saint Abbé finit en exhor-  
 tant le Roi à ne pas deſhonor  
 ainſi ſon regne & ſa perſonne , en

ajoutant crime sur crime. Il le menace des jugemens terribles que Dieu a coutume d'exercer sur les Princes qui ont provoqué sa colere : Je vous parle un peu durement, lui dit-il, parce que j'appréhende des choses encore plus dures pour vous ; & je ne les appréhenderois pas, si je ne vous aimois pas autant que je fais.

ANNEE  
de J. C.  
1142.

Cette lettre ne produisit rien sur l'esprit du Roi (a) irrité, qui d'ailleurs étoit obsédé tous les jours par la Reine son épouse & par le Comte de Vermandois. Celui-ci, ne pouvant se résoudre à quitter Petronille, & à reprendre sa premiere femme, persista dans son endurcissement. Le Pape, comme il l'en

(a) Le Pere le Nain dans ses Essais, tom. 4. pag. 10. dit que le Roi reçut cette lettre avec des témoignages d'estime, & qu'il respecta la liberté avec laquelle le Saint lui parloit. Il nous auroit fait plaisir de nous marquer d'où il le sçait : car la suite fait bien voir le contraire.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

avoit menacé, renouvela ses censures, il les aggrava même; & les Evêques qui trempoient dans le crime, ne furent pas traités avec moins de rigueur. Alors on ne garda plus de mesures, & on en vint à des excès qui font horreur.

Le Roi ne se contenta pas, comme il avoit fait auparavant, d'envoyer son frere avec des Troupes faire le dégât sur les Terres du Comte de Champagne, comme s'il eût appréhendé que ce Prince n'agît trop mollement dans une occasion, où il ne vouloit point mettre de bornes à sa colere. Il prit lui-même le commandement de son Armée, se mit à la tête de ses Troupes, & entra en Champagne, pour y mettre tout à feu & à sang. Le peuple effraïé fuit devant la face d'un ennemi si terrible, & cherche pour se mettre à couvert, les forêts les plus épaisses. Les villes désertes & abandonnées n'offrent plus aux yeux.

yeux que des maisons fumantes & des Eglises renversées. Dans la campagne les fruits , les vignes , les bleds , l'espérance entière de la récolte future , tout est arraché ou jetté par terre comme par la grêle & par la tempête. Un torrent impétueux qui a rompu ses digues , & qui porte l'horreur & la désolation par-tout où il précipite son cours , ne fait pas plus de ravages.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Louis traversa ainsi toute la Champagne , & ne trouva de résistance nulle part. Mais lorsqu'il fut arrivé à Vitri en Perthois , qui est la dernière Ville de cette Province du côté de la Lorraine , on lui en ferma les portes , & on se prépara à la défendre avec d'autant plus de résolution , que les meilleures Troupes du Comte s'y étoient réfugiées comme dans la Place la plus forte qu'il y eût alors en Champagne , & la seule qui pût arrêter les Troupes Roïales. Cette résistance ne fit

VIII.  
Incendie  
de Vitri.

Hh

ANNEE  
de J. C.  
1142.

qu'irriter davantage un Prince qui n'étoit déjà plus maître de lui-même. Le siège fut long & meurtrier, Si le Roi attaqua avec furie, les Assiégés se défendirent en desespérés, mais enfin ils succomberent. La Ville fut prise d'affaut. Le Roi qui monta le premier à la brèche, fit tout passer au fil de l'épée; hommes, femmes, & enfans, grands & petits, jeunes & vieux, personne ne fut épargné; & comme pendant le massacre, les plus foibles & les plus timides s'étoient refugiés dans la grande Eglise au nombre de plus de treize cens personnes, croiant trouver un azile sûr au pied des Autels qui devoient être en effet inviolables à un Prince Chrétien, il eut cependant l'inhumanité d'y faire mettre le feu. Les flammes consumerent ces malheureuses victimes, & réduisirent en cendres non-seulement l'Eglise, mais encore presque toute la Ville, dont

les restes subsistent encore (a) tels que l'incendie les a laissés depuis près de six cens ans : Funestes témoignages de l'emportement d'un Roi à qui de lâches flatteurs ont le malheureux talent de persuader que tout ce qu'il peut , lui est permis !

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Après cette sanglante expédition le Roi retourna à Paris comme en triomphe, s'applaudissant lui-même de ce qu'il avoit fait , & goûtant à longs traits le plaisir empoisonné de la vengeance , tandis que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans le Roiaume détestoient sa cruauté , & donnoient mille malédictions aux amours illégitimes du Comte de Vermandois, qui avoient attiré le poids de sa colere sur la tête de tant d'infortunés.

(a) Le nom lui est resté , & on l'appelle encore à présent *Vitri le brûlé*. On y voit les plus gros murs de l'Eglise encore tout noirs de l'incendie , sans qu'on ait pû la réparer ; le reste n'est presque plus qu'un village.

H h ij

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

IX.  
Le Roi  
rentre en  
lui-même.

Cependant lorsqu'il vit que personne ne venoit au-devant de lui pour le féliciter, comme on avoit coutume de faire toutes les fois qu'il revenoit de quelque expédition militaire; & qu'au lieu des louanges qu'il s'attendoit de recevoir, ses Courtifans - mêmes gardoient un morne silence, & montroient un visage abbattu de douleur & de tristesse, il commença à rentrer un peu en lui-même. Mais la lettre que Saint Bernard lui écrivit alors, acheva de le confondre. Je ne vois rien dans l'Histoire Ecclésiastique qui approche plus de cette lettre admirable que Saint Ambroise écrivit au Grand Theodose, après le meurtre de Theffalonique. L'une & l'autre fait voir ce que peut la charité dans les Saints, & quelle est la liberté qu'elle leur inspire pour faire rentrer les Souverains dans leur devoir, lorsqu'ils ont eu le malheur de s'en écarter. Celle de

Belle lettre  
que S. Ber-

Saint Bernard a trop de liaison avec cette Histoire , pour ne la pas rapporter toute entiere.

« Dès le moment que j'ai eu  
 « l'honneur de connoître Votre  
 « Majesté , dit-il , à ce jeune Prince ,  
 « Dieu m'est témoin du zèle ardent  
 « que j'ai senti pour elle ; aussi a-  
 « t-elle vû l'année derniere mon  
 « application infatigable à concer-  
 « ter avec ses Ministres les moiens  
 « de rétablir la paix dans son Roia-  
 « me. Mais je crains qu'elle ne ren-  
 « de mes travaux inutiles. Il paroît  
 « en effet qu'elle quitte avec trop  
 « de légereté le bon parti qu'elle  
 « avoit pris , & qu'un conseil inspiré  
 « par le Démon la pousse à renou-  
 « veller les maux & les ravages  
 « qu'elle se repentoit d'avoir cau-  
 « sés. Quel autre que le Démon lui  
 « inspireroit le dessein de mettre  
 « encore tout à feu & à sang ? d'ir-  
 « riter le Pere des Orphelins & le  
 « Juge des Veuves , & de le con-

ANNE'S  
 de J. C.

1142

ard lui  
 écrit.

Epist. S. Ber.  
 221.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

» traindre à prêter l'oreille aux cris  
 » des Pauvres, aux gémissemens  
 » des Captifs, & au sang des Morts ?  
 » Cet ennemi du genre humain fut  
 » le premier homicide; de telles  
 » victimes lui sont agréables. Après  
 » tout, que Votre Majesté ne jette  
 » point son péché sur le Comte de  
 » Champagne. Ce Prince lui dé-  
 » clare qu'il est disposé à la paix, il  
 » la lui demande instamment aux  
 » conditions dont elle est déjà con-  
 » venuë; il promet d'exécuter pon-  
 » ctuellement tout ce qui sera arrêté  
 » par ceux qui en furent les mé-  
 » diateurs; il est prêt à réparer sans  
 » aucun délai toutes les contraven-  
 » tions qu'ils jugeront avoir été fai-  
 » tes au Traité, au cas qu'il l'ait vio-  
 » lé en quelque point, ce qu'il ne  
 » croit pas.

» Cependant au lieu d'écouter  
 » des propositions si justes, de gar-  
 » der la foi qu'elle a donnée, de  
 » suivre des conseils salutaires, Vo-

» tre Majesté se forme par un se-  
 » cret jugement de Dieu, de fausses  
 » idées de toutes choses; elle re-  
 » garde comme un affront ce qui  
 » lui est honorable, & comme un  
 » honneur ce qui la couvre d'infamie : elle craint lorsqu'il n'y a au-  
 » cun sujet de craindre, & elle ne  
 » craint pas au milieu du danger.  
 » On peut lui faire le reproche que  
 » Joab faisoit au saint Roi David,  
 » d'aimer ses ennemis, & de haïr  
 » ses amis. En effet, ceux qui l'ex-  
 » citent à recommencer la guerre  
 » contre un Prince qui n'a rien  
 » fait pour se l'attirer, n'envisagent  
 » point sa gloire, mais leur pas-  
 » sion, ou plutôt ils entrent dans les  
 » desseins du Démon; & se sentant  
 » trop foibles pour assouvir leur res-  
 » sentiment, ces ennemis de la gloi-  
 » re de son regne, ces perturba-  
 » teurs du repos de son Roiaume,  
 » y font servir sa puissance Roiale.  
 » Pour moi, quelque résolution

ANNEE  
de J. C.  
1142.

» qu'elle prenne contre le bien de  
» son Etat, son propre salut, & la  
» gloire de son nom, je ne puis  
» comme enfant de l'Eglise, dé-  
» guiser l'injure & la désolation que  
» ma Mere souffre. Je déplore ses  
» maux passés, je suis sensible à ses  
» maux présens, je crains ceux dont  
» elle est menacée. Je suis résolu  
» d'être ferme, & de combattre  
» pour elle jusqu'à la mort, s'il est  
» besoin; au lieu de boucliers &  
» d'épées, j'emploierai les armes  
» qui me conviennent, les prieres  
» & les gémissemens. Hélas! jus-  
» qu'à présent j'en atteste le Ciel,  
» j'ai fait des vœux continuels pour  
» la paix du Roiaume & la prospé-  
» rité de votre personne sacrée; j'ai  
» soutenu votre parti auprès du Pape  
» par mes lettres & par mes Agens,  
» jusqu'à blesser presque ma propre  
» conscience, & mériter, je le con-  
» fesse, l'indignation du Saint Siége.  
» Enfin irrité des violences que

» vous continuez d'exercer, je com-  
 » mence à me repentir de l'indif-  
 » création avec laquelle j'ai excusé  
 » votre jeunesse ; je défendrai dé-  
 » formais la vérité selon mon foi-  
 » ble pouvoir.

» Je ne dissimulerai plus que vous  
 » cherchez à renouveler une al-  
 » liance avec des excommuniés ;  
 » que vous conspirez avec des scé-  
 » lérats & des brigands, pour ver-  
 » ser le sang, brûler les maisons,  
 » détruire les Eglises, & ruiner les  
 » Pauvres ; que vous courez au pit-  
 » lage avec le voleur, & que vous  
 » faites société avec l'adultère,  
 » comme si vous n'étiez pas assez  
 » puissant par vous-même pour faire  
 » le mal sans vous associer aux au-  
 » tres. Je ne dissimulerai plus que  
 » non content d'avoir fait un ser-  
 » ment illicite contre l'Eglise de  
 » Bourges, par une imprudence qui  
 » a été la source funeste d'une infi-  
 » nité de malheurs, vous expiez vo-

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

» tre péché en ôtant à l'Eglise de  
» Châlons la liberté de s'élire un Pa-  
» steur , en permettant , contre les  
» loix de la justice , que le Prince  
» Robert votre frere mette ses Trou-  
» pes en garnison dans les Maisons  
» Episcopales , que les biens de l'E-  
» glise soient pillés , & employés à  
» des usages profanes & criminels.

» Si vous continuez , Sire , j'ose  
» vous prédire que votre péché ne  
» sera pas long-tems impuni. Je  
» vous exhorte avec tout le zèle  
» d'un fidèle & affectionné servi-  
» teur , de faire cesser votre malice ,  
» de vous convertir , de vous hu-  
» milier à l'exemple du Roi de Ni-  
» nive , afin de prévenir la main de  
» Dieu déjà levée pour vous frap-  
» per. Je crains pour vous quelque  
» révolution fâcheuse ; c'est dans  
» cette vûe que je vous parle dure-  
» ment : mais souvenez - vous de  
» cette parole du Sage ; *Les blessures*  
» *d'un ami valent mieux que les bai-*  
» *sers d'un ennemi.* »

•

Saint Bernard crut aussi devoir informer le Pape de tous ces désordres ; mais pour porter un coup plus sûr, il adressa sa lettre à Etienne Evêque de Preneſte , & Cardinal , Religieux de l'Ordre de Cîteaux , qui étoit en grand crédit auprès du Pape , & qui avoit plus de part à sa confiance qu'aucun autre Cardinal. Dans celle-ci le saint Abbé ne dissimule plus ; il y fait un étrange portrait des violences , des injustices , des meurtres , des concussions & des emportemens du Roi. Le coup étoit hardi : mais Dieu qui protégeoit son serviteur , dont en effet le zèle étoit pur , & qui n'agissoit en cette occasion que pour sa gloire , pour la défense de son Eglise , pour le bien même de ce jeune Prince , ne permit pas qu'il lui en arrivât aucun fâcheux accident.

Cependant cette lettre fut sans effet , ou du moins ne produisit rien de nouveau , parce que la Cour de

ANNÉE  
de J. C.  
1142.

X.

Il écrit  
aussi au Pa-  
pe , mais  
inutile-  
ment.  
*Epist.* 224.

Fermet  
d'Inno-  
cent

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Rome crut devoir temporiser. Le mal étoit encore trop récent pour y apporter si promptement le remède convenable ; il falloit laisser ralentir ce premier feu d'une jeunesse trop bouillante ; & cependant en ménageant l'occasion de pouvoir agir plus efficacement sur l'esprit de ce Prince, lorsque ses sens seroient calmés, pour lui faire prendre des sentimens plus favorables en faveur du Comte de Champagne, laisser toujours les deux adu'tères engagés dans les censures de l'Eglise. Mais la gloire de cette réconciliation étoit dûe au successeur d'Innocent ; & les choses demeurèrent encore quelque tems en cet état.

XI.  
Le Portu-  
gal érigé en  
Roiaume  
par le Pape.

Tandis que le Roiaume de France sembloit vouloir travailler à sa propre destruction par ses guerres intestines, il s'en formoit aux extrémités de l'Europe un autre que le Pape Innocent appuia de toute son

autorité. L'ancienne Lusitanie avoit pris par succession de tems le nom de Portugal. Ce ne fut d'abord qu'une contrée d'une étendue assez médiocre, qu'Alphonse VI. Roi de Castille donna sous le titre de Comté relevant de sa Couronne, à sa fille Therese, lorsqu'elle épousa Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert Roi de France. La valeur de Henri & celle d'Alphonse son fils méritèrent à ce Comté le titre de Roiaume; & les successeurs d'Alphonse ont poussé leurs conquêtes, comme l'on sçait, non-seulement en Europe, mais encore en Asie, en Afrique, & en Amerique. Cependant lorsqu'Alphonse succéda à son pere, une partie de l'ancien domaine du Portugal étoit occupée depuis long-tems par les Sarrasins.

Alphonse qui étoit continuellement en guerre avec ces Infidèles, les avoit toujours battus; il avoit

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Bern. Byite  
Brandouins  
et alii apud  
Manriq. 10.  
1. p. 423.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

repris plusieurs Villes sur eux, & il ne se propofoit rien moins que de les chaffer entièrement de fes Etats. Les Sarrafins honteux de tant de défaites, firent les derniers efforts pour fe relever; enfin aiant réuni toutes leurs troupes fous le commandement de cinq Rois différens, ils formerent une armée fi nombreufe, qu'elle paroiffoit capable d'engloutir un Etat quatre fois plus fort que le Portugal. Les troupes d'Alphonfe, quoique victorieufes jufques alors, effraïées à la vûë d'un fi grand nombre de combattans, fongeoient déjà à la retraite. Le Prince confterné de voir fon armée perdre courage, étoit fort penfif fur ce qu'il avoit à faire. La nuit approchoit; les ennemis étoient en préfence; il falloit ou profiter des ténébres pour décamper honteufement, ou rifquer de perdre dès le lendemain à la pointe du jour une bataille décisive. Dans cette perple-

xité il ouvrit la sainte Bible, qu'il portoit toujours sur lui ; & aiant tombé par hazard surcette victoire mémorable que Gedéon avoit remportée sur les ennemis du peuple de Dieu : « Vous pouvez , Seigneur , » disoit-il en lui-même , me faire » une pareille grace. Il vous est aussi » facile de détruire vos ennemis avec » une poignée de monde , qu'avec » une puissante armée. Vous sçavez » que c'est pour votre gloire que j'ai » entrepris de chasser cette nation » perfide qui blasphème sans cesse » votre nom adorable. » Le sommeil le surprit dans ces pensées ; & il vit en songe un vénérable vieillard qui lui promit la victoire de la part de Jesus-Christ, s'il combattoit.

Alphonse fortifié par cette vision , se revêtit aussi-tôt de ses armes , & se mit à la tête de son armée. La bataille se donna le 27. Juillet 1139. à Ourique près de la riviere du Tage. Les cinq Rois Maures y furent

ANNÉE  
de J. C.  
1142.

entièrement défaits, & Alphonse salué & proclamé Roi de Portugal sur le champ de bataille. Il ne restoit plus qu'à établir ce droit dans tout le Monde Chrétien. Le nouveau Roi y travailloit depuis trois ans auprès d'Innocent II. sans pouvoir y réussir, à cause des oppositions que le Roi de Castille y formoit en présence du Légat que le Pape avoit envoyé sur les lieux pour préparer le jugement de cette affaire, qui souffroit de grandes difficultés. Mais enfin elle fut heureusement terminée en 1142. de la maniere suivante.

Alphonse avoit fait représenter au Légat que le Portugal étoit peu de chose, lorsqu'il fut donné à Henri son pere pour la dot de sa femme, à la charge de relever de la Couronne de Castille; qu'à peine cette Seigneurie méritoit-elle alors le nom de Comté; mais qu'après les victoires de son pere, & celles que Dieu lui avoit fait la grace à lui-même

même de remporter sur les Sarrasins, elle s'étoit accruë d'un assez grand nombre de Provinces, pour mériter d'être érigée enfin en Roiaume; que son Aieul le Roi Alphonse VI. avoit à la vérité quelque droit de Souveraineté sur ce qu'il avoit donné à sa fille en mariage, mais que la Castille n'en pouvoit prétendre aucun sur ces Provinces, qui faisoient à présent la plus grande partie du Portugal; qu'il n'en étoit redevable qu'à son épée; qu'enfin il les avoit acquises aux dépens de son sang, & de celui de ses Sujets; qu'il y auroit une extrême injustice à ne lui donner en partage que la commission de combattre, & de vaincre, pour laisser à d'autres le droit de regner; qu'il avoit triomphé de cinq Rois, & qu'il les avoit chassés de leurs Etats; qu'il étoit donc par le droit des armes substitué en leur place, & qu'il devoit jouir comme eux de la Roiauté; puisque ces mê-

ANNÉE  
de J. C.  
1742.

mes Etats n'avoient pas changé de qualité & de titre, pour avoir passé des mains des Infidèles en celles d'un Prince Chrétien; qu'il appartenoit à Dieu de distribuer les Roiaumes, & non pas aux hommes; que par conséquent c'étoit résister à l'ordre de la Providence, que de vouloir lui refuser ce que Dieu lui avoit déjà donné d'une manière si éclatante; qu'il ne falloit point appréhender qu'étant devenu Roi & Souverain, il fût jamais tenté de faire la guerre au Roi son Aieul, pour qui il conserveroit toujours un respect infini; qu'au contraire il y avoit tout lieu d'espérer que s'ils réunissoient leurs forces ensemble, les Infidèles seroient désormais hors d'état de leur résister.

Le Roi de Castille opposoit, que le Portugal avoit été donné à sa fille Therese comme un fief relevant de sa Couronne; qu'Henri son époux l'avoit possédé en cette qualité, &

à titre de Comté ; qu'il avoit passé sous ce même titre à Alphonse leur fils , & qu'il ne voioit rien qui pût lui faire changer de nature ; qu'on ne pouvoit sans une injustice manifeste détacher de son Roiaume une de ses plus belles Provinces ; que le bien public y étoit interessé , parce qu'on sçavoit par une longue expérience que la multiplication des Rois & des Roiaumes étoit une source intarissable de divisions & de guerres ; au lieu que lorsque les peuples obéissent à un seul , la subordination qui les tient en respect , leur procure en même-tems les avantages d'une paix éternelle ; que l'Espagne étoit en possession depuis plusieurs siècles de chasser les Maures de ces contrées ; mais que si les forces des Chrétiens venoient à s'affoiblir par la division que l'on proposoit , il ne seroit pas difficile aux Infidèles de vaincre séparément ceux qui auroient été invincibles , s'ils avoient

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

toujours été unis sous un même Chef; qu'enfin on devoit être persuadé qu'après avoir une fois donné le Portugal à sa fille, il le conserveroit aussi à son petit-fils, tant que celui-ci demeureroit soumis; mais que s'il venoit à se révolter, il ne pourroit plus le traiter que comme un usurpateur.

XII.  
Il devient  
feudataire  
du S. Siège.

Le Légat, qui ne pouvoit faire pancher la balance en faveur de l'un de ces deux Princes, sans s'attirer toute l'indignation de l'autre, cherchoit à gagner du tems: il comptoit que le Roi de Castille étant déjà fort âgé, & ne pouvant vivre long-tems, l'affaire se décideroit comme d'elle-même sous un nouveau Roi, qui n'auroit ni l'expérience, ni l'autorité de celui-ci. Mais Alphonse qui appréhendoit de son côté qu'Innocent ne vînt à mourir, & qu'il ne trouvât dans un nouveau Pape plus de résistance qu'il n'en attendoit de la part du premier, pressoit la décision.

Pour l'obtenir plus promptement, il dépêcha son frere à Rome, & lui joignit un Moine de l'Abbaïe de Tarouca (a), nommé Roland, avec ordre d'offrir à Sa Sainteté de rendre son Royaume feudataire du Saint Siège, & de paier au Pape & à ses successeurs un tribut annuel de deux marcs d'or (b). Leurs instructions portoient encore de passer à Clairvaux, & de présenter à Saint Bernard une lettre du Prince, qui le conjuroit de s'unir avec lui pour déterminer promptement le Pape en sa faveur.

ANNÉE  
de J. C.  
1142

Cette lettre (c) contenoit en substance, qu'après une grande victoire remportée sur les Maures, ses peuples l'avoient proclamé Roi; qu'ils

Manriq.  
t. 1. p. 424

(a) Abbaïe de la filiation de Clairvaux fondée en 1119. dans le Diocèse de Lamego en Portugal.

(b) Ces marcs d'or n'étoient pas semblables aux nôtres; ils ne pesoient chacun que deux onces.

(c) Cette lettre ne se trouve que chez les Historiens Portugais.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

y avoient été poussés par un ordre du Ciel ; que cependant le Roi de Castille s'y opposoit, ou que son dessein tendoit au moins à lui faire acheter cette prérogative par un gros tribut, dont les Portugais ne vouloient point entendre parler. Il ajoutoit, qu'aimant mieux être tributaire de Dieu que des hommes, il offroit au Pape quatre onces d'or payables tous les ans à perpétuité ; qu'il députoit à Rome pour terminer cette affaire, & qu'il comptoit sur son crédit auprès de Sa Sainteté. Albert Abbé de Tarouca, accompagna cette lettre d'une des siennes, conçue à peu près dans les mêmes termes.

Celle qu'Alphonse écrivoit au Pape, & qui étoit soussignée par l'Archevêque de Brague ; & par les Evêques de Conimbre & de Lisbonne, ne faisoit aucune mention du titre de Roi : on y faisoit comprendre seulement que par une dé-

votion singuliere pour le Saint Siége, on vouloit être tributaire de l'Eglise Romaine, & lui paier à perpétuité un cens annuel de quatre onces d'or, à la charge de ne relever de personne que du Vicaire de Jesus-Christ.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Les Députés d'Alphonse soutenus de la recommandation de Saint Bernard, n'eurent pas de peine à obtenir ce qu'ils souhaitoient; ils rapportèrent une Bulle (a), qui le recevoit Prince de Portugal, & ses successeurs comme vassaux de Saint Pierre, & de l'Eglise Romaine, érigeoit leurs Terres en Roiaume, & pour reconnoissance de cette grace les obligeoit de paier tous les ans à l'Eglise de Saint Pierre de Rome quatre onces d'or, dont les Archevêques de Brague répondroient à l'avenir, en leur propre & privé nom.

(a) On en trouve une copie dans Manrique; mais elle est sans date; ce qui la rend suspecte.

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

Mariana  
hiflor. Hif-  
pan. lib. 10.  
cap. 160.

Lib. 10.  
cap. 11.

Eugene III. confirma (a) cette Bulle, auffi-bien qu'Alexandre III. Ils augmentèrent même le tribut, si on en croit quelques Auteurs, jusqu'à une livre d'or. D'autres prétendent que les Portugais n'en ont jamais rien païé. Cependant Brandonius un de leurs plus célèbres Historiens rapporte une quittance de la Chambre Apostolique de l'an 1213. par laquelle il paroît qu'on païa alors 56. marcs d'or pour 28. années qui étoient dûes ; mais d'un autre côté on convient que depuis ce tems-là le tribut a cessé entièrement ; & que si les Portugais ne pensent plus à le païer, les Romains qui insisteroient inutilement sur cet article, ne pensent pas non plus à le demander.

XIII.  
Et de l'Ab-

En reconnoissance de ce service

(a) C'est par ce moyen qu'on accorde ce que les uns disent, que ce fut le Pape Eugene III. les autres que ce fut Alexandre III. qui érigea le Portugal en Roïaume.

signalé

signalé dont le nouveau Roi se croioit redevable en partie à Saint Bernard, il voulut par l'effet d'une pieté singuliere, se rendre lui & tout son Roiaume, feudataire de l'Abbaïe de Clairvaux, en s'engageant à lui païer tous les ans une redevance considérable. Le fait est si extraordinaire, qu'il paroît mériter peu de croiance dans l'esprit des hommes : en effet il est sans exemple qu'un Roiaume entier relève d'une Abbaïe étrangere, & qu'un Souverain devienne le Vassal d'un simple Abbé sujet d'un autre Souverain. Ce fait est pourtant certain ; & si humainement parlant, il est infiniment glorieux à l'Abbaïe de Clairvaux, il rend d'un autre côté un témoignage si autentique à la sainteté de cette auguste Maison, que je ne puis me dispenser, pour satisfaire la curiosité du Lecteur, de sortir de mon sujet, & de rapporter ici en entier l'acte de cette

ANNEE  
 de J. C.  
 1142.  
 baïe de  
 Clairvaux.

ANNÉE  
de J. C.  
1442.

concession. L'original est conservé dans les Archives de l'Abbaïe de Clairvaux en Portugais & en Latin; en voici une traduction fidèle.

### AU NOM DE DIEU.

• CHAQUE Fidèle étant obligé  
 • de faire part aux Serviteurs de  
 • Dieu, & aux Ministres sacrés de  
 • ses Autels, des biens qu'il a reçus  
 • de la bonté divine, pour partici-  
 • per lui-même aux biens célestes  
 • qu'il attend en l'autre vie, moi Al-  
 • phonse, par la miséricorde de  
 • Dieu, & par son exprès comman-  
 • dement, Premier Roi de Portu-  
 • gal, qui me sens plus redevable  
 • que personne à cette divine bon-  
 • té, je veux m'offrir & me consacrer à elle avec tout ce que je  
 • possède, d'une manière irrévoca-  
 • ble, afin que moi & mes succes-  
 • seurs n'oubliant jamais que c'est

» de sa main toute - puissante que  
 » nous tenons la Couronne , nous  
 » perséverions constamment dans la  
 » Religion Chrétienne, en la main-  
 » tenant contre tous les efforts des  
 » Infidèles , & qu'à la faveur des li-  
 » béralités que nous ferons à l'E-  
 » glise , notre Roiaume devienne  
 » saint , agréable à Dieu , & subsiste  
 » éternellement. Dans cette vûe , je  
 » me suis déjà rendu tributaire de  
 » Saint Pierre ; mais désirant en-  
 » core d'avoir la Sainte Vierge  
 » pour Avocate auprès de Dieu ,  
 » après avoir pris le consentement  
 » de mes Peuples , qui , sans aucun  
 » secours étranger , m'ont élevé à la  
 » dignité Roiale , je mets ma per-  
 » sonne , celle de mes Successeurs ,  
 » mon Roiaume & toute la Nation  
 » Portugaise , sous la tutelle , la dé-  
 » fense & la protection de Notre  
 » Dame de Clairvaux ; ordonnant  
 » à tous mes Successeurs légitimes  
 » de paier tous les ans à cette Eglise

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

» érigée sous l'Institut de Cîteaux  
 » dans le Diocèse de Langres en  
 » France, cinquante Maravedis (a)  
 » d'or très-pur & très-fin, par ma-  
 » niere d'hommage & de tribut,  
 » comme Vassaux de cette Eglise.  
 » Que s'il arrive que quelqu'un  
 » de ce Monastere ou même de  
 » l'Ordre, vienne à passer par nos  
 » Etats, soit en voiageant, soit pour  
 » y faire quelque nouvelle fonda-  
 » tion, sa personne, ses biens & ceux  
 » de son Monastere seront sous la  
 » protection & la sauve-garde des  
 » Rois de Portugal; enforte qu'il ne

(a) Ce mot est Arabe, & est venu des Maures *Almoravides*, qui passerent d'Afrique en Espagne, & qui imposèrent leur nom à cette monnoie. Il en est fait mention dans le Chapitre 14. des Décretales. Là ils sont appellés *Morabitini*, comme qui diroit, *Mauorum spolia*: car *Botino* en Espagnol veut dire *Butin*. Un Maravedis vaut cinq livres dix sols de notre monnoie: c'est sur ce pied-là que la rente féodale de Portugal se paie à Clairvaux. Le P. le Nain n'y pense pas, quand il dit que 50. Maravedis montent à 50. livres d'or. Ils montent à 275. livres de France.

soit permis à qui que ce soit de  
 leur faire tort en la moindre cho-  
 se : & si contre nos intentions le  
 contraire arrivoit, j'ordonne qu'à  
 l'instant même on leur fasse ren-  
 dre tout ce qui aura pû leur être  
 enlevé. Il en fera donc de tous  
 les biens de leurs Monasteres,  
 comme de ceux du Roi même,  
 qui en prendra autant de soin  
 que des siens propres. Que si quel-  
 qu'un de nos successeurs pouvoit  
 la tyrannie, ce que Dieu, com-  
 me nous espérons, ne permettra  
 jamais, jusqu'au point de persé-  
 cuter ou de molester les person-  
 nes de cet Ordre, ou d'envahir les  
 biens de leurs Maisons, qu'il sça-  
 che que ce n'est ni mon bien, ni  
 le sien qu'il enlève, mais le propre  
 héritage de la Sainte Vierge ; &  
 que pour punition de son sacrilé-  
 ge, il sera privé du Roiaume que  
 j'ai mis sous la protection de la

ANNE'E  
de J. C.

1142.

» Mere de Dieu, & sa postérité dé-  
» clarée roturiere.

» En conséquence de ce don,  
» nous n'imposons d'autres devoirs  
» aux Religieux de Clairvaux & à  
» ceux de tout l'Ordre en général,  
» que de recommander instamment  
» à Dieu notre Roiaume, le salut  
» de mon ame, & celui de mes  
» proches, soit à la sainte Messe,  
» soit dans les Divins Offices qu'ils  
» célébreront. Nous voulons ce-  
» pendant qu'ils emploient le tribut  
» que nous leur paions à l'entretien  
» & aux réparations de la Chapelle  
» de la Sainte Vierge. Bernard, le  
» vénérable Abbé de Clairvaux, &  
» ses successeurs, recevront ce tri-  
» but à perpétuité le jour de l'An-  
» nonciation de la Sainte Vierge.  
» C'est pourquoi, Vierge Sainte,  
» Mere de mon Seigneur Jesus-  
» Christ, en l'honneur de laquelle  
» cet Ordre est particulièrement

» consacré, moi votre humble Ser-  
 » viteur Alphonse, premier Roi de  
 » Portugal, je vous supplie très-in-  
 » stamment de vouloir bien défen-  
 » dre ce Roiaume contre les Mau-  
 » res qui sont les ennemis de la  
 » Croix de votre Fils, de conserver  
 » cette Couronne dans toute autre  
 » indépendance, & de me donner  
 » des successeurs qui vous soient fi-  
 » déles, & qui s'acquittent ponc-  
 » tuellement du tribut que je vous  
 » offre aujourd'hui. Et en cas que  
 » quelqu'un s'y oppose, si c'est un  
 » Particulier, il sera chassé du Roiau-  
 » me; si c'est un Roi, ce qu'à Dieu  
 » ne plaise, nous lui donnons dès-  
 » à-présent notre malédiction, nous  
 » défendons de lui donner jamais  
 » aucun rang dans la Famille Roia-  
 » le, & nous prions Dieu, ce Dieu  
 » qui nous a mis la Couronne sur  
 » la tête, de le dépouiller de tout  
 » honneur & de toute dignité, de  
 » le livrer à ses ennemis, & de le

ANNE'E  
de J. C.  
1142.

» rendre participant du sort que le  
» traître Judas a eu en partage. Fait  
» dans l'Eglise de Lamego, le 29.  
» Avril 1142. » L'Acte est signé du  
Roi, & de neuf des principaux Of-  
ficiers de la Couronne.

Est Scrinis  
Clareval.

Ce tribut a été fidèlement payé pendant plus d'un siècle. On en voit encore les reconnoissances des Abbés de Clairvaux jusqu'en 1250. & il y a lieu de présumer qu'il n'a été discontinué qu'en 1580. lorsque les Espagnols s'étant rendus maîtres du Portugal après la mort du Roi Dom Sebastien & du Cardinal Henri, asservirent ce Roïaume sous leur domination pendant les regnes de Philippe II. Philippe III. & Philippe IV. Mais en 1640. les Portugais aiant enfin secoué le joug, & appelé à la Couronne le Duc de Bragançe, qui fut couronné le 1. Décembre de la même année, ce Prince qui fit revivre le titre des Rois ses Ancêtres, renouvela en

même tems la rente féodale dont Alphonse avoit chargé ses Successeurs envers l'Abbaïe de Clairvaux; & les Rois qui ont succédé au Duc de Bragance, l'ont toujours païée jusqu'à présent sur le pied de 275. livres, monnoie de France.

ANNÉE  
de J. C.  
1142.

Si nous en croions un Auteur (a) Portugais, Dom Lupin le Mire, quarante-quatrième Abbé de Clairvaux, en vertu de l'Acte que nous venons de rapporter, fut un des prétendans (b) à la Couronne de

(a) *Vacante Lusitania regno Henrici Regis morte, nullo legitimo successore, quum multi Principes de regno decertarent, inter litigantes Lupinus fuit, quod Regnum feudatarium Clara-valli defectu successoris ad feudi dominum esse revocandum. Mascareñas apud Manriq, tom. 4. pag. 547.*

(b) *Le Pape se mit aussi sur les rangs (dit M. l'Abbé de Vertot dans son histoire des Révolutions de Portugal. page 34.) & voulut tirer quelque avantage de ce que le Roi étoit Cardinal, comme si la Couronne, ajoute-t-il, eût été un bénéfice dévolu à la Cour de Rome. Cet Auteur se trompe, ce n'étoit pas là la cause des prétentions du Pontife, c'est que le Roïaume de Portugal étoit feudataire du Saint Siége, depuis Alphonse I.*

### 394 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ANNEE  
de J. C.  
1143.

Portugal, après la mort du Cardinal Henri qui fut élevé sur ce Trône en 1578. mais comme il n'avoit point de Troupes à opposer à celles que Philippe II. Roi d'Espagne envoia en Portugal sous le commandement du Duc d'Albe, ses projets s'en allerent en fumée, & l'usurpation de Philippe prévalut.

XIV.  
Tentative  
pour l'Evêché  
de  
Tournai.

Le Clergé de Tournai voulant profiter de la division qu'avoit excitée entre le Pape & le Roi l'affaire du Comte de Vermandois, dans laquelle Simonson frere, Evêque de Noyon, se trouvoit enveloppé, reprit la procedure commencée sous le Pape Urbain II. pour le rétablissement de l'Evêché de Tournai, uni à celui de Noyon depuis le tems de Saint Medard, qui avoit possédé ces deux Evêchés ensemble, du consentement du Pape, du Roi, & de tous les Evêques de la Province. Pour cet effet le Clergé de Tournai députa à Ro-

me Herman, Abbé de Saint Martin, qui aiant expliqué l'affaire au Pape Innocent, en obtint des Lettres par lesquelles il ordonnoit au Clergé de Tournai d'élire un Evêque, de le présenter ensuite à l'Archevêque de Reims pour être sacré, & au refus de celui-ci, de l'amener à Rome. En conséquence de cet ordre, Absalon Abbé de Saint Amand, fut élu, & l'élection notifiée à l'Archevêque de Reims; mais ce Prélat craignant de déplaire au Roi & au Comte de Vermandois, n'osa sacrer le nouvel Evêque. D'un autre côté celui-ci pressé par le Clergé de son Eglise de se présenter en personne devant le Pape, ne voulut pas tenter cette voie: il pressentit quelque changement de la part des Officiers de la Cour de Rome, trop faciles alors à se laisser surprendre par l'intérêt, & il ne se trompoit pas. Les Députés du Clergé de Tournai montrèrent le procès ver-

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

Gall. Christ.  
t. 3. p. 222.

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

bal de l'élection au Pape, qui les reçut favorablement. Ils attendoient de jour en jour une réponse décisive, lorsqu'ils apprirent tout d'un coup, que Simon Evêque de Noyon, qui les avoit suivis d'assez près, venoit d'arriver. Ce Prélat se plaignit au Pape de l'élection que les Chanoines de Tournai avoient faite au préjudice du serment qu'ils lui avoient prêté, comme à leur Evêque. Le Pape répondit, qu'il les avoit absous de ce serment, & qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Herman, qui étoit à la tête des Députés de Tournai, représenta qu'ils n'avoient porté au Pape aucune plainte contre l'Evêque de Noyon, dont ils honoroient le caractère & le mérite; & que l'élection d'un autre Evêque n'avoit pour principe de leur part aucune mauvaise volonté contre lui, mais uniquement le besoin de leur Eglise: que le Diocèse de Tournai contenoit plus de

neuf cens mille ames, & que l'Evê- que de Noyon ſçavoit bien lui-même, que depuis dix ans il y étoit mort plus de cent mille perſonnes à qui la Confirmation n'avoit point été adminiſtrée, ſans compter plus de dix mille pécheurs qui n'avoient point reçu le Sacrement de Pénitence de la main de l'Evêque. Le Pape étonné de ce diſcours confirma publiquement l'élection de l'Evêque de Tournai, & promit d'y mettre inceſſamment la dernière main. Les Députés s'attendoient à voir l'affaire bientôt terminée ; mais le Pape les retint encore plus de quinze jours, pendant leſquels l'Evêque de Noyon eut le tems de diſtribuer cinq cens marcs d'argent aux Officiers de la Cour de Rome. Il rentra ainſi dans les bonnes graces du Pape, qui lui fit embraffer les Députés de Tournai, avec promeſſe de ne garder aucun reſſentiment contre eux pour cette

ANNEE  
de J. C.  
1143.

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

élection : cependant il donna à ceux-ci des Lettres , par lesquelles il déclaroit qu'il n'avoit point changé de volonté , mais qu'il en différoit l'exécution , jusqu'à ce qu'il eût assemblé un Concile nombreux où il confirmeroit solennellement l'élection d'Absalon. Ainsi les Députés se retirèrent confus , & le Siège de Tournai ne fut rempli qu'en 1146. sous le Pontificat d'Eugene III.

XV.

Le Pape se brouille avec S. Bernard à l'occasion de la succession du Cardinal Yves.

Ce même intérêt qui venoit de réconcilier Simon Evêque de Noïon , avec Innocent , fit tomber Saint Bernard dans la disgrâce du Pape qui lui avoit de si étroites obligations , & qui avoit déclaré tant de fois lui être redevable de la Thiare , disputée si long-tems contre lui par un concurrent aussi redoutable que Pierre de Leon , soutenu de toutes les forces de l'Italie , du Roi de Sicile , & du Duc d'Aquitaine. Le Cardinal Yves , dont

J'ai parlé plus haut au sujet du divorce du Comte de Vermandois, étant mort, le Pape s'attendoit à recueillir sa succession: & comme il avoit ouï dire qu'elle étoit considérable, quoiqu'elle ne consistât qu'en argent comptant, & en meubles, il se proposoit d'en disposer pour des desseins qu'il avoit en vûë. Yves qui avoit beaucoup de piété & de religion, en avoit disposé lui-même par testament en faveur des pauvres, avant que de mourir, après avoir récompensé ses domestiques; & avoit nommé Saint Bernard avec deux autres Abbés, qui l'assistèrent à la mort, pour exécuteurs de ses dernières volontés. Le Cardinal n'avoit point spécifié les pauvres qui devoient avoir part à sa succession; il s'en étoit reposé entièrement sur la droiture, & sur le discernement de ses exécuteurs testamentaires, dans l'espérance que ceux-ci connoissant mieux que lui les besoins

ANNEE  
de J. C.  
1143.

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

de nos François, feroient de ses aumônes une application plus juste qu'il n'auroit pû faire lui-même. S. Bernard n'étoit point auprès du malade, lorsqu'il mourut: les deux Abbés se transporterent à Clairvaux pour lui faire la lecture du testament, & pour en régler l'exécution de concert avec lui: mais ne l'ayant pas trouvé dans son Monastère, & jugeant que trop de retardement porteroit un préjudice notable aux pauvres, ils disposerent eux seuls des biens du Cardinal, selon qu'ils le jugerent à propos, conformément à ses intentions.

Le Pape n'ayant appris qu'en général ce qui venoit de se passer à ce sujet, ne douta nullement que l'Abbé de Clairvaux ne fût l'ame de toute cette affaire, & qu'il n'eût même dicté le testament du Légat, au mépris de l'Eglise Romaine, qui devoit selon lui hériter de tous les biens des Cardinaux réguliers: car

Yves

Yves étoit Religieux de l'Abbaïe de Saint Victor de Paris ; & il fut pleinement confirmé dans sa pensée, lorsqu'il sçut que le saint Abbé se trouvoit à la tête des exécuteurs du testament. Il le regarda aussi-tôt comme un homme indiscret, qui avoit prodigué & dissipé les biens de l'Eglise ; son zèle lui parut être destitué de science & de prudence ; il rappella dans son esprit cette multitude prodigieuse de lettres que l'Abbé lui avoit écrites sur tout ce qui se passoit dans chaque partie du Monde Chrétien ; il ne vit plus en lui qu'un esprit remuant, qui vouloit se mêler de tout, un homme inquiet, qui ne pouvoit demeurer en repos dans son Cloître ; enfin tout ce qui lui avoit plu auparavant dans la conduite de Saint Bernard, commença à lui déplaire, parce qu'il ne l'envisagea plus que du côté où la vertu même la plus épurée a ses taches.

ANNEE  
de J. C.  
1143a

ANNÉE  
de J. C.  
1143.

XVI.  
Lettre apo-  
logétique  
du S. Abbé  
à ce sujet.

Baron. ad.  
m. 1143.

Le Saint ne fut pas long-tems sans apprendre ce qui se passoit à Rome, & les dispositions où étoit le Pape à son égard. On lui en écrivit de plus d'un endroit, & peut-être grossissoit-on encore les objets. Il se crut obligé à justifier son innocence; il le fit par une lettre adressée au Pape même, lettre aussi humble qu'elle est forte & énergique. J'ai jugé, à propos de l'insérer ici, pour servir de preuve à ce que je viens d'avancer. Quelque penchant qu'ait eu le Cardinal Baronius à excuser toutes les démarches des Souverains Pontifes, il n'a pû en cette occasion condamner celle de Saint Bernard, ni s'empêcher de louer sa lettre, & d'admirer sa conduite, peut-être sans faire réflexion que la justification du saint Abbé faisoit la condamnation d'Innocent. Voici de quelle maniere il s'exprime :

S. Bern. ad. Epist. 218. Je me flatois d'être quelque chose, pendant que Votre Sain-

• teté daignoit me regarder & m'en-  
 • tendre, qu'elle recevoit mes let-  
 • tres avec empressement, qu'elle  
 • les lisoit avec quelque plaisir, &  
 • qu'elle répondoit obligeamment  
 • à mes demandes Mais je suis  
 • moins que rien, depuis quelque  
 • tems qu'elle ne me regarde plus.  
 • Quel mécontentement lui ai-je  
 • donné? de quoi suis-je coupable?  
 • Je le serois sans doute, si j'avois  
 • disposé à mon gré de l'argent du  
 • feu Cardinal Yves, contre la desti-  
 • nation qu'il en a faite: on m'a rap-  
 • porté qu'on vous l'avoit persuadé;  
 • mais j'espere vous éclaircir de la  
 • vérité, & me justifier auprès de  
 • vous. Je n'ai point assez peu de lu-  
 • mieres pour ignorer que l'Eglise  
 • est maîtresse des biens dont il n'a  
 • point disposé. Mais souffrez que  
 • je vous raconte la vérité du fait;  
 • si je la déguise, je serai convaincu  
 • par mes propres paroles.

• J'étois absent dans le tems de

ANNE'E  
de J. C.  
1143.

» sa mort , & même fort éloigné  
 » de lui. Je ſçai de ceux qui y aſſi-  
 » terent, qu'il fit lui-même la diſpo-  
 » ſition de ſes biens , & qu'il la fit  
 » mettre par écrit ; qu'il diſtribua à  
 » divers particuliers ce qu'il voulut  
 » leur donner , & qu'il nomma deux  
 » Abbés qui étoient auprès de lui ,  
 » conjointement avec moi qui étois  
 » abſent , pour diſtribuer le reſte de  
 » ſes effets , dans la penſée que nous  
 » étions mieux inſtruits des différens  
 » beſoins des Religieux. Ces Abbés  
 » me vinrent chercher à Clairvaux ,  
 » lorsque j'étois occupé par votre  
 » ordre aux négociations de la paix ;  
 » & ne m'ayant pas trouvé , ils firent  
 » la diſtribution de cet argent ſans  
 » mon aveu , & même à mon inſçû.  
 » Faites donc , je vous prie , céder  
 » votre reſſentiment à la vérité ; ceſ-  
 » ſez de me regarder avec un air  
 » ſévère & d'un oeil d'indignation ;  
 » reprenez ce viſage doux & ſerein ,  
 » ces manières aimables dont vous  
 » m'honoriez.

• A l'égard de cette foule de let-  
 • tres dont je vous ai accablé jus-  
 • qu'ici, je ne crains plus qu'elles  
 • vous rebutent contre moi, j'aurai  
 • soin de me corriger. J'ai eu trop  
 • de présomption, je l'avouë; j'ou-  
 • bliais ce que je suis, & ce que vous  
 • êtes; mais vos bontés m'inspi-  
 • roient cette hardiesse. J'étois em-  
 • porté par l'envie que j'avois de  
 • servir mes amis; & si je m'en sou-  
 • viens, je n'ai presque rien deman-  
 • dé pour moi. J'éviterai cette fau-  
 • te; je sçaurai désormais modérer  
 • mon zèle, & m'imposer silence.  
 • Après tout il me sera plus suppor-  
 • table de déplaire à quelques amis,  
 • que d'être importun à l'Oint du  
 • Seigneur. Je crains même de vous  
 • mander l'extrême péril de l'Egli-  
 • se, le schisme terrible dont elle  
 • est menacée, & les maux que nous  
 • souffrons. J'en informe les saints  
 • Evêques qui sont auprès de vous;  
 • il est aisé à Votre Sainteté de s'en

ANNEE de J. C. 3143. » instruire , si elle daigne sçavoir ce » que je leur mande. »

Quelque soumise que fut cette lettre, qui portoit avec soi les caracteres de la vérité, & la justification du saint Abbé, le Pape n'en revint point. Tant il est difficile que les Grands se dépouillent de leurs préventions. Ce fut aussi la dernière que Saint Bernard écrivit à ce Pontife, qui mourut dans son indifférence, pour ne rien dire de plus, envers ce grand Saint qui méritoit sa reconnoissance à tant de titres.

*Esten. ibid* Aussi l'Annaliste de Rome termine le récit de cette histoire par ces paroles remarquables : *Sic discant homines non sperare in Principibus, neque in filiis hominum, in quibus non est salus.*

XVII.  
Mort d'Innocent.

On rapporte qu'Innocent tomba malade de chagrin & d'ennui, & qu'après une maladie de peu de durée il expira au milieu des douleurs & des amertumes que lui causa la

révolte des Romains, qui avoient entrepris de restreindre son autorité, & de la borner au gouvernement spirituel, en rétablissant le Sénat pour l'administration des affaires temporelles. Sa mort arriva le 24. Septembre 1143. après avoir gouverné l'Eglise treize ans & sept mois, pendant lesquels il ordonna à divers fois dix-huit Diacres, vingt Prêtres, & soixante & douze Evêques, sans compter six promotions différentes de Cardinaux. Il fut enterré à S. Jean de Latran, d'où ses os ont été transférés depuis par son frere Evêque d'Albe, dans l'Eglise de S<sup>te</sup> Marie au-delà du Tibre, qu'il avoit rebâtie depuis les fondemens. On peut dire que jamais Souverain Pontife ne fut plus traversé. Le schisme, l'hérésie, les guerres étrangères & intestines lui firent éprouver que la vraie félicité ne consiste pas dans l'élevation & la suprême grandeur. Cependant au milieu des

ANNÉE  
de J. C.  
1143.

Son portrait.

ANNE'E  
de J. C.  
8143.

adversités il trouva assez de ressource dans sa vertu pour se soutenir. Il fut irréprochable dans ses mœurs ; & si la conduite qu'il tint à l'égard de Saint Bernard sur la fin de ses jours , n'eût un peu terni la gloire de son Pontificat , l'assemblage de tant de vertus chrétiennes , jointes à ce désintéressement parfait pour les biens de ce monde , qui sied si bien au vrai successeur de S. Pierre , étoit capable de former en lui un Pontife des premiers siècles.

**F I N.**

107.362







